This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr
70.19
30.405

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES
DE CAMBRAI ET DE TOURNAI

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

ÉVÊQUES AUXILIAIRES

DE

CAMBRAI ET DE TOURNAI

PAR

D. URSMER BERLIÈRE, O. S. B.

BRUGES et LILLE
DESCLÉE, DE BROUWER et Cie

PARIS
H. CHAMPION
Librairie spéciale pour l'histoire de France
et de ses anciennes provinces
Quai Voltaire, 9

1905

Digitized by Google

Fr 701.30.465

HARVARD COLLEGE
FEB 23 1923
LIBRARY

Sheat fund

Digitized by Google

L'étude que je publie sous le titre : *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai* a d'abord paru dans la *Revue bénédictine* en 1903 et 1904. En revoyant les épreuves du tirage à part, j'ai eu l'occasion de corriger des détails et de compléter certaines notices. C'est particulièrement le cas pour les pages consacrées à Jean, archevêque de Mytilène. La raison en est que cette étude, commencée en Belgique en 1901, a pu largement profiter de documents recueillis aux Archives Vaticanes. Les renseignements précieux fournis par le R. P. Eubel dans son *Hierarchia catholica medii aevi*, d'aimables communications de ce religieux, aussi savant que modeste, enfin les fiches de Garampi, conservées aux Archives Vaticanes et mises à la disposition des travailleurs, m'ont permis de retrouver un nombre assez considérable de textes relatifs aux anciens évêques auxiliaires. Je ne me fais pas illusion sur les lacunes que présente mon travail ; le dépouillement des archives locales mettra au jour de nouveaux textes qui permettront de le compléter et de le corriger. Je citerai pour exemple les comptes de la massarderie d'Enghien, que me signale au dernier instant M. l'avocat Ernest Matthieu. On y relève la présence à Enghien du suffragant le 3 avril et à la fin de mai 1502, le 17 septembre 1503, le 29 avril 1506, le 25 mai et le 19 décembre 1507, le 23 septembre 1518 et en mars 1543-1544 « quand il passa par la ville pour aller donner les ordres en la ville de Tournay ». Les mêmes comptes contiennent aussi des indications relatives au suffragant Jean van der Heetvelde; M. Matthieu les utilisera dans une notice qu'il compte publier dans la prochaine livraison des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*. Il est à supposer que les comptes communaux de nos anciennes villes renferment des renseignements analogues.

J'espère publier sur les diocèses de Thérouanne et d'Utrecht un travail analogue à celui-ci, et compléter pour Liége l'excellent *Tableau des suffragants* d'Ernst ; toute communication de nature à aider ce travail sera bienvenue.

Une erreur de composition dans le tirage à part a causé une numérotation défectueuse de la première feuille ; l'introduction est numérotée en chiffres romains et la pagination continue en chiffres arabes, sans qu'on ait tenu note de la première numérotation.

Rome, le 8 décembre 1904.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Les travaux qui ont été publiés sur les évêques suffragants ou auxiliaires d'un grand nombre de diocèses d'Allemagne, nous dispensent de nous étendre longuement sur l'origine et la nature des fonctions de ces dignitaires ecclésiastiques.

Dans l'Église primitive, une chrétienté n'était point complète sans son évêque. Celui-ci en était l'unique pasteur ; les limites restreintes de sa juridiction lui permettaient d'en remplir toutes les fonctions. Peu à peu la multiplicité des sièges épiscopaux dégénéra en abus, et l'on fut obligé, dès le IVe siècle, d'interdire l'érection d'évêchés ailleurs que dans les cités. Le concile de Laodicée qui porta ce décret, supprimait, par le fait même, de nombreux sièges ruraux, tout en laissant à leurs titulaires la faculté d'exercer les fonctions de leur ministère, si l'évêque de la cité les y autorisait.

Déjà auparavant les infirmités, la maladie, l'absence des évêques, le veuvage d'une église avaient obligé les évêques ou les églises à recourir au ministère d'un évêque voisin.

La mesure prise par les Pères de Laodicée dut multiplier les recours aux auxiliaires. Il en fut de même plus tard, à partir du VIIe siècle, par rapport aux évêques chassés de leurs églises par les Sarrasins. Ces sièges, à la différence des premiers, n'étaient pas toujours supprimés. On maintint parfois leurs titres, toujours avec l'espoir d'en reprendre possession. Ce fut le cas pour les évêques chassés du Sud de l'Espagne aux VIIIe et IXe siècles et qui se retirèrent dans le Nord ; ce le fut plus tard pour ceux de l'Orient latin, et, vers le commencement du XIIIe siècle, pour un certain nombre d'évêques des provinces baltiques, que l'on retrouve, en Allemagne et ailleurs, prêtant leur concours aux évêques de ces contrées (1). Il y a plus, on trouve aux VIIe et VIIIe siècles, notam-

1. Voy. les travaux de Bender et de Bunge cités plus loin ; Raban Maur, *de instit. cleric.*, I, c. 5, éd. Knöpfler, 1900, p. 15 ; Sägmüller, *Lehrbuch des Kirchenrechts*, p. 365 ; Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, II, p. 721 ; Pfister, ap. *Mélanges Paul Fabre*. Paris, 1902, pp. 127-128.

Digitized by Google

ment dans certains monastères, des évêques régionnaires, dont la mission est d'aller propager la foi.

La création des évêques régionnaires, de même qu'autrefois celle des chorévêques, avait également amené des abus contre lesquels les conciles durent protester. Cette institution disparut (1).

Il n'en fut pas de même des évêques auxiliaires, régulièrement mis en possession d'un véritable siège épiscopal. Intérimaires d'abord, appelés à exercei leurs fonctions dans des cas isolés, parfois dans plusieurs diocèses simultanément ou successivement, ces évêques furent peu à peu attachés d'une manière stable à un évêché. L'étendue de certains évêchés, les occupations multiples de leurs titulaires, obligés de remplir un rôle politique, forcèrent les évêques à attacher à leur personne un auxiliaire, qui pût les remplacer pour les fonctions pontificales, et, parfois aussi, pour l'administration spirituelle de leurs diocèses. On ne peut nier que dans certains cas des évêques n'aient trouvé dans les auxiliaires une institution qui venait singulièrement en aide à leur incurie, à la négligence ou même à l'oubli de leurs devoirs de pasteurs. Mais attribuer à ces motifs l'institution des évêques auxiliaires serait une exagération manifeste et une erreur. Les titulaires de grands évêchés, surtout des principautés ecclésiastiques, avaient besoin d'aides ; leurs fréquentes absences, la nécessité où ils étaient de s'occuper d'une foule d'affaires d'ordre temporel, les obligeaient à prendre des mesures sérieuses afin de veiller au bien spirituel de leurs sujets.

Les évêques trouvèrent parfois leurs auxiliaires dans des prêtres soumis à leur juridiction. On en avait vu des exemples dès le IXe siècle à Cologne sous l'archevêque Hadebald, à Liége sous l'évêque Francon, avant le milieu du XIe siècle à Trèves sous l'archevêque Poppon (2). Le plus souvent ce fut parmi les évêques chassés de leurs sièges qu'ils cherchèrent les aides dont ils avaient besoin. La Livonie, comme on l'a dit, fut comme le berceau des évêques auxiliaires (3).

Le XIIIe siècle vit se multiplier le nombre des évêques auxi-

1. Cf. Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, II, 722; IV, 9.

2. L'archevêque Hadebald, à la suite d'une longue maladie, fit ordonner deux prêtres (Binterim, *Suf. Colon.*, p. 12-13). Francon, évêque de Liége, qui avait versé le sang dans les luttes contre les Normands, ne put se résoudre à exercer dans la suite les fonctions épiscopales; il pria le pape de vouloir ordonner un de ses clercs, Béricon, et un moine de Lobbes, Teuthère, pour le remplacer (Folcuin, *Gesta abb. Lob.*, MGH, SS. IV, 62; cf. Berlière, *Monasticon belge*, I, 205). Poppon de Trèves, qui avait souvent sollicité cette faveur de Jean XIX, ne l'obtint que de Benoît IX (Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, I, 373.)

3. Bunge, l. c.

Digitized by Google

liaires, titulaires d'un siège en pays étranger. La vanité et l'ambition s'en mêlèrent ; des religieux, surtout des ordres mendiants (1), y virent un moyen, soit de faire valoir leurs talents, soit de s'émanciper du joug de la vie régulière (2). Le pape Clément V, lors du concile général de Vienne, en 1312, publia un décret qui a trouvé place dans les Clémentines (3). « Ayant appris avec douleur, dit le pape, que plusieurs personnes, et surtout des religieux, sont souvent, par l'indiscrétion des supérieurs, promus à des Églises non seulement dépourvues de revenus, mais encore de clergé et de peuple fidèle, et que ces promus déshonorent la dignité de l'épiscopat par leur instabilité et leur mendicité, en courant d'endroit en endroit, nous voulons, pour réprimer cette témérité, que dans la suite personne, de quelque dignité qu'il soit, ne s'arroge de donner, sans une autorisation spécialement obtenue du Saint-Siège, des permissions pour une Église sans clergé ni peuple fidèle, et qu'aucun supérieur régulier n'accorde jamais la permission à un religieux d'accepter de telles provisions. Tout religieux qui, en vertu d'une pareille permission, aurait reçu la consécration épiscopale, ne sera point regardé comme évêque ; mais, en punition de son ambition, il sera contraint de vivre dans son monastère, sans espoir d'être élevé à quelque charge dans son ordre et ailleurs (4). »

Le concile de Trente s'appliqua à mettre un terme aux abus qui résultaient d'une législation encore incertaine au sujet des évêques titulaires. Dans la sixième session tenue le 13 janvier 1547, il fut décrété qu'aucun évêque n'exercerait les fonctions épiscopales dans un diocèse étranger sans autorisation de l'Ordinaire. De même, plus tard, on prit des mesures pour empêcher les ordinations illicites dans les localités *nullius*, en exigeant pour toutes les ordinations des lettres dimissoriales de l'ordinaire des ordinands. Le concile n'alla point, comme le voulaient quelques-uns de ses membres, jusqu'à la suppression totale des évêques titulaires ; leur utilité

1. Cf. Wimpheling, *De episcop.*, p. 88 ; Ingold, *Nouv. œuv. inéd. de Grandidier*, III, 26.

2. On cite des cas de faux évêques qui tâchaient de surprendre la bonne foi du public par des titres usurpés ; tels furent Siméon, prétendu évêque d'Anninia (siège suffragant de Ninive !) qui donna une indulgence à l'abbaye de Rolduc en 1234 (Ernst, *Suffragants*, 27), et le franciscain fr. Jacques de Juliers, solennellement dégradé en 1392 (Miraeus, *Opp. dipl.*, II, 1032 ; *Allg. deutsche Biogr.*, XIII, 552 ; Muller, ap. *Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht*, XXIV ; *Neues Archiv*, XXII, 278).

3. Lib. I, tit. 3, c. 5 in plerisque.

4. C'est ainsi que Jean XXII suspendit Jean de Huy, nommé évêque de Konavlje par l'archevêque d'Antivari, bien que le siège ne ressortît pas à cette province (Reg. Vatic. 79 f. 216 ; Eubel, *Hierarch. cath.*, I, 226) et que Benoît XII donna au général des Carmes l'ordre d'arrêter deux de ses religieux Julien et Daniel, qui étaient évêques mais sans peuple et sans ressources (Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Gesch. der Rheinlande aus dem Vatikanischen Archiv*, II, n. 2358, pp. 560-561.)

Digitized by Google

paraissait incontestable pour les nonciatures, les grands diocèses et les vicariats apostoliques. Pie IV et Pie V prévinrent les abus auxquels avait donné lieu autrefois l'établissement des suffragants, en réglant la question de leurs revenus, en leur interdisant les fonctions épiscopales en dehors du diocèse auquel ils étaient attachés sans une permission expresse du Saint-Siège, et en limitant le nombre des suffragants ou auxiliaires aux seules Églises qui étaient dans l'usage d'en avoir ou dans le cas de nécessité urgente.

Les Églises de notre pays : Cambrai, Tournai, Liége et Utrecht étaient en jouissance de ce privilège depuis le XIIIe siècle. L'étendue des diocèses, abstraction faite d'autres causes, légitimait et nécessitait le recours aux auxiliaires. Après la division des évêchés des Pays-Bas au XVIe siècle, l'usage des suffragants attachés aux diocèses de Cambrai et de Tournai souffrit une interruption ; on le retrouve à Cambrai, lorsque cette église tombe aux mains de prélats, plus habitués à résider à la cour qu'à remplir leurs devoirs de pasteur au milieu du troupeau qui leur était confié.

La situation des évêques auxiliaires dans chaque diocèse a varié suivant les cas. Tantôt ils étaient simplement délégués par l'ordinaire pour remplir les fonctions pontificales *(vicarius in pontificalibus, in pontificalibus vicem gerens, suffraganeus)*, tantôt ils exerçaient en même temps la charge de vicaire-général *(vicarius in spiritualibus, vicarius generalis)*, d'official, etc.

Leur nombre a parfois varié ; avant le Concile de Trente, on en rencontre plusieurs simultanément dans le même diocèse, notamment à Cambrai et à Tournai. Il y a lieu de croire que l'usage des deux langues dans ces diocèses n'a pas été étranger au choix de deux auxiliaires, l'un de langue romane, l'autre de langue thioise.

La plupart des auxiliaires de Cambrai et de Tournai appartenaient à des ordres religieux, à ceux de S. François, de S. Dominique et du Carmel. Leur situation en était d'autant plus facilement réglée vis-à-vis des chapitres cathédraux, notamment pour la question des revenus à leur assigner. Leur train de maison forcément modeste n'avait pas de quoi effrayer les ecclésiastiques avec lesquels ils devaient être en rapport, et la question de leur résidence était vite résolue par le nombre des couvents de l'ordre auquel ils appartenaient (1). D'ailleurs les évêques avaient intérêt à se faire remplacer

1. Il est aisé de constater que leur situation financière n'était pas brillante, et souvent ils eurent à se plaindre de leur pauvreté. Nous aurons l'occasion plus loin de publier des actes relatifs à Mathias, évêque de Trébizonde, suffragant de Cambrai, qui le démontreront clairement. Tantôt les suffragants, même religieux, réclament des bénéfices séculiers, tantôt ils se font allouer les revenus d'une propriété. C'est ainsi que Jean, évêque de Scopia, et suffragant

Digitized by Google

par des hommes actifs et capables de manier la parole ; ils prirent des religieux qui se distinguaient par leur aptitude aux affaires et leur science théologique. On trouve parmi les auxiliaires de Cambrai et de Tournai des hommes de réelle valeur (1).

A part des listes assez incomplètes pour Tournai dans Sanderus (*Flandria illustrata*, Lib. X), et pour Cambrai dans le *Cameracum christianum* de Le Glay (pp. 82-87), nous ne connaissons pas de travaux sur les suffragants de ces deux sièges. Nous avons essayé de combler cette lacune, en groupant dans une série de notices les notes recueillies au cours de nos recherches dans les archives et bibliothèques. Nous n'avons nullement la prétention d'avoir épuisé la matière ; pour réussir à faire un travail absolument complet, il faudrait dépouiller par le menu toutes les archives de ces deux diocèses, y compris celles des paroisses. Cela est actuellement impossible. L'on constatera que nous donnons plus de documents pour la partie des diocèses de Cambrai et de Tournai située dans les limites actuelles de la Belgique ; la raison en est que les documents manuscrits y sont fort nombreux et que nous avons eu l'occasion de procéder à un dépouillement plus minutieux des dépôts d'archives de notre pays. Quoi qu'il en soit, nous croyons que la liste que nous dressons sera assez complète, non-seulement pour rectifier les erreurs commises par Sanderus et Le Glay et combler leurs lacunes, mais encore qu'elle permettra de mieux classer à l'avenir les documents émanés des évêques auxiliaires et aidera à identifier quelques-uns de ces dignitaires ecclésiastiques.

Nous croyons utile de terminer cette courte introduction par l'indication d'un certain nombre de travaux publiés sur les évêques suffragants d'Allemagne, de France et d'Espagne, auxquels nous renvoyons parfois au cours de cette étude.

A côté des travaux généraux, tels que ceux d'Andreucci, *De episcopo titulari seu in partibus infidelium tractatus canonico-theol.* Romæ, 1733 ; Fr. Ant. Dürr, *Dissert. de suffraganeis seu vicariis*

---

de Cologne, jouit, comme son prédécesseur, des revenus de la ferme de St-Cyriaque, dépendant de l'abbaye de Siegbourg (Sauerland, *Urkunden und Regesten z. Gesch. der Rheinl.*, II, n. 1517, p. 171). Au XVIe siècle, on prit des mesures pour régler la pension des auxiliaires lors de leur nomination. Cette question fut traitée en consistoire le 12 octobre 1565 (Bibl. Corsini, *Decreta consistor.* 42, ff. 169-171), de même que, le 10 février 1570, celle de l'usage des pontificalia par ces prélats (ib., 193-193^v), déjà fixée par Pie IV le 21 mai 1562 (*Bullar. Roman.*, éd. Neapol., t. 7 (1882), pp. 198-199). Lors de la provision de Luc Jacobi à l'évêché de Sarepta, comme suffragant de Tournai, le 10 mars 1561, on lui assigna une pension de 200 ducats sur les fruits de la mense épiscopale de Tournai (Bibl. Cors., t. 43, f. 92^v).

1. On remarquera que le même titre épiscopal in partibus est longtemps occupé par les suffragants d'un même évêché : Azote à Trêves, Philadelphie à Eichstädt, Sarepta à Tournai, etc.

Digitized by Google

generalibus in pontificalibus episcoporum Germaniae. Moguntiae. 1782; Moroni, *Dizionario di erudizione storico-eccles.*, t. 95 (Venise, 1859), pp. 181-204; G. Grunau, *De coadjutoribus episcoporum*, Breslau, 1895 ; Kohn, *Die Weihbischöfe*, ap. Verings *Archiv f. kath. Kirchenrecht*, XLVI (1881); H. J. Schmitz, *Titularbischof* ap. *Kirchenlexikon*, 2e éd. t. XI, 1780-1788 ; Sägmüller, *Lehrbuch des kathol. Kirchenrechts*, Fribourg en Br., 1902, pp. 364-367, nous citerons particulièrement l'*Histoire ecclésiastique d'Allemagne*, 2 vol, in-12°, Bruxelles, Foppens, 1722, qui donne pour chaque évêché la liste des suffragants ; Bender, *De Livoniae, Estoniae, Prussiae vicinarumque terrarum episcopis saec. XIII ap. Germ. ordinarios peregrinantibus*, 1867 ; J. G. Bunge, *Livland, die Wiege der deutschen Weihbischöfe*, 1875, et l'important ouvrage du P. Eubel, *Hierarchia catholica*, qui a donné dans son second volume une liste sommaire des suffragants des divers pays.

Nous donnons ici une liste dressée par diocèse de travaux spéciaux sur les suffragants.

AUGSBOURG, *Hist. eccl. d'Allemagne*, I, 127-129 ; Khamm, *Hierarchia Augustana*, Pars I, 1709, pp. 493-521.

BALE, *Hist. eccl. d'Allem.*, II, 214-215 ; Trouillat, *Monum. de l'évêché de Bâle*, t. VI ; *Revue de la Suisse cath.*, 1894, p.151 ; Ingold, *Nouv. œuv. inéd. de Grandidier*, t. III, pp. 33-34 ; Chèvre, *Les suffragants de l'ancien évêché de Bâle au XIIIe siècle* (*Revue d'Alsace*, 1903, pp. 235-241) ; D. Berlière, *Les évêques de Bâle au XIIIe siècle.* Notes supplémentaires (*Ib.*, pp. 332-336).

BAMBERG, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 204.

BESANÇON, *Ib.*, II, 200-202 : Castan, *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon* (*Mémoires de la Soc. d'Émulation du Doubs*, 5e série, I, 1876, 456-483.)

BRIXEN, *Hist. eccl. d'Allem.*, II, 70 ; Sinnacher, *Beyträge zur Gesch. der bischöfl. Kirche Säben und Brixen in Tyrol*, t.V, 1827 pp. 157-171.

COLOGNE, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 300-307 ; J. A. Heister et Binterim, *Suffraganei Colonienses extraordinarii*, Moguntiae, Kirchheim, 1843 ; supplément par Forst aux Archives de la ville de Cologne. (Chroniken und verwandten Darstell., n. 80.)

CONSTANCE, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 112.

EICHSTAETT, *Ib.*, I, 75-76 ; Popp, *Anfang und Verbreitung des Christenthums im südl. Teutschlande besonders Errichtung der Diözese Eichstätt*, Ingoldstadt, 1845, pp. 256-260 ; Schlecht, *Reihenfolge der Eichstätter Weihbischöfe* (*Sammelblatt des histor. Vereins. Eichstätt*, 1891, XI, 125-130).

Digitized by Google

FRISINGUE, *Hist.eccl.d'Allem.*, II,26 ; Meichelbeck-Baumgärtner, *Geschichte der Stadt Freising und ihrer Bischöfe*, Frisingue, 1854, pp. 583-600 : Reihenfolge der Weihbischöfe in Freising, mitgetheilt von Jos. von Heckenstaller.

HALBERSTADT, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 181.

HILDESHEIM, *Ib.*, I, 154-155.

LAUSANNE, *Ib.*, II, 226.

LIÉGE, *Ib.*, I, 337-342 ; Ernst, *Tableau des suffragants de Liége*, Liége, 1823; J. Habets, *Geschiedenis van het tegenwoordig Bisdom Roermond*, I, 240-250.

MAYENCE, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 21-23 ; Joannis, *Script. rer. Mogunt.*, t. II, 417-454 ; *Gall. christ.*, V, 549-564 ; Falk, *Die Literatur zur Gesch. der Mainzer Weihbischöfe (Archival. Zeitschrift*, N. F., III, 284-297) ; Rattinger, *Die Mainzer Weihbischöfe des M. A. (Der Katholik*, 1895, I, 140-153.)

MAYENCE-ERFURT, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 24-26 ; Gudenus, *Elenchus suffraganeorum Erfurtensium pontificii muneris per Thuringiam, Hassiam, Eichsfelsiam et Saxoniam diocesis Maguntinae vicariorum* ap. *Codex diplomat.* t. IV. Francfort 1750 ; Severus, *Memoria propontificum Moguntinorum renovata.* Aschaffenburg, Nehr, 1763 ; Koch, *Die Erfurtur Weihbischöfe* (*Zeitschrift des Vereins f. Thüring. Gesch.*, VI, (1865). 32-126) ; Jac. Feldkamm *Geschichtliche Nachrichten über die Erfurter Weihbischöfe.* 93 pp. in-8°.

METZ, *Hist.eccl.d'Allem.*, I,244-246 ; *Gall. christ.*, XIII, 815-818.

MINDEN, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 388 ; F. X. Schrader, *Die Weihbischöfe, Officiale und Generalvikare von Minden vom 14. bis zum 16 Jahrh. (Zeitschrift f. vaterl. Gesch. und Altert. Westfalens*, t. 55 ; Munster, Regensberg, 1897).

MUNSTER, *Hist.eccl. d'Allem.*, I, 361-365 ; Tibus, *Geschichtl. Notizen über die Weihbischöfe von Münster*, Munster, 1862.

OLMÜTZ, *Hist. eccl. d'Allem.*, II, 162-163.

OSNABRUCK, *Ib.*, I, 376-377 ; Joh. Möller, *Gesch. der Weihbischöfe von Osnabrück*, Lingen, 1887.

PADERBORN, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 139 ; J. Evelt, *Die Weihbischöfe von Paderborn*, Paderborn, 1869, avec *Nachträge*, ib., 1879.

PASSAU, *Hist. eccl. d'Allem.*, II, 57 ; Schrödl, *Passavia sacra*, Passau, 1879, pp. 68-69, 260-261.

PRAGUE, *Hist. eccl. d'Allem.*, II, 143-145 ; Frind, *Die Gesch. der Bischöfe und Erzbischöfe von Prag*, Prag, 1873, 311-314.

Digitized by Google

RATISBONNE, *Hist. eccl. d'Allem.*, II, 41-42 ; Janner, *Gesch. der Bisch. von Regensburg*, III, passim.

SPIRE, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 48.

STRASBOURG, *Ib.*, I, 93-94 ; *Archival. Beilage zum Ecclesiasticum Argentinense*, 1889, n. 1 ; Ingold, *Nouv. œuvres inédites de Grandidier*, *Alsatia sacra*, III, 1898, pp. 15-26.

THÉROUANNE, O. Bled, *Les évêques suffragants de Therouanne*, ap. *Régestes des évêques de Th.*, t. I, St-Omer, d'Homont, 1902, pp. 7-10.

TOUL, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 260-261.

TRENTE, *Ib.*, II, 118.

TRÈVES, *Ib.*, 222-224 ; Hontheim, *Hist. Trevir. dipl.*, passim. ; J. A. Hansen, *Die Weihbischöfe von Trier*, Cologne, 1834 ; Jos. Holzer, *De proepiscopis Trevirensibus sive archiep. Trevirens. in pontificali munere sociis atque collegis.* Coblence, Dubois, 1845, in-8°.

UTRECHT, Van Heussen, *Batavia sacra*, passim.

VERDUN, *Hist. eccl. d'Allem.*, I, 278.

VIENNE, *Ib.*, II, 83.

WÜRZBOURG, *Ib.*, 63 ; Renninger, *Die Weihbischöfe von Würzburg* (*Archiv. für Unterfranken*, XII, 1865).

Un travail d'ensemble, mais incomplet, a été fait pour l'Espagne par Ramon Fort et Vincent de la Fuente : *Tratado de los obispos españoles titulares de iglesias in partibus infidelium* (*España Sagrada*, t. LI).

En France on peut signaler en dehors du travail de Castan sur Besançon, mentionné plus haut :

Vernière, *Les évêques auxiliaires en Auvergne et en Velay, antérieurement au XVIIIe siècle.* Clermont, Bellet, 1892. (Extrait du *Bulletin hist. scientif. d'Auvergne*) ; Poulbrière, *Les évêques auxiliaires en Limousin*, Tulle, Crauffon, 1890, in-8°.

Signalons encore l'*Elenchus chronicus vicariorum Urbis iu spiritualibus Maxx. Pontificum Romm.* d'Hyacinthe Ponzetti, Rome 1797, XXX-79 pp. in-4°.

Digitized by Google

ÉVÊQUES AUXILIAIRES

DE CAMBRAI.

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN, archevêque de Mytilène
1228-1235 (1).

Le premier archevêque de ce siège métropolitain situé dans l'île de Samos (Cyclades) fut un moine cistercien, Jean (2), qui devait être originaire de nos contrées, comme le moine Jean de Gembloux, archevêque de Néo-Patras (3) et Guarin de Douai, archevêque de Verissa près de Thessalonique (4). Albéric de Trois-Fontaines en fait mention dans sa relation de la mort de Baudouin, empereur de Constantinople, fait prisonnier par Johannice, prince des Bulgares, et mis à mort à Ternowo. Il cite comme garant de son assertion Jean, archevêque de Mytilène, et le moine cistercien Albert, qui passa la même année (1205) par cette ville (5). Rentré en Occident par suite de la situation difficile faite aux Latins, Jean exerça les fonctions épiscopales dans les diocèses de Cologne (6), de Liége et de Cambrai.

D'où venait ce moine cistercien? C'est là un problème difficile à résoudre.

Chrysostome Henriquez, Manrique, répétés par Bucelin (7), disent que ce religieux, bénédictin de Saint-Denis en France, embrassa la règle cistercienne à Clairvaux, devint ensuite abbé d'Igny, puis de Clairvaux et enfin archevêque de Mytilène, et qu'il vécut vers 1257 (8). Les auteurs du *Gallia christ.* répètent cette notice, mais ne voient pas la possibilité de faire concorder ces données avec les listes connues des abbés d'Igny et de Clairvaux (9). Jongelin, qui le cite comme 20e abbé de Clairvaux, ajoute au nombre des abbayes qu'il gouverna celle de la Grâce-Dieu, mais ne parle de sa dignité d'archevêque de Mytilène que d'une façon dubitative (10). Mgr Péchenard, qui rappelle tous ces détails sans les

1. C'est par erreur qu'on a placé parmi les suffragants de Cambrai le célèbre Thomas de Cantimpré (Raissius, *Belgica christ.*, 136-137; Gallia, III, 38; cf. E. Berger, *Thomae Cantipratensis bonum universale*, Paris, 1895, pp. 6-7).
2. Jongelin, *Notitiae*, IX, 9; acte de 1230 cité plus bas.
3. Berlière, *Monasticon belge*, I, 21; Eubel, *Hierarchia cathol.*, I, 379.
4. Eubel, I, 510, 553; Escallier, *L'abbaye d'Anchin*, 1852, p. 155.
5. MGH. SS, XXIII, 885.
6. Eubel, 370.
7. *Menolog. Benedictin.*, p. 290; Henriquez, *Fascic. SS. O. Cist.*, t. I, p. 175.
8. Cf. *Act. Sanct.*, t. II, april, 2e éd., p. 742.
9. *Gall. christ.*, t. IX, 302.
10. *Notitiae*, I, p. 26; cf. *Gall. christ.*, XV, 296.

Digitized by Google

discuter, suppose qu'il quitta Igny en 1234 et mourut à Clairvaux le 20 avril 1240 (1). Rien n'est moins certain. L'abbé J.B.E. Carré discute le fait, et montre que l'abbé d'Igny ne peut être identifié avec l'archevêque de Mytilène, qui, d'après lui, aurait été confondu avec un autre Jean, religieux de Clairvaux, mort en 1240 (2). Jusqu'ici rien ne permet d'identifier le personnage. Un détail consigné par le cistercien de Signy, Dom Guyton, au cours d'un voyage en Belgique, fournit une piste. Racontant la visite qu'il fit en 1749 à l'abbaye d'Orval, voici ce qu'il remarqua :

« Au-dessus du pilier du sanctuaire où le diacre chante l'Évangile, une petite table de bois qui porte : « Hic jacet frater Iohannes de Hoyo, Dei et apostolice sedis gratia Episcopus Melitenensis, istius monasterii, etc., postea Trium fontium Abbas. Obiit anno Domini 1202 (3). »

Le nom de Jean de Huy conviendrait facilement à un moine d'Orval, car il semble bien que le « *istius monasterii etc.* » doive s'appliquer à un moine de cette abbaye, mais nous n'en trouvons pas de trace dans les chartes du monastère, ni dans le nécrologe. La date de 1202 est fautive. Quant à l'abbatiat à Trois-Fontaines, pas de trace à cette époque dans la liste du *Gallia* assez serrée pour les dates (4), ni dans Albéric de Trois-Fontaines. Le fait de la sépulture à Orval semble un argument en faveur de la profession faite dans ce monastère par l'archevêque de Mytilène, comme le témoignage invoqué par Albéric de Trois-fontaines en faveur de ses relations avec cette abbaye.

Mais ici se présente une difficulté. Le *Gallia christiana*, qui rapporte la même épitaphe, donne le texte sous la forme suivante :

Hic iacet dominus frater Iohannes de Hoio
Dei et apostolice sedis gratia
episcopus Delmetensis, istius
monasterii et postea Trium fontium
abbas obiit anno Domini MCC... (5).

1. *Histoire de l'abbaye d'Igny*, Reims, 1883, p. 226.
2. *Histoire du monastère de N.-D. d'Igny*, Reims, 1884, pp. 208-209.
3. Schuermans, *Les abbayes d'Orval et de Saint-Hubert en 1749* (*Annales de l'Institut arch. d'Arlon*, t. 34 (1899), p. 93). Ce texte avait été publié en 1886 dans le *Messager des sciences historiques* de Gand, pp. 146-147. M. de Barthélemy avait lu dans le MS. de Dom Guyton : « istius monasterii et postea Trium fontium abbas ». Cette lecture est fautive. Il est vrai qu'il y eut à Orval un abbé du nom de Jean (Jean d'Etalle), qu'on rencontre dans une charte de 1203 (Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 133) et qui mourut, d'après le Nécrologe, le 1 janvier 1206 (*Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique*, III, 223.)
4. T. IX, 959-960.
5. T. XIII, 629. — Le P. Wiltheim avait lu *episcopus Debratensis istius monasterii et domus Trium fontium*, sans pouvoir déchiffrer le reste. Cf. Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, Bruxelles, 1879, p. XVII, note 2.

Digitized by Google

en faisant remarquer que le reste de l'inscription était effacé.

Bertholet rapporte le texte de cette façon :

Hic iacet
Dominus frater Iohannes de Hoio
Dei et Apostolicae Sedis gratiâ episcopus Delmetensis
Istius Monasterii,
Et postea Trium fontium Abbas
obiit
anno Domini M. CCCXVII (1).

Holzer, qui a reprisle texte de Bertholet, fait à l'évêque de Duvno *(Delmetensis)* une place parmi les suffragants de Trèves, toutefois sans pouvoir citer un seul document de son ministère (2).

Il semble bien qu'il faille écarter le texte de *Debratensis* donné par le P. Wiltheim. Mais lequel des deux a raison, de Bertholet ou de Dom Guyton ? Il est assez difficile de le dire. Il exista effectivement au XIVe siècle un Jean de Huy, qui fut abbé de Trois-Fontaines et devint dans la suite évêque de Konavlje en Dalmatie, suffragant de Durazzo, comme en fait foi une bulle de Jean XXII. Nommé à ce siège épiscopal par l'archevêque d'Antivari, bien que Konavlje ne fût pas dans sa province, Jean de Huy, qui avait autrefois exercé la charge abbatiale à Trois-Fontaines, alla s'accuser de cette faute devant Jean XXII à Avignon, et le pape, par un acte du 10 juillet 1325, lui ordonna de s'abstenir à l'avenir de toute fonction pontificale et de se retirer dans son ancien monastère, mais en lui rendant voix passive aux dignités de son ordre.

Nous donnons ici le texte de ce document :

Dilecto filio Iohanni dicto de Hoyo, olim abbati monasterii Trium fontium, Cisterciensis ordinis, Cathalaunensis diocesis, salutem. Dudum dilectus filius Andreas, olim archiepiscopus Antibarensis, priusquam archiepiscopalis regiminis Antibarensis ecclesie sponte cessisset in nostris manibus oneri et honori, quamquam exigentibus culpis suis auctoritate apostolica esset a pontificalis officii executione suspensus (3), te de facto propria temeritate ecclesie Cunaviensi prefecit in episcopum et pastorem, licet dicta Cunaviensis ecclesia de Antibarensi provincia non existeret nec existat, tibique per quosdam episcopos non suffraganeos suos munus fecit consecrationis impendi, quanquam super hoc potestatem aliquam non haberet, que omnia

1. *Hist. eccl. et civile du duché de Luxembourg*. VI, 351.
2. *De proepiscopis Trevirens.*, 26-27.
3. L'archevêque André, O. Min., résigna avant le 26 octobre 1324 ; il avait été promu au siège d'Antivari le 25 février 1307 (Eubel, I, 92).

Digitized by Google

tu in nostra et fratrum nostrorum constitutus presentia humiliter et sponte fuisti confessus. Nos igitur attendentes prefectionem huiusmodi de te factam et quecumque sunt ex illa secuta per ipsum Andream temere fuisse contra sacros canones attemptata, tibi auctoritate presentium districtius inhibemus ne de cetero ea que sunt pontificalis officii exercere, nec pontificalibus uti presumas insigniis quoquomodo. Tue tamen simplicitati et ignorantie veniam tribuentes, te super eo quod dictam ecclesiam temere recepisti ac ea que sunt pontificalis officii exercere et pontificalibus uti insigniis post receptum munus consecrationis huius presumpsisti, a penis iuris et constitutionis que incipit Implerisque edite in concilio Viennensi, si quas preterea incurristi tenore presentium duximus absolvendum. Volumus autem tibique precipimus quod ad monasterium Triumfontium, Cisterciensis ordinis, Cathalaunensis diocesis, cuius regimini sicut abbas prefuisse diceris, de nostra licentia revertaris, inibi tanquam monachus moraturus, et ne propter premissa a dignitatibus tui ordinis excludaris, te auctoritate apostolica habilem esse volumus ut predictis nequaquam obstantibus in prefato Triumfontium et aliis monasteriis tui ordinis in abbatem libere et licite possis eligi et assumi. Nulli etc. nostre inhibitionis, absolutionis, voluntatis, precepti et habilitationis infringere etc. Datum Avinione VI° idus julii anno nono (1).

La liste des abbés d'Orval au XIVe siècle nous offre un abbé Jean, qu'on rencontre dans des actes du 26 juillet 1314 au 18 août 1327 (2), sans désignation de nom de famille ou d'origine, sauf que le 1 août 1326 on trouve un *Jean de Huy* (3). C'est du moins cette dénomination que donne le cartulaire d'Orval conservé à Arlon, tandis que la copie du cartulaire de Jean Caro, antérieure à 1636, et conservée à la Bibliothèque de Trèves, dit *Jean de Chiney* (Chiny) (4).

D'après certains auteurs, Jean de Huy aurait quitté la direction d'Orval en 1317 pour devenir abbé de Trois-Fontaines. Il serait revenu à Orval, à la mort de l'abbé Jacques de Mouzon en 1325, et serait mort probablement en 1327 (5).

Ces renseignements sont sujets à caution. Et d'abord l'abbé Arnoul de Trois-Fontaines, qui figure dans des actes d'Orval de 1314 et 1315 (6), eut pour successeur l'abbé Richard, que nous ren-

1. Arch. Vatic. *Jean XXII. Comm. an. IX. P. II* (*Reg. Vatic.* 79), n. 1886, ff. 216-217v.
2. Goffinet, *Cartul. d'Orval*, p. 636, 664.
3. *Ib.*, p. 659.
4. Delescluse, *Chartes inédites de l'abbaye d'Orval*, Bruxelles, 1896, p. 50. Cf. Tillière, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, Namur, 1897, p. 244 note.
5. *Gallia christ.*, XIII, 629; Goffinet, p. XVII; Tillière, *l. c.*
6. Goffinet, p. 637, 645.

Digitized by Google

controns le 25 mai 1315 (1) et en 1326 (2). Où trouver place pour un abbatiat de l'abbé d'Orval à Trois-Fontaines ? Il n'est pas possible qu'un Jean de Huy fût encore abbé d'Orval en 1327, puisqu'à cette époque il était évêque. Il faut donc admettre que le vrai nom de l'abbé Jean d'Orval de 1315 à 1327 était Jean de Chiny, et que le Jean de Huy, qui fut élevé aux honneurs de l'épiscopat, était un ancien moine cistercien, lequel fut d'une façon ou l'autre nommé ou postulé à l'abbatiat de Trois-Fontaines et vint mourir à Orval. Était-il moine d'Orval ? Le nom de Huy porte à le croire, mais, chose curieuse, une bulle de Clément VI dit qu'il était auparavant moine de Léoncel, avant de devenir évêque de Duvno. Le nécrologe d'Orval ne mentionne pas le 19e abbé, lequel devait être Jean de Huy ou Jean de Chiny ; il est vrai qu'il doit manquer une partie du mois de janvier (3). En tout cas il n'y est pas fait mention d'un évêque sorti d'Orval.

Deux questions sont à examiner. L'évêque de Duvno est-il le même que l'évêque de Konavlje suspendu par Jean XXII ? L'épitaphe d'Orval se rapporte-t-elle à l'évêque de Duvno ou à celui de Mytilène ?

Le P. Eubel croit que l'évêque Jean de Duvno en Herzégovine, suffragant de Spalato, pourvu de ce siège par Clément VI le 20 juin 1345, est le même que l'ancien évêque de Konavlje. L'évêque de Duvno était un moine cistercien de Léoncel au diocèse de Valence. On le rencontre comme évêque dans une lettre d'indulgences datée d'Avignon le 20 février 1346 ; dès 1347 il était remplacé à Duvno par l'évêque Guerrin. Le P. Eubel croit que ce pourrait être le même personnage que ce Jean de Huy, ancien abbé d'Orval et de Trois-Fontaines, puis évêque de Konavlje, qui sera devenu suffragant de Trèves après sa promotion au siège de Duvno. Son épitaphe, telle qu'elle était donnée par Holzer, lequel reproduisait le texte de Bertholet, portait 1317 ; le P. Eubel propose de lire 1347 (4).

La bulle de Clément VI, que nous publions ici, montre en effet que Jean de Huy, autorisé par Jean XXII à accepter des dignités dans son ordre, a été réhabilité par Clément VI et qu'il reçut de nouveau la faculté d'exercer les fonctions épiscopales. Il s'agit en effet du même moine cistercien Jean, que l'archevêque

1. *Ib.*, p. 655.
2. *Gallia christ.*, IX, 961.
3. Nécrologe, ap. *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, t. III, pp. 223-242 ; *Annal. de l'Instit. arch. d'Arlon*, 1867, pp. 172-194.
4. *Hierarchia cath.*, I, 239. — Le 22 décembre 1345, il fut exempté de payer sa taxe à la Chambre apostolique « propter paupertatem » (Archiv. Vatic. *Oblig.*, t. 22, f. 4v).

Digitized by Google

André d'Antivari avait promu au siège épiscopal de Konavlje et que Jean XXII avait destitué. Mais, dans la bulle de Clément VI, il est dit que, lors de sa promotion à l'évêché de Konavlje, Jean appartenait au monastère de Léoncel. Pas un mot de son abbatiat à Trois-Fontaines. Rentré dans son abbaye de Léoncel en 1325, l'ancien évêque de Konavlje demanda plus tard à passer au monastère bénédictin de l'Ile-Barbe, ce qui lui fut accordé. Lorsque Clément VI, moine bénédictin, monta sur le siège pontifical, l'ancien évêque de Konavlje lui adressa une supplique et rentra en grâce. Le 20 juin 1345 il était pourvu du siège épiscopal de Duvno.

Venerabili fratri Iohanni episcopo Delmitensi salutem etc. Suscepti cura regiminis cor nostrum continua pulsat instantia ut solicitudinis debitum, ad quod universis orbis ecclesiis nos apostolice servitutis necessitas obligat, earum singulis, prout nobis ex alto conceditur, exolvamus, in eo potissime ut illarum regimina, que propriis sunt destitute pastoribus, personis talibus committantur, per quarum solertiam circumspectam et solertem circumspectionem ecclesie predicte in spiritualibus et temporalibus valeant adaugeri. Dudum siquidem quondam Andreas, olim archiepiscopus Antibarensis, ab executione pontificalis officii, suis exigentibus demeritis, per apostolicam sedem suspensus, falso asserens ecclesiam Cunaviensem fore de Antibarensi provincia, eamque de iure et de facto vacare, et tanto tempore vacavisse per negligentiam dilectorum filiorum capituli eiusdem ecclesie, qui infra iuris terminum, ut dicebat, aliquem in Cunaviensem episcopum eligere non curarunt, quod potestas providendi eidem ecclesie de pastore erat ea vice ad ipsum tunc archiepiscopum legitime devoluta, te, tunc monachum monasterii de Leoncello, Cisterciensis ordinis, Valentinensis diocesis, in sacerdotio constitutum, prefecit, quamvis de facto, eidem Cunaviensi ecclesie in episcopum et pastorem ; ac deinde, post consensum per te, de tui superioris petita et obtenta licentia, huiusmodi prefectioni prestitum, tibi per quosdam episcopos, non tamen suos suffraganeos, fecit munus consecrationis impendi ; tuque, huiusmodi suspensionem ipsius tunc archiepiscopi, ut asseris, prorsus ignorans, et credens ipsam Cunaviensem ecclesiam fore de dicta provincia, teque in episcopum Cunaviensem rite promotum et munus consecrationis huiusmodi tibi canonice fuisse impensum, pontificalibus fuisti usus insigniis et exercuisti que ordinis seu pontificalis officii existere dinoscuntur. Quibus omnibus postmodum ad notitiam fel. rec. Johannis pape XXII, predecessoris nostri, deductis, idem predecessor tibi inhibuit ne de cetero pontificalibus utereris insigniis, nec que essent pontificalis ordinis seu officii exerceres ; propter quod tu ad dictum ordinem Cisterciensem, etiam de ipsius predecessoris precepto rediens, tandem, postquam in dicto monasterio de Leoncello per aliquos annos fuisti tanquam monachus commoratus,

Digitized by Google

ad monasterium Insule Barbare, ord. S. Benedicti, Lugdunensis diocesis, de licentia dilecti filii... abbatis ipsius monasterii de Leoncello, te conferens, in eo per dilectum filium... abbatem ipsius monasterii Insule Barbare, ad quem in eodem monasterio monachorum receptio pertinere dicitur, receptus fuisti in monachum et in fratrem, ac huiusmodi receptio auctoritate apostolica postmodum extitit approbata, et tandem, dicto Iohanne et deinde pie memorie Benedicto papa XII, predecessore nostro ac eiusdem Iohannis successore immediato viam universe carnis ingressis, nobisque, divina favente gratia, ad apicem summi apostolatus assumptis, et demum premissis omnibus et singulis pro parte tua coram nobis expositis; nos, volentes tecum agere gratiose, omnem inhabilitatis et irregularitatis maculam sive notam, si quam ex premissis vel eorum occasione forsitan contraxisti, duximus totaliter abolendam, ac subsequenter, ecclesia Delmitensi ex eo apud apostolicam sedem vacante quod dil. Madius, episcopus olim Delmitensis, eiusdem ecclesie Delmitensis oneri in nostris manibus sponte cessit, nos, huiusmodi cessione admissa, attendentes quod nullus de ipsius ecclesie Delmitensis ordinatione preter nos hac vice disponere potest, pro eo quod nos diu ante vacationem huiusmodi provisiones omnium ecclesiarum cathedralium tunc apud dictam sedem quocumque modo vacantium et in antea vacaturarum dispositioni nostre specialiter reservantes, decrevimus extunc irritum et inane, si secus super hiis per quoscumque, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contingeret attemptari, ac ad provisionem ipsius Delmitensis ecclesie, ne prolixe vacationis exponatur incommodis, paternis et solicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam super hiis cum fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad te, litterarum scientia preditum, morum et vite honestate decorum, in spiritualibus providum et in temporalibus circumspectum, et aliis multiplicibus virtutum meritis, prout testimonio fidedignorum accepimus, insignitum, direximus oculos nostre mentis, quibus omnibus debita meditatione pensatis, de persona tua eidem Delmitensis ecclesie, de dictorum fratrum nostrorum consilio, auctoritate apostolica, providemus, teque illi preficimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius tibi tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo, ac munus consecrationis, ut premittitur tibi impensum, approbamus et ratificamus expresse; supplentes omnem defectum, si quis intervenisset forsitan in eodem, de apostolice plenitudine potestatis, tibique auctoritate predicta concedimus, ut, inhibitione huiusmodi dicti Iohannis predecessoris nequaquam obstante, predictis insigniis uti, et ea que sunt pontificalis officii seu ordinis possis libere et licite exercere. In illo qui dat gratias et largitur premia confidentes quod eadem Delmitensis ecclesia sub tuo felici regimine, gratia tibi suffragante divina, prospere dirigetur et salubria suscipiet incrementa. Quocirca fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus ad dictam ecclesiam Delmitensem cum gratia nostre benedictionis acce-

Digitized by Google

dens, eiusdem ecclesie solicitam curam geras, gregem dominicum in illa tibi commissum doctrina verbi et operis reformando, ita quod dicta ecclesia Delmitensis gubernatori circumspecto et fructuoso administratori gaudeat se commissam, ac bone fame tue odor ex laudabilibus tuis actibus latius diffundatur, tuque, preter eterne retributionis premium, nostre benivolentie gratiam uberius valeas promereri.

Datum apud Villamnovam, Avinionensis dyocesis, XII kal. iulii, anno quarto.

In e. m. dilectis filiis clero civitatis et dyoc. Delmitensis [ut humiliter intendant ac obediant supradicto Iohanni episcopo]. Datum ut supra.

In e. m. dil. filiis populo civitatis et dyoc. Delmitensis [ut eundem episcopum devote suscipiant ac honorifice pertractent, eiusq. monitis et mandatis intendant.] Datum ut supra.

In e. m. venerabili fratri archiepo Spalatensi [ut eundem episcopum et ecclesiam Delmitensem sibi metropolitico iure subiectam, commendatos habeat ac favore prosequatur.] Datum ut supra.

In e. m. dil. filio nobili viro Stephano Bano, principi Rosciensi [ut episcopum et ecclesiam Delmitensem praedictos, commendatos habeat, ac sui favoris praesidio prosequatur.] Datum ut supra (1).

Auquel des deux appartient réellement l'épitaphe d'Orval? Il est difficile de le dire. Dom Guyton a vu cette épitaphe et l'a, semble-t-il, fidèlement transcrite.

Si le véritable texte de l'épitaphe est *Melitenensis*, on peut admettre qu'il a existé deux personnages portant à un siècle de distance le même nom de Jean de Huy et tous deux revêtus de la dignité épiscopale; si c'est *Delmitensis*, il faut la rapporter à l'évêque du XIVe siècle et croire à une erreur de transcription dans les dates; dans ce cas la date de 1347 proposée par le P. Eubel paraît la plus plausible.

L'archevèque de Mytilène assista, le 24 octobre 1227, à la dédicace de l'église de l'abbaye cistercienne de Longpont, au diocèse de Châlons (2).

En août 1228, il consacra l'oratoire de la léproserie ou hôpital St-Pierre à Bruxelles, du consentement de l'évêque de Cambrai (3).

Le 25 septembre 1228, il consacra le chœur du monastère des Saints-Machabées à Cologne, à la demande de l'archevêque Henri. L'épitaphe suivante consacra le souvenir de cette cérémonie :

---

1. Arch. Vatic. *Reg. Vat. Clem.* VI, t. 169, ep. 15 (de promotionibus).
2. Poquet, *Monographie de l'abbaye de Longpont*, 1869, pp. 28, 58-59.
3. Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1845, III, 430.

Digitized by Google

Anno incarnationis Domini 1228, VII kal. octobris dedicatum est monasterium istud et hoc altare a V. Iohanne Mithylenensi archiepiscopo in honorem S. Mariae Virginis et SS. Machabaeorum et SS. Petri et Pauli et aliorum apostolorum et S. Michaelis et omnium sanctorum (1).

La même année,du consentement de l'évêque de Cambrai, il fit la dédicace de la chapelle N.-D. à Hérinnes, c'est-à-dire de l'ancienne partie de l'église du côté de l'ouest, à laquelle les chartreux ajoutèrent plus tard une nouvelle partie du côté de l'est (2), et accorda des indulgences à ceux qui la visiteraient au jour anniversaire de la dédicace et pendant l'octave.

Nous donnons ici l'acte qu'il laissa à cette occasion :

J. Dei gracia Mitilenensis archiepiscopus universis Christifidelibus presentem paginam inspecturis salutem in Verbo salutari. Notum vobis facimus quod nos auctoritate venerabilis patris Godefridi eadem gracia Cameracensis episcopi dedicavimus ecclesiam beate virginis Marie de Herine, prebentes eadem auctoritate et nostra omnibus ad eandem ecclesiam in die dedicacionis et infra octavas devote fluentibus indulgenciam quadraginta dierum de iniunctis sibi penitenciis.

Actum anno Domini MCC vigesimo octavo mense septembris dominica proxima ante festum beati Mathei apostoli (3).

D'après les *Annales* de Lobbes, le 24 mars 1230, il donna la consécration épiscopale à l'évêque Jean de Liége dans l'église collégiale de S. Théodard à Thuin, assisté des évêques de Cambrai et de Tournai, en présence du légat, le cardinal Othon (4). Il est vrai que le texte est incomplet : ab archiepiscopo *Mitil.*, et que Gilles d'Orval rapporte que ce fut l'archevêque Henri de Reims qui accomplit cette fonction (5) ; le fait cependant est intéressant à noter

Le 31 octobre 1230, nous le retrouvons à l'abbaye de Villers, où il consacre deux autels, celui des saints confesseurs Martin, Nicolas et Jérôme (6), et celui des SS. Grégoire, Ambroise et Augustin (7).

En 1233, il donne avec quelques autres prélats un vidimus d'une

---

1. Crombach, *Historia SS. trium magorum regum*, p. 672 ; *Acta SS.*, t. IX oct. p. 233.
2. *Origo domus Capellae B. M.* (Miraeus, *Opp. dipl.*, IV, 265) ; *Chronicon et Menologium domus Capellae B M. V.* MS. 13753-13754 de la Bibl. royale de Bruxelles, f. 6.
3. Copie du XVe siècle dans le cartulaire de la Chartreuse de la Chapelle à Hérinnes. MS. 18202 de la Bibl. royale de Bruxelles, f. 6.
4. Martène, *Thes. anecd.*, III, 1427 ; *Mon. Germ. hist.*, SS. IV, 26.
5. *M G. H.*, SS. XXV, 123 ; cf. Foullon, I, 332.
6. *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique*, XXVII, 93.
7. *Ib.*, 93-94.

Digitized by Google

lettre d'indulgences accordée par Honorius III (Dat. Later. cal. dec. a° 3°) à l'ordre de Cîteaux (1).

Le 19 octobre 1235, il assista, avec les évêques d'Arras et de Cambrai, à la consécration de l'église abbatiale de Vaucelles, accomplie par l'archevêque de Reims (2).

Le B. ALBERT LE GRAND, évêque de Ratisbonne.

Cet illustre docteur de l'ordre de S. Dominique, issu de la famille des seigneurs de Bollenstädt, naquit à Lauingen en Souabe (dioc. d'Augsbourg) vers 1193 et entra, en 1223, dans l'ordre des Frères-Prêcheurs. Il fut forcé, en 1260, par le pape Alexandre IV, d'accepter le siège épiscopal de Ratisbonne, mais au bout de deux ans, il résigna cette charge, pour se consacrer entièrement à ses études et au bien de son ordre. Il se retira au couvent des Dominicains de Cologne, qu'il ne quitta que pour exercer certaines fonctions épiscopales, telles que les consécrations d'églises et d'autels (3). Il y mourut le 15 novembre 1280, à l'âge de 87 ans, et fut enterré dans l'église de son couvent (4)

Nous le rencontrons dans les diocèses de Cambrai, de Liége et d'Utrecht entre les années 1267 et 1277.

Le 14 juillet 1267, il consacra la chapelle et l'autel de l'infirmerie de l'abbaye de Burtscheid (5).

Le 7 septembre 1273, il consacra la nouvelle église paroissiale de Nimègue (6).

Au mois d'août 1274, il signa un acte du monastère de Dalheim (7).

Le 9 septembre 1276, il consacra l'église du couvent des Dominicains d'Anvers, du consentement de l'ordinaire (nobis super hoc

---

1. Original muni de trois sceaux dans le chartrier de l'abbaye de la Ramée, (carton I, aux Archives du Royaume à Bruxelles).

2. Jongelin, *Notitiae*, IX, 9; *Gallia christ.*, III, 178; Le Glay, *Camer. Christ.*, 300. — Pressutti, dans ses *Regesta Honorii papae III*, signale deux actes par lesquels le pape soumet en 1222 à la métropole de Mitylène les églises d'Osor et de Chios (n. 3833-3834, t. II, p. 48) et autorise, le 27 février 1222, l'archevêque de Mitylène à exercer les fonctions épiscopales en dehors de sa province (n. 3816, p. 45).

3. Paulus de Loe, *De vita et scriptis B. Alberti Magni*, ap. *Analecta Bolland.*, XX (1901) pp. 273-316; du même, *Kritische Streifzüge auf dem Gebiete der Albertus Magnus-Forschung*, (*Annalen des histor. Vereins für den Niederrnein*, LXXIV (1902), pp. 115-126); P. Albert, *Zur Lebensgeschichte des Albertus Magnus* (*Freiburger Diözesan-Archiv*, N.F. t. III (=30), 1902, pp. 283-298).

4. Binterim. *Suffrag. Colon.*, 40-41.

5. Quix, *Das ehemal. Dominikanerkloster zu Aachen*, Aachen, 1833, p. 61, n. 3; de Loe, n. 149, p. 299.

6. Knippenberg, *Hist. eccl. Ducatus Gelriae*, 87; de Loe, n. 183, p. 304.

7. de Loe, n. 188, p. 305.

Digitized by Google

auctoritate commissa) (1) et publia des indulgences en faveur de ceux qui visiteraient cette église à certains jours (2).

Le 13 septembre de la même année, il consacra deux autels dans l'église des Dominicains de Louvain, l'un en l'honneur des SS. Jean Baptiste et Jean l'Évangéliste, l'autre en l'honneur de Ste Catherine, et les enrichit d'indulgences (3).

Le 6 avril 1277, il déclara en faveur de l'abbaye de Saint-Trond, que les censitaires de cire devaient payer ce cens, selon la coutume du pays, malgré le bruit contraire répandu par des gens ignorants (4).

On sait qu'il consacra l'église des Dominicains à Utrecht, mais on ne connaît pas la date de cette cérémonie (5).

Wichmans rapporte que, d'après un document des archives de la paroisse d'Autre-Église (canton de Jodoigne), frère Albert de Cologne, ancien évêque de Ratisbonne, serait enterré dans l'église de cette paroisse (6). On ne sait comment cette légende s'est formée (7).

PIERRE, évêque de Sude.
1275-1285.

Le P. Rattinger, qui s'est occupé de l'évêque Pierre de Sude, en parlant des suffragants de Mayence (8), s'est demandé s'il ne faut pas considérer ce siège épiscopal comme un simple titre, vu qu'il n'a jamais été occupé de fait par les Latins. Il est difficile de décider ce point ; à son avis, il ne l'est pas moins de déterminer sa position. Mooyer, qui a réuni en 1860 ce qu'on savait sur les évêques de Sude (9), croit pouvoir identifier Sude avec Zuda dans le Belled Zuda en Arabie heureuse. Fabricius avait cru pouvoir se prononcer pour Suda en Crète (10) ; Lequien opina pour Suna en

1. Diercxsens, *Antverpia Christo nascens*, I, 308-309 ; de Loe, n. 198, p. 306. De Jonghe, (*Belgium Dominicanum*, p. 203) donne la date de 1271.

2. Diercxsens, *l. c.* ; de Loe, n. 199, p. 306.

3. De Jonghe, *Belgium Dominic.*, 131-132 ; Molanus, *Histor. Lovan.*, lib. V, c. 21. éd. De Ram, I, 247 ; de Loe, n. 200, pp. 306-307.

4. Piot, *Catal. de l'abbaye de Saint-Trond*, I, 347.

5. De Jonghe, *Batavia desolata Dominicana*, Gandavi, 1717, p. 4 ; Van Heussen, *Histor. episcop. Ultraject.*, 104.

6. *Brabantia Mariana*, Anvers, 1632, p. 472.

7. Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, Canton de Jodoigne. Bruxelles, 1872, p. 343.

8. *Der Katholik*, 1895, I, 151-153.

9. *Ablassbriefe für das Karmeliten-kloster in Köln* (*Annalen des hist. Vereins f. den Niederrhein*, VIII, 1860, pp. 179-182).

10. *Ecclesiae Venet.*, V, 280 ; VII, 282.

Digitized by Google

Médie, siège suffragant de Soltania (1), et son opinion fut admise par Cornelius (2), par Wadding (3), Fort (4), Gams (5), et d'autres. Parfois on a corrigé le mot Médie par celui de Perse, où l'archevêché de Soltania fut érigé en 1318.

Le P. Rattinger dit que Suda était en Orient, probablement dans les environs de la mer Noire (6). Le P. Eubel, se basant sur le *Provinciale Romanum*, le place dans l'Archipel, comme suffragant de Naxos (7).

L'évêque Pierre de Sude était religieux. Jusqu'ici on n'a pas su déterminer à quel ordre il appartenait ; le P. Rattinger inclinait à le rattacher à l'ordre des Carmes (8), tandis que le P. Eubel émet un doute en faveur de celui de Cîteaux (9).

La question ne peut être résolue que par des actes émanés de lui. Or, en 1275, il se dit de l'ordre de la Pénitence du Christ, et, en 1285, deux actes qui mentionnent des fonctions épiscopales à l'abbaye de Villers, déclarent qu'il appartenait à l'ordre de l'Hôpital. Un de ses successeurs au titre de Sude, Jacques de Denemark, suffragant d'Utrecht, était bailli des Johannites de Harlem (10). On ne peut guère supposer que le scribe des actes de Villers ait fait confusion ; il y a donc lieu de supposer que Pierre aura passé de l'ordre de la Pénitence du Christ à celui de l'Hôpital, après la suppression de son ordre par Grégoire X.

Il remplit les fonctions de suffragant dans les diocèses de Cologne, de Mayence, de Trèves et de Cambrai.

En 1275 il bénit le cimetière de l'abbaye de Bonne-Espérance et consacra des autels dans ce monastère

« Fabricam novae ecclesiae a suo praedecessore inchoatam tam celeriter perduxit ad tale complementum ut a R. Patre Ingeranno Cameracensi episcopo munus consecrationis reciperet anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo quarto feria tertia post festum B. Andreae apostoli, et anno sequenti a F. Petro, de ordine poenitentiae Christi episcopo Sudensi, coemeterium et plura altaria eiusdem ecclesiae [essent] consecrata (11). »

1. *Oriens christ.*, III, 1380.
2. *Creta sacra*, II, 458.
3. *Annal. Minor.*, ad ann. 1524, t. XVI, 195.
4. *España Sagrada*, t. 51, p. 269.
5. *Series episc.*, 454.
6. *Der Katholik*, 1895, I, 152.
7. *Hierarchia*, 491.
8. *L. c.*
9. *Hierarchia cathol.*, p. 491. Cette attribution se retrouve dans la notice du P. Saget sur le couvent des Dominicains de Metz. (*Rev. eccl. de Metz*, 1902, p. 88.)
10. Van Heussen, *Batavia sacra*, 180-181.
11. Jean de Sivry, *Chronicon* ap. Maghe, *Chronicon Bonae Spei*, 1704, p. 213.

Digitized by Google

Le 22 janvier 1281, en vertu des lettres d'Ingerram, évêque de Cambrai, du 7 janvier, il consacre le cimetière du monastère des Victorines venues de Beselingen à Anvers. Cette cérémonie fut accomplie « auctoritate litterarum domini Cameracensis episcopi (1). »

Dans une lettre d'indulgence scellée par lui le 12 novembre 1284, à la demande des Carmes de Harlem, il s'appelle « *Petrus Sudensis episcopus, provisor in spiritualibus per dyocesim Traiectensem* (2) ».

Le 26 février 1285, de l'autorité de l'évêque de Cambrai, il consacra l'autel de St-Jean-Baptiste dans l'église du béguinage à Mons et lui accorda des indulgences (3).

Le 15 avril suivant, il fit la dédicace de l'église du couvent des Carmes à Bruxelles et y consacra trois autels en l'honneur de la sainte Vierge, des SS. Martin, Catherine et Thomas apôtre, et des SS. Jean-Baptiste et Josse, et accorda des indulgences à ceux qui visiteraient l'église au jour anniversaire de la dédicace fixée à la Trinité. L'acte dit que Pierre était « *Reverendi Patris et domini Ingeramni Cameracensis episcopi in pontificali officio vices gerens* (4). »

Le 21 août de la même année, Pierre, évêque de Sude, de l'ordre de l'Hôpital *(ex ordine hospitalium)* se trouve à l'abbaye de Villers en Brabant, où il consacra l'autel de la sainte Croix, dit des Convers, qu'il enrichit d'indulgences et dont il fixa la dédicace au premier dimanche du Carême (5).

Le 25 du même mois, toujours *auctoritate sibi commissa*, il consacra l'autel de S. Genèse-au-parvis, dont il fixa l'anniversaire au troisième dimanche après la Trinité (6).

Le 28 septembre suivant, le même évêque, de l'ordre de l'Hôpital de S. Jean, fixe les jours auxquels on doit célébrer l'anniversaire des dix-neuf autels de l'abbaye de Villers, pour la plus grande facilité de la communauté (7).

Nous constatons sa présence à Metz en 1286, lors de la dédicace de l'église du couvent des Dominicains (8).

---

1. Diercxsens, *Antverpia*, I, 311-312 ; Miraeus, *Opp. dipl.*, I, 438.
2. Mooyer, p. 186.
3. Cartulaire du Béguinage, f. 7 ; acte édité par L. Devillers (*Annales du Cercle archéolog. de Mons*, VI, 260 ; *Descript. analyt. de Cartul. du Hainaut*, II, 182-183 : *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, I, 1899, p. 404).
4. Sanderus, *Chorographia sacra Carmeli Bruxell.*, p. 7; *Chorogr. sacra Brabantiae*, II, 285-286 ; cf. Nécrologe des Carmes de Bruxelles, Ms. 158 de la Bibl. de l'Univ. de Louvain, pp. 3-4.
5. *Analectes*, XXVII, 104-105.
6. *Ib.*, 103-104.
7. *Ib.*, 110-111.
8. Saget, *Notice historique sur le couvent des Frères-prêcheurs de Metz* (*Revue eccl. de Metz*, 1902, p. 88).

Digitized by Google

Le 23 février 1287, le cardinal Jean de Tusculum, légat du pape, à la demande des Carmes de Trèves, l'autorisa à consacrer leur église et l'autel (1). Il accomplit la même fonction le 8 décembre de la même année pour la chapelle de S. Quirin à l'abbaye de Saint-Mathias dans cette ville (2).

De là il se rendit dans le diocèse de Mayence où, le 28 mai 1290, il bénit à l'abbaye de Sponheim l'abbé Jean de Sobernheim et, le 8 avril 1291, fit la dédicace de quatre autels, comme « Moguntini archiepiscopi vicarius (3). »

D'après Holzer, il consacra, en 1292, l'autel de sainte Barbe dans l'église de S. Siméon à Trèves (4).

On peut supposer qu'il mourut peu de temps après, car en octobre 1294 on voit figurer à Besançon un Thierry, évêque de Sude (5). Il s'agit ici de Thierry de Chariez, de l'ordre de Cîteaux, abbé de La Charité près de Bellevaux, au diocèse de Besançon, qui exerça les fonctions de suffragant de Besançon et mourut le 9 mai 1324 (6).

Comme le fait remarquer le P. Rattinger, on ne peut guère admettre que cet évêque ait été nommé par le pape, car une bulle de Clément V pourvoit au remplacement de Pierre le 10 mai 1312 (7), en nommant au siège de Sude, Jacques de Denemarken, qui exerça les fonctions de suffragant à Utrecht jusqu'en 1338 (8) à moins de supposer une erreur dans l'épitaphe du suffragant de Besançon dont le dernier acte est du 5 mai 1310.

ISARNE, archevêque de Lund.
1304.

Ce prélat, promu au siège métropolitain et primatial de Lund en Suède, le 11 avril 1302 (9), fut plus tard, en 1310, transféré par Clément V à celui de Salerne (10).

---

1. Koch, *Die Karmelitenklöster der Niederdeutschen Provinz von 13 bis 16 Jahrh.* Fribourg, en Br., Herder, 1889, 171 ; cf. 174.
2. *Notae Dedicat S. Eucharii Trever. ; M.G.H.*, SS., XV, 2, p. 1280.
3. Mooyer, 180 ; Falk, *l. c.* d'après Trithème, *Chronic. Spanheim.* (*Op. histor.*, Franco, furti, 1601, p. 294).
4. *De proepiscop. Trevirens.*, 25-26.
5. *Act. SS.* t. I (Jun. p. 706, n. 228).
6. *Gallia christ.*, XV, 244, 269-70 ; Dunod, *Hist. de l'Église de Besançon*, I, 214, 217-220 ; *Voyage littér. de deux Bénédictins*, I, 139 ; Castan, *Suffragants de Besançon*, pp. 461-462.
7. *Regest.*, t. 7, n. 7959.
8. Van Heussen, *Batavia sacra*, 180-181 ; *Historia archiep. Ultraject.*, II, 31. — Comme dignitaires de ce siège nous citerons encore le dominicain Antoine Munnoz, qui assista au concile de Bâle (Haller, *Concilium Basiliense*, Basel, 1897, II, 197, 270, 302, 310, 327), le carme Nicolas en 1419 (*Bibl. Carmelit.*, II, 959), et le franciscain Jean de Medina en 1524 (Wadding, *Annales* a. 1524, t. VIII, 410 ; Gams, 454 ; *España Sagrada*, LI, 270).
9. Eubel, 331.
10. *Ib.*

Digitized by Google

Le 6 juillet 1304, en vertu de lettres dimissoriales de l'évêque de Cambrai, à la demande de l'écoutète, des échevins et de la commune d'Anvers, il consacra l'autel et le cimetière de la nouvelle paroisse de S. Georges en l'honneur des SS. apôtres Pierre et Paul et de S. Georges (1).

Le 18 août suivant, il se trouvait à Bruges (2).

JEAN, évêque d'Apros.
1321-1337.

Ce titulaire du siège d'Apros *(Napronensis* ou *Aprensis)* en Macédoine, suffragant de Verissa (3), était peut-être originaire d'Aquitaine. Il entra au couvent des Carmes de Cahors et fut promu à l'évêché d'Apros par Jean XXII (1316-1334). Il exerça les fonctions de suffragant à Cahors, à Cambrai et à Tournai (4).

Le 12 mars 1322, avec l'autorisation de Guillaume de la Broue, il consacra au village du Pouget près de Castelnau-Montratier, le monastère de St-Marcel du Pouget, de l'ordre de Ste-Claire, trois autels et le cimetière (5).

Le dimanche de la Trinité, 11 juin 1335, il fit la consécration de deux autels au prieuré du Val des Écoliers à Mons, en qualité de suffragant de Guy de Boulogne, évêque de Cambrai (6).

Pendant la vacance du siège épiscopal de Cambrai (1335-36? — 17 juillet 1336), il consacra l'autel des SS. Jean-Baptiste, Maurice et Richard dans l'église Notre-Dame à Cambrai (7).

Le 25 octobre 1336, du consentement de l'évêque André de Tournai, il consacra un autel dans l'église de Ste-Pharaïlde à Gand (8).

Le 29 janvier 1338, le pape Benoît XII chargea Armand Le Roy, archidiacre de Cambrai, de recevoir, au nom de la chambre apostolique, l'argent et les biens laissés par l'évêque d'Apros, de l'ordre des Carmes, qui avait exercé les fonctions épiscopales

1. Diercxsens, *Antverpia*, II, 6.
2. *La Flandre*, XII (1881), pp. 162-165.
3. Eubel, 94 ; Le Glay, *Camerac. christ.*, 82 ; *Historisches Jahrbuch*, II, (1881), p. 53.
4. Cosmas a S. Stephano des Villiers, *Bibliotheca Carmelit.*, II, 943-944.
5. *Ib.*, 944. Lacoste, *Hist. du Quiercy*, III, 32 ; Lacroix, *Series episc. Caturcens.*, 205 ; Alb, ap. *Annales de St-Louis-des-Français*, VII (1903), p. 212.
6. Bourgeois, *Vallis Mariana alias Scholaris*, Mons, Havart, 1636, 29; Vinchant, *Annales de Hainaut*, II, 343 ; G. Decamps, *Notre-Dame du Val-des-Ecoliers à Mons*, Mons, Dequesne, 1885, p. 48.
7. Le Glay, *Cameracum christ.*, 84.
8. Charte originale dans le fonds de Ste Pharaïlde aux archives de l'État à Gand. Nous la publierons plus tard, quand nous traiterons des évêques suffragants de Tournai.

Digitized by Google

dans les diocèses de Cambrai et de Tournai, et qui était mort, après avoir fait un testament, sans en avoir reçu l'autorisation du Saint-Siège (1).

Il faut donc le distinguer d'un autre Jean, évêque d'Apros, qui figure dans des lettres d'indulgences, datées d'Avignon du 22 mars 1342, pour l'église de Sainte-Catherine à Maeseyck (2), du 1er juillet de la même année pour l'église de la Madeleine à Tournai (3), et du 25 novembre de la même année pour l'abbaye de Michelfeld (4).

GODEFROID, ep. Braxialensis.
1322.

Godefroid de Liége, de l'ordre de S. Dominique, fut suffragant de Toul (5). Il mourut dans cette ville le 11 octobre 1334 et fut enterré dans l'église des Frères-Prêcheurs (6).

Nous le rencontrons en mai 1317 dans une lettre d'indulgence datée d'Avignon et donnée en faveur de l'église du couvent de Sainte-Claire à Gand ; il est appelé évêque *Brachialensis* (7).

Le 20 octobre 1322, en vertu d'une commission reçue de Pierre évêque de Cambrai, il transfère la dédicace de l'église abbatiale de Tongerloo au dimanche avant la Division des apôtres (8) :

Universis presentes litteras inspecturis Frater Godefridus miseratione divina Braxialensis episcopus, commissarius reverendi in Christo patris ac domini, domini P. eadem miseratione Cameracensis episcopi, salutem in Domino. Notum facimus quod cum ex parte dilectorum in Christo virorum abbatis et conventus monasterii de Tongerlo, ordinis Premonstratensis, Cameracensis dyocesis, nuper nobis exstitit intimatum, quod dedicatio ecclesie sue dicti loci dominica infra octavas festivitatis sacramenti altaris solita est hactenus apud eos sollempniter celebrari, et ipsis tam sacramenti quam dedicationis gloriosis festivitatibus invicem concurrentibus, per octavas debitum cuilibet ipsarum festivitatum divine laudis obsequium solvi non valet sollempniter sicut decet, quare dicti abbas et conventus nobis humiliter supplicarunt ut ipsis quo ad hæc de salubri dignaremur remedio subvenire, Nos igitur ad ea que divini cultus augmentationem

1. *Speculum Carmelitanum*, II, 1094, n° 3864 ; *Bullar. Carmelit.*, I, 567; *Bibl. Carmel.* l. c.
2. *L'ancien pays de Loos*, t. IV, p. 12, 33, avec la leçon « Eaproniensis ».
3. *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, XX, 289-290, avec la leçon « Sapionensis ».
4. *Monum. boica*, XXV, 137, avec la leçon « Capionensis ».
5. Quetif et Echard, *Scriptores*, I, p. XXII.
6. *Ib.* L'évêché « Brachiliensis », qui fut également occupé au XIVe siècle par un autre dominicain, Denis Gor (*ib.*), serait, d'après Quétif et Echard, l'île de Brac ou Brazza en Illyrie, (Bullar. ord. predic., t. II, 216).
7. Cartul. du couvent des Riches Claires aux Archives de l'État à Gand, f. 14v.
8. W. Van Spilbeek, *De abdij van Tongerloo*, p. 287.

Digitized by Google

prospiciunt nostre mentis aciem ferventi desiderio convertentes, considerantes quoque dignum esse et Christi fidelibus salutare ut dictarum festivitatum officia per octavas earum integra persolvantur, nec ab impedimento mutuo perturbentur, dictis religiosis in hac parte volentes salubriter providere dicte dedicationis festivitatem ad amplificandum divinae laudis cultum dominica ante Divisionem apostolorum auctoritate dicti reverendi in Christo patris transferimus a dictis religiosis annua sollempnitate dicta die ad Dei laudem prout decuit celebrandam. In cuius rei testimonium sigillum nostrum presentibus est appensum. Datum apud Tongerlo anno Domini M° CCC^mo XXII° feria quarta post festum Luce evangeliste (1).

HERMAN DE COLOGNE, évêque de Henna. 1315-1332.

Herman de Cologne appartenait à l'ordre de S. Benoît. Certains auteurs l'appellent Herman de *Lobio* (2), et conjecturent qu'il avait d'abord appartenu au monastère de Lobbes avant de passer à celui de Saint-Jacques de Liége, où la discipline avait refleuri sous l'abbé Guillaume de Julemont (3). La vérité est qu'il fut moine de Saint-Martin de Cologne. Le nécrologe de cette abbaye en fait mention au 3 octobre :

O. Dnus Hermannus episcopus ecclesie Enensis pie memorie n. cong. monachus, qui ob salutem anime sue instituit duo altaria et quodlibet eorum dotavit uno mansu terre arabilis ab omni censu libero. Et insuper ex parte sui dati sunt nobis annuatim viginti sol. den. pag. Colon. et X pulli. Item idem dnus episcopus nr. monachus ante episcopatum cum bonis sororis sue Lore beghine emit quicquid nobis potest provenire de bonis nostris in Husin sitis, exceptis tantum XX maldris siliginis annue et perpetue pensionis, que dnus Emundus de Erinporze de eisdem bonis comparavit, prout hec in libro censuum nostrorum sunt notata (4).

Ce personnage a fortemeut intrigué Böhmer, Kessel et tout récemment le Dr Oppermann, qui a démontré la fausseté du *Catalogus abbatum S. Martini Coloniensis*, œuvre d'Olivier Légipont,

1. Copie ancienne conservée à l'abbaye de Tongerloo, dont nous devons la transcription à l'obligeance du Rév. M. Waltman Van Spilbeek.

2. On trouve une famille *de Lobio* à Cologne à cette époque ; cf. Sauerland, *Urkunden und Reg. zur Gesch. der Rheinlande*, t. II, Index, p. 620.

3. *Gall. christ.*, III, 897 ; Fisen, *Flores. eccl. Leod.*, 447 ; Pietkin, *Hist. abb. S. Jacob. Leod.*, f. 179 (MS. auj. perdu) cité par Ernst, *Suffrag. de Liége*, p. 102 ; Habets, *Geschiedenis van het bisdom Roermond*, I, 241.

4. Kessel, *Antiquitates monasterii S. Martini maioris Coloniensis*. Coloniae, 1862, pp. 80-81 ; cf. Böhmer, *Fontes rer. germ.*, III, 348.

Digitized by Google

qui de l' « Hermannus episcopus ecclesie Hennensis » avait fait un « Heynianus episcopus ecclesie Coloniensis (1). »

L'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, le choisit pour son suffragant; malheureusement il ne nous est pas permis de déterminer le siège titulaire qu'il accepta. Les documents le désignent sous les noms d'*episcopus Enensis*, *Henensis*, *Hennensis ;* d'autres disent *Helensis* (2), *Evenensis* (3).

En 1315, il consacre un autel dans l'église du monastère des Croisiers de Sainte-Agathe de Cuyck,comme suffragant de Liége (4).

Le 6 avril de la même année, il consacre un autel dans le monastère des chanoinesses-régulières de Sinnich (anc. duché de Limbourg) (5).

Le 6 août suivant, il approuve la fondation de la confrérie de Notre-Dame et de St-Jean dans l'église d'Aix-la-Chapelle (6).

Le 13 décembre de la même année, il consacre à l'abbaye de Villers l'autel de Sainte-Agathe :

Anno domini M° CCC° XV° in die sancte Lucie consecratum est hoc altare... a venerabili patre domino Hermanno Henensi episcopo ordinis sancti Benedicti... (7),

ceux de Sainte Marie-Madeleine (8) et de la Sainte-Croix, dit aussi des convers (9).

Le 9 juin 1317, il y consacra également l'autel de la Très-Sainte-Trinité (10).

Le 12 avril 1322 il fit la dédicace de la nouvelle église des Croisiers de Huy (11).

La même année, il fut député avec le chanoine Lévold de Northof pour assister au nom d'Adolphe de la Marck au concile provincial de Cologne, qui se tint dans cette ville le 31 octobre. Les actes du concile et la lettre d'adhésion, donnée par l'évêque de

---

1. *Kritische Studien zur älteren Kölner Geschichte* (*Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. und Kunst*, XIX (1900) pp. 271-344 ; voir ce que nous en avons dit dans *Archives belges*. avril 1901, pp. 89-91 et *Revue bénéd.*, 1901, pp. 424-427.
2. Russelius, *Chronic. Crucifer.*, p. 72.
3. Le Couteulx, *Annal. Cartus.*, V, 243. — On trouve l'évêché d'Aenesis, Eno en Thrace, dans le patriarchat de Constantinople (*Bullar. ord. Predic.*, IV, 281).
4. Hermans, *Annales Ord. S. Crucis*, II, 104.
5. Ernst, 103; Franquinet, *Inventaris van het archief van Kloosterrade*, p. 262.
6. Quix, *Beschreibung der Münsterkirche und der Heiligthumsfahrt in Aachen*, p. 166.
7. *Analectes*, XXVII, 98.
8. *Ib.*, 99-100.
9. *Ib.*, 106.
10. *Ib.*, 95.
11. Russelius, *l. c.*

Digitized by Google

Liége le 12 novembre 1322, font mention de l'évêque de Henna (1).

La même année, de même qu'en 1324, il enrichit l'église du monastère de Saint-Jacques de Liége, de reliques des martyrs de la société de sainte Ursule et de saint Géréon (2).

Le 20 mai 1324, il consacre plusieurs autels dans l'église du monastère du N.-D. de Rotthem, au diocèse de Liége (3).

Le 20 décembre de la même année il se trouve à Avignon, d'où il signe une lettre d'indulgences en faveur dn monastère de St-Maurice à Cologne (4).

Le 29 avril 1325, en qualité de suffragant de Guy, évêque de Cambrai, dit-on, il consacra la chapelle, l'autel et le cimetière de la chartreuse d'Anvers (5).

Le 24 juin 1329, il consacra le cimetière de la chartreuse de Zeelhem près de Diest (6).

Le 3 juin 1331, il consacra l'église et le maître-autel de l'abbaye de Val-Dieu (7).

Il mourut le 4 octobre 1332 (8) et fut enterré dans l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, devant la porte du dortoir, avec l'inscription suivante :

> Anno Domini M. CCC. XXXII. IIII Non. Octobris obiit vir venerabilis Domnus
> Hermanus de Colonia ordinis Sti Benedicti Episcopus Hennensis, vices gerens in
> Pontificalibus Reverendi Patris ac Domini Adulphi
> de Marcha Leodien. Episc. Anima
> Eius requiescat in pace. Amen (9).

GILLES DE FLANDRE, O. S. A. ev. de Linda. 1346-1352.

Gilles de Flandre, titulaire du siège de Linda (Lundinensis, Lindenensis, Lindinensis), en Phrygie, suffragant de la métropole de Parios (10), était un religieux de l'ordre des Ermites de Saint-

1. Hartzheim, *Concilia Germaniae*, IV. 282-285 ; Labbe, *Concilia*, XI, 1710.
2. Fisen, *Flores*, l. c. ; *Hist. eccl. Leod.*, Pars II, lib. 3, n. 14. p. 65.
3. Van Even, *Brabandsch Museum*, p. 358.
4. Sauerland, *Urkunden und Regest. zur Gesch. der Rheinlande*. I, Bonn, n. 170, p. 337.
5. Le Couteulx, *Annal. Cartus.*, V, 171, 196.
6. *Ib.*, 243 ; *Analectes*, XVI, 321.
7. *Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 5e série, t. IV, p. 282.
8. Fisen, *Flores*, 447 ; Pietkin, f. 184.
9. Ernst, 105.
10. Eubel, 320 ; Lequien, *Oriens christ.*, I, 821-822.

Digitized by Google

Augustin. D'abord pourvu de ce siège par Étienne, évêque de Tinos, commissaire délégué par Daniel, archevêque de Naxos, il le fut ensuite, le 24 juillet 1346, par le pape Clément VI (1).

Voici le texte de la bulle pontificale :

Venerabili fratri Egidio episcopo Lindinensi salutem etc. Romani pontificis, quem pastor ille celestis et episcopus animarum, potestatis sibi plenitudine tradita, ecclesiis pretulit universis, plena vigiliis solicitudo requirit, ut circa cuiuslibet statum ecclesie sic vigilanter excogitet, sicque prospiciat diligenter, ut per eius providentiam circumspectam ecclesiis singulis pastor accedat idoneus et rector providus deputetur, sicque ecclesie ipse, superni favoris auxilio suffragante, votive prosperitatis successibus gratulentur. Dudum siquidem ecclesia Lindinensis, per obitumbo. me. Leonardi episcopi Lindinensis, qui in partibus illis debitum nature persolvit, pastoris solatio destituta, venerabilis frater noster Daniel, archiepiscopus Nicxiensis et Pariensis, in cuius provincia eadem consistit ecclesia, asserens provisionem eiusdem ecclesie, in qua canonici, seu aliquod collegium, licet fuerint ab antiquo, de presenti non habentur, cum vacat pro tempore, ad archiepiscopum Nicxiensem et Pariensem, qui est pro tempore, de antiqua et approbata et hactenus observata consuetudine pertinere, volens indempnitati eiusdem ecclesie, ne prolixe vacationis subiaceret incommodis, salubriter providere, per suas certi tenoris litteras eius sigillo munitas, venerabili fratri nostro Stephano episcopo Tyniensi suffraganeo suo, duxit, ut dicitur, specialiter committendum ut eidem Lindinensi ecclesie de persona idonea provideret, et inibi illam preficeret in episcopum et pastorem ; dictus vero episcopus Tyniensis, auctoritate commissionis predicte, de te, ordinis fratrum Heremitarum S. Augustini professore, in sacerdotio constituto, prius tui superioris petita licentia et obtenta, ecclesie predicte [18] Lindinensi providit, teque illi prefecit in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius tibi, tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo, prout in suis patentibus super hoc tibi concessis litteris plenius dicitur contineri; tuque postmodum in episcopum Lindinensem obtinuisti auctoritate metropolitica consecrari ; ac pretextu promotionis et consecrationis predictarum te administrationi spiritualium et temporalium ipsius ecclesie Lindinensis ingessisti, ignorans aliquod impedimentum esse, ut asseris, in predictis quare hoc facere non valeres. Subsequenter vero, aliquibus revocantibus in dubium an provisio dicte ecclesie Lindinensis foret tunc sub aliqua reservatione sedis apostolice comprehensa, ad huiusmodi dubium tollendum, tu ad apostolicam sedem accessisti, et huiusmodi tue provisionis, consecrationis et administrationis negotio proposito in concistorio coram nobis, omni iuri, quod tibi in dicta Lindinensi ecclesia competebat, in manibus dilecti filii nostri Bernardi, tituli S. Ciriaci

1. Eubel, *l. c.*

Digitized by Google

in Termis, presbiteri cardinalis, renunciasti libere, renunciationem huiusmodi, de mandato nostro sibi facto oraculo vive vocis apud sedem predictam admittentis. Nos igitur, huismodi renunciatione sic admissa, ad provisionem ipsius Lindinensis ecclesie, de qua nullus preter nos hac vice disponere potest, pro eo quod nos, diu ante cessionem huiusmodi, provisiones omnium ecclesiarum, tunc apud dictam sedem quocunque modo vacantium, et vacaturarum in antea apud eam, dispositioni nostre specialiter reservantes, decrevimus extunc irritum et inane, si secus super hiis a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contingeret attemptari, celerem et felicem, ne prolixe vacationis subiaceret incommodis, paternis et solicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam, de preficiendo eidem ecclesie personam utilem ac etiam fructuosam, cum fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad te, cui religionis zelus, vite munditia, litterarum scientia, prudentia [1] spiritualium et temporalium providentia, necnon alia virtutum merita, prout in testimoniis fidedignis accepimus, suffragari noscuntur, quibus omnibus attenta meditatione pensatis, de persona tua nobis et eisdem fratribus nostris, consideratione premissorum, accepta, prefate Lindinensi ecclesie, de ipsorum fratrum consilio, auctoritate apostolica duximus providendum, teque illi preficimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesie Lindinensis tibi tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo, ac munus consecrationis, ut premittitur, tibi impensum approbantes, nihilominus que circa administrationem per te, vel alios tuo nomine et mandato, alias tamen rite sunt facta valere volumus et obtinere roboris firmitatem. In illo qui dat gratias et largitur premia confidentes, quod predicta Lindinensis ecclesia sub tuo felici regimine, clementia tibi assistente divina, felicibus iugiter augebitur commodis et votivis proficiet incrementis. Quocirca fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus ad eandem ecclesiam Lindinensem, cum gratia nostre benedictionis, accedens, curam et administrationem predictas sic gerere studeas solicite fideliter et prudenter, quod prefata ecclesia Lindinensis gubernatori provido et fructuoso administratori gaudeat se commissam, tuque proinde retributionis eterne premium, ac nostre et ipsius sedis benedictionis et gratie merearis percipere continuum incrementum. Datum Avinione VIIII kal. augusti, anno quinto.

In eo. modo, dilectis filiis clero civitatis et diocesis Lindinensis salutem etc. Romani pontificis etc. usque « ncrementis ». Quocirca universitati vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus eidem episcopo, tanquam patri et pastori animarum vestrarum, humiliter intendentes, ac exhibentes ei obedientiam et reverentiam debitam et devotam, ipsius monita et mandata salubria curetis devote suscipere et efficaciter adimplere; alioquin sententiam quam idem episcopus rite tulerit in rebelles ratam habebimus

1. Le texte porte : *providentia.*

Digitized by Google

et faciemus, auctore Domino, usque ad satisfactionem condignam, inviolabiliter observari. Datum ut supra.

In eo. modo. Dilectis filiis populo civitatis et dioc. Lindinensis salutem etc. Romani pontificis etc. usque « incrementis ». Quocirca universitatem vestram rogamus, monemus, et hortamur attente, per apostolica vobis scripta mandantes, quatenus prefatum episcopum, devote recipientes et honeste tractantes, eius salubribus monitis et mandatis humiliter intendatis, ita quod ipse in vobis devotionis filios se recepisse letetur, vosque in eo patrem habeatis assidue gratiosum. Datum ut supra.

In eo. modo venerabili fratri... Archiepiscopo Nixiensi et Pariensi salutem etc. Ad tue cedit cumulum salutis et fame si personas ecclesiasticas, presertim pontificali dignitate preditas, divine propitiationis intuitu, oportuni presidii ac favoris gratia (1) prosequaris. Dudum siquidem [18v] ecclesia Lindinensi etc. usque « incrementa ». Cum igitur eidem episcopo, ut ipse in commissa predicte ecclesie sibi cura facilius proficere valeat, tuus favor esse noscatur plurimum oportunus, fraternitatem tuam rogamus et hortamur attente, tibi per apostolica scripta mandantes, quatenus predictos episcopum et ecclesiam habens pro nostra et dicte sedis reverentia propensius commendatos, in ampliandis et conservandis iuribus suis sic eum tui favoris presidio prosequaris, quod ipse tuo fultus auxilio in commisso sibi ecclesie prefate regimine se possit utilius exercere, tuque divinam misericordiam, et benivolentiam dicte sedis exinde valeas uberius promereri. Datum ut supra (2).

Le 6 septembre de la même année, tandis qu'il se trouvait à Avignon, il présenta au pape une supplique en faveur de quelques-uns de ses amis et connaissances des diocèses de Tournai et d'Utrecht.

Supplicat S(anctitati V(estre) devota et humilis creatura vestra frater Egidius de Flandria, Lindinensis episcopus, quatenus sibi ac religiosis et honestis viris Iohanni dicto Puishalhuc et Livino dicto Alin monachis monasterii sancti Petri Gandensis, ordinis Sancti Benedicti, domicelle Elysabeth de Adendyc filie quondam Theoderici quondam filii Mathie, Egidio de Roeselaere et Paulo filio quondam Jacobi Martini, clericis Tornacensis diocesis, ac Goessuino de Monte, militi Traiectensis diocesis, specialem gratiam facientes eis et eorum cuilibet, plenam remissionem omnium peccatorum suorum a pena pariter et a culpa semel in mortis articulo auctoritate apostolica concedere dignemini ut in forma in talibus consueta. — Fiat R.

---

1. Le texte porte : *oportuni presidii favoris et gratie prosequaris.* Nous avons restitué la formule ordinaire.
2. *Reg. Vatic. Clem.* VI, t. 173, ff. 17-18v ; *Reg. Avin. Clem.* VI, t. 32, f. 54v.

Digitized by Google

Item supplicat S. V. idem episcopus quatenus sibi in personam dilecti et benemeriti clerici sui Pauli, filii quondam Iacobi Martini, acoliti Tornacensis diocesis, specialem gratiam facientes de beneficio ecclesiastico cum cura vel sine cura, spectante communiter vel divisim ad collationem vel presentationem seu quamvis aliam dispositionem abbatis et conventus monasterii sancti Bavonis Gandensis, ordinis sancti Benedicti, Tornacensis diocesis, si quod vacat ad presens vel cum vacaverit, dicto Paulo dignemini providere. Cum acceptatione, reservatione, inhibitione, decreto et clausula anteferri et cum omnibus aliis non obstantibus et clausulis oportunis ac executoribus. — Fiat... ad collationem..... abbatis sancti Petri Gandensis. R.

Datum Avinione VIII° idus septembris a° quinto (1).

Le 6 novembre, il obtint pour lui-même l'indulgence plénière « in articulo mortis » :

Venerabili fratri Egidio de Flandria, episcopo Lindinensi, salutem, etc. Provenit ex tue devotionis affectu, quo nos et Romanam ecclesiam revereris, ut petitiones tuas, illas presertim que anime tue salutem respiciunt, ad exauditionis gratiam admittamus. Hinc est quod nos tuis supplicationibus inclinati, ut confessor tuus, quem duxeris eligendum, omnium peccatorum tuorum de quibus corde contritus et ore confessus fueris, semel tantum in mortis articulo plenam remissionem tibi, in sinceritate fidei, unitate sancte Romane ecclesie, ac obedientia et devotione nostra vel successorum nostrorum Romanorum pontificum canonice intrantium persistenti, auctoritate apostolica concedere valeat, fraternitati tue tenore presentium indulgemus. Sic tamen quod idem confessor de hiis de quibus fuerit alteri satisfactio impendenda, eam tibi, per te si supervixeris, vel per alios, si tunc forte transieris, faciendam iniungat, quam tu vel illi facere teneamini ut prefertur. Et ne, quod absit, propter huiusmodi gratiam reddaris proclivior ad illicita imposterum committenda, volumus quod si, ex confidentia remissionis huiusmodi, aliqua forte committeres, quoad illa predicta remissio tibi nullatenus suffragetur. Nulli ergo etc. nostre concessionis et voluntatis infringere.

Datum Avinione VIII idus novembris, anno quinto. (2)

Le 30 septembre 1347, il consacra le maître-autel dédié à saint Nicolas dans l'église paroissiale d'Enghien. Lorsqu'au commencement de l'année 1859 on démolit cet autel, on découvrit un coffret en bois qui renfermait trois pièces superposées les unes aux autres : un vase en terre cuite recouvert d'une plaque ou tablette en plomb, et, sur cette plaque, un petit vase en étain. Ce vase renfermait des

1. Archives du Vatican, *Reg. suppl. Clement. VI*, t. 12, f. 55v.
2. *Reg. Vatic.* t. 176, f. 292v ; *Reg. Avin. Clem. VI*, t. 35 (= n. 89) f. 258v.

Digitized by Google

reliques enveloppées de soie et recouvertes d'une touffe d'ouate. La tablette en plomb, de 0m, 105 x 0m093 portait sur chacune de ses faces une inscription. Quant au vase en étain, il avait dû contenir une hostie, dont les restes étaient reconnaissables. Ce coffret avait été déposé lors d'une nouvelle consécration de l'autel en 1442, dont nous parlerons plus loin (1).

Nous donnons ici le texte de ces inscriptions :

Iste sunt (2) reliquie in altari maiori beati Nicholai
ecclesie parochialis ville de Aynghien recondi-
te : de ossibus sancti Petri apostoli, de ossibus sancti
Pauli, de ossibus sancti Iacobi maioris, de ossi-
bus et de cruce sancti Andree apostoli, de costa
sancti Clementis, de ossibus sancte Barbare, et
de reliquiis plurimorum sanctorum. Acta sunt hec tempore
quo dominus Iohannes dictus Kelvekin fuit cu-
ratus ibidem anno domini M° CCC° XLVII, dominica
que fuit in crastino beati Michaelis ar-
changeli et in vigilia beati Remigii
et tunc altare maius dedicatum.
Et frater Egidius fratrum Heremitarum sancti Augustini vene-
rabilis episcopus Lundinensis fecit predicta (3).

Le samedi et le dimanche après sainte Madeleine (29 juillet) 1352, en vertu des dimissoriales de l'évêque Pierre de Cambrai, il consacra l'église, le maître-autel et trois autres autels de la Chartreuse de Bois-Saint-Martin près de Grammont (4).

Noverint universi quod nos frater E., Dei et sedis apostolice gratia Lindenensis episcopus, auctoritate ac virtute litterarum dimissorialium reverendi in Christo patris ac domini, domini Petri, Dei gratia Cameracensis episcopi, consecravimus religiosorum virorum prioris et conventus domus Silve sancti Martini, ordinis Cartusiensis, eiusdem Cameracensis dyocesis, ecclesiam et maius altare eiusdem in dominica proxima beate Marie Magdalene, ac die precedente alia tria altaria eorum, cum calice et aliis ornamentis ecclesiasticis ad divinum officium et ipsos pertinentibus. In quorum

1. On trouve un fac-simile de ces objets et des inscriptions dans un article de P. B. Bossue : *Notice sur une tablette à double inscription, deux petits vases en étain et un parchemin trouvés récemment à Enghien, en Belgique.* (*Précis historiques*, 15 juin 1859, pp. 269-278 ; Mathieu, *Histoire d'Enghien*, II, 484.)

2. Le P. Bossue lisait : *intra.*

3. *Précis hist.*, p. 273.

4. Raissius, *Origines Cartus. Belgii.* Douai, 1632, p. 40 ; Le Couteulx, *Annal. Cartus.* V. 239 ; Sanderus, *Flandria illustrata*, II, 528.

Digitized by Google

predictorum testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum anno domini M° CCC° LII°, in dominica proxima beate Marie Magdalene supradicta (1).

Nous le trouverons plus tard dans le diocèse de Tournai en 1359. Il mourut avant le 28 janvier 1372 (2).

MATHIAS DE COLOGNE, O. Carm., évêque de Trébizonde. 1345-1359.

Mathias de Cologne (3), né vers 1295, fit profession au couvent des Carmes de Cologne vers 1311. Après avoir étudié à Paris, il rentra au couvent de Cologne, où on lui confia la charge de lecteur en théologie. En 1320 il fut nommé prieur et lecteur au couvent de Bruxelles. En 1321, il fut pris comme socius par Sibert de Beke, provincial de la Basse-Germanie, assista au chapitre général de Montpellier, où il fut nommé professeur d'Écriture sainte. En 1322 il prit le grade de bachelier en théologie, en 1325 redevint lecteur à Cologne, de 1326 à 1330 fut prieur et régent des études à Bruxelles, et en 1330 prit le grade de docteur à l'université de Paris (4). Prieur et régent à Bruxelles de 1333 à 1335, définiteur provincial et lecteur principal à Bruxelles en 1335, il fut de nouveau prieur et régent du même couvent en 1340 (5). C'est par erreur que l'auteur de la *Bibliotheca Carmel.* dit qu'il exerça la charge de provincial de la Basse-Germanie, car on ne trouve pas son nom dans la liste des provinciaux (6).

Les historiens de l'ordre du Carmel, en faisant l'éloge de la science et de la piété de Mathias de Cologne, disent qu'il fut le confesseur du duc Jean III, et que c'est sur le désir de ce prince qu'il fut proposé à l'évêque de Cambrai en qualité de suffragant. Sa promotion au siège de Trébizonde (7) daterait, disent-ils, du pontificat de Benoît XII. La date n'en est pas connue. Le Nécrologe du couvent des

1. Archives de l'État à Gand, Fonds des Chartreux de Bois St-Martin. Cartulaire n° 1, f° VII^{v}.

2. Eubel, I, 320.

3. Il ne faut pas le confondre avec le P. Mathias Spore, qui exerça les fonctions de prieur de Trèves (1352), de Strasbourg (1362) et de Trèves (1373) ; cf. Koch, p. 47, 64, 117, 131.

4. Cod. Bruxell. 16492, p. 26 ; Joh. Trisse († 1363) ap. *Archiv f. Literatur und Kirchengesch. des M. A.*, V, 373.

5. Cod. Bruxell. 16490, f. 74.

6. Ib., f. 22^{v} ; cf. Hartzheim, *Biblioth. Coloniensis.* p. 240 ; Koch., *Die Karmelitenklöster der Niederdeutschen Provinz.* Fribourg en Br. 1889, p. 28.

7. Trébizonde releva de la métropole de Kertsch *(Vospren)*, érigée par Jean XXII le 5 juillet 1333 (*Reg. Vatic.* 105, ep. 1235), en même temps que Chersonèse, Sebastopolis, Caffa et Hvar (*Peyren*, Lesina), puis de Néocésarée (Eubel, *Hierarch. cath.*, I, 520).

Digitized by Google

Carmes de Bruxelles dit que ce fut en 1341 (1), tandis que les Actes de la province de la Basse-Germanie fixaient cet événement à l'an 1344 (2). Cette dernière date semble la plus probable, car nous le voyons le 21 septembre 1345, en même temps qu'il demandait à Clément VI une faveur pour un de ses amis, solliciter une dispense de la taxe de ses lettres de provision. A cette date les bulles de provision n'avaient donc pas encore été expédiées. Son prédécesseur sur le siège de Trébizonde, Antoine, fut transféré le 15 juillet 1345 à celui de Galtelli en Sardaigne (3). C'est donc entre le 15 juillet et la commencement d'octobre 1345 qu'il faut placer la nomination de Mathias.

Supplicat Sanctitati Vestre devota cretura vestra magister Mathias de Colonia, episcopus Trapensundinensis, quatenus sibi in personam dilecti sui nobilis viri Iohannis de Coslaer domini de Witham militis et Katherine eius uxoris, Cameracensis diocesis, specialem gratiam facientes, quatenus cum ipsi sint provecte etatis et pluries infirmi ac debiles de futuris periculis timentes, quoniam vita et mors in manu Dei, ut ipsi et quilibet ipsorum in tempore necessitatis valeant ecclesiastica sacramenta recipere a quocumque sacerdote eciam religioso vel seculari in eorum proprio hospicio, iure tamen sue parochialis ecclesie salvo, dignemini eis licentiam impertiri, cum omnibus non obstantibus et clausulis oportunis ut in forma. — Fiat. R.

Item supplicat idem episcopus quod cum episcopatus suus sit in partibus ultramarinis, prout vestra noverit Sanctitas, idemque episcopus adeo pauper existat quod litteras provisionis sue fieri facere et redimere nequeat, quatenus pietatis intuitu litteras super huius provisione conficiendas gratis ubique expedire sibique restitui mandare dignemini et velitis. — Fiat. R. — Et quod transeat sine alia lectione. — Fiat R.

Datum apud Villam novam, Avinionensis diocesis, XI° kal octobris anno quarto (4).

Les plaintes de notre évêque sur sa pauvreté et sur l'impossibilité de soutenir convenablement son rang se retrouvent plus d'une fois dans les registres des suppliques adressées à Clément VI. Le 29 juin 1346, en même temps qu'il demandait une faveur pour son chapelain, Arnaud de Sirra (Sirault ?), il priait le pape de lui accorder personnellement les revenus de quelques bénéfices ecclésiastiques, afin d'avoir de quoi vivre. Le pape l'autorisa à solliciter deux bénéfices.

---

1. MS. à la Bibl. de l'Univ. de Louvain, f. 8.
2. Norbert de Ste-Julienne (Cod. Bruxell. 16492, p. 26) ; Le Glay, *Camerac. christ.*, 84.
3. *Reg. Vat.* 170, ep. 25, f. 27 ; cf. Eubel, I. 270.
4. Arch. Vat. *Reg. Suppl. Clement* VI, t. 8. f. 10v.

Digitized by Google

Supplicat S. V. devotus et humilis filius ac orator vester Mathias episcopus Trapesundensis, quod cum ex dicto episcopatu suo, qui in partibus Grecie existit, nulla percipiat emolumenta, nec habeat unde vivere valeat et necessaria sua habere, nisi per Sanctitatem Vestram super hoc succurratur eidem, quatenus sibi, ne in opprobium cleri valeat mendicare, specialem gratiam facientes, eidem concedere dignemini de gratia speciali ut ipse beneficia quecumque ecclesiastica unum vel plura, cum cura vel sine cura, etiam si dignitates, personatus vel officia existant, et in quibuscumque ecclesiis, civitatibus vel diocesibus consistant, si sibi alias canonice conferantur, libere recipere valeat et licite retinere et secum super his de uberiori gratia dignemini misericorditer dispensare. Concedatur etc. Cum non obstantibus et clausulis oportunis ac executoribus ut in forma. — Fiat in commenda de duobus. R.

Item significat S. V. idem episcopus quod olim dilectus capellanus et famulus suus domesticus Arnaldus de Sirra [70v] presbiter, affectans ex certis causis permutare capellam Beate Marie de Braffia, Cameracensis diocesis, quam tunc obtinebat, cum capella sancte Anne in ecclesia sancte Gudile Bruxellensis, dicte diocesis, quam tunc condam Lambertus dictus de Camera presbiter obtinebat, idem Lambertus dictam capellaniam sancte Anne in manibus decani et capituli dicte ecclesie sancte Gudile, ad quorum collationem dicta capella spectat, causa dicte permutacionis pure et libere resignavit, ipsique decanus et capitulum capellaniam ipsam sancte Anne dicto Arnaldo causa predicta contulerunt dictusque Arnoldus volens dictam capellam sancte Marie resignare, invenit quod abbas et conventus sancti Lamberti Lisciensis, dicte diocesis (1), ad quorum collationem ipsa capella spectat, erat excommunicationis sentencia auctoritate domini episcopi Cameracensis innodatus, et ob hoc a dicta resignatione cessavit et ad resignandum ipsam, dum abbas ipse esset absolutus, certos constituit procuratores, et antequam idem Arnoldus eam potuisset resignare, circa quatuor menses post vel circa, dictus Lambertus expiravit et defuncto ipso Lamberto dictus Arnoldus dictam capellam beate Marie in manibus cuiusdam notarii publici resignavit, quam quidem impetrans auctoritate Sanctitatis Vestrae acceptavit ac fecit sibi de ea provideri. Quare supplicat idem episcopus quatenus sibi in personam dicti Arnoldi specialem gratiam facientes collationem per dictos decanum et capitulum de dicta capellania sancte Anne, ut premittitur, factam, ratam et gratam habentes, eam ex certa scientia de apostolica plenitudine potestatis eidem Arnoldo dignemini confirmare vel de ea si opus sit de novo providere. Cum omnibus non obstantibus et clausulis oportunis. — Fiat si non sit alteri ius quesitum in re. R.

Item supplicat idem episcopus quatenus sibi in personam dicti Arnoldi specialem gratiam facientes, beneficium ecclesiasticum cum cura vel sine

1. Liessies (France, Nord).

Digitized by Google

cura, etsi personatus existat, spectans ad collationem, provisionem, presentationem, seu quamvis aliam dispositionem abbatis et conventus monasterii sancti Petri Haffliginiensis, ordinis sancti Benedicti, Cameracensis diocesis, communiter vel divisim, si quod in civitate vel diocesi vacat ad presens vel quamprimum vacabit conferendum eidem donationi apostolica dignemini specialiter reservare. Cum acceptationis, inhibitionis decreto vel clausula anteferri, non obstante quod dictam capellaniam sancte Anne modo predicto noscitur obtinere, quam eidem dignemini reservare et, ut superius continetur etc... confirmare. Cum aliis non obstantibus et clausulis oportunis. Fiat etc. — R.

Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, III Kalendas iulii anno quinto (1).

La requête de l'évêque de Trébizonde fut accueillie par le pape, et, le même jour, Clément VI l'autorisa à recevoir deux bénéfices dans n'importe quelle église, même avec charge d'âmes.

Venerabili fratri Mathie episcopo Trapesundensis salutem etc. Sincere devotionis affectus, quo nos et Romanam ecclesiam revereris, exposcit ut petitionibus tuis, in hiis presertim per que tua possit indigentia relevari, favorabiliter annuamus. Cum itaque, sicut exhibita nobis tua petitio continebat, ex episcopatu tuo, qui in partibus Grecie constitutus existit, nulla emolumenta percipias, et ob hoc non habeas unde possis vivere ac de aliis necessariis providere, Nos volentes personam tuam, ne decorem episcopalis dignitatis in te, quod absit, inopia dehonoret, oportunis prosequi favoribus, in hac parte tuis supplicationibus inclinati, tecum ut duo beneficia ecclesiastica, in quibusvis ecclesiis, civitatibus vel diocesibus consistant, etiam si beneficia ipsa dignitates, personatus et officia fuerint, et curam habeant animarum, libere in commendam recipere et licite retinere valeas, dummodo tibi alias canonice commendentur, non obstantibus quod tu episcopus Trapesundensis, et ordinis B. Marie de Montecarmello professor existis, necnon quibuscumque constitutionibus apostolicis ac statutis et consuetudinibus ecclesiarum, in quibus beneficia ipsa forsitan fuerint, contrariis, auctoritate apostolica de speciali gratia dispensamus. Proviso quod beneficia ipsa debitis non fraudentur obsequiis, et animarum cura, si qua illis imminet, cum ea habueris, nullatenus negligatur. Nulli ergo etc. nostre dispensationis infringere etc. Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, III. Kal. iulii, anno quinto (2).

Il s'agissait de trouver deux bénéfices vacants. L'occasion s'en présenta en 1348. Mathieu demanda le canonicat et la prébende devenus libres à la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles par la

1. Arch. Vatic. *Reg. Suppl. Clement. VI*, t. 11, f. 70-70v.
2. Arch. Vatic. *Reg. Avin.* (88), *Clem. VI*, t. 34, n. 714. f. 400v.

Digitized by Google

mort de Jean Witte (Wicte), puis la cure de Nispen, également vacante par la mort de Jean de Steenberghe, religieux prémontré de Tongerloo. L'évêque de Trébizonde présenta sa requête en cour de Rome, en l'accompagnant de demandes pour ses amis, le 4 octobre 1348.

Supplicat S. V. devota creatura vestra frater Mathias episcopus Trapesundinensis, magister in theologia, ordinis beate Marie de Monte Carmelo, quatenus sibi canonicatus et prebendas in ecclesia Traiectensi et sancte Gudule Bruxellensis, Cameracensis diocesis, vacantes per mortem quondam Nicholay de Castro, decani Antwerpiensis, cujus beneficia fuerunt reservata, sive dicti canonicatus et prebenda Bruxellensis vacaverunt per mortem Iohannis dicti Wicte qui obiit in Romana curia aut alias qualitercumque vacent, huiusmodi beneficia in commendam, donec dicti sui aut alterius episcopatus sibi conferendi pacificam habeat possessionem, conferre et quod fructus et proventus eorum in absentia percipere posset indulgere dignemini, quibusvis constitucionibus et omnibus aliis non obstantibus, cum clausulis opportunis executoribus etc. — Commendamus sibi.

Item quatenus ipsum Mathiam quod Iohanni de Steenberghe, ordinis Premonstratensis, rectori parochialis ecclesie de Nispen, Leodiensis diocesis, nuper in curia Roma defuncto, dicta sua ecclesia per quosdam suos adversarios spoliato in omni iure et ad omne ius quod ipsi competebat ad quod dicta ecclesia super quam et de eius occasione contra huiusmodi suos adversarios in ipsa curia litigabat ac etiam in lite et causa remanente indecisa et ad statum eiusdem subrogare et huiusmodi ius ac ecclesiam predictam qualitercumque vacet in commendam, donec dicti sui aut alterius episcopatus sibi conferendi pacificam habeat possessionem, conferre et quod fructus, et proventus eiusdem in absencia percipere possit indulgere dignemini quibusvis constitucionibus et omnibus aliis non obstantibus et clausulis oportunis ac executor. — Commendamus sibi.

Item supplicat quatenus sibi et Iohanni dicto Guldeneir, magistro in theologia, dicti ordinis et fratri suo carnali Iohanni filio Galteri Boudens, Nicholao Crekel, Iohanni de Heesnaken presbiteris, Gysilberto et Rulino Raye fratribus civibus Bruxellensibus, Iohanni de Erdemborgh clerico, Beatrici priorisse de Vigardis, ordinis sancti Benedicti, Elizabeth de Coudenberghe moniali in Foresto eiusdem ordinis, Relidi de Costot domine de Bocehout sorori Gysilberti et Rulini predictorum plenam remissionem a pena et culpa concedere dignemini. — Fiat R. — Sine alia lectione. — Fiat R.

Datum Avinione IIII nonas octobris anno septimo (1).

La réponse du pape fut favorable, et deux bulles, expédiées à la date du 4 octobre 1348, jour de la signature des requêtes présen-

1. *Suppl. de Clément* VI, t. 15, f. 276v.

Digitized by Google

tées par l'évêque de Trébizonde, lui accordèrent et la prébende de Sainte-Gudule et la cure de Nispen.

Venerabili fratri Mathie episcopo Trapensundinensi salutem etc. Circa personam tuam intime caritatis affectum libenter in hiis que tuis necessitatibus et commodis profutura esse conspicimus, nos tibi benignos et favorabiles exhibemus. Cum itaque canonicatus et prebenda ecclesie Bruxellensis, Cameracensis diocesis, quos quondam Iohannes dictus Wicte ipsius ecclesie canonicus in eadem ecclesia dum viveret obtinebat, per obitum ipius Iohannis, qui nuper apud sedem apostolicam diem clausit extremum, apud dictam sedem vacare noscantur ad presens nullusque de ipsis canonicatu et prebenda preter nos hac vice disponere possit, pro eo quod nos diu ante vacationem huiusmodi omnes canonicatus et prebendas ceteraque beneficia ecclesiastica tunc apud dictam sedem vacantia et in antea vacatura ordinationi et dispositioni nostre duximus specialiter reservanda, decernentes extunc irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contingeret acceptari. Nos ad sublevandum tue sarcinam paupertatis, qui, sicut asseris, tui episcopatus Trapesundinensis nondum es possessionem adeptus, ut incumbentia tibi expensarum onera, que propter episcopalis dignitatis honorem te oportet subire, commodius et facilius valeas supportare, volentes personam tuam, tuorum exigentia meritorum prerogativa prosequi gratie specialis, predictos canonicatum et prebendam sic vacantes cum plenitudine iuris canonici ac omnibus iuribus et pertinentiis suis tibi auctoritate apostolica commendamus tenendos per te una cum ecclesia tua Trapesundinensi, donec eiusdem Trapesundinensis vel alterius episcopatus, ad quem te canonice assumi contigerit, pacificam possessionem habueris, sic quod de fructibus,reditibus et proventibus ipsorum canonicatus et prebende huiusmodi, durante commenda, libere disponere possis, prout poterant canonici predicte ecclesie qui eandem prebendam obtinuerint pro tempore in ecclesia antedicta, alienatione tamen bonorum immobilium ad dictam prebendam spectantium tibi penitus interdicta, decernentes prout est irritum et inane, si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter attemptatum forsan est hactenus vel contingeret in posterum attemptari. Non obstantibus quibuscumque constitutionibus a predecessoribus nostris Romanis pontificibus in contrarium editis et quibuslibet statutis et consuetudinibus eiusdem ecclesie contrariis iuramento, confirmatione apostolica vel quacumque firmitate alia roboratis. Aut si aliqui apostolica vel alia quavis auctoritate in eadem ecclesia Bruxellensi in canonicos sint recepti vel ut recipiantur insistant, seu si super provisionibus sibi faciendis de canonicatibus et prebendis ipsius ecclesie Bruxellensis speciales vel de beneficiis ecclesiasticis in illis partibus generales dicte sedis vel legatorum eius litteras impetrarint, etsi per eas ad inhibitionem, reservationem et decreta vel alias quomodolibet sit processum, quas litteras et processus habitos per easdem ad dictos

Digitized by Google

canonicatum et prebendam volumus non extendi, sed nullum per hoc eis quoad assecutionem canonicatuum et prebendarum ac beneficiorum aliorum preiudicium generari. Aut si venerabili fratri nostro episcopo Cameracensi et dilectis filiis decano et capitulo predicte ecclesie Bruxellensis vel quibusvis aliis, communiter vel divisim,ab eadem sit sede indultum quod ad receptionem vel provisionem alicuius minime teneantur, ut ad id compelli non possint,quidquid de canonicatibus et prebendis predicte ecclesie Bruxellensis aliisque beneficiis ecclesiasticis ad eorum collationem provisionem vel quamcumque aliam dispositionem coniunctim vel separatim spectantibus nulli valeat provideri per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem, et qualibet alia dicte sedis indulgentia generali vel speciali cuiuscumque tenoris existat per quam presentibus nos expressam vel totaliter non insertam effectus huiusmodi nostre gratie impediri valeat quomodolibet vel differri et de qua cuiusque toto tenore habenda sit in nostris litteris mentio specialis. Aut si presens non fueris ad prestandum de observandis statutis et consuetudinibus ipsius ecclesie Bruxellensis solitum iuramentum, dummodo in absentia tua per procuratorem ydoneum et cum ad ecclesiam ipsam Bruxellensem accesseris, corporaliter illud prestes. Proviso quod predicti canonicatus et prebenda debitis obsequiis non fraudentur. Nulli ergo etc. nostre commendationis, constitutionis et voluntatis infringere etc.

Datum Avinione III nonas octobris anno septimo.

In eo. mo. ven. fratri... episcopo Vasionensi et dilectis filiis... Sancti Petri Lovaniensis et... Sancti Rumoldi Machliniensis, Cameracensis et Leodiensis diocesium ecclesiarum decanis... Datum ut supra (1).

Nous faisons suivre cet acte de l'autre bulle expédiée le même jour au sujet de la cure de Nispen.

Venerabili fratri Mathie episcopo Trapesundinensi, salutem etc. Dum devotionis affectum quem ad nos et Romanam geris ecclesiam debita meditatione pensamus, ea tibi libenter concedimus que tuis necessitatibus fore conspicimus profutura. Sane exhibita nobis tua petitio continebat, quod orta dudum inter quondam Iohannem de Strenberghe, ordinis Premonstratensis, asserentem se rectorem parrochialis ecclesie de Nispen, per canonicos dicti ordinis solite gubernari, Leodiensis diocesis, et abbatem et conventum monasterii de Tongherce (2), dicti ordinis, Cameracensis diocesis, super eo quod Iohannes se per dictos abbatem et conventum eadem ecclesia fuisse et esse indebite spoliatum; abbas vero et conventus predicti contrarium asserebant, apud sedem apostolicam materia questionis. Nos causam huiusmodi ad instantiam dicti Iohannis quondam

1. *Reg. Vatican.* 187, n. 135, ff. 285v-286v.
2. Tongerloo.

Digitized by Google

Alano de Gars, decano ecclesie Briocensi, capellano nostro et auditori causarum palatii apostolici, audiendam commisimus et fine debito terminandam; coram quo inter partes ipsas coram ipso in iudicio comparentes ad nullos (1) actus in dicta causa dinoscitur esse processum; dictaque causa sic in curia romana pendente, prefatus Johannes apud eamdem sedem diem clausit extremum. Nos igitur nolentes (2) quod causa huiusmodi careat legitimo defensore, ac volentes te, qui sicut asseris episcopatus tui Trapesundinensis nondum es possessionem adeptus, ut incumbentia tibi onera expensarum, que propter episcopalis dignitatis honorem te oportet subire, commodius valeas supportare, ob tuorum exigentiam meritorum, prerogativa prosequi gratie specialis, omne ius quod eidem Iohanni in dicta parrochiali ecclesia dum viveret quomodolibet competebat et competere poterat auctoritate apostolica dicto Iohanni, de speciali gratia tibi auctoritate commendamus eadem, decernentes te ex nunc ad omne predictum ius, necnon ad cause et litis huiusmodi prosecutionem et defensionem in eo statu fore, auctoritate commende huiusmodi admittendum in quo causam seu litem ipsam inveneris, et in quo dictus Iohannes, si presenti vite superstes existeret, posset et deberet (3) admitti, ac irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attemptari. Volumus autem quod tu ad prosecutionem et defensionem huiusmodi admitti debeas, et dictam parrochialem ecclesiam, si eam evincere te contingat, tenere et possidere valeas dumtaxat donec tui Trapesundinensis, vel alterius episcopatus, ad quem te canonice assumi contigerit, prefatam possessionem habueris, sic quod de fructibus, redditibus et proventibus ipsius parrochialis ecclesie, huiusmodi commenda durante, libere disponere possis, prout poterant rectores predicte parrochialis ecclesie qui eam obtinuerunt pro tempore; alienatione tamen bonorum inmobilium ipsius parrochialis ecclesie tibi penitus interdicta. Non obstantibus premissis, ac felicis recordationis Bonifacii pape VIII. predecessoris nostri, et aliis constitutionibus apostolicis contrariis quibuscunque. Seu si aliqui super provisionibus sibi faciendis de huiusmodi vel aliis ecclesiis seu beneficiis ecclesiasticis in illis partibus speciales vel generales sedis apostolice litteras impetrarint, etiam si per eas ad inhibitionem, reservationem et decretum, vel alias quomodolibet sit processum; quas quidem litteras et processus habitos per easdem ad dictam parrochialem ecclesiam volumus non extendi, sed nullum per hoc eis quoad assecutionem ecclesiarum et beneficiorum aliorum preiudicium generari. Seu si venerabili fratri nostro episcopo Leodiensi, vel quibusvis aliis communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum, quod ad receptionem vel provisionem alicuius minime teneantur, et ad id compelli non possint, quod(que) de huiusmodi ecclesiis

1. Peut-être faut-il lire *nonnullos*.
2. Le texte porte *volentes*.
3. Le texte porte *dimittere*.

Digitized by Google

vel aliis beneficiis ecclesiasticis ad eorum collationem, provisionem seu quamvis aliam dispositionem coniunctim vel separatim spectantibus nulli valeat provideri per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem, et qualibet alia dicte sedis indulgentia generali vel speciali, cuiuscumque tenoris existat, per quam presentibus non expressam, vel totaliter non insertam effectus huiusmodi gratie impediri valeat quomodolibet vel differri, et de qua cuiusque toto tenore habenda sit in nostris litteris mentio specialis. Proviso quod predicta parrochialis ecclesia debitis obsequiis non fraudetur, et animarum cura in ea nullatenus negligatur. Nulli ergo etc., nostre surrogationis, commende, constitutionis et voluntatis infringere etc. Datum Avinione IIII. nonas octobris, anno septimo.

In eodem modo, venerabili fratri episcopo Vasionensi, et dilectis filiis S. Petri Lovaniensis, et S. Rumoldi Machliniensis, Leodiensis et Cameracensis diocesum ecclesiarum decanis, salutem. Dum devotionis affectum etc. usque nullatenus negligatur. Quocirca discretioni vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus vos, vel duo aut unus vestrum, per vos vel alium seu alios, eundem Mathiam episcopum, vel procuratorem suum eius nomine faciatis ex nunc auctoritate nostra ad prefatum ius ac cause et litis huiusmodi prosecutionem et defensionem in eo statu, in quo idem Mathias eandem causam sive litem invenerit, et in quo idem Iohannes, si ut prefertur presentis vite superstes existeret, deberet et posset admitti, iuxta huiusmodi decreti nostri tenorem recipi et admitti. Non obstantibus omnibus supradictis. Seu si venerabili fratri nostro episcopo Leodiensi, vel quibusvis aliis communiter vel divisim a prefata sede indultum existat, quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem. Contradictores auctoritate nostra etc.

Datum ut supra [1].

L'évêque de Trébizonde fut effectivement mis en possession du canonicat et de la prébende de Jean Witte, mais, malheureusement pour lui, Innocent VI, qui s'était réservé la nomination de tous les canonicats vacants, conféra ce bénéfice à Renaud de la Chapelle le 29 mai 1353 [2].

Dilecto filio Renaudo de Capella canonico ecclesie Bruxellensis, Cameracensis diocesis, salutem etc. Probitatis et virtutum merita... nos inducunt ut tibi reddamur ad gratiam liberales. Dudum siquidem fe. re. Clemens papa VI, predecessor noster, volens personam venerabilis fratris

1. *Reg. Avin.* (t. 100) *Clem. VI*, t. 46, f. 124-124v, n. 223.
2. La collation de la prébende de Jean Witte à Mathias est rapportée par Gramaye (*Bruxella*, p. 5), d'après une note du Codex mortuarius de Ste-Gudule, qui lui fut communiquée par le doyen Pierre Pantin (cf. Cod. Bruxell., 16490, f. 22v-23; Cod. 16492, f. 29).

Digitized by Google

nostri Mathie episcopi Trapesundinensis qui tunc, ut asserebat, episcopatus Trapesundinensis nondum erat possessionem adeptus, ut incumbentia que ipsum oportebat subire onera commodius supportare valeret prerogativa prosequi gratie specialis, canonicatum et prebendam ecclesie Bruxellensis, Cameracensis diocesis, quos quondam Iohannes dictus Witte ipsius ecclesie canonicus in eadem ecclesia dum viveret obtinebat per obitum ipsius Iohannis, qui eodem predecessore vivente apud sedem apostolicam diem clauserat extremum, vacantes et ante dictum obitum collationi dicte sedis reservatos auctoritate apostolica tenendos per eum, donec predicti vel alterius episcopatus ad quem eum canonice assumi contingeret provisionem haberet per suas certi tenoris litteras commendavit. Cum itaque postmodum dicto episcopo vigore litterarum earundem canonicatum et prebendam predictas pacifice possidente dictamque provisionem predictam vel alterius episcopatus minime assecuto, nos omnes commendas de quibuscumque canonicatibus et prebendis aliisque beneficiis ecclesiasticis personis quibuscumque etiam episcopali vel alia dignitate preditis, fratribus nostris S. R. E. cardinalibus et patriarchis dumtaxat exceptis, per quoscumque Romanos pontifices predecessores nostros factas ex certis causis rationabilibus auctoritate apostolica duximus revocandas, canonicatus et prebendas ac beneficia huius dispositionis nostre ea vice cum interpositione decreti eadem auctoritate reservando, dictique canonicatus et prebenda secundum premissa vacare noscantur ad presens, nos volentes tibi... gratiam facere specialem, eosdem canonicatum et prebendam sic vacantes... tibi conferimus.

Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, IIII Kal. iunii anno primo (1).

Nous donnons maintenant, dans l'ordre chronologique, la série des actes de notre évêque.

Gramaye rapporte à l'an 1340 l'érection de la chapelle de St-Sauveur à Anvers, mais le P. Norbert de Ste-Julienne écrit qu'il s'agit plutôt de la consécration, et pense que celle-ci s'accomplit en 1344(?) ou 1345, époque à laquelle Mathias dut consacrer la chapelle de l'hôpital N.-D. à Anvers bâtie en 1342 par Henri Suyderman (2).

Le 17 mars 1346, il consacra l'oratoire et deux autels et bénit le cimetière du nouveau monastère de Groenendael (3).

1. Arch. Vat. *Reg. Avin. Innocent. VI*, t. I, f. 142.

2. Gramaye, *Antverpia* 15-16 ; Cod. Bruxell. 16492, p. 30.

3. Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*, II, 19; cf. *Analecta Bolland.*, IV, 277 note. Le Nécrologe de Groenendael dit 1344, mais il s'agit de l'ancien style, donc 1345 ; mais, comme à cette époque, Mathias n'était pas encore évêque de Trebizonde, il est probable que l'autorisation de faire consacrer la chapelle date de cette année, mais que la consécration n'eut lieu qu'en 1346. Peut-être faut-il lui attribuer également la consécration de l'église des Clarisses à Bois-le-Duc (Brabant, au dioc. de Liége), mais le nom du consécrateur n'est pas indiqué (Cod. Bruxell. 16492, p. 33).

Digitized by Google

Le 19 avril 1346, Clément VI l'autorisa à consacrer l'église et les autels du couvent des Clarisses Urbanistes, fondé à Bruxelles par Guillaume de Duvenvoorde (1).

Venerabili fratri Mathie episcopo Trapesundensi salutem etc. In hiis que divini nominis laudem et gloriam et animarum salutem fidelium concernere dinoscuntur petitionibus supplicum libenter annuimus, et ut optato compleantur effectu favore illas prosequimur opportuno. Sane petitio dilecti filii nobilis viri Willelmi de Duvenvoerde, domini de Osterhout, Cameracensis dioc., nobis exhibita continebat, quod ipse, de salute propria cogitans, et cupiens terrena in celestia et transitoria in eterna felici commercio commutare, ad honorem Dei et beate Clare virginis, quoddam monasterium, ad nomen et usum sororum ordinis dicte sancte, in suburbio ville Bruxellensis in solo suo proprio, in loco qui dicitur Coudencloester, dicte diocesis, de licentia venerabilis fratris nostri... episcopi Cameracensis diocesani loci, fundavit atque construxit, et de bonis a Deo sibi collatis dotavit etiam competenter. Quare idem nobilis nobis humiliter supplicavit, ut cum ipse in dicto monasterio abbatissam et moniales aliquas dicti ordinis, quarum illud deputavit usibus, collocaverit et posuerit, et alias moniales disponat, auctore Domino, collocare, et prefatus Cameracensis, pro eo quia a dicto loco plurimum distat, aut alter episcopus illarum partium, qui ecclesiam dicti monasterii et altaria et cimiterium eiusdem ecclesie consecrare, necnon abbatissam et moniales in ipso monasterio, ut predicitur, collocatas et collocandas benedicere valeat, commode impresentiarum non possit haberi, et de oportuno remedio per quod pie et laudabilis sue devotionis propositum valeat adimpleri, providere paterna solicitudine dignaremur. Nos itaque, huiusmodi prefati nobilis supplicationibus inclinati, fraternitati tue, ad presens in illis partibus commoranti, de qua plenam in Domino fiduciam obtinemus, ecclesiam ac altaria et cimiterium predicta consecrandi, necnon abbatissam et moniales de novo receptas et recipiendas, et positas ac ponendas in dicto monasterio, benedicendi auctoritate apostolica plenam tibi hac vice concedimus tenore presentium potestatem. Datum Avinione XIII. Kal. maii, anno quarto (2).

Nous rencontrons une nouvelle supplique de notre évêque adressée le 12 janvier 1347 à Clément VI en faveur d'amis et connaissances du diocèse de Cambrai.

Supplicat S. V. devota creatura vestra Mathias episcopus Trapesondinensis, magister in theologia, ordinis beate Marie de Monte Carmeli in diocesi Cameracensi commorans, quatenus Margarite de Berlaer et Hille de Barenchove ac Katherine filie Beatricis Spapen mulieribus Cameracen-

1. Wadding, *Annal. Minor.* t. VII, p. 316 § 14 ; cf. Miraeus, *Opp. dipl.*, t. IV, 598.
2. *Reg. Vatic.* (t. 168), *Clem. VI*, a° 4°, t. I, f. 376v.

Digitized by Google

sis diocesis, quatenus ipse et ipsarum quelibet possint et possit eligere confessores et confessor qui eas et quamlibet earum auctoritate apostolica absolvere possit semel in mortis articulo ab omnibus eorum peccatis cum remissione plenaria iuxta formam in talibus ordinatam dignemini misericorditer indulgere. — Fiat R.

Item supplicat idem episcopus quatenus dilecto eius clerico Matheo de Vellen, clerico Cameracensis diocesis, de beneficio ecclesiastico spectante ad collacionem etc... decani et capituli ecclesie Beate Gudile Bruxellensis... providere dignemini. — Fiat R.

Item supplicat quatenus Mariam filiam Johannis Gherais de Bruxella puellam litteratam Cameracensis diocesis, mandare dignemini recipi in monasterio de Camera (1), Cisterciensis ordinis, dicte diocesis, in monacham et sororem. — Fiat. R.

Item supplicat... quatenus Elisabeth predicte Marie sororem mandare dignemini recipi in monacham et sororem in monasterio de Roseindale iuxta Mascliniam (2) ordinis et diocesis predictorum. — Fiat R.

Datum Avinione 2 idus ianuarii a° quinto (3).

Le 4 octobre 1348, il obtint du pape que son confesseur pût, à l'article de la mort, lui accorder l'indulgence plénière (4).

Le 7 mai 1349, il adressa de nouvelles suppliques au pape en faveur d'amis et de connaissances.

Supplicat S. V. devota vestra creatura fr. Mathias episcopus Trapesundinensis, magister in theologia, ordinis B. M. de monte Carmeli, quatenus Henrico de Volenbeke, clerico Cameracensis diocesis, de perpetua capellania altaris S. Iacobi in ecclesia S. Gudile Bruxellensis, dicte diocesis, quam quondam Iohannes Leeman inibi obtinebat vacante per dimissionem ipsius, ratione assecutionis canonicatus et prebende ecclesie S. Servatii Traiectensis, Leodiensis diocesis, vigore gratie et litterarum apostolicarum eidem Iohanni per S. V. dudum concessarum, quolibet detentore illicito amoto, dignemini providere, cum omnibus non obstantibus et clausulis oportunis et executoribus. — Fiat R.

Item supplicat quatenus Iohanni dicto Noele presbitero in ecclesia Antwerpiensi, Cameracensis diocesis, de canonicatu sub expectatione prebende dignemini providere, non obstante quadam capellania sua XII floren. auri valorem annuum non excedente... Fiat R... Et placeat Iohanni Noele presbitero remittere examen ad partes. Fiat R.

Item supplicat quatenus Isabele abbatisse in Foresto ac Marie de Cabchoven priorisse, Margarete domine de Oescort, Marie de Liedenkerke,

1. La Cambre près Bruxelles.
2. Roosendael près Malines.
3. Archives du Vatican, *Reg. Suppl. Clementis VI*, t. 10, f. 10.
4. Archiv. Vatic. *Reg. Avin. (100), Clement VI*, t. 46, f. 358v, n. 224.

Digitized by Google

Katherine de Meckinghen gratiam per plenam peccatorum remissionem a pena et culpa concedere dignemini ut in forma. — Fiat R...

Datum Avinione nonis maii anno septimo (1).

Le 5 décembre de la même année, nouvelle supplique pour un clerc attaché à son service.

Supplicat S. V. devota creatura frater Mathias episcopus Trapesundinensis quatenus dilecto clerico suo Henrico de Bolenbeke, Cameracensis diocesis, specialem gratiam facientes de perpetuo beneficio ecclesiastico vulgariter appellato de Zellar, dicte Cameracensis diocesis, vacante in ecclesia S. Rumoldi eiusdem diocesis per ob. Johannis Michaelis sedi apostolice reservato, de quo post eius obitum per S. V. provisum fuit Rasoni Theoderici de Thede, dicte diocesis, qui eiusdem beneficii pacifica possessione non adepta extra curiam Romanam fuit vita functus, eidem Henrico de eodem cum omnibus iuribus et pertinentiis suis dignemini providere... Fiat R...

Datum Avinione nonis decembris anno octavo. (2)

Le 5 mai 1352 Clément VI le chargea de régler une question d'empêchement de mariage entre François de Crome Came et Catherine Baraets, du diocèse de Cambrai.

Venerabili fratri... Episcopo Trapesondinensi in partibus Cameracensibus existenti, salutem etc. Petitio pro parte Franconis de Crome Came laici, et Catherine Baraets mulieris, Cameracensis diocesis, nobis exhibita continebat, quod ipsi olim se invicem carnaliter miscuerunt, et quod, timentes pericula et scandala gravia ex commixtione huiusmodi nascitura, desiderant matrimonialiter copulari ; sed quia quondam Egidius Monachi, maritus dicte Catherine dum ipse viveret, et dictus Franco, tertio consanguinitatis gradu se mutuo attingebant, matrimonium huiusmodi adimplere nequeunt, dispensatione super hoc apostolica non obtenta. Quare pro parte ipsorum Franconis et Catherine fuit nobis humiliter supplicatum, ut providere eis super hoc de oportuno absolutionis beneficio ab excommunicationis sententia quam propter hoc incurrerunt, et dispensationis gratia dignaremur. Nos igitur volentes huiusmodi periculis et scandalis, quantum cum Deo possumus obviare, dictorum Franconis et Catherine supplicationibus inclinati, fraternitati tue per apostolica scripta mandamus, quatenus, si est ita, eisdem Francone et Catherina ab huiusmodi excommunicationis sententia, in forma ecclesie consueta, per te prius absolutis, iniunctis eis pro modo culpe salutari penitentia et aliis que de iure fuerint iniungenda,

1. Arch. Vat. *Suppl. Clem. VI*, t. 17, f. 293.

2. Archiv. Vat. *Supp. Clem. VI*, t. 18, f. 97,v. Le P. Norbert de Ste Julienne mentionne la consécration de la chapelle des religieuses du Tiers-Ordre de St-François à Anvers (Ste Agnès) faite en 1351, mais il doit y avoir erreur de sa part.

Digitized by Google

ut impedimento quod (ex) huiusmodi consanguinitate provenit non obstante, matrimonium invicem libere contrahere, et in eo postquam contractum fuerit remanere licite valeant, auctoritate nostra dispenses, prolem suscipiendam ex eodem matrimonio legitimam nunciando. Datum apud Villam novam, Avinionensis diocesis, III. nonas maii, anno decimo (1).

L'évêque Mathias mourut en 1359 à Bruxelles, à l'âge de 64 ans, dont 48 de profession et 15 d'épiscopat (2), et fut enterré dans le chœur des Carmes devant le maître-autel. La belle pierre tombale qui ornait son tombeau fut profanée par les hérétiques au XVIe siècle. Le texte de l'épitaphe, conservé par Pierre Lucius, fut transcrit en 1628 par le P. Siger Pauli, carme de Cologne :

Hic iacet Reverendus in Christo pater F. Mathias episcopus Trapesuntinus Suffrag. Camerac. obiit anno MCCCLIX. (3)

Le P. Siger Pauli, maître des novices en 1626, rapporte que le portrait de cet évêque se trouvait dans un vitrail de l'église des Carmes à Bruxelles, mais il s'est trompé : ce portrait était celui de Martin de Cuyper, placé à côté de celui de l'évêque Maximilien de Cambrai (4).

Le P. Norbert de Ste-Julienne a conservé l'éloge suivant :

Mathias praeclara Ubiorum natus in urbe,
Se Carmeli ibidem fratribus associat.
Proficit in studiis, lauro Sorbona merentem
Donat et ingenium fertile sepe stupet.
Hunc Bruxella diu, meruitque Colonia patrem
Doctrina magnum sedulitate pium.
Hinc Cameracene Sedi ad suffragia presul,
Dat Trapezus titulum, notus honore datur.
Tandem mors stravit Bruxellis, plangite Fratres
Corpus humum repetit, spiritus astra subit (5).

Le «Chronicon vetus Carmeli Bruxellensis» de Jacques de Millendonck rapportait qu'il fut un des docteurs de Sorbonne qui prirent la défense de Jean XXII, et combattirent le ministre général des Franciscains qui enseignait à Paris la doctrine attribuée à Jean XXII que les âmes bienheureuses ne jouiront de la vision de Dieu

1. *Reg. Vat.* t. 211. Clem. VI. a° X, t. 4. p. II, f. 201v.
2. Cod. Bruxell. 16492 p. 33 ; *Archiv f. Lit. und K. G. des M. A*, V, 373.
3. *Cod.*, 16492 f. 23v. ; Cod. 13992 f, 92v ; Hartzheim, *Bibl. Colon.* 240 241; *Biblioth. Carmel.* II, 957.
4. Cod. Bruxell. 16492, f. 74.
5. Cod. Bruxell., 16492, p. 34.

Digitized by Google

qu'après le jour du jugement ; mais on ne peut vérifier si Mathias prit réellement part à la discussion (1).

On lui attribue plusieurs ouvrages :

Sermones ad populum
Commentaria in psalmos
Epistolarum lib. II (2).

JACQUES DE AHRWEILER, O. Carm., évêque de Croa. 1352-1370.

Ce religieux du couvent de Cologne, né à Ahrweiler, profès vers 1315, étudia en 1320 à l'Université de Montpellier, prit ses grades à Paris entre 1323 et 1326, occupa les charges de lecteur des sentences à Cologne en 1327, de lecteur de théologie à Bruxelles en 1329, de prieur à Cologne en 1334, de définiteur provincial en 1341, de prieur de Kreuznach et de définiteur provincial en 1347 (3). Il fut élevé à la dignité d'évêque de Croa, suffragant de Spalato, siège qui ne doit pas être confondu avec celui de Croja, en Épire, suffragant de Durazzo (4). Clément VI l'exempta, le 25 juin 1352, de payer la taxe commune (5).

Dicta die[anno 1352, indict. 5ª, die XXV mensis iunii] dom. Jacobus episcopus Croacensis fuit a prestatione servicii propter paupertatem liberatus *(Arch. Vatic. Oblig. t. 22 f. 128)*.

Il exerça les fonctions de suffragant dans les diocèses d'Utrecht, Liége, Cambrai et Tournai.

Le jour de S. Valentin (14 février) 1357, il consacra le maître-autel dans la chapelle de la Sainte Croix à Dordrecht, en fixa la dédicace au dimanche qui précède l'Exaltation de la Croix et accorda une indulgence de quarante jours à ceux qui visiteraient ce sanctuaire en ce jour. L'acte, daté de Dordrecht, est inscrit au nom de « Iacobus... Episcopus *Duacensis* (erreur du scribe pour *Croacensis*) vicem in pontificalibus gerens Reverendi in Christo Patris ac domini domini Ioannis... episcopi Traiectensis » (6).

---

1. Cod. Bruxell., 16492, p. 27.
2. Hartzheim, *Bibl. Colon.*, 240-241, 350 ; Possevin, *Apparat.*, II, 93 ; Lelong, *Bibl. sacra*, 552 ; Sweertius, *Athen. belg.*, 558 ; Cod. Bruxell., 16492, pp. 28, 33.
3. Norbert de Ste-Julienne dans Codex Bruxell., 16492, p. 43-45 et Cod. Bruxell., 13992, f.65ᵛ ; Koch, *Die Karmelitenklöster der Niederdeutschen Provinz*, Fribourg, 1889, p. 32. Sanderus (*Chorogr. sacra Brabant.*, II, 230), et Van Gestel (*Histor. archiep. Mechlin.*, I, 74), disent qu'il appartenait au couvent de Malines, mais sans aucune raison.
4. Eubel, 224.
5. *Ib.* L'auteur de la *Bibliotheca Carmelit.* (I, 620-621, II, 920) signale en 1360 un carme allemand, Henri Boick qui aurait occupé le siège de Croa en Asie-mineure (cf. Koch, p. 16).
6. Van Heussen, *Hist. episcop. Ultraj.*, I, p. 321.

Digitized by Google

Nous le signalerons plus tard, à la date du 10 octobre 1361, dans le diocèse de Tournai.

Le 29 mars 1368, il donna la bénédiction abbatiale à Jean de Hilleghem, abbé d'Egmond, dans le monastère de Vlierbeek, près de Louvain (1).

Le 13 avril suivant, il consacra un autel dans le monastère de Saint-Gerlach (Limbourg) en qualité de « vices gerens in pontificalibus » de l'évêque de Liége (2).

Le 29 août 1369, en vertu d'une autorisation des vicaires-généraux de Cambrai, du 14 avril précédent, il se rendit du lieu dit « beneden den Clabotsborre » dans la Forêt de Soigne, consacra l'autel en l'honneur de S. Paul, et accorda une indulgence de 40 jours à ceux qui visiteraient cet oratoire au jour de la dédicace et aux fêtes de S. Paul (3).

Il mourut le 12 avril 1370 et fut enterré devant le maître-autel du couvent des Carmes à Malines (4), où il était venu en 1369, ou au commencement de 1370, consacrer le chœur et l'autel de ce couvent, incendié en 1342. On plaça sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Dominus
Iacobus Croacensis episcopus
Lector
Fratrum Beatissime Dei Genitricis Marie
Obiit anno 1370 12 Aprilis.

Jean Faye, dans son « *Memoriale librarie Mechliniensis* », a conservé une épitaphe :

Frater Iacobus Croacensis episcopus hic sum
Gessi Traiecti presulis ante vices
Hunc etiam summam sacravi aramque chorumque
At nunc exanimem me capit iste chorus.
M semel et ter C septem numero quoque X sunt
Bissena Aprilis me libitina capit (5).

---

1. Brom, *Bullar. Traiect.*, II, 321.
2. Franquinet, *Inventaris der oorkonden... van het adelijk klooster St-Gerlach*. Maestricht, 1877, pp. 56-57.
3. Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*, II, 54-55 ; *Anecdota ex Codd. hagiogr. Joannis Gielemans*, Bruxelles, 1895, p. 126 ; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 353.
4. Sanderus, II, 230; Van Gestel, I, 74 ; Daniel a V. M., *Speculum Carmelit.*, Anvers, 1680, t. II, P. II, p. 907, 928.
5. Norbert de Ste-Julienne (Cod. Bruxell., 16492, p. 45).

Digitized by Google

JACQUES, évêque d'Ægine
1373.

Ce titulaire de l'île d'Aegine *(Euguinensis)*, siège suffragant d'Athènes (1), fut autorisé par Gérard, évêque de Cambrai, à consacrer la chapelle, deux autels et le cimetière du lieu dit « beneden den Clabotsborre », qui devint le prieuré de Rouge-cloître, ce qu'il fit le 20 août 1373 (2).

PIERRE (?), évêque de Chalcédoine.
1373.

Dom Benoît Ruteau, dans sa *Vie et martyre de S. Adrien*, rapporte qu'en 1373 « Gérard, évêque de Cambray, envoya l'évêque de Calcédoine pour consacrer l'église de S. Adrien achevée avez onze autels » (3) ; il devait avoir puisé ce renseignement dans les archives de l'abbaye de St-Adrien de Grammont.

Quel était cet évêque ? Peut-être Pierre, auquel succéda, en 1388, Jean Gillet (4), ou François que Garampi, dans ses fiches cite en 1379 d'après Wadding (5).

JACQUES BUSTIN, évêque d'Asolo.
1389.

Jacques Bustin, de l'ordre de S. François, d'abord évêque de Linda (14 janvier 1381) (6), fut transféré au siége de *Civitas nova* ou Asolo, dans la haute Italie, suffragant de Grado, le 9 avril 1386 (7). Il consacra, le 11 avril 1389, l'église du prieuré de Sept-Fontaines, comme suffragant de Jean T' Serclaes, évêque de Cambrai, et donna l'habit aux premiers religieux (8). Nous le retrouverons plus tard en 1394 et 1395, dans le diocèse de Tournai.

---

1. Eubel, I, 72. Le plus ancien titulaire de ce siège, cité par le P. Eubel, est de 1396.
2. Sanderus, *Chor. sacra*, II, 55 ; Gielemans, 126.
3. Ath, Maes, 1637, p. 204, cf. *Gallia christ.*, *V*, 46, d'après une petite chronique manuscrite de St-Adrien de Grammont (Archives de l'État : Gand, Fonds de St-Adrien de Grammont, 217, f. 13.)
4. Eubel, I, 190.
5. Wadding, *Annal. Minor.*, V, 318.
6. Eubel, I, 320.
7. *Ib.*, 198.
8. *Gazophylacium Zoniacum* MS. 11974-85 de la Bibl. royale de Bruxelles, f. 26v ; Wyaert, *Historia Septifontana*, Bruxelles, 1688, p. 12; Sanderus, *Chorogr. sacra Brabant.*, II, 73; *Analectes*, XVII, 453; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 699. Van Gestel (*Hist. archiep. Mechlin.*, II, 134), dit par erreur le 11 août et lui donne le titre d' « episcopus Neapolitanus ».

Digitized by Google

HUBERT, évêque de Rose.
1396-1407.

Cet évêque, suffragant de Raguse en Dalmatie, fit le 12 mai 1398 la consécration de l'église du prieuré de Corsendoncq (1).

On pourrait croire cependant que c'est en qualité de suffragant de Liége qu'il accomplit cette cérémonie, puisqu'à cette époque Jean de Bavière était également administrateur de l'évêché de Cambrai au nom du pape de Rome (2).

On trouve aux archives de Mons, dans les comptes de Baudouin de Biermeraing, massard, pour l'année échue à la Toussaint 1396, l'indication suivante relative à un évêque suffragant de Cambrai : « Pour frais le mayeur et les eskievins, quant il furent ensanle, ou commant monsigneur le bailliu, pour cause de la prédication que li éveskes Hugiers fist ou Markiet, a cause de Simon de Méry et le Kamus, et en leur présence... XXXIX s. » (3)

Plus loin, au chapitre : Vins présentés au terme de ce compte, on lit (art. 4) : « Pour XVI los de vin de Rivière, présentés al évesque Hugier et pluiseurs grans clers dou consel Mon^gr de Cambray, le jour que lidis Hugiers fist prédication ou Markiet pour le foy chrestyenne... XLV. s. IIII d. » (4). On pourrait se demander s'il s'agit de notre suffragant ; le mot *Hugiers* s'y oppose.

Le 30 juillet 1407, il consacra la chapelle de sainte Anne à Anvers, sur la place dite « de corte niew straet ». L'auteur du MS. 13992 de Bruxelles prétend qu'il faut lire Henri (de Tolnis) au lieu de Hubert, lequel, dit-il, était déjà mort en 1400 (5), mais les lettres de consécration portent bien le mot de *Hubertus* (6). On remarquera avec le P. Eubel qu'il existe une double série d'évêques de Rose, les uns promus par les papes de Rome, les autres par Jean XXIII. On trouve un Hubert, qui exerçait les fonctions de suffragant à Constance en 1377, remplacé en 1410 par un évêque du nom de Grégoire (7).

---

1. Latomus, *Corsendonca*, Anvers, 1644, p. 73 ; Wichmans, *Brabantia Mariana*, 814 ; Th. Welvaerts, *Geschiedenis van Corsendonck*, Turnhout, 1881, pp. 69, 114.

2. L'*Hist. eccl. d'Allemagne* (I, 48) cite Hubert parmi les suffragants de Liége ; Ernst n'a rencontré aucun renseignement à son égard (p. 122).

3. Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, II, (1887), p. 11 ; Frédericq, *Corpus documentorum inquis.*, I, 258.

4. M. Léop. Devillers a bien voulu vérifier s'il faut Hugier ou Hubier ; le texte porte bien Hugiers.

5. 13992 f. 63^v.

6. Diercxsens, II, 164.

7. Eubel, I, 444.

Digitized by Google

Van Heussen parle d'une lettre d'indulgences concédées par fr. Hubert, évêque de Rose, à la confrérie de N.-D. à Utrecht, mais sans donner de date (1). Il faut remarquer qu'il y avait à cette époque un dominicain, Hubert, évêque d'Hippus, qui remplissait la fonction de suffragant d'Utrecht (2). On peut donc se demander si Van Heussen donne exactement le nom de l'évêché.

JEAN YSEWIJN, évêque de Tripoli. 1400-1408.

Jean Ysewijn était curé de la paroisse des Sts-Pierre et Paul à Malines, et exerçait, semble-t-il, la fonction de vicaire-général de Cambrai au nom de Jean de Bavière (3) lorsqu'il fut élevé au siège de Tripoli. Sur le conseil du clergé de Liége, il s'était rendu à Rome pour exposer au pape l'état du diocèse de Cambrai placé alors sous l'obédience du pape d'Avignon (4). Boniface IX le promut au siège de Tripoli, en l'autorisant à exercer en son nom les fonctions épiscopales dans le diocèse de Cambrai, que dirigeait alors Pierre d'Ailly, élevé à ce siège par Benoît XIII (5).

La bulle de provision est datée du 9 juin 1400 :

Bonifacius etc. Dilecto filio Johanni Yzewini Electo Tripolitano salutem etc. Apostolatus officium quanquam insufficientibus meritis nobis ex alto commissum, quo ecclesiarum omnium regimini presidemus, utiliter exequi coadiuvante domino solliciti corde reddimur et solertes, ut cum de ipsarum regiminibus agitur committendis, tales eis in pastores preficere studeamus qui commissum sibi gregem dominicum sciant, non solum doctrina verbi sed exemplo boni operis informare, commissasque sibi ecclesias in statu pacifico et tranquillo velint et valeant duce domino regere et feliciter gubernare. Dudum siquidem bo. me. Jacobo episcopo Tripolitano regimini ecclesie Tripolitane presidente, nos cupientes eidem ecclesie cum vacaret per apostolice sedis providentiam utilem et idoneam presidere personam, provisionem huiusmodi ecclesie ordinationi et dispositioni nostre duximus ea vice specialiter reservandam, decernentes extunc irritum et inane si secus super hiis per quoscumque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contingeret attemptari. Postmodum vero prefata ecclesia per ipsius Jacobi episcopi obitum, qui extra Romanam curiam decessit, pastoris solatio destituta, nos vacatione huiusmodi fide

1. *Histor. episcopat. Ultraject.*, I, 89.
2. *Ib.*, I, 24 ; cf. Eubel, I, 288.
3. Lettres du 4 mars 1399; cf. Welvaerts, *Geschiedenis van Corsendonck*, I, 125.
4. Brustemius ap. Fisen, *Hist. eccl. Leod.*, P. II, lib. 6, p. 138.
5. Eubel, I, 526-527.

Digitized by Google

dignis relatibus intellecta ad provisionem ipsius ecclesie celerem et felicem, de qua nullus preter nos hac vice se intromittere potuit neque potest, reservatione et decreto obsistentibus supradictis, ne ecclesia ipsa longe vacationis exponeretur incommodis, paternis et sollicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam super hiis cum fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad te rectorem parrochialis ecclesie SS. Petri et Pauli Mechliniensis, Cameracensis dioc.,in sacerdotio constitutum, cui de litterarum scientia, vite munditia, honestate morum, spiritualium providentia et temporalium circumspectione aliisque multiplicium virtutum donis apud nos fide digna testimonia perhibentur, direximus oculos nostre mentis, quibus omnibus debita meditatione pensatis, de persona tua nobis et eisdem fratribus ob dictorum tuorum exigentiam meritorum accepta, eidem ecclesie de eorundem fratrum consilio auctoritate apostolica providemus, teque illi preficimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesie tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo, in illo qui dat gratias et largitur premia confidentes, quod ecclesia predicta per tue circumspectionis industriam et providentiam circumspectam sub tuo felici regimine dextera Domini tibi assistente propitia, salubriter dirigetur, grataque in eisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet incrementa. Volumus autem quod quamprimum presentes litteras super provisione et prefectione huiusmodi habueris expeditas, ad dictam ecclesiam accedas et personaliter resideas in eadem, quodque extra dictas civitatem et dioc. Tripolitanam pontificalia officia nequeas exercere. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatenus impositum tibi a Domino onus regiminis dicte ecclesie reverenter suscipiens, sic te in eius cura salubriter exercenda diligentem exhibeas et etiam studiosum, quod ecclesia ipsa gubernatori provido et etiam fructuoso administratori gaudeat se commissam, tuque preter eterne retributionis premium, nostram et dicte sedis benedictionem et gratiam exinde uberius consequi merearis.

Datum Rome apud S. Petrum, v. idus junii anno XI.

De mandato Jacobus de Teramo (1).

L'évêque de Tripoli put conserver sa cure, ainsi qu'il résulte d'une bulle de Boniface IX (2).

Jean Yzewijn ne tarda pas d'être nommé par Boniface IX administrateur de l'évêché de Cambrai, qui se trouvait alors presque entièrement placé sous l'obédience de Benoît XIII. C'est ce que nous apprend, en dehors de l'auteur d'une relation sur le schisme de Thierry de Perwez à Liége, dont nous parlerons plus loin, une bulle du pape de Rome, du 7 mars 1402, chargeant l'évêque de Tripoli de

1. Archives du Vatican. Reg. Later. Bonifac. IX, t. 75, f. 176.

2. Reg. Lat. Bonif. IX, IX, I, p. 163, d'après les Schede de Garampi ; le volume en question manque actuellement dans la série des registres du Latran.

Digitized by Google

régulariser le mariage de Jean d'Yssche et de Marguerite Van den Crute, parents au troisième degré :

Bonifacius etc. Venerabili fratri... episcopo Tripolitano ecclesie Cameracensis administratori...

Datum Romae apud S. Petrum nonis martii anno XIII (1)

Cette commende, paraît-il, il ne l'avait obtenue qu'à prix d'argent et au mépris du serment de fidélité qu'il avait juré à Jean de Bavière, évêque élu de Liége.

Certains auteurs ont mis Jean Yzewijn au nombre des suffragants de Liége (2), et, quoi qu'en dise Ernst (3), non sans quelque raison.

Lorsque les Liégeois se révoltèrent contre Jean de Bavière et mirent à sa place un tout jeune homme, Thierry, fils de Henri de Perwez, chanoine de Saint-Lambert et archidiacre de Hesbaye, qui fut reconnu par le pape d'Avignon, le chapitre de St-Lambert, à l'exception de Guillaume de la Roche, refusa de reconnaître l'intrus, quitta la ville, ainsi que les Chartreux qui s'étaient joints aux membres du chapitre. Jean Yzewijn, qui avait reçu du St-Siège l'administration de la partie du diocèse de Cambrai, restée fidèle au pape de Rome, et qui y avait rempli la fonction d'official durant l'administration de Jean de Bavière, se révolta à son tour contre son bienfaiteur. Une bulle de Grégoire XII, datée du 11 avril 1407, nous apprend qu'il s'attacha au parti de Thierry de Perwez et exerça à Liége les fonctions épiscopales en qualité de suffragant de l'intrus. Nous savons qu'effectivement il conféra les ordres le 18 décembre 1406 dans l'église de St-Michel à Liége, tandis que Henri de Neuss, évêque de Sidon, suffragant de Jean de Bavière, les donnait à Maestricht, ce qu'il répéta le samedi après *Invocavit* de l'année suivante dans l'église de St-Servais (4). Grégoire XII vint au secours de l'évêque Jean de Bavière par sa bulle du 11 avril 1407, dont nous donnons ici le texte, et par une autre lettre du 22 juillet suivant, adressée aux évêques de Spire, de Worms et de Liége (5).

Gregorius etc. Dilecto filio Iohanni Electo Leodiensi salutem etc. Si culpe crudelitas cruciatus aculeos non haberet, et enormitas sceleris vagari

1. Arch. Vatic. Reg. Later. Bonif. IX, T. 102, f. 104 ; cf. Eubel, I, 527.
2. Van Gestel, *Hist. archiep. Mechlin.*, I, 70 ; *Gall. Christ*, V, 3.
3. L. c.
4. Suffride Petri ap. Chapeaville, 99 ; Zantfliet, 369 ; Schoolmeesters ap. *Bull. de la Comm. royale d'hist. du Belgique*, 4e sér., t. XV, p. 16.
5. Arch. Vat. Reg. Vat. Greg. XII, t. 336, f. 74v.

Digitized by Google

permitteretur impune, et nisi vindicte limes excedentium opponeretur offensis, nec discursus iniurie pene formidine clauderetur, adeo sevitia se extenderet, iniquorum et malignorum iniquitas prevaleret, quod omnem innocentiam equitatis obrueret, ac religionis opprimeret honestatem, vexaret quietos, et omne salutis obsequium perturbaret ; nam sicut in virtutibus esse dinoscitur, quod ubi maioris meriti altior gratia, ibi merito debeantur premia potiora, ut maior virtus maioribus premiis honorata homines ad amorem sui alliciat amplius et invitet ; sic eque correspondet proportio ex adverso, ut profundiorem culpam pena gravior digne prosequatur, et culpa ipsa dignis penis castigata se ipsam ostendat et accuset, nullamque delinquendi blandiatur audaciam impunita.

Sane, prout nuper fama publica divulgante, non sine gravi mentis amaritudine percepimus, dudum humani generis inimico procurante, commune tue civitatis Leodiensis, Dei timore postposito, ac humana prorsus honestate reiecta, una cum universitatibus quorundam opidorum, villarum et aliorum locorum tuarum patrie et diocesis Leodiensis, contra tuum statum et honorem nequiter conspirantes, te patrem et pastorem animarum suarum, ipsorumque dominum temporalem, qui regimini tue Leodiensi ecclesie olim per sedem apostolicam tibi commisso diu laudabiliter prefueras et preeras, quasi eis hoc liceret temerariis ausibus abiecerunt sicque lege nature violata in caput suum insurrexerunt membra, et divine ac humane legis et totius politice considerationis et obedientie preceptis, quantum in eis erat, dampnabiliter prophanatis, a suo pastore et vero domino temporali temeritate propria absque iudicio vel iustitia recedentes, contra te tirannice rebellarunt, et ut huiusmodi rebellionem liberius continuare et palliare possent, sicut rerum temporalium ita honoris et fame prodigum virum, Henricum dominum loci de Parweys, dicte diocesis, administratorem bonorum ac iurium temporalium ipsius ecclesie, de facto deputarunt, eumque, iuxta vulgare ipsius patrie, Mamburnum nuncuparunt et nuncupant ; qui quidem Henricus, plurimorum honorum et beneficiorum a te et ecclesia tua receptorum oblitus tanquam ingratus huiusmodi deputationem acceptare presumpsit, tibi et ecclesie tue malum pro bono reddendo, et in hoc legem nobilitatis etiam quantum in eo fuit suggillando, ipsique etiam commune reprobum virum Theodericum, eiusdem Henrici natum, pretensum canonicum Leodiensem et archidiaconum Hasbanie in ecclesia predicta in regimine et administratione ipsius ecclesie de facto, cum de iure non possent, intruserunt, ipsum Theodericum episcopum seu Electum Leodiensem temere nominando, et, quod nequius est, prefati commune cum huiusmodi eorum Mamburno et intruso ac universitatibus ipsis, qui etiam olim ab obedientia et devotione sacrosancte Romane ecclesie temere et infideliter se subtraxerant et postmodum per fel. rec. Innocentium papam VII predecessorem nostrum ex innata clementia dicte sedis ab huiusmodi erroribus ad viam veritatis reducti et misericorditer

Digitized by Google

absoluti, et qui ab eodem predecessore presertim quoad rehabilitationes priusquam per eos obtentorum taliter qualiter beneficiorum ecclesiasticorum canonizationes titulorum exuberantissimas gratias consecuti fuerant, ad vomitum ut canes redeuntes et in pristinos ac priores (1) errores et hereses relabentes huiusmodi obedientiam ac devotionem nobis qui, dicto predecessore sicut domino placuit sublato de medio, fuimus divina favente clementia ad apicem summi apostolatus assumpti, ac dicte Romane ecclesie infidelius iterum subtraxerunt, se in hoc dampnato scismate neutrales ut acephalos asserendo, propter que dilecti filii capitulum dicte Leodiensis ecclesie, seu omnes et singuli canonici ex eisdem tunc ibidem existentes, preter Wilhelmum de Rupe,qui solus ex eisdem canonicis contra iuramentum per eum spontanee et corporaliter prestitum post premissas rebelliones detestabilesque conspirationes et alias enormitates in nos et Romanam ecclesiam et te prefatum ipsorum pastorem et dominum ac ecclesiam tuam Leodiensem nequissime perpetratas, post huiusmodi relapsum in dicta civitate remansit, quique et quidam alius eius socius per eum postmodum de facto assumptus, pretendentes, licet falso, capitulum Leodiense representare, aliqua nomine huiusmodi capituli concesserunt et ordinarunt ac sigillo ipsorum capituli contrafacto sigillarunt; reconditis tamen prius per eosdam capitulum Sanctorum reliquiis et pretiosis iocalibus necnon privilegiis atque litteris autenticis et cartis ad eandem ecclesiam pertinentibus in quodam feretro super introitum chori dicte Leodiensis ecclesie consistente, in quo sacrum corpus gloriosi martiris b. Lamberti patroni eiusdem ecclesie venerabiliter requiescit, necnon etiam fratres Carthusiensis ordinis domus eorum Leodiensis et quamplures alii devoti homines enormitatibus predictis nec huiusmodi relapsui consentire volentes a predicta civitate recesserunt, dictique commune cum eorum in hac parte complicibus et fautoribus ipsisque adherentibus ad tantam insaniam devenerunt quod, ut asseritur, revelantibus hoc eis nonnullis pestilentibus viris in dicta ecclesia Leodiensi capellanis et perpetuis beneficiatis et cum redditibus eiusdem ecclesie nutritis et educatis, ad feretrum predictum suas indignas manus apponentes illudque irreverenter aperientes, reliquias, iocalia, privilegia, litteras et cartas huiusmodi etiam ausu sacrilego exinde rapuerunt et asportarunt, assistente ipsis eosque in hoc et aliis damnatis eorum actibus etiam confovente iniquitatis filio Iohanne episcopo Tripolitano, qui ecclesiam Cameracensem vel saltem eam partem diocesis Cameracensis que sub nostra et dicte Romane ecclesie obedientia consistit, a sede predicta obtinebat, prout longo tempore obtinuit, in commendam, et qui olim per te, dum dicte Cameracensi ecclesie administrator in spiritualibus et temporalibus esses, per eandem sedem deputatus, tuus ibidem officialis erat et per te longo tempore ibidem nutritus extiterat; et dum quadam vice per scismaticos captus esset, etiam per te liberatus fuit, quique ingratitudinis

1. Peut-être faut-il lire *peiores*.

Digitized by Google

vitio et iniquitate repletus ac sue salutis immemor in reprobum sensum datus communi et universitatibus ac Mamburno et intruso prefatis adhesit et adheret ac pro eodem intruso, ut pro Electo Leodiensi, ordines etiam sacros conferre et alia que sunt ordinis episcopalis dampnabiliter exercere, prefatisque communi et universitatibus, postquam ut premittitur contra te primo dampnabiliter rebellarunt et postquam subsequenter relapsi huiusmodi obedientiam et devotionem nobis et Romane ecclesie predicte ultimo subtraxerunt, ut prefertur, ut suffraganeus aut locumtenens vel vicarius in spiritualibus eiusdem intrusi de facto presidere presumpsit et presumit : et nihilominus iidem commune tam bona episcopalis quam etiam capitularis mense Leodiensis ac etiam aliquorum ex venerabilibus fratribus nostris dicte Romane ecclesie cardinalibus et aliorum ibidem beneficia ecclesiastica obtinentium et canonicorum ipsius ecclesie Leodiensis a dicta civitate absentium ac huiusmodi eorum insanie consentire nolentium bona, fructus, redditus et proventus occuparunt et dissiparunt ac occupant et dissipant pro ipsorum libito voluntatis in animarum suarum periculum, divine majestatis offensam, ac tuam et capituli necnon cardinalium, canonicorum, et aliorum eisdem communi in huiusmodi relapsu consentire nolentium predictorum grave dampnum et perniciosum exemplum et scandalum plurimorum. Nos igitur premissa, que adeo sunt notoria quod nulla poterunt tergiversatione celari, amplius tollerare non valentes, ac cupientes in hiis tale remedium adhibere per quod ipsorum communis, universitatum, Mamburni et intrusi Iohannis et Wilhelmi ac aliorum eis in hac parte adherentium et faventium compescatur temeritas, et aliis aditus committendi similia precludatur, discretioni tue omnia et singula per dictum Henricum administratorem pretensum, ymmo vero pestiferum tyrannum eiusque filium Theodericum intrusum, vel per quoscumque eorum nominibus seu auctoritate vel mandato, necnon per Wilhelmum et eius socium predictos tamquam per eosdem capitulum ut prefertur concessa, ordinata et sigillata vel qualitercunque facta, auctoritate apostolica reprobandi, necnon commune et universitates ac Mamburnum, intrusum Iohannem et Wilhelmum prefatos ceterosque clericos et laicos in civitate, opidis, villis et locis predictis commorantes, seu illos ex eis de quibus tibi videbitur in specie, cuiuscumque status, gradus, ordinis vel conditionis extiterint, exemptos et non exemptos, seculares et regulares, ut infra certum peremptorium terminum competentem per te illis ad hoc prefigendum, huiusmodi erroribus et rebellione per eos omnino dimissis, ad nostram et dicte Romane ecclesie veram obedientiam et devotionem humiliter redeant, tibique tamquam patri et pastori animarum suarum et ipsorum domino temporali obediant et intendant, dictosque fructus, redditus at proventus tam tibi et cardinalibus, quam aliis canonicis et personis ibidem beneficia obtinentibus integre cum effectu restituant, et alias Deo et ecclesie necnon iniuriam et dampna passis condignam satisfactionem impendant, et etiam si tibi expediens

Digitized by Google

videatur omnes et singulos canonicos et personas collegiatarum et aliarum ecclesiarum dicte civitatis et fratres ordinum mendicantium, ecclesiasticas dicte civitatis personas, vel illos ex eis, de quibus tibi videbitur, auctoritate predicta monendi ut ab eadem civitate recedant, ad illam huiusmodi durante rebellione minime redituri; et si forsan ipsi vel eorum aliqui huiusmodi monitioni non paruerint cum effectu, nos tibi Iohannem commenda predicta, necnon eum et intrusum ac canonicos, capellanos, beneficiatos et alios clericos et ecclesiasticas personas huiusmodi eidem monitioni non parentes ut prefertur, de quibus tibi videbitur, omnibus beneficiis ecclesiasticis cum cura vel sine cura, que tunc in titulum seu commendam vel alias quomodolibet in quibusvis ecclesiis obtinebunt, etiam si canonicatus et prebenda aut dignitates, personatus vel officia, etiam cum cura vel sine cura, in metropolitanis, cathedralibus vel collegiatis, et dignitates ipse in metropolitanis vel cathedralibus post pontificales maiores, aut in collegiatis ecclesiis huiusmodi principales fuerint, et ad dignitates, personatus vel officia huiusmodi consueverint qui per electionem assumi, ac etiam quibuscumque gratiis ipsis vel eorum alicui per dictam sedem factis, Mamburnum vero et eius filios, aliosque laicos huiusmodi, si etiam predicte monitioni non paruerint, cuiuscumque preeminentie vel nobilitatis existant, illos etiam qui tibi homagii vel alias fidelitatis iuramentum antea prestiterant, et a te stipendia, officia, feuda, honores et alia beneficia receperant ac propria temeritate recesserunt et a prefato intruso illa obtinuerunt, omnibus bonis et honoribus ecclesiasticis sive secularibus et feudis temporalibus que a te ipsis qualitercumque collata sunt, vel a predicta Leodiensi seu quibuscumque aliis ecclesiis vel monasteriis aut locis seu personis ecclesiasticis quomodolibet tenent, necnon omnibus privilegiis et indulgentiis, honoribus, gratiis seu beneficiis eis vel ipsorum alicui per eandem sedem concessis, summarie, simpliciter et de plano, ac sine strepitu et figura iudicii auctoritate predicta sententialiter privandi aut propter huiusmodi relapsum privatos declarandi et amovendi etiam realiter ab eisdem, ipsosque omnes et singulos culpabiles rebelles eorumque complices et fautores etiam aliis censuris et penis spiritualibus ad hoc oportunis, de quibus tibi videbitur, puniendi et mulctandi, necnon civitatem, opida, villas et loca predicta ecclesiastico interdicto supponendi; clericos vero et ecclesiasticas personas corrigendi et puniendi sicut eorum excessus exegerint in hac parte. Et insuper sub penis et censuris huiusmodi et aliis formidabilibus penis, prout tibi videbitur, auctoritate predicta omnibus et singulis censuariis, colonis et vassallis, necnon officialibus et debitoribus ex quacumque causa huiusmodi tue episcopalis vel capitularis mense ut tibi de hiis que ad tuam, et perfatis capitulo de illis que ad suam capitularem mensam huiusmodi pertinent, et non aliis, nisi, per te vel eosdem capitulum ad hoc deputatis, satisfaciant, respondeant et obediant cum effectu mandandi. Contradictores quoque per censuram ecclesiasticam et

Digitized by Google

alia iuris remedia auctoritate predicta, appellatione postposita, compescendi, ac invocandi ad hoc et executionem omnium et singulorum premissorum, si opus fuerit, auxilium brachii secularis, plenam et liberam tenore presentium concedimus facultatem. Non obstantibus si communi et universitatibus ac Mamburno et Intruso, necnon Iohanni et Wilhelmo prefatis vel quibusvis aliis communiter vel divisim a dicta sit sede indultum quod suspendi vel excommunicari, aut ipsi vel eorum loca interdici non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem.

Datum Rome apud S. Petrum III idus aprilis pontificatus nostr anno primo (1).

Après le bataille d'Othée, où Thierry de Perwez perdit la vie, les Liégeois arrêtèrent Jean Yzewijn le 28 septembre 1408, et, le soir du même jour, le jetèrent du Pont-des-Arches dans la Meuse, où il se noya (2).

Ce personnage ne jouissait pas d'une grande considération. L'auteur de la relation du Schisme de 1406-1408 l'accuse d'avoir commis des actes répréhensibles, notamment d'avoir dissous des mariages légitimes et violé de différentes façons les sacrés canons (3).

HENRI DE TOLNIS, év. de Rose.
1400-1426.

Henri de Tolnis (Tolvis, Tolhuys, peut-être Tholen en Zélande), était, ainsi que son frère Jean, carme du couvent de Malines avant 1384, année où il célébra ses prémices (11e dimanche après la Trinité, 21 août). Il alla étudier la théologie en dehors de son couvent, se rendit plus tard à Rome, où Boniface IX lui accorda la dignité de chapelain pontifical et la charge de pénitencier mineur (4). Le 16 juin 1400, il fut pourvu du siège de Rose en Dalmatie, devenu vacant par la translation de l'évêque Denis au siège de Cattaro (5).

Bonifacius etc. Dilecto filio Henrico de Tolnis Electo Rosensi salutem

1. Arch. Vatic. ; Reg. Vatic. Greg. XII, t. 336, ff. 38v-41v.
2. Suffride Petri, 109-110; Zantfliet, 392; Ernst, 127; Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV, 67-69.
3. *L. c.*, p. 16.
4. Norbert de Ste Julienne, dans Cod. Bruxel. 16492, . 70; *Specul. Carmel.* II, P. II, 927.
5. Eubel, I, 444. Nous suivons la date de la bulle pontificale, bien que Sanderus, *Chronol. sacra*, II, 230, la *Bibl. Carmel.*, II, 922, Ernst, p. 123 donnent d'autres dates. M. Le Glay, (p.84) l'appelle Hugues; il est évident que notre suffragant ne peut être identifié avec ce maître Hugues de Tolvis, qui figure dans les comptes de la recette générale de Flandre de 1461 (*ib.*, p. 511 et 541).

Digitized by Google

etc. Apostolatus officium etc. Sane ecclesia Rosensi ex eo vacante, quod nos nuper venerabilem fratrem nostrum Dyonisium archiepiscopum Catharensem, tunc vero Rosensem episcopum, apud sedem apostolicam constitutum, a vinculo quo eidem ecclesie Rosensi, cui tunc preerat, tenebatur, de fratrum nostrorum consilio et apostolice potestatis plenitudine absolventes, ipsum ad ecclesiam Catharensem tunc vacantem auctoritate apostolica duximus providendum, preficiendo eum ipsius ecclesie Catharensis in archiepiscopum et pastorem. Nos attendentes quod nullus preter nos hac vice de provisione ipsius ecclesie se intromittere potuit neque potest, pro eo quod nos diu ante vacationem huiusmodi provisiones omnium ecclesiarum cathedralium, tunc apud dictam sedem vacantium et in antea vacaturarum, ordinationi et dispositioni nostre reservantes, decrevimus ex tunc irritum et inane, si secus super hiis per quoscumque quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contingeret attemptari; et ad provisionem ipsius ecclesie Rosensis celerem et felicem, ne longe vacationis exponeretur incommodis, paternis et solicitis studiis intendentes, post deliberationem, quam de preficiendo eidem Rosensi ecclesie personam utilem et etiam fructuosam, cum dictis fratribus nostris habuimus diligentem, demum ad te, ordinis fratrum beate Marie de Montecarmeli professorem, capellanum nostrum, et in Urbe minorem penitentiarium, in sacerdotio constitutum, cui de religionis zelo, litterarum scientia, vite munditia, honestate morum, spiritualium providentia et temporalium circumspectione aliisque multiplicium virtutum donis apud nos fide digna testimonia perhibentur, direximus oculos nostre mentis; quibus omnibus debita meditatione pensatis, de persona tua, nobis et eisdem fratribus ob dictorum tuorum exigentiam meritorum accepta, eidem ecclesie Rosensi, de eorumdem fratrum consilio auctoritate apostolica predicta providemus, teque illi preficimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesie Rosensis tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo; in illo qui dat gratias et largitur premia confidentes, quod ecclesia ipsa Rosensis per tue circumspectionis industriam et providentiam circumspectam, sub tuo felici regimine, dextera Domini tibi assistente propitia, salubriter dirigetur, grataque in eisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet incrementa Volumus autem, quod quam primum presentes litteras habueris super provisione et prefectione huiusmodi expeditas, ad dictam ecclesiam Rosensem accedas et resideas personaliter in eadem, quodque extra tuas civitatem et diocesim Rosensem pontificalia officia nequeas exercere. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatenus impositum tibi a Domino onus regiminis dicte ecclesie Rosensis reverenter suscipiens, sic te in eius cura salubriter exercenda diligentem exhibeas et etiam studiosum, quod ipsa ecclesia Rosensis gubernatori provido et fructuoso administratori gaudeat se commissam, tuque, preter eterne retributionis premium, nostram et dicte sedis benedictionem et gratiam exinde uberius consequi

Digitized by Google

merearis. Datum Rome apud S. Petrum XVI. Kal. junii anno XI. De mandato Jacobus de Teramo (1).

L'évêque Henri exerça les fonctions de suffragant dans les diocèses de Liége, d'Utrecht et dans la partie du diocèse de Cambrai qui admettait l'obédience de Boniface IX (2).

Il figure dans un certain nombre de documents relatifs à des consécrations d'églises et d'autels.

En 1401 ou 1402, il consacra deux autels dans l'église des Carmes de Malines (3).

Le 5 avril 1411, il bénit le cimetière et le terrain où devait s'élever le monastère « Beslotenhof » à Hérenthals (4).

Le 26 octobre 1412, Jean de Gavre confirma le diplôme d'indulgences accordé par « frère Henri évêque de Rose » à la chapelle de N.-D. de Cambron (5).

Le 28 mars 1413, il fit la consécration de trois autels dans la chapelle des chanoines-réguliers de St-Augustin à Aix-la-Chapelle, après l'avoir dédiée à saint Corneille (6).

Le 17 avril 1413, avec l'autorisation de Jean, évêque de Cambrai, dont il était le suffragant, il consacra l'autel de S. Antoine dans la collégiale de N.-D. à Anvers.

Universis presentes litteras inspecturis Fr. Henricus Dei et apostolice Sedis gratia episcopus Rosen(sis), Reverendi in Christo Patris ac Domini Domini Iohannis divina gratia Cameracensis episcopi vicarius in pontificalibus ac suffraganeus salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos anno domini millesimo quadringentesimo decimo tertio licentia et beneplacito Reverendi Patris predicti consecravimus hoc altare in honorem omnipotentis Dei ac beate Marie Virginis, Sancti Antonii et S. Rochi cum ceremoniis, suffragiis ac reliquiis ad hoc consuetis fieri, in cuius rei fidem sigillum nostrrum presentibus est appensum. Datum Antverpiae decimo septimo aprilis (7).

En juillet 1416, il consacra à Anvers la chapelle de St-Jacques, berceau de la future collégiale et paroisse de ce nom (8). La même

1. Reg. Lateran. Bonif. IX. a° 2°, t. I, n° 75, f. 73-73v.
2. Salembier, *Petrus de Alliaco*, p. 61.
3. Cod. 13992, f. 63v; Cod. 16492, pp. 74-75. Le même auteur lui attribue la consécration de l'église du prieuré de Bethléem près de Louvain en 1407, mais cette date doit être fautive.
4. W. Van Spilbeeck, *Het Herentalsch Klooster O. L. V. BeslotenHof*. Averbode, 1892, pp. 29-30.
5. Lewaitte, *Histor. Camberonensis*, II, 343.
6. Ernst, 124.
7. MS. Bruxell., 16492, f. 74; MS. 13992, f. 63v; cf. Diercxsens, II, 186.
8. Cod. Bruxell., 16492, p. 74; cf. Diercxsens, II, 184-185.

Digitized by Google

année il fit aussi la consécration de la chapelle de la Chartreuse d'Anvers (1).

Le 4 mars 1419, il consacra l'église du monastère des chanoinesses-régulières des XIOOO vierges, à Louvain (2), et, la même année, l'église des chanoines réguliers de Marienthroon près de Hérenthals (3).

Vers 1423, il consacra à Bruxelles la chapelle du couvent de Nazareth, occupé par les frères de la vie commune (4).

Le 21 mai 1424, il fit la consécration de l'église des Carmes d'Enghien (5).

Ce fut sans doute lui qui, en 1424, consacra la chapelle du refuge de Tongerloo à Duffel (6).

Nous le retrouvons en 1426 à Dordrecht, où il consacra l'église du monastère des chanoinesses-régulières de Ste-Agnès (7).

Est-ce lui qui consacra l'autel de S. Nicolas dans l'hôpital de Ste-Élisabeth à Anvers en 1426-1427 (8)? Nous ne saurions le dire.

Tandis que le Nécrologe du couvent de Malines fait mourir Henri de Tolnis en 1306, le « memoriale professorum » de ce couvent dit qu'il décéda à Utrecht après 1420 (9). Le P. Norbert de Sainte-Julienne croit que ce fut en 1425 qu'il devint suffragant d'Utrecht, quand le dominicain Mathias, évêque de Budua, dut résigner sa charge. Il mourut avant le 29 novembre 1428, date de la provision de son successeur, le carme Gilles de Byedborch, nommé « per obitum Henrici » (10).

On cite à son sujet l'épitaphe métrique suivante :

Henricus iacet hic Rossensis episcopus, ante
Carmelita humilis, doctus et usque pius.
Legia prima vices, Cameracum postea, tandem
Traiectum inferius donat habere sacras
Praesulis ille vices, dum complet munere trino
Portat unus totum grande labore trium (11).

---

1. Le Couteulx, *Annal. Cartus.*, V, 171.
2. Gramaye, *Lovanium*, 19; Cod. Bruxell., 13992, f. 63v.
3. Cod. Bruxell., 13992, *l. c.*
4. *Ib.*
5. *Ib.*
6. W. Van Spilbeeck, *De Abdij van Tongerloo*, p. 395.
7. Van Heussen, *Histor. Ultraj.*, I, 317.
8. *Annal. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, 4e Sér., t. VIII, p. 105.
9. Ernst, 124. Sanderus, *Chorogr. Brab.*, II, 230 et Van Gestel, I, 74, disent 1326. Faudrait-il lire 1426?
10. Eubel, I, 444.
11. Norbert de Ste Julienne, *l. c.*

Digitized by Google

JACQUES DE WESEP, O. S. D., év. de Dschebail.
1418.

Jacques de Wesep, dominicain du couvent de Gand, élevé au siège de Dschebail en Syrie, par Boniface IX, le 19 janvier 1396 (1). Il consacra en 1418 l'autel du chapitre du prieuré de Bethléem près de Louvain, en qualité de suffragant de Cambrai (2). Nous aurons l'occasion de nous en occuper plus tard, en parlant des suffragants de Tournai. Signalons seulement ici une lettre d'indulgences accordées à l'autel de N.-D. de Culenborg, par Jacques « episcopus Gibilicensis », que Van Heussen place à l'an 1300; il y a, à notre avis, erreur de date, et l'on peut croire qu'elle doit se rapporter à notre évêque (3).

NICOLAS, év. de Dagne.
1432.

Ce titulaire du siège de Dagne ou Danj en Épire (4), que Le Glay cite comme suffragant de Cambrai dès 1422, mais sans indication de sources (5), consacra, le 5 août 1432, la chapelle de St-Quirin à Zellick près de Bruxelles, dépendante de l'abbaye de Saint-Bavon de Gand.

Nos Nicolaus Dei et sancte sedis apostolice gratia Dognensis episcopus, vicarius in pontificalibus seu suffraganeus vulgariter nuncupatus Reverendissimi in Christo patris et domini eadem gratia episcopi Cammeracensis, notum cunctis orthodoxe fidei Christicolis facimus in domino quod anno ab incarnatione Domini millesimo quadringentesimo XXXII°, mensis augusti die quinta consecravimus quamdam parvulam capellam ad honorem sancti Quierini infra methas parochialis ecclesie de Zelleke situatam, assistente populo in copia competente, presertim circumspecto viro domino Johanne Coreman canonico Bruxellensi, et christianitatis ejusdem loci domino curato cum multis circumspicientibus dicte parochialis ecclesie viris. In cujus veritatis testimonium sigillum nostrum presentibus est appensum. Anno predicto die vero vicesima mensis decembris (6).

---

1. Eubel, I, 272. De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 64, l'appelle Jacques de La. C'est par erreur que Molanus, à la suite d'Impens, le dit chartreux (Molanus, *Histor. Lovan.*, I, 275; Timmermans, *Bethleem sive coenobii Bethleemitici... origo.* Louvain, 1893, p. 18; cf. *Bullar. Ord. Predicat.*, II, 357, 704).
2. Molanus et Timmermans, *l. c.*
3. Van Heussen, *Histor. Ultraj.*, I, 563-564.
4. Eubel, I, 229.
5. *Camerac. christ.*, 84.
6. Archives de l'État à Gand, abbaye de St-Bavon. Cartulaire n° 1, f. 200.

Digitized by Google

Peut-être faut-il lui attribuer aussi la consécration de trois autels dans l'église de Saint-Martin à Alost (1).

Cet évêque, religieux de l'ordre de S. François, qui avait été promu au siège de Dogne (2) par Jean XXIII, fut autorisé le 29 novembre 1411 à exercer les fonctions épiscopales dans les diocèses où il serait appelé par l'ordinaire du lieu.

Iohannes etc. Venerabili fratri Nicolao episcopo Dognensi salutem etc. Sincere devotionis affectus quem ad nos et Romanam geris ecclesiam promeretur ut petitionibus tuis quantum cum Deo possumus favorabiliter annuamus. Nuper siquidem ecclesie Dognensi, tunc pastore carenti, de persona tua nobis et fratribus nostris, ob tuorum exigentiam meritorum accepta, auctoritate apostolica duximus providendum, preficiendo te illi in episcopum et pastorem, et voluimus quod ad ipsam ecclesiam accederes et resideres personnaliter in eadem pontificalia ibidem officia exercendo. Volentes igitur te premissorum intuitu favoribus prosequi gratiosis, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, volumus et apostolica tibi tenore presentium auctoritate concedimus, quod ad ecclesiam prefatam accedere minime tenearis, nec ad id invitus a quoquam veleas coarctari, quodque etiam extra civitatem et diocesim prefatas in aliis civitatibus et diocesibus, in quibus per illarum diocesanos ad id fueris requisitus et de ipsorum licentia speciali, hujusmodi pontificalia officia libere et licite valeas exercere ; priori voluntate nostra predicta et aliis contrariis non obstantibus quibuscumque. Nulli ergo etc...

Datum Rome apud S. Petrum III kal. decembris anno secundo (3).

Le 2 décembre suivant, Jean XXIII le chargea de prêcher la croisade contre Ladislas de Duras et Grégoire XII dans les diocèses de Metz, Toul et Verdun (4).

Le 20 janvier 1419, Martin V l'autorisa à recevoir des bénéfices jusqu'à concurrence de 200 livres tournois

Martinus etc. Ven. fratri Nicolao episcopo Dogensi salutem etc. Exigit magne devotionis integritas, qua nos et Romanam revereris ecclesiam ut personam tuam paternis prosequentes affectibus, ea tibi libenter concedamus, per que tuis possis occurrere necessitatibus et tibi ncumbentia dietim perferendi onera prestantior sit facultas. Hinc est quod nos, volentes te, qui Dognensi, in ultramarinis et inter perfidos consistenti prefectus ecclesie,

1. De Potter, *Geschiedenis der stad Aalst*, III, 186 note.
2. Y a-t-il lieu de croire que le siège de Dogne est différent de celui de Dagne ; c'est assez difficile à contrôler.
3. *Reg. Later.* 157, f. 59. Cet acte ainsi que les suivants nous ont été obligeamment signalés par le R. P. Conrad Eubel.
4. *Reg. Vatic.* 343, f. 171.

Digitized by Google

ut asseris, de episcopalis mente Dognensis fructibus redditibus ac proventibus nihil percipis, ordinisque fratrum Minorum professor existis, ut juxta episcopalis exigentiam dignitatis statum tuum decentius tenere valeas, alicujus sublevaminis amminiculo prevenire, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, ut quicumque locorum ordinarii necnon alii seculares et regulares, ad quorum collationem, provisionem, presentationem, seu quamvis aliam dispositionem quevis beneficia ecclesiastica, cum cura et sine cura, secularia vel regularia, pertinere noscuntur, etiam tria ex dictis beneficiis, quorum fructus, redditus et proventus ducentarum librarum Turonen. parvor., secundum communem extimationem, valorem annuum non excedant, etiam si elemosinarie, vel domus Dei, aut parrochiales ecclesie fuerint alias rite tibi conferre ac de illis providere sive ad ea te presentare possint, tuque etiam in ipsis institui, necnon ea recipere et cum predicta ecclesia Dognensi retinere, eorumque fructus, redditus et proventus in tuos ac illorum usus convertere libere et licite valeas, tecum auctoritate apostolica tenore presentium de speciali gratia dispensamus. Non obstantibus, quod dicti ordinis, ut refertur, professor existis, necnon constitutionibus et ordinationibus apostolicis... ceterisque contrariis quibuscumque. Proviso quod huiusmod' beneficia, que te retinere contigerit, debitis propterea non fraudentur obsequiis, et animarum cura in eis quibus illa imminet nullatenus negligatur, ipsorumque congrue supportentur onera consueta. Nulli ergo etc...

Dat. Mantue tertio decimo kal. februarii anno secundo ([1]).

Il était remplacé sur le siège de Dagne dès le 26 juillet 1433 par Hugues Tournet.

JEAN GRIGNART, O. S. D., év. de Dschébail. 1433-1437.

Jean Grignart, religieux dominicain, fut pourvu de l'évêché de Dschébail par Martin V, le 14 mai 1425 ([2]). Il remplit les fonctions de suffragant à Tournai, où nous le rencontrerons dès 1428, à Cambrai pour la partie française ([3]), et à Utrecht ([4]).

« La nuit de sainttes Pâques » 1433, il conféra les ordres à Cambrai ([5]), et, le 19 septembre de la même année (1433), il donna la bénédiction abbatiale à D. Philippe de Baquencourt, moine de Cor-

1. *Reg. Later.* 205, f. 23.
2. Eubel, I, 272 ; Echard et Quetif, I, p. XXV ; *Bullar. ord. Predic.*, V, 705.
3. Salembier, *Petrus de Alliaco*, p. 61.
4. *Batavia sacra*, II, 347 ; Van Heussen, *Hist. Ultraj.*, I, 495.
5. *Mémoriaux de l'abbaye de St-Aubert de Cambrai* (*Archives hist. et litt. du Nord de la France*, 2e Sér., t. IV, p. 546).

Digitized by Google

bie, élu abbé d'Homblières, à Cambrai même, assisté des abbés de Saint-Aubert et d'Honnecourt (1).

Le 20 août 1434, il fit la consécration de l'église de l'abbaye de la Thure (2), et, la même année, il fit l'élévation des reliques des XIOOO vierges à l'abbaye de Saint-Saulve près de Valenciennes (3).

Le 16 janvier 1435, il assista au sacre de Jean, évêque de Rose, suffragant de Tournai, qui eut lieu à l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai (4). Le 25 mars de la même année, il donna la bénédiction abbatiale à Laurent de Bouvri, abbé de Mont-Saint-Martin, assisté des abbés de Saint-Aubert et de Vermandois (5).

Il mourut le 31 janvier 1437, et fut enterré dans l'église des Dominicains de Valenciennes (6). Il était remplacé sur le siège de Dschébail, par suite de décès, dès le 19 juillet 1437 (7).

JEAN DE BOUSIES, O. S. F., év. de Dschébail. 1437-1475.

Jean de Bousies religieux franciscain, bachelier en théologie, succéda à Jean Grignart, comme évêque de Dschébail, et fut nommé dans le consistoire du 19 juillet 1437.

Die veneris XIIII kal. augusti anno VII°, ad relationem domini cardinalis Placentini, episcopi Portuensis, privisum fuit ecclesie Gebeldensi vacanti per obitum dom. Jo(hannis), ultimi episcopi, extra Romanam curiam defuncti, de persona fratris Jo(hannis) de Bousyes ord. minorum in sacerdotio constituti ad ipsam ecclesiam promoti, cui concessum fuit ut exercere pontificalia in civitate et diocesi Cameracensi posset in forma solita (8).

Il reçut le pouvoir d'exercer les fonctions de suffragant dans l'évêché de Cambrai, et, en 1450, dans celui de Thérouanne (9).

Jean de Bousies reçut la consécration épiscopale le 28 juillet 1438

1. *Ib.*, 547.
2. Archiv., de l'État à Mons, Fonds de la Thure, carton 6581 ; édité par Lejeune, *Monographies*, t. II, 281-282 ; cf. Berlière, *Monasticon belge.*, I, 479.
3. Bibl. de Bruxelles, Cod. 16618, f. 3v ; Brasseur, *Sancta SS. Hannoniae*, 256.
4. *Mémoriaux de St-Aubert*, 548.
5. *Ib.*, 550.
6. Simon Le Boucq, *Hist. eccl. de la ville et comté de Valenciennes*, 1650, p. 86 ; d'Oultreman, *Histoire de Valenciennes*, p. 458 ; Richard, *Hist. du couvent des Dominicains de Lille*, Liége. 1782, p. 28.
7. Eubel, II, 176.
8. Arch. Vat. *Oblig.* 66, f. 36.
9. Eubel, II, 176, d'après *Reg. Later.*, Eugen. IV, t. 354, f. 301, qui donne la bulle de nomination datée de Bologne.

Digitized by Google

dans l'église de St-Léonard de Bologne. Les lettres testimoniales du sacre nous font connaître les prélats qui présidèrent à cette fonction : André, évêque de Mégare, assisté des évêques de Sarno et de Fossombrone.

Universis presentes litteras inspecturis, Franciscus miseratione divina, tit. S. Clementis sacrosancte Romane ecclesie presbiter cardinalis, domini pape camerarius, salutem etc. Universitati vestre notum facimus per presentes, quod rev. dom. in Christo pater dominus Andreas, Dei gratia episcopus Megariensis, de mandato nostro, ex commissione SS^mi^ in Christo patris et domini nostri, domini Eugenii divina providentia pape quarti, super hoc vive vocis oraculo nobis facta, in ecclesia S. Leonardi Bononiensis, infra missarum solemnia rev.dom.in Christo patri, domino Johanni, eadem gratia Electo Gebeldensi, assistentibus sibi rev.dom. in Christo patribus et dominis, dominis Marcho Sarnensi et N. Forosinfroniensi episcopis, munus consecrationis aliis electis impendi solitum, die date presentium impendit iuxta formam etc. In quorum etc.

Datum Bononie die dominica, que fuit XXVIII mensis Julii, pontificatus etc. anno VII. (1).

Le 8 novembre 1455, Callixte III rappelle dans une bulle que l'évêque Jean de Dschebarl touchait une pension de 17 livres tournois sur une des deux portions de l'église paroissiale de N.-D. de Cassel, et qu'il occupait une des deux portions de l'église de Langemarcq, au diocèse de Thérouanne, d'un rapport de 32 livres, en vertu de lettres d'Eugène IV et de Martin V. Toutefois comme il ne connaissait pas le flamand, Jean de Bousies demanda au pape de pouvoir échanger ce dernier bénéfice.

Calistus etc. Venerabili fratri Johanni episcopo Gebeldensi salutem etc. Personam tuam nobis et apostolice sedi devotam, tuis exigentibus meritis, paterna benevolentia prosequentes, illa tibi favorabiliter concedimus, per que tuis valeat necessitatibus provideri. Cum itaque, sicut exhibita nobis nuper pro parte tua petitio continebat, tu, qui ordinem fratrum Minorum expresse professus existis, ac, ex concessione seu dispensatione apostolica, pensionem annuam decem et septem librarum turonen. parvor. super fructibus, redditibus et proventibus alterius portionis parrochialis ecclesie B. Marie Casletensis, Morinen. dioc., per duos rectores gubernari solite, tibi quoad vixeris canonice reservatam percipis annuatim ; et nichilominus parrochialem ecclesiam de Langhemarch, dicte diocesis, vel illius alteram portionem, cujus fructus, redditus et proventus trigintaduarum librar. Turonen. parvor., secundum communem extimationem, valorem annuum

1. Arch. Vatic. *Diver. Cameral.*, t. 19, f. 282.

Digitized by Google

non excedunt, in vim quarum dam litterarum apostolicarum a fel. rec. Eugenio IIII et Nicolao V predecessoribus nostris. Rom. Pontificibus, emanatarum, per quas dudum tibi concessum fuit ut quodcumque seculare curatum aut regulare ordinis cujuscumque ecclesiasticum beneficium, etiam in partibus Flandrie, in quibus idioma non intelligis, constitutum, etiam si prioratus, dignitas, personatus, administratio vel officium, extra tamen cathedralem vel collegiatam ecclesiam, foret, et ad illud consuevisset quis per electionem assumi, eique cura immineret animarum, tibi per te unacum tua ecclesia Gebeldensi, que titularis est, tenendum et gubernandum per quemcumque commendari posset, tuque illud in hujusmodi commenda m recipere et quoad viveres retinere valeres, prout in diversis desuper confectis tibique concessis litteris plenius continetur, in commendam obtines, portionem ipsius ecclesie de Langhemarch, pro eo quia idioma partium illarum non intelligis, et ut alterius parrochialis ecclesie parrochianis in predicationibus utilis esse possis, pro alio etiam curato beneficio in partibus in quibus idioma intelligas constituto permutare seu illam dimittere et loco illius aliud beneficium, alias sub dispensatione vel concessione hujusmodi comprehensum, recipere et similiter in commendam, etiam cum ipsa pensione, retinere cupias et intendas, dummodo super hoc tibi sedis apostolice auctoritas suffragetur : Nos, votis tuis in hac parte favorabiliter annuentes, tibi, qui etiam bacallarius in theologia existis, ut altera portione de Langhemarch predicta per te dimissa, ejus loco aliud quodcumque beneficium ecclesiasticum curatum, qualitatis premisse, alias juxta earundem litterarum continentiam atque formam, etiam absque hoc quod ipsa pensio cesset vel expiret, recipere et quoad vixeris retinere, illudque quotiescumque tibi videbitur dimittere et loco dimissi aliud simile vel dissimile, qualitatis tamen in eisdem litteris expresse, recipere et quoad vixeris, etiam cum dicta pensione, similiter retinere libere liciteque valeas auctoritate apostolica concedimus per presentes. Non obstantibus premissis necnon constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac omnibus illis que predecessores ipsi in tibi concessis litteris hujusmodi non obstare voluerunt, ceterisque contrariis quibuscumque. Proviso quod dictum aliud beneficium propterea debitis non fraudetur obsequiis, et animarum cura in eo nullatenus negligatur, sed illius debite supportentur onera consueta. Nulli ergo nostre concessionis infringere etc. Si quis etc.

Datum Rome apud S. Petrum anno incarnationis dominice MCCCCLV. VI idus novembris anno I [1].

Un acte de Pie II nous apprend que le 9 octobre 1462 Jean de Bousies résigna son bénéfice de Langemarcq, lequel fut conféré à Jean Ketelare, clerc du diocèse de Thérouanne, mais avec une

1. *Reg. Later.* 498, f. 318v.

Digitized by Google

réserve d'une pension annuelle de 40 livres tournois en sa faveur.

Pius etc. Venerabili fratri Johanni episcopo Gebeldensi, salutem etc. Personam tuam nobis et apostolice sedi devotam, tuis exigentibus meritis paterna benivolentia prosequentes, illa tibi libenter concedimus, que tuis commoditatibus fore conspicimus oportuna. Cum itaque hodie tu alteram portionem parrochialis ecclesie de Langhemarc, per duos solite gubernari rectores, Morinensis diocesis, quam ex dispensatione et concessione dicte sedis obtinebas, per certum tuum procuratorem, ad hoc a te specialiter constitutum, in manibus nostris sponte et libere resignaveris, nosque, resignationem ipsam admittentes, de dicta portione sic vacante dilecto filio Jacobo Ketelare, clerico dicte diocesis, apostolica auctoritate per alias nostras litteras gratiose mandaverimus provideri; nos tibi, qui, ut asseris, ydioma Flandrie, in cujus comitatu dicta portio consistit, loqui nescis, dicteque portioni propterea deservire, illiusque parrochianorum animarum curam gerere et exercere nequis, commode per te ipsum, ne propter resignationem hujusmodi nimium dispendium patiaris, et ut statum tuum juxta episcopalis dignitatis exigentiam tenere valeas, de alicujus subventionis auxilio providere volentes, omniaque et singula beneficia ecclesiastica, cum cura et sine cura, que etiam ex quibusvis dispensationibus apostolicis obtines et expectas, et in quibus et ad que jus tibi quomodolibet competit, quecumque, quotcumque et qualiacumque fuerint, eorumque fructuum, reddituum et proventuum, veros annuos valores presentibus pro expressis habentes, pensionem annuam quadraginta librar. Turonen. parvor, super fructibus, redditibus et proventibus dicte portionis tibi quoad vixeris, vel procuratori tuo ad hoc a te speciale mandatum habenti, pro una videlicet in Domini nostri Jhesu Christi et alia medietatibus pensionis ejusdem in S. Johannis Baptiste nativitatum festivitatibus, in civitate Morinensi, per dictum Jacobum, cujus ad id expressus accedit consensus, et successores suos ipsam portionem pro tempore obtinentes, annis singulis integre persolvendam, auctoritate apostolica tenore presentium reservamus, constituimus et assignamus, decernentes Jacobum et successores prefatos ad solutionem pensionis hujusmodi, juxta reservationis, constitutionis et assignationis predictarum tenorem, fore efficaciter obligatos, ac volentes et eadem auctoritate statuentes, quod ille ex Jacobo et successoribus eisdem, qui in festivitatibus hujusmodi, vel saltem infra triginta dies dictas festivitates inmediate sequentes, pensionem hujusmodi tunc debitam non persolverit cum effectu lapsis diebus eisdem, sententiam excommunicationis incurrat, a qua donec tibi, vel eidem procuratori de eadem pensione tunc debita integre satisfactum, vel alias cum aliquo vestrum desuper amicabiliter concordatum fuerit, absolvi non possit preterquam in mortis articulo constitutus. Si vero per sex menses, dictos triginta dies inmediate sequentes, sententiam ipsam animo, quod absit, sustinuerit indurato, extunc, lapsis mensibus eisdem, portione

Digitized by Google

predicta privatus existat, illaque vacare censeatur eoipso. Non obstantibus etc. Nulli ergo etc. Si quis etc.

Datum Petredi, Senensis diocesis, anno Incarnationis Dominice MCCCCLXII^do^, VII° idus octobris an. V.

Simili modo. Dilectis filiis archidiacono Morinensi, et decano B. Marie Antwerpiensis, Cameracensis diocesis, ecclesiarum, ac officiali Morinens salutem etc. Hodie Ven^li^ fratri nostro Johanni episcopo Gebeldensi... (Committitur executio) Dat. ut supra (1).

L'évêque Jean assista au sacre de David de Bourgogne, nommé au siège de Thérouanne le 13 septembre 1451 (2), et à celui de Ferry de Clugny, de Tournai, qui eut lieu le 10 janvier 1474, à St-Rombaut de Malines (3); il figure dans des actes du 26 août 1474 (4), et de 1475 (5). Son remplaçant, comme évêque suffragant de Thérouanne, et successeur sur le même siège de Dschébail, Jean Le Vasseur, fut nommé par Innocent VIII, le 20 janvier 1488 (6).

HUGUES TOURNET, O. S. F., év. de Dagne. 1433-1456.

Ce suffragant, né à Cambrai, appartenait à l'ordre de S. François. Il fut nommé au siège de Dagne, le 27 juillet 1433 (7), et devint l'auxiliaire de l'évêque Jean de Bourgogne (8).

Die lune VI kal. augusti, ad relacionem domini cardinalis S. Marci, provisum fuit ecclesie Dognensi vacanti per obitum fratris Nicolai, ipsius ecclesie ultimi episcopi, de persona fr. Hugonis Torneti, ord. minorum professi (9).

Le 22 juillet 1437, il donna la bénédiction abbatiale à D. Jacques Jombard, abbé du St-Sépulcre de Cambrai (10), et, le 6 décembre 1438, à Catherine de Mur, abbesse de Prémy (11).

Le 26 mai 1439, il fit la translation des reliques de sainte Aldegonde à Maubeuge (12). Le 20 février 1440, il conféra à Jean de

1. *Reg. Later.* 586, f. 86v-88.
2. Bled, *Regestes des évêques de Thérouanne*, 1902, I, p. 9; Locrius, *Chronic. belg.*, 519.
3. Archives de l'État à Mons, Évêché de Tournai, Layette I, n. 8.
4. Lettre de Sixte IV (Eubel, *l. c.*).
5. Haigneré, *Chartes de St-Bertin*, n. 3367; Bled, *l. c.* (avec indication fautive du nom de Jacques).
6. Eubel, II, 176.
7. Eubel, II, 158.
8. Le Glay, *Camerac. christ.*, 85.
9. *Oblig.* 66, f. 2v.
10. *Mémoriaux de St-Aubert*, 550.
11. *Ib.*, 553.
12. *Act. SS.*, t. III. Jan., p. 668; *Act. SS. Belgii*, IV, 332.

Digitized by Google

Bourgogne, évêque de Cambrai, le sous-diaconat dans l'église collégiale de Termonde, le 12 mars le diaconat à St-Adrien de Grammont et la prêtrise un peu plus tard dans la collégiale de la Salle à Valenciennes, et assista à son sacre à Hesdin le 5 mai (1).

Le 25 octobre 1447 eut lieu la consécration de la chapelle de Ste-Catherine à la chartreuse d'Hérinnes, mais on ne donne pas le nom du consécrateur.

Anno domini MCCCCXXXXVII, in festo Crispini et Crispiniani, suffraganeus domini episcopi Cameracensis dedicavit altare capelle beate Katherine in honore ejusdem et beate Barbare, principaliter tamen in honore alme Katherine. Item dictus suffraganeus quolibet anno perpetue ipso die Katherine concessit auctoritate Romane ecclesie centum, et auctoritate episcopi Cameracensis quadraginta, et auctoritate sua quadraginta dies indulgentie (2).

Le MS. de Bruxelles donne le texte suivant au 8 des calendes de novembre.

Hoc die anno domini M° CCCC° XLVII° suffraganeus domini episcopi Cameracensis in nova capella exterioris ecclesie dedicavit altare ibidem in honore beate Katherine et beate Barbare, principaliter tamen in honore beate Katherine. Unde et ipse dictus suffraganeus quolibet anno ipso die beate Katherine et tunc in perpetuum concessit auctoritate Romane ecclesie centum et auctoritate domini episcopi Cameracensis XL et auctoritate suiipsius XL dies indulgenciarum, simul CLXXX dies indulgenciarum (3).

En la même année, il fit la consécration de la chapelle des Merciers à Bruxelles (4).

Le 20 novembre 1447, il consacra huit autels à l'abbaye de Forest près de Bruxelles (5). C'est à la même époque qu'il dut faire la consécration de l'église du monastère cistercien de St-Sauveur à Anvers, ainsi que l'atteste l'évêque Jean de Bourgogne dans un acte du 22 novembre 1447 (6).

Le 11 décembre 1448, il consacra deux autels au Val des Écoliers à Mons (7).

---

1. Destombes, *Hist. de l'Église de Cambrai*, 1890, t. II, p. 223.
2. Cod. 1124 de l'Arsenal à Paris, f. 65v.
3. Cod. Bruxell. 21539, f. 25v, *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, VI, 40.
4. Wauters, *Hist. de Bruxelles*, III, 95.
5. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 579.
6. Diercxsens, II, 300.
7. Decamps, *N.-D. du Val des Écoliers à Mons*, Mons, 1895, p. 69.

Digitized by Google

L'année suivante, le 2 juin, il consacra l'église des Frères-Mineurs d'Ath (1).

Le 23 juillet 1451, il fit la translation des reliques de S. Wasnulphe à Condé (2), et, le 2 septembre suivant, il consacra l'église d'Estournel en Cambrésis (3).

Il eut pour successeur sur le siège de Dagne un certain Jean, et celui-ci fut remplacé par Godefroid Greveray avant le 15 mars 1456 (4).

PIERRE DE LANDRIS, O. S. F., év. de Dora. 1440-1442.

Pierre de Landris, religieux franciscain, maître en théologie, fut élevé au siège de Dora, suffragant de Césarée en Palestine, le 13 janvier 1440, avec faculté d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Cambrai (5).

Le 2 juillet 1441, il consacra la chapelle de St-Foillan dans l'abbaye du Rœulx et en fixa la dédicace au mardi après l'Assomption. Nous donnons ici le texte de ce document :

Universis presentes litteras inspecturis vicarii generales in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini nostri metuendi, domini Iohannis de Burgondia, Dei gratia episcopi Cameracensis, salutem in domino. Notum facimus quod reverendus pater frater Petrus, eadem gratia episcopus Doren[sis], de licentia et permissu dicti reverendi patris atque nostris, die secunda mensis julii nuper et novissime lapsi, ad supplicationem venerabilis in Christo patris domini abbatis sancti Foillani, ordinis Premonstratensis, Cameracensis diocesis, suique conventus capellam sancti Foillani martiris situatam in majori vivario inter septa ejusdem monasterii, ad laudem et gloriam Dei omnipotentis et beatissime Marie virginis matris ejus omniumque sanctorum et sanctarum, et precipue in honore et sub vocabulo prefati sancti Foillani martiris gloriosi constructam et erectam, cum processionibus, orationibus, aspersionibus, psalmis, letaniis, antiphonis, unctionibus, benedictionibus, incensationibus et aliis cerimoniis consuetis benedixit, consecravit et dedicavit, adhibitis solemnitatibus in talibus requisitis. Cujus quidem consecrationis et dedicationis festum et solemnitatem ad

1. *MS. Ortus et Progressus FF. Minorum.* Pars II, p. 13.
2. *Act. SS.* t. I octob. p. 305 ; Rayssius, *Gazophyl.*, 323 ; *Cœnobiarchia Crispin.*, 1641, p. 69.
3. Le Glay, *Camerac. christ.*, 85 ; le même, *Recherches sur l'église métropol. de Cambrai*, 1825, p. 210. Dom Baudry *(Annales de l'abbaye de St-Ghislain)*, p. 566, l'appelle évêque d'Ognesies.
4. Eubel, II, 158.
5. *Oblig.* 66, f. 50; Eubel, II, 161.

Digitized by Google

prefatorum dominorum abbatis et conventus requestam super hoc nobis actam, singulis annis in perpetuum feria tercia post festum assumptionis beatissime et gloriosissime Dei genitricis Marie celebrari statuimus et ordinamus. Ut autem dicta capella congruis frequentetur honoribus et a christifidelibus ipse gloriosus martir beatus Foillanus jugiter in ea veneretur, ac fideles ipsi eo libencius causa devotionis, orationis, voti vel peregrinationis conveniant et confluant ad eandem quo ex hoc dono celestis gratie uberius respexerint se refertos, omnibus et singulis vere penitentibus, contritis et confessis, qui ipso die dedicationis et per octavas ipsius ac ejusdem beati Foillani martiris festivitatibus capellam ipsam in humilitatis spiritu visitaverint et eidem manus porrexerint adjutrices, de omnipotenti Dei misericordia, gloriosissimeque virginis Marie ac beatorum Petri et Pauli apostolorum, ipsius quoque gloriosi martiris Foillani ac omnium sanctorum et sanctarum meritis et intercessionibus confisi, quadraginta indulgentiarum dies de injunctis eis penitenciis auctoritate dicti reverendi patris nobis in hac parte specialiter commissa misericorditer in Domino relaxamus. In cujus rei testimonium sigillum sedis Cameracensis, quo utimur in hac parte, presentibus duximus appendendum. Datum Cameraci anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo primo die decima octava mensis augusti.

Per do. vicarium. VILLANI (1).

Le 31 octobre 1442, il consacra le maître-autel du couvent des Augustins d'Enghien ainsi que le maître-autel et sept autres autels dans l'église paroissiale de cette ville. Une tablette de plomb, retrouvée lors de la démolition de cet autel en 1859, contenait l'inscription suivante :

Anno domini millesimo CCCC°
XLII° in vigilia omnium sanctorum
fuit dedicatum maius
altare huius ecclesie cum
septem aliis in navi eiusdem
per reverendum dominun dominum
Petrum episcopum Dorensem
Curato pro tunc domino Iohanne
Pistoris et scriptore Alexandro
Van den Assche (2)

A cette occasion la ville lui offrit quatre cannes de vin (3).

Le 3 novembre suivant, le suffragant de Cambrai consacra une partie de la chapelle extérieure de la Vierge à la Chartreuse

1. Archives de l'État à Mons ; Cartul. de S. Foillan, f. 182.
2. *Précis hist.* 1859, p. 275 avec fac-simile.
3. Mathieu, *Hist. d'Enghien*, II, 486, note.

Digitized by Google

d'Hérinnes près d'Enghien, ainsi que l'autel de la chapelle des XIOOO vierges et l'autel du vestiaire. Étant donnée la présence de l'évêque de Dora quatre jours auparavant à Enghien, nous croyons que c'est de lui qu'il est question dans les livres d'anniversaires de la Chartreuse d'Hérinnes (1).

Le Ms. 21536-40 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, édité par le P. Van den Gheyn, donne au 3 novembre le texte suivant.

« Hoc die anno domini MCCCCXLII° domnus episcopus suffraganeus domni episcopi Cameracensis dedicavit primo partem capelle beate Marie foris quia pars una fuit prius consecrata et altare ipsius, ponens loco reliquiarum in eo verum Christi corpus sub sacramento et intus consecravit altare in honore XI^m Virginum in earumdem capella que prius fuit dedicata et novam sacristiam et in ea altare in honore beati Michaelis et sanctorum omnium angelorum. »

Le Ms. des anniversaires d'Hérinnes, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, offre le texte suivant :

Anno Domini MCCCCXXXXII, tertio die novembris suffraganeus domini episcopi Cameracensis dedicavit altare capelle undecim millium virginum in honore earumdem. Et novum vestiarium cum altari ibidem in honore beati Michaelis et omnium angelorum, etiam altare capelle beati Marci foris ubi mulieres intrant (2).

On ignore l'époque de la mort de l'évêque de Dora; il était remplacé sur ce siége dès 1447 (3).

Jean Matthieu, O. Carm., év. de Rose.
1453-1455.

Le nom de ce suffragant nous est connu par le texte suivant, qui mentionne sa promotion dans le consistoire du 12 janvier 1453.

Die veneris II° idus januarii, ad relationem Domini Eduensis, providit [S. D. N.] ecclesie Rossensi titulari de persona fratris Johannis Mathei ordinis Carmelitarum, vacantis etc. et quod possit exercere pontificalia in civitate et diocesi Cameracensi, reservando sibi super fructus ecclesie Cameracensis pensionem annuam ducentorum florenorum auri (4).

---

1. *Annales du Cercle archéol. d'Enghien*, T. VI, 40.
2. Cod. 1124, f. 65v. cf. *Catal. MSS.* II, 293.
3. Eubel, II, 161.
4. Arch. Vatic., *Oblig.* 72, f. 53v; 75, 53v; cf. Eubel, *Hierarchia*, II, 53v.

Digitized by Google

GODEFROID GREVERAY, O. Carm, év. de Dagne. 1456-1504.

Cet évêque, fils de Thierry Greveray, bourgeois de Gueldre, entra au couvent des Carmes de cette ville, et obtint le grade de docteur en théologie (1). Choisi par Jean de Bourgogne comme suffragant de Cambrai, il fut élevé au siège de Dagne le 15 mars 1456, avec faculté d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Cambrai, et la réserve d'une pension de 200 florins à prendre sur la mense épiscopale de Cambrai jusqu'au moment où il aurait été pourvu d'un bénéfice (2). Le 2 avril suivant il paya les taxes dues pour sa nomination (3).

Le 2 octobre 1456, il consacra deux autels dans le monastère du Val des Écoliers à Mons (4) et fit, le 24 du même mois, visite à l'abbaye de St-Ghislain (5).

Le 26 septembre 1459, il consacra la chapelle de la Ste-Trinité dans l'église de Scheut, peut-être après avoir consacré lui-même trois autels l'année précédente (6).

Le 14 octobre suivant, il procéda à la translation des reliques des saints de Lobbes à Binche (7).

Le 1er janvier 1460, il célébra le service divin devant le duc de Bourgogne à Bruxelles (8).

Le 3 mai suivant, il fit la dédicace de la chapelle de N.-D. de Kesselaere à Edelaer près d'Audenarde (9) ; le 15, Jean de Bourgogne attesta qu'il l'avait autorisé à consacrer la chapelle de N.-D. à Brecht (10). La même année, il consacra quatre autels dans l'église de St-Nicolas à Tournai (11).

Le 11 avril 1461, nous le retrouvons à Bruxelles officiant devant le duc (12), de même que le 25 décembre 1462, le 1er janvier et le 2 février 1463, les 24-25 décembre 1464, 6 janvier, 2, 21, 23, 27

1. Ms. Bruxell. 13992, f. 60 ; *Specul. Carmelit.* T. II., P. II. 922.
2. Archiv. Vatic. *Oblig.* t. 72, f. 69v ; t. 75, f. 71 ; Eubel, II, 159 ; *Bibl. Carmel.*, I, 565 ; II, 916, 1005 ; *Specul. Carmel.* II. p. 922, n. 3225 ; Le Glay, *Camer. Christ.*, 85. La bulle de nomination se trouvait dans le *Reg. Later.* Cal. III, a° II. 3, f. 306 (Schede de Garampi), mais ce volume manque actuellement dans la série des Régistres du Latran.
3. Archiv. Vatic. *Reg. Oblig.* t., 76, f. 120v ; R. C. 643, f. 43v = *Intr. et Exit.* 431 (Schede de Garampi).
4. Decamps, p. 70.
5. D. Baudry, *Annales*, 571.
6. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, 1, 40. On l'y appelle év. de *Diana*.
7. *Act. Sanct. Belgii*, t. V, 334, 342; Brasseur, *Sancta SS. Hannoniae*, 62.
8. *Invent. des Archives départ. du Nord*, Chambre des comptes, t. 8, p. 34.
9. Ms. 13992, f. 62; Van Gestel, II, 245.
10. *Analectes*, X, 255-256.
11. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XVII, 339.
12. *Invent... de la chambre des comptes*, t. 8, p. 38.

Digitized by Google

février, 25 mars, 7 avril, 13 juin, 15 octobre, 1er et 2 novembre, 25 décembre 1465, 1er et 6 janvier et 25 mars 1466 (1).

Le 22 avril 1461, le suffragant de Cambrai fit, sur l'ordre de l'évêque Jean de Bourgogne, la visite du béguinage de Termonde et y promulgua des statuts (2). La même année, il consacra la chapelle de St-Éloi sur le marché aux chevaux à Anvers, et, en 1463, celle des Pauvres-Claires (3).

Le 22 janvier 1462 il obtint de Pie II l'autorisation de disposer par testament de ses biens meubles.

Pius etc. venerabili fratri Godefrido episcopo Dagnensi salutem etc. Nos itaque tuis in hac parte supplicationibus inclinati de bonis mobilibus a te per ecclesiam Dagnensem cui preesse dinosceris licite acquisitis, que altaris vel altarium ipsius ecclesie ministerio seu alicui speciali eorumdem divino cultui vel usui non fuerint deputata, pro decentibus et honestis expensis funeris tui et pro remuneratione illorum qui tibi viventi servierunt, sive sint consanguinei sive alii juxta servicii meritum moderate tamen disponere et erogare possis... non obstante quod ordinis beate Marie de Monte Carmeli professor existis...

Datum Rome apud sanctum Petrum anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo undecimo kal. februarii anno quinto (4).

Le 14 août suivant le même pape l'autorisa à recevoir un bénéfice ecclésiastique afin d'être à même de soutenir son rang.

Pius etc. venerabili fratri Godefrido episcopo Dagnensi salutem etc. Personam tuam nobis et apostolice sedi devotam tuis exigentibus meritis paterna benevolentia prosequentes, illa tibi favorabiliter concedimus per que tuis valeat statui et necessitatibus subveniri. Cum itaque, sicut exhibita nobis pro parte tua petitio continebat, tu qui ordinem fratrum beate Marie [de] Monte Carmeli professor existis, et, ut asseris, pro venerabili fratre nostro Johanne, episcopo Cameracensi, in civitate et diocesi Cameracensi pontificalia exercere consuevisti necnon super fructibus mense episcopalis Cameracensis sexaginta vel circa coronas auri de Francia dumtaxat percipis annuatim, ex quibus juxta pontificalis dignitatis exigentiam statum tuum tenere nequeas, Nos... tuis in hac parte supplicationibus inclinati tibi ut quodcumque beneficium ecclesiasticum... si tibi alias canonice conferatur... retinere necnon de ipsius beneficii fructibus... disponere...

1. Gachard, *Collection des voyages des Souverains des Pays-Bas*, Bruxelles, 1876, t. I, pp. 86-100.
2. Broeckaert, *Cartulaire du Béguinage de Termonde*, 1902, pp. 196-197.
3. Cod. 13992, l. c.
4. *Reg. Later.* Pie II. A. V, = 586, t. 5.

Digitized by Google

libere liciteque valeas...auctoritate apostolica tenore presentium de speciali gratia indulgemus...

Datum Pientie anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo sexagesimo secundo decimo nono kal. septembris anno quinto (1).

Le 15 mai 1463, il consacra l'église de St-Georges (2), et, à la fin de septembre, celle de St-Fiacre à Cambrai (3).

Cest à la même année qu' aurait eu lieu la consécration de l'église des Frères-Mineurs à Berg-op-Zoom (4).

Le 3 octobre 1464, il transféra dans une nouvelle châsse le corps de St-Aibert à Crespin (5). Le 29 décembre de la même année, il fit la dédicace du chapitre du monastère de Rouge-Cloître et en consacra l'autel (6). C'est sans doute lui qui dédia en 1465 l'église du couvent des religieuses du tiers-ordre de St-François à Valenciennes (7). En cette année, le 28 juillet, il consacra les autels du couvent de St-Pierre à Bruxelles (8) et, le 3 septembre, l'autel des fiertes dans la cathédrale de Cambrai (9).

Le 13 juillet 1466, il assista au sacre de Louis de Bourdon, évêque de Liége, dans l'église de N.-D. à Huy (10).

Le 11 août 1467, il consacra la nouvelle église du prieuré de Sept-fontaines (11), et, dans le courant de la même année, celle du monastère de Groenendael (12). L'année suivante, il consacra l'église des Franciscains de Botendael près de Bruxelles (13).

Le 4 janvier 1469, il fut chargé par le légat Onofrius ainsi que l'abbé de Saint-Michel d'Anvers, de transformer le béguinage de Vilvorde en un monastère de Carmélites, ce qu'il déclara avoir exécuté le 11 février de la même année (14). Le 10 janvier de la même année, le même légat avait accordé une série de privilèges aux maisons des Frères de la vie commune établis à Bruxelles, à Gand,

1. Ib., ff. 22-22v. Garampi dans ses Schede signale aussi un indult de Sixte IV lui accordant une dispense de l'abstinence (Sixte IV, A° II, 13, j. 79), mais ce registre a disparu.
2. Le Glay, 85.
3. *Archives du Nord de la France*, 2e Série, t. VI, 308.
4 Cod. 13992, *l. c.* d'après Mudzaert, *Hist. eccl. Belg.* f. 174.
5. *Act. SS.*, t. II April. p. 670.
6. Gielemans, *Anecdota*, p., 137.
7. Brasseur, *Orig. Hannon. coenob.*, 354.
8. Wauters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, III, 430.
9. Le Glay, 85; *Recherches*, 210. Le Ms. 16618 de Bruxelles, f. 13, dit le 26 septembre 1466.
10. Adrien d'Oudenbosch. ap. *Ampl. Coll.*, VI, 1292 ; ed. de Borman, Liége, 1902, p. 142. Le chroniqueur fait confusion dans l'indication des évêques présents.
11. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 699 ; cf. Wiaert, *Histoire Septifontana*, 47.
12. Sanderus, *Chorograph. sacra Brabantiae*, II, 21.
13. Cod. 13992, *l. c.*
14. Sanderus, II, 332-334 ; Terwecoren, *N.-D. de consolation à Vilvorde*, Bruxelles, 1852, p. 138-139, 142, où il est appelé évêque d'Aga ; *Précis historiques*, 1859, p. 275, note ; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, II, 503.

Digitized by Google

à Bois-le-Duc, à Grammont et à Amersfort et chargé l'évêque de Dagne, alors de résidence à Bruxelles, de promulguer ces privilèges (1), ce que celui-ci fit par lettres du 22 mars suivant (2).

Le 21 juillet 1471, il présida à la réclusion des religieuses brigittines de Termonde et donna la bénédiction à la première abbesse, Marie de Oos ; il fit également la consécration du couvent voisin des Brigittins (3).

Le 28 octobre 1471, il donna la bénédiction à Jean Le Lièvre, de Tournai, nommé abbé de St-Jean de Valenciennes, dans l'église des Carmes à Bruxelles (4). Le 18 octobre 1472, il accorda des indulgences à ceux qui vénéreraient la Vierge placée au-dessus de la porte d'entrée du monastère du Rouge-cloître (5)

Le 10 janvier 1474, il assista à Malines au sacre de Ferry de Clugny, évêque de Tournai (6) ; la même année, il consacra l'église des Frères-Mineurs d'Hérenthals (7). Le 3 octobre de cette année, il transféra dans une nouvelle châsse les corps des SS. Adelin et Domitien à l'abbaye de Crespin (8). Le 31 décembre de cette année, ainsi que les 2 et 3 mars 1475, il consacra des autels à la Chapelle de Bruxelles (9).

Le 27 avril 1477, il consacra l'autel de la chapelle de l'hôpital d'Ath (10), et, le lendemain, celui des Sœurs Grises de Chièvres (11). Le 13 juillet suivant, il consacra à Anvers l'église des Bégards (12) et, la même année, l'autel de S. Gommer dans la collégiale de Lierre (13).

Le 1er mars 1479, il bénit les fonts baptismaux de la nouvelle paroisse de St-Jacques à Anvers (14) et, le dimanche des Rameaux suivant, il consacra le nouveau chœur de l'église de Ste-Walburge et y bénit les fonts baptismaux (15).

---

1. Miræus, *Opp. dipl.*, IV, 442.
2. *Ib.*, 443.
3. Nécrologe de Ste-Brigitte à Termonde ap. *Annal. du Cercle arch. de Termonde*, 2e série, t. IX (1901), p. 22-23.
4. S. Le Boucq. *Hist. de Valenciennes*, p. 34.
5. Gielemans, *Anecdota*, 137 ; il est également question de son ministère, p. 468.
6. Archives de l'État à Mons, Évêché de Tournai, layette I, p. 8.
7. Cod 13972, *l. c.* d'après Gramaye, *Antverpia*, 30 ; toutefois le fait n'est pas clairement indiqué par cet auteur.
8. Cod. Bruxell. 16618, f. 13v.
9. Cod. Bruxell. 13510, pp. 21-22 ; Wauters, *Hist. de Bruxelles*, III, 461 ; cf. note MS. par Goyers dans l'exemplaire de la *Bibl. Carmelit.* II, 916, de la Bibl. de l'Université de Gand.
10. *Analectes*, XIV, 378.
11. *Ortus et progressus*, MS. III, p. 70.
12. Cod. 13992 ; Diercxsens, III, 52.
13. Cod. 13992, *l. c.*
14. Ib. f. 62.
15. Ib., 60v, 62.

Digitized by Google

Le 26 avril il aurait rétabli l'accord entre le magistrat et les bourgeois d'Anvers (1).

Ce fut lui qui chanta à Sainte-Gudule à Bruxelles le service funèbre pour l'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, décédé à Malines le 14 avril 1479 (2).

Le 10 avril 1480, il présida à l'élévation des reliques de S. Rombaut à Malines, en vertu d'une commission qui lui avait été donnée le 3 mars précédent (3).

Le 27 mai suivant, il consacra dans l'église de St-Pierre au marché de Valenciennes la chapelle de N.-D. de Milan (4). Le 1er octobre suivant, il assista au sacre du nouvel évêque de Cambrai, Henri de Bergues, à Bruxelles (5).

Ce fut probablement lui qui consacra l'église des Frères de la vie commune à Bruxelles le 20 mai 1481, bénit le cimetière le 30 mai et consacra le maître-autel le 12 juin (6), et qui consacra l'église d'Anderlecht le 7 juillet 1482 (7). Le 13 septembre de la même année, il fit la consécration dans le chœur de la collégiale de N.-D. à Anvers du maître-autel érigé en l'honneur de la Ste Trinité, de N.-D. et des Sts-Apôtres (8).

Le 24 septembre 1486, il consacra l'autel de l'église de St-Willibrord à Berchem (9). Le 18 septembre 1489, il consacra à Mons la chapelle de l'hospice St-Jean l'Évangéliste chez les Sœurs Grises (10). Le 22 octobre 1493, il consacra la chapelle du nouveau couvent des Carmes à Anvers (11), et, en 1497, celle du monastère des Augustines de Sainte-Anne dit Luythagen, en dehors d'Anvers (12).

Ses infirmités et son grand âge lui firent résigner en 1499 ses fonctions de suffragant, qui passèrent à un autre carme, Gilles de Mérica (13). Il mourut au couvent des Carmes de Bruxelles le 17 janvier 1504, à l'âge de 90 ans, dont 42 d'épiscopat. L'épitaphe placée sur son tombeau fut brisée par les hérétiques en 1580, mais elle

1. Ib., f. 60v.
2. Le Glay, *Recherches*, p. 62.
3. *Act. Sanct.* t. I, Jul. pp. 184-185.
4. Colvener, *Kalendar. Marian.*, 367 ; MS 13992, f. 62 ; *Sanctuaires de la Mère de Dieu dans les arrondissements de Cambrai, Valenciennes et Avesnes*, 1848, p. 173.
5. Destombes, *Hist. de l'Église de Cambrai*, II, 234.
6. Wauters, *Hist. de Bruxelles*, III, 168-169.
7. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, 46.
8. Cod. 13992, f. 60v ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, II, 266 ; *Specul. Carmel.*, II, 923.
9. Stockmans, *Geschiedenis der gemeente Berchem*, 139.
10. *Ortus et progressus*. MS. P. III, p. 60 ; Brasseur, *Orig. Hannon. cœnobiorum*, 356.
11. Sanderus, *Chorogr. sacr.*, II, 266 ; *Inscript. fun. de la prov. d'Anvers*, II, 339; *Specul. Carmel.*, l. c.
12. Cod. 13992, l. c.
13. MS. 13992, f. 61v.

Digitized by Google

nous a été conservée par Pierre Lucius et a été retrouvée en 1628 par Siger Pauli :

D. O. M.

Hic iacet R̄dissimus P. Godefridus
Greveray ex Carmelita Gelriensi
Episcopus Dagnensis, et suffraganeus
R̄dissimorum Dominorum Ioannis
de Burgundia, et Henrici de Bergis
Cameracensium Episcoporum. Obiit
Anno 1504 die 17 januarii.
Anima eius requiescat in pace (1).

Le livre d'anniversaires du couvent des Carmes de Gueldre le mentionnait ainsi que ses parents :

Altera die S. Hieronimi anniversarium Theod. Greveray et uxoris ejus necnon Rev. in Christo Patris Godefridi, episcopi Dagnensis, filii eorum (2).

Un autre manuscrit du couvent mentionnait un don de reliques fait par l'évêque (3).

GILLES VAN DER HEYDEN, O. Carm., év. de Beirut. 1499-1505.

Gilles van der Heyden (de Myrica, souvent de Merica), natif de Malines, entra au Carmel de cette ville, célèbre alors par la ferveur de l'observance qu'y avait établie Jean Soreth, et fit profession le 6 février 1486 (4). Foppens dit qu'il prit en 1491 le grade de docteur en théologie à l'université de Louvain (5). Envoyé à Cologne en 1497, il devint lecteur au couvent de cette ville, le 6 mai 1497; il fut nommé lecteur principal à Anvers, et, lors du chapitre général tenu à Nîmes, établi prieur de ce couvent. Pendant son administration, il construisit le chœur et le cloître (6).

1. *Bibl. Carmelit.*, I, 565, II, 916, où on lui attribue plusieurs volumes de sermons; *Nécrol. des Carmes de Bruxelles*, MS. 158 de la Bibl. de l'Univ. de Louvain, p. 29. Le procès-verbal du chapitre général des Chartreux, tenu le 6 mai 1504, dit qu'il mourut en 1504 (MS. de la Grande-Chartreuse).
2. *Specul. Carmelit.*, II, P. II, p. 922.
3. *Ib.*, p. 923.
4. *Bibl. Carmel.*, I, 8; *Specul. Carmel.*, II, II, p. 907. Norbert de Ste Julienne corrige certains renseignements de ces auteurs dans le Cod. Bruxell. 13992, f. 2v.
5. Cod. Bruxell. 17569, f. 5v.
6. *Bibl. Carmel.*, l. c.

Digitized by Google

Choisi pour suffragant de Cambrai, il fut promu au siège de Beirut en Syrie *(Beryten.)* (1), le 10 mai 1499 (2), et sacré le 8 septembre suivant (3). La bulle de nomination lui donne le titre de bachelier en théologie. Une bulle du même jour l'autorisait à exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Cambrai, à la demande de l'évêque Henri (4).

Le 28 mai 1500, il consacra le chapelle de S. Éloi dans l'église paroissiale d'Enghien (5) et, à cette occasion, la ville lui offrit trois cannes de vin (6).

Un acte du 4 mars 1501 des vicaires-généraux de Cambrai nous apprend que l'évêque Gilles a consacré et dédié la chapelle de Hansuelle, dépendant de l'abbaye de Bonne-Espérance (7).

En 1502, il consacra la nouvelle église des Clarisses à Louvain (8).

Le 11 octobre 1502, il officia aux obsèques de l'évêque Henri de Bergues à Cambrai (9). Il mourut le 5 février 1505 (10) et fut enterré dans le chœur du couvent d'Anvers, où on lui dressa l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Per quem hic chorus coepit
Stare
Hic jaceo
AEGIDIUS DE MERICA
Me fecit
Mechlinia Eliadem
Creavit
Lovanium Theologiae doctorem
Habuit
Secundum Carmelus hic priorem

---

1. Cf. Lequien, *Oriens Christ.*, III, 1325-1328.
2. Eubel, II, 118 d'après *Reg. Later.*, t. 1092, Alexand. VI, a. 7. 1. pr. ff. 214-216v; *Act. Consist.*, I, 90.
3. *Bibl. Carmel.*, l. c.; Le Glay, *Camerac. Christ.*, 85.
4. *Reg. Later.* 1092, f. 214v. Garampi, dans ses Schede, indique qu'il paya sa bulle de provision le 1 juillet 1499 (S. C. 9, f. 22v; Obl. C. A. f. 39) et que Jules II lui accorda une pension dans le diocèse de Liége (A. B. Jules II, I, t. 7, f. 136), mais on nous a assuré aux Archives vaticanes que ces volumes manquent à présent. Toutefois un texte des *Introitus et Exitus* (535, f. 69, jadis R. C. 749), nous apprend que l'évêque Gilles jouissait de la paroisse de Webbecom.
5. *Précis historiques*, 1859, pp. 277-278.
6. E. Mathieu, *Hist. d'Enghien*, II, 479.
7. *Cartul. de l'abbaye de Bonne-Espérance*, t. IV, ff. 229v-231 (au petit séminaire de Bonne-Espérance).
8. Cod. 13992, f. 15.
9. Le Glay, *Recherches*, 177, 210.
10. Sanderus, *Chorogr. sacra*, II, 230, 248, 269, 272; Van Gestel, II, 74; Le Glay, *Camer.*, 85.

Digitized by Google

Berytus episcopum
Cameracum suffraganeum
Et tandem hic chorus
Primum sepultum
Obiit An. M. IC. V. non febr. (1).

L'auteur de la *Bibliotheca Carmelitana* lui attribue des commentaires sur la Bible, qu'il dicta pendant son lectorat à Cologne (2).

JEAN BRISELOT, O. Carm., év. de Beirut 1505-1520

Jean Briselot naquit à Valenciennes de parents pauvres. On raconte qu'étant jeune étudiant et ne pouvant se payer le luxe d'une lampe, il allait sur les places publiques se placer près des statues de la Vierge devant lesquelles brûlaient des lumières pour pouvoir lire des livres. Les Carmes de cette ville, ayant eu connaissance de ses aptitudes, l'acceptèrent chez eux et l'admirent à la profession. Ses progrès dans les études furent remarquables. En 1502, il prit le grade de docteur en théologie à Paris, enseigna cette matière, puis occupa la charge de prieur au Carmel de Valenciennes. Il fut nommé suffragant de Cambrai et évêque de Beirut le 4 avril 1505. Le 18 avril de cette année, il laissa à la Chambre apostolique 10 florins pour ses bulles et 95 florins pour les annates de sa pension sur la mense épiscopale de Cambrai :

Die XVIII Aprilis (an. 1505), venerabilis vir dominus Petrus de Budan, nomine domini Iohannis, Electi Beritensis, obtulit camere apostolice pro balista ecclesie Beritensis, ratione provisionis de persona sua eidem ecclesie per bullam domini Iulii, sub data pridie nonas aprilis anno secundo auctoritate apostolica facte, florenos auri de camera X (3).

Die XVIII Aprilis 1505 (R. P. Dominus Franciscus Alidoxius, episcopus Militensis, S. D. N. Iulii pape II generalis thesaurarius) habuit similiter florenos nonaginta quinque a R. P. domino Iohanne, episcopo Beritensi, pro annali pensionis annue ducatorum ducentorum super fructibus ecclesie episcopalis Cameracensis et ducatus decem similium pro balista dicte, per manus de Alvitis (4).

Le 22 septembre 1505, il consacra en l'honneur de S. Louis la chapelle des religieux du Tiers-Ordre de St-François à Avesnes(5);

1. Sanderus, *l. c.*; Cod. Bruxell., 16471, f. 6.
2. I, 9.
3. *Oblig. Camer.*, t. 88 (n. 309), f. 15v.
4. *Introit et Exit.*, n. 536, f. 37v.
5. Brasseur, *Orig. Hannon. cœnob.*, 354.

Digitized by Google

en 1506, huit autels dans l'église de St-Gommer à Lierre (1). Le 17 mai de cette année, il assista au sacre de Jacques de Croy, évêque de Cambrai, à la Chartreuse de Louvain (2).

Le 24 juin 1507, il donna la bénédiction abbatiale à Gilles Boele, abbé de St-Bavon de Gand, dans l'église de St-Michel à Anvers (3), le 12 avril 1508, à Madeleine Prévôt, abbesse de la Thure (4), et, le 17 octobre de la même année, à Jean Tigier, abbé de St-Jean de Valenciennes, dans l'église des Franciscains de Mons (5).

Jean Brisselot n'avait pas tardé à recevoir en commende l'abbaye bénédictine de Hautmont (27 janvier 1507). Un bref de Jules II l'autorisa à passer de l'ordre du Carmel à celui de S. Benoît :

Venerabili fratri Iohanni episcopo Beritensi, in civitate seu diocesi Cameracensi commoranti. Venerabilis frater, salutem. Exponi nobis fecisti quod tu, qui monasterium S. Petri de Altomonte, ord. S. Benedicti, Cameracensis diocesis, ex concessione et dispensatione apostolica obtines in commendam, ex certis causis ad hoc animum tuum moventibus desideras de ordine B. Marie de Monte Carmelo, quem expresse professus es, ad ordinem S. Benedicti te transferre; nos personam tuam nobis et apostolice sedi devotam gratiosis favoribus prosequi volentes, tuis in hac parte supplicationibus inclinati, tibi ut de dicto ordine B. Marie de Monte Carmelo ad ordinem S. Benedicti et aliquod illius monasterium seu regularem locum, ubi benivolos inveneris receptores, te transferre et in illo sub illius regulari habitu perpetuo Altissimo famulari libere et licite valeas, auctoritate apostolica tenore presentium concedimus pariter et indulgemus. Non obstantibus, etc.

Datum Rome die 1 octobris 1507, an. IV (6).

Le 16 avril 1509, il accompagna l'évêque de Cambrai, Jacques de Croy, à l'abbaye de la Thure, pour affermir l'œuvre de la réforme commencée en 1507 (7).

Le 3 juillet 1509, il consacra la chapelle de l'hôpital d'Hautrage et accorda des indulgences à tous ceux qui la visiteraient à certaines

1. Cod. Bruxell. 13992, f. 82.
2. *Analectes*, XIV, 276 ; Cod. Bruxell. 15003-48; f. 452. J.-B. Wiaert rapporte que Jacques du Croy avait offert la dignité de suffragant à Nicolas Roberti, prieur de Septfontaines, mais que celui-ci déclina cette offre (*Historia Septifontana*, Bruxellis, 1688, p. 53).
3. Van Lokeren, *Hist. de l'abbaye de St-Bavon*, p. 182; Le *Gallia Christ.* (V. 183) dit le 29 août.
4. Lejeune, *Monographies hist.*, II, 244.
5. S. Le Boucq, *Hist de Valenciennes*, 34; *Gall. Christ.*, III, 160.
6. Jul. II, Brev. Arm. 39, t. V, f. 30. Le tome 88 des *Oblig.* mentionne à la date du 6 février 1507 son obligation pour l'abbaye de Hautmont (f. 102v).
7. Archives de l'État à Mons, Reg. 5690, pp. 01-62.

Digitized by Google

fêtes (1). Le 25 mai 1510, il consacra l'église du *Besloten-Hof* à Hérenthals (2); le 1er juin suivant, la chapelle et l'autel majeur des Sœurs-Noires à Anvers; le 5 juillet 1511, les autels latéraux de S. Augustin et de Ste Anne, ainsi que le cimetière (3), et, en septembre, le chœur du Carmel d'Anvers (4). En février 1512, il accorda des indulgences à ceux qui visiteraient la chapelle du Bruyne-Cruys à Malines (5). Le 1er juin 1514, il bénit une cloche chez les Sœurs-Noires à Mons (6).

Il est assez probable que c'est lui qui donna, le 13 juin 1512, la bénédiction dans l'église des cordeliers de Mons à Gilles Cambier, abbé de St-Denis en Broqueroie (7).

En 1513, Jean Briselot, qui avait également reçu la commende de la prévôté d'Hanzinnes, au diocèse de Liége (8), eut des difficultés avec l'abbé de St-Médard de Soissons, de qui relevait cette prévôté. L'abbé de ce monastère, Jean Olivier, prétendait que les prévôts et prieurs des dépendances du monastère étaient tenus d'assister aux quatre chapitres généraux qui se tenaient annuellement à l'abbaye, ou tout au moins à l'un d'entre eux. L'évêque de Beirut, commendataire de la prévôté d'Hanzinnes, ayant refusé d'assister aux chapitres de 1513, auxquels il avait été convoqué, mais sans que dans l'acte de convocation il fût fait mention et de son nom et de sa dignité, avait été immédiatement frappé de suspense et excommunié par l'abbé. L'évêque en appela à Rome contre l'abbé de Saint-Médard, mais, malgré cet appel, Jean Olivier fit afficher l'excommunication. L'évêque protesta publiquement contre cette sentence ; néanmoins l'abbé le frappa d'une amende de cent livres. Léon X confia l'examen de cette affaire à l'abbé de St-Aubert de Cambrai, à l'archidiacre majeur de Cambrai et à l'official d'Arras:

Leo etc. Dilectis filiis abbati monasterii S. Auberti, et archidiacono majori ecclesie Cameracensis, ac officiali Attrebatensi, salutem etc. Humilibus etc. Exhibita siquidem nobis nuper pro parte venerabilis fratris nostri Johannis episcopi Beritensis petitio continebat, quod, licet ipse in

1. *Annales du Cercle arch. de Mons*, IV, 80.
2. Wichmans, *Brabantia Mariana*, 780 ; W. Van Spilbeeck, *Het Herentaalsche Klooster Besloten Hof*, p. 91.
3. *Annal. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 5e série, t. IV (1902), p. 25.
4. *Bibl. Carmel.*, I, 802 ; Sanderus, *Chorogr.*, II, 266 ; Cod. Bruxell. 13992, f. 82.
5. Sanderus, II, 228.
6. Archives de l'État à Mons. Fonds de Ste-Waudru, *Mémorial concernant les offices et enterrements de 1476 à 1682*, f. 45.
7. *Gall. christ.*, III, 110 ; Berlière, *Monasticon belge*, I, 238.
8. Sur cette prévôté, voir Berlière, *Monasticon belge*, I. 51-52. Garampi, dans ses fiches, cite un acte de Léon X qui accorde à Jean Briselot une prévôté bénédictine dans le diocèse de Liége (AB. Leo X. t. 7, p. 82 ; le volume fait actuellement défaut).

Digitized by Google

dignitate episcopali constitutus existat, nec unquam fuerit aut sit monachus monasterii S. Medardi Suessionensis, ordinis S. Benedicti, aut alias abbati ejusdem monasterii pro tempore existenti quovismodo subjectus, nec idem abbas in ipsum Johannem episcopum unquam jurisdictionem aliquam habuerit ordinariam sive delegatam, tamen dilectus filius Johannes Olivier, qui se gerit pro abbate dicti monasterii, falso asserens quod, de antiqua et approbata consuetudine seu statuto laudabili, omnes et singuli prepositi et priores menbrorum seu monasteriorum et prepositurarum a dicto monasterio S. Medardi immediate dependentium, in quatuor capitulis generalibus, certis quatuor diebus annuatim in dicto monasterio S. Medardi celebrari solitis, vel saltem ad minus in aliquo illorum,sub penis suspensionis et excommunicationis quolibet anno personaliter comparere, et quod idem Johannes episcopus, qui prepositurarum de Hanzaynnes, ejusdem ordinis, Leodiensis vel alterius diocesis, quam menbrum a dicto monasterio S. Medardi dependens esse dicebat, ex concessione apostolica obtinet in commendam, in capitulis generalibus hujusmodi anno Domini millesimo quingentesimo tertio decimo celebratis aut aliquo illorum comparere minime curaverit,penas predictas propter hoc incurrisset, sub eo pretextu prefatum Johannem episcopum, ejus proprio [et] episcopalis dignitatis nominibus dolose suppressis, sub nomine prepositi dicte prepositure de Hanzeinnes expresse non monitus aut citatus, sed ex abrupto et de facto, juris ordine pretermisso procedens, suspensum et excommunicatum declarari et denunciari mandavit, quamvis nulliter et indebite et injuste. Unde pro parte dicti Johannis episcopi, sentientis exinde inter alia indebite se gravari, ad sedem apostolicam fuit appellatum, sed idem Johannes Olivier ab appellatione hujusmodi, cujus non erat ignarus, et infra ejus prosecutionis tempus, de quo non modicum supererat et dictus Johannes episcopus adhuc tunc existebat, temere contempta, eundem episcopum Johannem sic suspensum et excommunicatum in valvis ecclesiarum, ubi idem Johannes episcopus visitationis officium exercebat, denunciavit, ei per hoc graves injurias irrogando, quamvis de facto et temere attemptando. Quas injurias idem Johannes episcopus ad animum revocavit et de illis publice protestatus fuit, ac etiam sentiens exinde inter cetera se indebite gravari ad sedem eandem appellavit, et licet etiam idem Johannes episcopus Johanni Olivier seu monasterio S. Medardo prefato in aliquo non fuerit aut sit obligatus, tamen dilectus filius vocatus Zeovin pro vice regenti ejusdem Johannis Olivier se gerens ex abrupto et de facto, juris ordine pretermisso procedens, dicto Johanne episcopo, in quem nullam jurisdictionem habebat ordinariam sive delegatam, ad hoc non vocato neque citato saltem legitime, sed..... et non per contumaciam, etiam ejus nomine proprio et episcopali dignitate fraudulenter expressis, quatenus infra certum terminum tunc expressum, de summa centum librarum Turonen., in qua falso dicebat eum dicto

Digitized by Google

monasterio S. Medardi obligatum existere, eidem monasterio S. Medardi seu ejus syndico satisfaceret, suspensionis et excommunicationis monuit et mandavit eidem. Quare pro parte docti Johannis episcopi, sentientis etiam exinde inter alia se indebite gravari, ad sedem predictam fuit appellatum, et deinde nobis humiliter supplicatum est eum ab hujusmodi et quibusvis aliis sententiis, censuris et penis ecclesiasticis eidem premissorum occasione inflictis ad cautelam absolvi mandare, necnon singularum appellationum predictarum ac processus et sententias attemptatorum et innovatorum quorumcunque nullitatisque et invaliditatis monitionum, mandatorum, sententiarum, censurarum et penarum ac processus hujusmodi omniumque aliorum per predictos et quosvis alios judices et personas in ipsius Johannis episcopi prejudicium circa premissa quomodolibet gestorum, ac injuriarum predictarum necnon dampnorum, expensarum et interesse per ipsum propterea passorum et sustinendorum, totiusque negocii principalis causas cum omnibus earum dependentibus et connexis aliquibus probis viris in partibus illis committere aliasque in premissis oportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur hujusmodi supplicationibus inclinati, discretioni vestre mandamus quatenus vos vel duo aut unus vestrum, vocatis dicto Johanne Olivier et Sconin et aliis qui fuerint evocandi, eidem Johanni episcopo, si id humiliter petierit, recepta prius ab eo cautione ydonea super eo quod excommunicatus et aliis censuris et penis irretitus habetur, quod si excommunicationis ac alias censuras hujusmodi vobis constiterit in eum fuisse juste latas, nostris et ecclesie mandatis parebit, ab excommunicationis et aliis censuris et penis predictis absolutionis beneficium ad cautelam, si et prout jussum fuerit, auctoritate nostra hac vice duntaxat impendatis, super aliis vero, auditis hinc inde propositis, etiam de negotio principali hujusmodi cognoscentes legitime quod justum fuerit, appellatione remota, decernatis facientes quod decreveritis ab eodem Johanne episcopo auctoritate nostra, et aliis vero per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes etc. Non obstantibus etc.

Datum Rome apud S. Petrum anno Incarnationis Dominice MDXV, sexto kal. junii anno III (1).

En 1513 ou 1514, Jean Briselot consacra les autels de Ste Wivine et de S. Jean au Grand-Bigard (2). Le 15 mars 1516, il bénit l'abbé Emens à Nizelles (3); le 4 juin 1517, il consacra la chapelle et l'autel situés près du couvent des Carmes d'Anvers (4).

---

1. Arch. Vatic. Leo X (Ann. 3. lib. 4); *Reg. Later.*, t. 1333. f. 61-63.
2. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, 372.
3. *Annal. de l'abbaye de Nizelles*, par D. Placide de Sellis (Archives du Royaume à Bruxelles, Cart. et MSS. 749, p. 20.
4. *Bible Carmel.*, I, 802 ; *Specul. Carmel.*, l. c.

Digitized by Google

Jean Briselot ne jouissait pas de l'estime d'Erasme, qui se fâcha assez des propos que le suffragant avait tenus sur sa *Folie* (1). C'en fut assez pour déchaîner toute la colère du célèbre humaniste, qui en fit un portrait peu flatteur à ses deux correspondants, Beatus Rhenanus (2) et Morus (3) ; l'exagération d'Érasme saute aux yeux.

Le 23 décembre 1517, Jean Briselot fut nommé archevêque d'Oristano *(Arborensis)*, en Sardaigne, et reçut le pallium le 29 janvier 1518, mais il ne se rendit jamais dans ce pays, et s'y fit remplacer par un vicaire, maître Jean Fabri, prêtre et chanoine de St-Germain à Mons. Le 16 avril 1520, du consentement de Léon X, et de Charles V, il résigna cet archevêché, mais il en retint le titre la moitié de la mense, la collation des bénéfices et la désignation de son successeur (4).

En 1519, il consacra l'église des Pauvres-Sœurs du Béguinage de Mons (5) et donna la bénédiction abbatiale à D. Jean d'Orimont, abbé de St-Denis en Broqueroie, dans l'église des Frères-Mineurs de Mons (6). Il mourut le 11 septembre 1520 et fut enterré dans l'abbaye de Hautmont, où on lui dressa, au-dessus de la porte de la sacristie, l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Hic iacet R. in Christo Dom. Joannes Briselot, sacrae theologiae professor, Dei gratie Arborensis episcopus ac huius coenobii abbas, atque serenis-

1. Erasme, *Opp.* ed. 1703, t. III, col. 261.

2. Est Regi a confessionibus Briselothus quidem, prius Carmelita postea Benedictinus, ob miseram quamdam abbatiolam, mox suffraganeus Cameracensis. Magister noster Parisiensis, homo elatissimus et virulentissimus et mihi infensissimus : is in nulla compotatione non declamat in Erasmum. Et ventos habemus iratos, qui portentum hoc hinc non auferant : Princeps enim adhuc haeret in littore, nec video unquam habiturum. Hic praelatus fuit Judoco Clicthoveo, qui ad hoc munus fuerat accersitus, licet ipse ignarus cum accersiretur. Ceterum aulicis non placuit, quod raris erat capillis multaque macie ; dati tamen Philippi centum ut rediret Lutetiam (Louvain, 31 août 1517, t. III, col. 1624).

3. Est quidem magister Parisiensis ex Carmelita, spe abbatiolae, factus Benedictinus, licet omnium homo maledicentissimus, mox suffraganeus, hoc est, factitius episcopus Cameracensis ; mihi non in aula solum fortiter oblatravit, verum nulla est compotatio in qua ille non declamat in Erasmo ; Moriae peculiariter infensus, homo nimirum pius, haud ferens Christophorum ac Georgium attactos. Et tamen hoc portentum valet apud dominum de Civers, cuius nutu hic aguntur omnia, et fortassis valet apud regem, cui nuper cœpit esse a confessionibus, reiecto Iudoco Clicthoveo, in hoc adscito, nec ob aliud reiecto, nisi quod macilentior, et vix decem pilos habeat in capite .. Illud bene quod suffraganeus ille Hispanias adit, haud dubie illic moriturus, est enim septuagenarius » (col. 1658). Le bruit de la mort de Briselot circula à Louvain vers le 2 novembre 1517, comme en témoigne une lettre d'Erasme (III, col. 270), mais l'humaniste en fut pour ses frais de vaine espérance de voir disparaître son contradicteur (ib., 306 ; cf. 406).

4. Gams, *Series episcop.*, 838 ; *Bibl. Carmelit.*, I, 802 ; *Specul. Carmel.*, 934.

5. Brasseur, *Orig.*, 426 ; L. Devillers dans *Annal. du Cercle arch. de Mons*, VI, 207 et *Cart. et Chartriers*, II, 129.

6. *Gallia christ.*, III, 110 ; Berlière, *Monast. belge*, I, 238.

Digitized by Google

simi Imperatoris Caroli V confessor : qui obiit anno Dom. vigesimo supra millesimum quingentesimum; mensis vero septembris die undecima, circa quintam post mediam noctem. Orate pro eo (1).

Son cœur fut transporté au Carmel de Valenciennes et placé près de l'autel à droite du chœur. On y plaça une pierre tombale représentant l'évêque en habits pontificaux, avec l'inscription suivante :

D. O. M.

Hic iacet R. D. D.
Ioannes Briselot, theologiae
Quondam Parisiensis doctor
Cameracensis dioecesis
Suffraganeus ac abbas Altimontensis
Qui sub Carolo V Caesare
Archiepiscopatum Arborensem
Regnique Sardiniae Primatum adeptus,
Consiliarius confessorque
Anno MDXX septembris XX
Post Carmeli huius
Regimen terminavit.
Orate pro eo.

Il y a dans cette épitaphe deux erreurs : ce fut le 11 septembre que mourut Briselot, lequel ne fut jamais primat de Sardaigne, ce titre appartenant à l'archevêque de Cagliari (2).

Outre l'abbaye de Hautmont, Jean Briselot posséda aussi le prieuré de St-Saulve près Valenciennes, mais il mourut avant d'en prendre possession (3).

L'auteur de la *Bibliotheca Carmelitana* lui attribue une longue liste d'ouvrages de théologie, de sermons et de lettres, mais sans indiquer où sont conservés les manuscrits (4).

ADRIEN AERNOUT, O. Carm., év. de Rose. 1517-1536.

Ce religieux carme du couvent de Bruges, où il fit profession en 1483, célébra ses prémices en 1490, devint lecteur en 1500, bachelier en théologie en 1507 et, en 1515, docteur de l'université de

1. *Bibl. Carmel.*, I, 803.
2. *Bibl. Carmel.*, I, 802 ; cf. d'Oultreman, *Hist. de Valentiennes*, p. 461 ; S. Le Boucq, p. 91 ; *Gallia christ.*, III, 118 ; *Specul. Carmel.*, II, 933-934.
3. d'Oultreman, p. 420 ; *Gallia christ.*, III, 135.
4. T. I, 803-4. Voir Cod. Bruxell. 13992, f. 69v-70 ; E. Grar, *Biographie Valenciennoise*, (*Revue agricole, industr. et litt. du Nord*, t. III, p. 60.)

Digitized by Google

Paris (1). Il fut promu à l'évêché de Rose le 18 septembre 1517, en qualité de suffragant de l'évêque de Cambrai, Guillaume de Croy, avec une pension sur la mense épiscopale (2), et fut sacré dans la collégiale de Saint-Omer, le 22 novembre, par l'évêque de Thérouanne, François de Melun, assisté de l'évêque de Dschebail, son suffragant, et de celui de Sarepta, suffragant de Tournai (3).

Le 18 février 1518, il consacra le maître-autel de l'église des Carmes à Anvers (4); dans le courant de cette année, la chapelle des Sœurs du Tiers-Ordre de S. François à Valenciennes (5). La même année, il bénit la croix qu'on devait placer sur la tour septentrionale de la collégiale d'Anvers (6).

Le 12 août 1519, il fit la translation des reliques de S. Hildouard à Termonde (7). Est-ce lors de cette visite à Termonde qu'il accorda des indulgences au béguinage de cette ville, nous l'ignorons (8).

Le 9 février 1522, il assista dans l'église de Ste-Gudule à Bruxelles à la cérémonie pendant laquelle le prieur des Augustins d'Anvers, Jacques Prévôt, révoqua les erreurs luthériennes qu'il avait enseignées jusque-là (9). En juillet 1523, il procéda à Bruxelles à la dégradation de deux Augustins de la congrégation de Saxe infectés de luthéranisme (10).

Le 8 novembre 1523, il consacra l'église abbatiale de Forest et bénit le cimetière du monastère (11), et, le 3 janvier suivant, y fit la visite des reliques de Ste Alène (12). Le 2 octobre 1524, il consacra un autel dans l'église de St-François à Cambrai (13). Le 24 avril 1525, il consacra à Anvers, dans le chœur des Carmes, l'autel érigé

---

1. *Bibl. Carmel.*, I, 1-2 ; *Specul. Carmelit.*, II, P. II, 906.
2. Garampi indique comme références AB. Leo X. 8. t. 22, pp. 54-59, mais ce volume manque aujourd'hui dans la série des régistres de Latran. Garampi indique encore Cons. 108, p. 17 ; Obl. Ca. p. 78 ; R. C. 770, p. 84.
3. Cod. Bruxell. 16490, f. 16v ; Sanderus, *Flandria illustr.*, I, 243 ; De Meestere, *Hist. episcop. Yprensis*, p. 31.
4. *Bibl. Carmel.*, I, 2 ; Sanderus, *Chorogr. sacr.*, II, 266; Diercxsens, III, 321. M. Le Glay parle de la consécration d'un autel à Sainte-Gudule à Bruxelles le 8 octobre 1517 (*Recherches*, p. 210-211), mais cette date est fautive.
5. Brasseur, *Orig.*, 354 ; Cod. Bruxell. 16490, *l. c.*
6. Diercxsens, III, 320.
7. De Vlaminck, *Annales du Cercle archéol. de Termonde*, 1e série, 1864, p. 93 ; du même, *L'église Collégiale de N.-D. à Termonde*, I, pp. 11-12.
8. Broeckaert, *Cartul. du Béguinage de Termonde*, 1902, pp. 192-193.
9. Diercxsens, III, 349-359 ; Fredericq, *Corp. doc. Inquis.*, *IV*, 89. — Il y a dans le MS. 599, de Besançon, qui contient la correspondance du Chartreux gantois, Liévin Ammonius, une lettre de Gisbert Cosin au suffragant de Cambrai du 12 août 1522 (ep. 30).
10. Diercxsens, IV, 3 ; Cod. Bruxell., 13992, f. 12v ; Fredericq, IV, 205.
11. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 579-580.
12. *Act. Sanct*, t. IV jun., p. 322 ; *Act. SS. Belgii*, II, 382, 389-390 ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, I, 80.
13. Le Glay, *Recherches*, 211.

Digitized by Google

du côté nord par Pierre Lopez (1). Le 13 juillet suivant, il reçut le serment de Charles de Croy, évêque de Tournai (2).

Le 1er février 1526, il bénit le cimetière de l'hôpital de Sainte-Élisabeth à Anvers (3), et, la même année, il consacra la chapelle des Pénitentes de Sainte-Marie-Madeleine à Mons (4).

Le 6 juin 1529, il consacra l'église de St-André à Anvers (5); le 7 novembre suivant, il assista à la procession du S. Sang à Bruxelles (6). Le 13 novembre 1530, il donna la bénédiction à Louis de Blois, abbé de Liessies (7).

Le 5 juin 1531, il consacra six autels dans l'église de Gheel (8); le 18 juillet, la nouvelle église de Scheut et, le lendemain, deux autels (9).

Il mourut à Bruxelles en novembre 1536 et fut enterré dans le chœur du couvent des Carmes, devant le maître-autel, avec cette épitaphe :

D. O. M.

Hic iacet Reverendissimus P. Adrianus Arnoldi ex Carmelita Brugensi episcopus Rossensis, suffraganeus episcopi Cameracensis, S. Theologie doctor Parisiensis. Obiit anno 1536... novembris (10).

Au XVIIIe siècle les Carmes de Bruges faisaient encore son anniversaire dans l'octave des fidèles trépassés (11).

L'auteur de la *Bibl. Carmel.* lui attribue un commentaire sur les sentences, des travaux sur la Bible et des sermons (12).

JEAN VAN DER HEETVELDE, O. Carm., év. d'Hierapolis. 1523-1529.

Jean van der Heetvelde, natif d'Enghien, entra au couvent des Carmes de cette ville et y exerça la charge de lecteur en théologie. Le 17 juillet 1515, il fut nommé prieur du couvent de Bruges. Le

1. Diercxsens, III, 321 ; *Bibl. Carmel.*, I, 1 ; *Specul. Carmel. l. c.*; Cod. 13992, f. 12v.
2. D. Baudry, *Annales de St-Ghislain*, 626.
3. Diercxsens, IV, 20-21.
4. Brasseur, *Orig. Hannon. coenob.*, 443.
5. Diercxsens, IV, 46 ; *Annal. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 2e série, t. VII, 452 ; Visschers, *Geschiedenis van St Andrieskerke te Antwerpen*, 1853, I, p. 14.
6. Foppens, *Basilica Bruxellensis*, II, 60-61.
7. *Act. SS.* t. I. jan., 436 ; *Chronic. Laetiense* ap. Reiffenberg, *Monuments*, VII, 431.
8. Kuyl, *Gheel vermaerd door den eeredienst der heilige Dimphna*, Anvers, 1863, p. 121 ; append. p. 42-43.
9. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, I, 41-42.
10. Cod. 16490 f. 16v ; *Nécrol. des Carmes de Bruxelles*, MS. 158 de la Bibl. de l'Univ. de Louvain, p. 34.
11. *Bibl. Carmelit.*, II, 988.
12. Cf. *Specul. Carmelit.*, II, 906 ; *Vinea Carmeli*, p. 506 ; Paquot, *Mémoires*, XVI, 203-204 ; Le Glay, *Camerac. christ.*, 85.

Digitized by Google

Chapitre provincial de la Basse-Germanie l'autorisa à prendre le grade de docteur. Déchargé du priorat de Bruges en 1519, il fut promu au grade de docteur en 1520, et enseigna la théologie au couvent d'Enghien. Il fut élevé au siège d'Hierapolis le 7 janvier 1523, comme suffragant d'Utrecht, charge qu'il remplit sous Philippe de Bourgogne (1), et reçut une pension de 200 florins sur la mense épiscopale d'Utrecht (2). Le 6 juillet il assista à la réception de Marguerite de Parme à Cambrai, et, le 8, il prit part à la procession générale ordonnée pour le succès des négociations et chanta la messe à la cathédrale (3).

A la suite des troubles qui surgirent lors de la nomination de Henri de Bavière, Jean van der Heetvelde se retira à Bruges, où il mourut le 30 septembre 1528. Il fut enterré dans l'église de son ordre, devant le maître-autel (4).

HUGUES DE LA CHAPELLE, év. de Chalcédoine. 1535-1538.

Hugues de la Chapelle était chanoine et trésorier de la cathédrale de Cambrai (5). Il fut nommé au siège de Chalcédoine le 14 avril 1535, avec faculté d'exercer les fonctions épiscopales de suffragant dans le diocèse de Cambrai (6). En 1536, il conféra la prêtrise à Antoine de Ligne, abbé de Crespin, et, le 25 mars 1537, il lui donna la bénédiction abbatiale (7). Il mourut à Bruxelles le 24 juillet 1538 et fut enterré dans l'église de la Chapelle (8).

PASQUIER MAUPAIR, O. S. D., év. de Sélivrée. 1533.

Le Glay assure que ce suffragant d'Arras excerça aussi son ministère dans le diocèse de Cambrai (9). Ce religieux dominicain,

---

1. *Reg. Later.* 1447, Clem. VII, I, t. 49, f. 55; Cod. Bruxell. 16490, f. 159; 16491, f. 12; 13992, f. 86v.; Le Glay, *Camer. Christ.*, 86.
2. *Reg. Later.* 1447, (Clem. VII, I, t. 49), ff. 57v-58v).
3. Destombes, II, 243-244.
4. Cod. Bruxell. 16490, f. 16-16v; 16491, f. 12v.
5. Le Glay, *Recherches*, 211, 213.
6. Cons. 108, f. 153v; S. C. 14, p. 121; A. B. Paul III, 1. lib. 29, p. 264, 267, 268, 270 (Schede de Garampi aux Archives vaticanes).
7. Raissius, *Cœnob. Crispinian.*, 85-86.
8. *Analectes*, V, 225-226; Cod. Bruxell. 13510, p. 26. — Il est question de ce suffragant dans une lettre de l'évêque Robert de Croy (Broeckart, *Cartul. du Béguinage de Termonde*, 1902, p. 193).
9. *Recherches*, 211; *Camerac. Christ.*, 86.

Digitized by Google

professeur de théologie, fut nommé au siège de Sélivrée le 3 septembre 1533, comme suffragant d'Arras, avec assignation d'une pension sur la mense de cet évêché (1).

Le 20 septembre 1537, il fit la translation des reliques des saintes Rictrude et Eusébie à l'abbaye de Marchiennes (2).

Le 16 juin 1538, il donna à Douai la bénédiction abbatiale à Jean de Béthencourt, abbé d'Arrouaise (3), le 30 avril 1542 à David Hay, abbé de Mont-Saint-Éloi, et, le 11 juin 1544, à Guillaume de la Ruelle, son successeur (4).

Le MS. 2558 des nouv. acq. lat. à la Bibliothèque nationale de Paris renferme une lettre de non-préjudice accordée à l'abbaye de Vicogne, le 3 mai 1551 par « Paschasius ep. Salubriensis, episcopi Attrebatensis suffraganeus (5). »

Papebroch rapporte dans ses Annales d'Anvers que le 12 juin 1541 ce fut le suffragant de Cambrai qui porta le S. Prépuce à Anvers dans la procession solennelle ; les comptes de la ville ont gardé souvenir du don qui lui fut fait (6).

AUGUSTIN GABEL, O. S. A., év. de Chalcédoine. 1537-1540.

Augustin Gabel, abbé d'Arrouaise depuis le 26 mai 1515, protonotaire apostolique (16 décembre 1524), s'était attaché d'autant plus à la personne de l'évêque de Cambrai, Robert de Croy, qu'il se croyait dans l'impossibilité de relever sa congrégation. L'évêque de Cambrai le choisit pour son suffragant (7). Augustin Gabel fut élevé au siège de Chalcédoine, vacant par la mort de Hugues de la Chapelle, le 18 décembre 1537 (8). Il mourut le 30 août 1540 (9).

---

1. Arch. Vatic. *Reg. Later.* 1600 (Clem. VII. a° X-XI), ff. 318-321v ; *Bullar. Ord. Praedicat.*, IV, 532 ; Quetif et Echard, II, Ind. episcop. p. 28.
2. *Act. SS.*, t. II mart. 447 ; *Act. SS. Belgii*, IV, 356 ; Rayssius, *Gazoph. belg.*, 412-413.
3. Gosse, 278.
4. Le Glay, 86; *Gall. Christ.*, III, 431. Le Glay (*Recherches*, p. 211) dit qu'en septembre 1541 il conféra les ordres à Valenciennes.
5. L. Delisle, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouv. acquis. pendant les années 1875-1891*. t. I (Paris, 1891), p. 156.
6. Diercxsens, IV, 89-90.
7. Gosse, *Hist. de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise*, Lille, 1786, pp. 269-277.
8. S. C. 15 p. 107 ; A. B. Paul III, lib. 4 de prov. prel. p. 335, 366 (Schede de Garampi).
9. Gosse, p. 278 ; *Gall. Christ.*, III, 438, dit 1542, de même Le Glay, *Camer. Christ.*, 86.

Digitized by Google

MARTIN DE CUYPER, O. Carm., év. de Chalcédoine (1). 1541-1572.

Martin de Cuyper (2), né à Malines au commencement du XVIe siècle (3), était fils de Jean de Cuyper, échevin de cette ville, seigneur de Riemen sous Heyst-op-den-Berg, et de Jacqueline Van Springale (4). Après avoir terminé ses études chez les Frères de la vie commune dans sa ville natale, il entra au couvent des Carmes de Malines, et y fit profession le 7 octobre 1520 (5). Il suivit les cours de philosophie dans le couvent même, et fut envoyé vers 1524 à celui de Louvain pour y étudier la théologie sous le P. Nicolas d'Egmond. Après avoir pris le grade de bachelier en 1529, il fut envoyé en 1530 au couvent d'Anvers en qualité de prieur (6). De 1532 à 1541, il exerça cette charge à Malines. Tout en conservant cette fonction, il fut en 1533 promu au grade de licencié en théologie à Louvain avec le P. Jean Lipsius, du couvent de Tirlemont, et, le 25 août 1534, il y reçut le bonnet de docteur. Les supérieurs majeurs lui confièrent en même temps la surintendance de leur collège de Louvain et le chargèrent de négocier l'établissement d'un couvent près de la chapelle « Onze-Lieve-Vrouw-ter-buyten », mais ses démarches n'eurent pas le résultat désiré (7).

Le dimanche de Quasimodo 1540, lors du chapitre de l'ordre tenu à Cologne, il fut élu provincial de la Germanie inférieure, en remplacement du P. Thierry de Gouda, décédé à Harlem le 1er septembre 1539; il occupa cette charge tout en restant prieur de Malines (8).

1. Nous avons utilisé pour cette notice une « dissertatio de vita et scriptis Martini Cuperi », qui complète les renseignements fournis par le *Bibl. Carmel.*, II, 380-383, et qui se trouve dans le MS. 13992, ff. 93v-100v de la Bibliothèque royale de Bruxelles, intitulé : *Auctores Carmelitani*, du P. Norbert de Sainte-Julienne. M. le chanoine Margerin a publié dans les *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, t. 56 (1902) pp. 221-256, deux chapitres (les 8e et 9e) d'une biographie de Martin Cuper ; ils se rapportent au concile provincial de Cambrai et à la mort de Louis de Blois, abbé de Liessies.

2. Le nom est parfois écrit De Cupere, de Cuypere, s'Cupers, s'Cuypers, Cuypers (MS. 13992 f. 93v). C'est par erreur que M. Louis De Backer rattache l'évêque de Chalcédoine à la famille de Cupere, qui possédait la terre de Drincham dans le canton de Bourbourg et portait pour armes : de gueules à la croix de S. André herminée (*Annal. de la Soc. d'Émulation de Bruges*, 2e série, VI, p. 96).

3. M. De Ridder dit vers 1498 (*Analectes*, IV, 471 note).

4. Jean de Cuypere eut pour enfants, outre le suffragant de Cambrai, Paul, qui succéda à son père comme seigneur de Riemen et mourut le 27 décembre 1553 et Marguerite, qui épousa Nicolas l'Apostole et mourut le 30 novembre 1568 (MS. 13992, f. 93v).

5. *Mémoriale professorum*, cité dans le MS. 13992 f. 94 ; *Bibl. Carmel.*, II, 380.

6. MS. 13992, f. 94, *Fundatio Carmeli Antverp.* ap. *Inscript. funér. de la prov. d'Anvers*, II, 340.

7. MS. 13992, f. 94 ; *Bibl. Carm.*, II, 380 ; Foppens dans MS. 17569, p. 15, de la Bibl. de Bruxelles.

8. MS. 13992, f. 94 ; *Bibl. Carmel.*, l. c. ; Koch, 29.

Digitized by Google

A la mort de Hugues de la Chapelle, évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambrai, l'évêque Robert de Croy jeta les yeux sur le prieur des Carmes de Malines pour en faire son auxiliaire. Martin De Cuyper fut nommé à l'évêché de Chalcédoine par Paul III le 14 novembre 1541 (1).

L'évêque de Chalcédoine reçut une pension sur la mense épiscapale de Cambrai (2).

En outre, pour assurer son entretien, Charles-Quint le nomma, en 1547, à l'abbaye de Crespin, vacante par la déposition d'Antoine de Ligne (3). Cette nomination fut bien accueillie des religieux, qui pouvaient compter son le zèle du suffragant de Cambrai pour la restauration de leur monastère (4).

Les actes dans lesquels Martin De Cuyper figure comme suffragant sont nombreux.

En voici la liste dressée dans l'ordre chronologique.

1543, 30 avril — Il donne la bénédiction abbatiale dans l'église du monastère de Leliendael à Louis van den Berghe, abbé de Parc (5). Le 1er octobre de cette année, l'évêque Robert de Croy confirme les indulgences accordées par son suffragant au Béguinage de Termonde (6).

1544. Le 22 mai de cette année, le suffragant devait consacrer deux autels dans l'église de la Chapelle à Bruxelles. Le premier, dans le nouveau chœur, devait l'être sous le titre du St-Sacrement et l'autre sous celui de S. Christophe. Le prévôt, Jean Riquelot, fit des réserves à ce sujet et demanda que le premier fût consacré sous son ancien titre, c'est-à-dire du St-Sacrement, de S. Jean l'Évangéliste et de Ste Barbe : quant au second, qui avait été démoli sans l'autorisation de l'abbé, il déclara réserver les droits de l'abbé ; le suffragant répondit qu'il n'entendait porter préjudice à personne (7).

1545. A la fin d'avril, notamment les 26 et 27, il consacra les autels de l'église de Maubeuge (8) ; le 5 juillet, il consacre l'église

1. MS. 13992, f. 94v ; *Bibl. Carmel.*, l. c. ; *Specul. Carmel.*, II. P. II, 942-943. — Garampi, dans ses Schede, cite pour la nomination de l'évêque Martin *Cons.* 108, f. 345v ; *S. C.* 15, p. 233 ; 29, t. 99 p. 305v ; A. B. Paul. III lib. 6. de prov. prael. p. 243. Cf. *Oblig.*, 90. 119.

2. Archiv. Vatic. A. B. Paul. III, lib. 6 de prov. praelat. p. 246 (Schede de Garampi).

3. Raissius, *Coenobiarchia Crispin.*, 1641, p. 89 ; *Gall. christ.*, III, 104.

4. Garampi dans ses Schede, signale le serment de l'abbé commendataire de S. Landelin, de Crespin en 1548 dans l'arm. 29, t. 150, f. 43v.

5. Raymaekers, *Recherches histor. sur l'anc. abbaye de Parc*, p. 53 (*Revue cathol. de Louvain*, 1858, t. XVI, p. 661).

6. Broeckart, *Cartul. du Béguinage de Termonde*, 1902, p. 194.

7. Acte notarial conservé dans le MS. 16583, 240-242v de la Bibl. royale de Bruxelles.

8. *Acta SS. Belgii*, III, 333 ; *Acta SS.*, t. II, mai, p. 633. 1a ed.)

Digitized by Google

de la Hulpe (1) ; le 13 septembre, il consacre l'autel de S. Frédéric à Vlierzele, près d'Alost, et fixe ce jour comme jour de fête et de procession (2) ; le 4 octobre, il consacre la nouvelle église de S. Willibrord à Anvers (3).

1546. Le 2 mai, il donne la bénédiction abbatiale à François de Behault, abbé de Saint-Denis en Broqueroie (4) ; le 8 juillet, il consacre la nouvelle église du Béguinage d'Anvers et bénit l'infirmerie (5) ; le 14 décembre, il donne la bénédiction abbatiale à Mathieu Foullon, prélat d'Averbode (6).

En 1547, il bénit le cloître et le cimetière du couvent de S. Louis des religieuses Franciscaines du Tiers-Ordre à Avesnes (7).

1548. Le 31 mars il consacre l'église de S. Jean à Valenciennes, et, le lendemain, les autels (8).

1549. Le 1er septembre, il assiste à la joyeuse entrée de Philippe d'Espagne à Mons (9).

1550. Le 3 avril, il assiste à la consécration des saintes huiles faite par l'évêque Robert de Croy dans l'église de N.-D. la Grande à Valenciennes (10).

Le 12 avril suivant, il accorde des indulgences à la chapelle de Sainte-Croix à Mons (11).

Le 29 mai, il arriva vers le soir à Overyssche et administra aussitôt le sacrement de confirmation. Le 30, au matin, il consacra quatre autels dans l'église paroissiale, la chapelle et l'autel de l'hospice et l'autel du château de Georges de Witthem. L'après-midi, il continua d'administrer la confirmation ; le chiffre des confirmands fut évalué à plus de deux mille personnes. Le 31, il fit une ordination de 36 sous-diacres, de 18 diacres et de 45 prêtres. Le même jour il partit pour Anvers, où il devait, le lendemain, célébrer la messe pontificale (12).

Le 8 juillet, il consacra l'église des Cellites à Anvers (13).

---

1. Van Gestel, *Hist. archiep. Mechlin.*, II, 83.
2. *Acta SS.*, t. IV sept., p. 134 ; Molanus, *Natales Sanct. Belgii*, 1616, p. 197.
3. Cod. 13992, f. 100; Diercxsens, IV, 99 ; Stockmans, *Antwerpen's Sint Willibrordskerk*, p. 77.
4. *Chron. S. Dionys.* ap. Reiffenberg, *Monuments*, VII, 575 ; *Gall. christ.*, III, 110.
5. Papebroch, *Annal. Antwerp.*, II, 298 ; Diercxsens, IV, 95.
6. Van Boterdael, *Abbatiae Averbod. origo et progressus.* MS. à l'abbaye d'Averbode, f. 300.
7. Brasseur, *Orig.*, 354.
8. S. Le Boucq, *Hist. de Valent.*, p. 34.
9. *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 2e série, t. III, 48.
10. Le Boucq, p. 29.
11. L. Devillers, *Cart. et chartriers*, VIII, 85 ; *Inventaire des archives de Mons*, II, 133-134.
12. *Analectes*, IV, 472-474 ; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 487.
13. Diercxsens, IV, 114.

Digitized by Google

Le 4 août, la régente Marie de Hongrie le chargea de se rendre à Nancy pour en rapporter les ossements du duc Charles le Téméraire (1), et lui transmit le 26 août les instructions nécessaires pour le voyage et le retour (2). Cette instruction parvint à l'évêque de Chalcédoine le 8 septembre. Le 10, il quitta Bruxelles avec Antoine de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, et arriva à Luxembourg le 14, où il rencontra le chevalier Christophe de Schouwenbourg, que la régente avait désigné pour les accompagner. Les deux commissaires quittèrent Luxembourg le 17, et arrivèrent le 19 vers midi à Nancy. Le 21, ils remirent leur lettre de créance et firent la reconnaissance des corps le lendemain. Ils quittèrent Nancy le soir même, se mirent en route par Metz, Thionville et Luxembourg, où on déposa le corps chez les Cordeliers. Le 25, l'évêque de Chalcédoine, accompagné de son chapelain, qui était aussi doyen de la chrétienté de Bruxelles, fit procéder au lavement des ossements, et le soir se remit en route vers Bruxelles (3). On se dirigea ainsi vers Bruges, où le corps fut déposé dans l'église de Notre-Dame (4).

Le 1er octobre, il assista au synode diocésain de Cambrai, où il prononça un discours (5) ; les décrets furent signés le 7 (6).

1551. Cette année, l'évêque Robert de Croy procéda à la réforme de l'hôpital de Sainte-Elisabeth à Anvers et chargea son suffragant de cette entreprise. Les mesures prises par les visiteurs reçurent la confirmation épiscopale le 31 juillet (7).

Cette même année, il consacra l'autel de l'hôpital de Cantimpret à Mons (8).

1552. Le 21 février, il conféra le sous-diaconat à Mons, le 22 le diaconat à Braine-le-Comte, et, le 25, la prêtrise dans l'église des Carmes à Bruxelles, notamment à Jacques Massys, d'Hérenthals (9)

Le 23 avril, il consacra la nouvelle chapelle et l'autel du S. Sacrement de miracle à Bruxelles (10).

1555. Le 25 janvier, il fit la dédicace de la nouvelle église de l'abbaye de Tongerloo (11).

---

1. *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 2e série, IX, 143.
2. *Ib.*, 144-145.
3. *Ib.*, 146-154, relation de l'évêque de Chalcédoine.
4. Relation contemporaine (*Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 3e série, IV, 364-367).
5. Foppens, *Cod. Bruxell.*, 17569, p. 15 ; Paquot, *Mémoires*, XI, 209 ; Baudry, *Annales de St-Ghislain*, 631. Le texte du discours est donné dans Gousset, *Actes de la prov. eccl. de Reims*, III, 25-31.
6. *Ib.*, 64.
7. Diercxsens, IV, 132-134.
8. L. Devillers, *Cartul. et chartriers*, II, 232.
9. *Analectes*, IV, 470 note.
10. Cod. Bruxell. 13992, f. 100v.
11. W. Van Spilbeek. *De voormalige abdijkerk van Tongerloo*, p. 10: du même, *De abdij van Tongerloo*, p. 334 ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, I, 332 ; II, 229.

Digitized by Google

C'est à cette occasion que se passa l'histoire dont parle Sanderus dans sa notice sur le Carmel de Malines. On raconte que pendant le priorat de Cuperus à Malines, un condamné à mort, passant devant la chapelle du Bruyne Cruys, demanda à pouvoir s'y confesser. Les gardiens y consentirent, et tandis que le condamné se confessait au prieur, ils allèrent se rafraîchir dans l'auberge voisine. Sa confession faite, le condamné demande au prieur s'il l'empêcherait de prendre la fuite, et, sur sa réponse négative, se précipite dans la foule et disparaît. Les gardiens reviennent et ne trouvant plus leur homme, s'en prennent au prieur. Celui-ci leur répond que ce n'était pas son affaire de garder le prisonnier. Quelques années plus tard, lors de la consécration de l'église de Tongerloo, un paysan demanda à parler au consécrateur. C'était l'évadé de Malines qui venait inviter le prélat à visiter sa maison, ce que celui-ci fit de la meilleure grâce du monde (1).

Le 8 juin, il accorda des indulgences à ceux qui visiteraient le Bruyne Cruys chez les Carmes à Malines (2).

Le 28 juillet, il fit la consécration de l'église et du cimetière des Brigittines à Termonde (3).

Le 16 septembre, il prit part aux obsèques de la reine Jeanne de Castille, veuve de Philippe le Beau, dans la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles, et chanta la seconde messe de N.-D., assisté des abbés de Grimberghe et de Cambron (4).

La même année, il consacra l'église des Sœurs grises, tertiaires de S. François, à Condé (5).

1556. Le 7 avril, il consacra l'église de Givry (6).

Le 24 juillet, il célébra la messe dans la chapelle du refuge de l'abbaye de Liessies à Mons, et fit ensuite, à la demande de Louis de Blois, la reconnaissance des reliques de S. Etton (7).

1557. Le 28 septembre, il fit la bénédiction du couvent d'Hautrage (8).

---

1. Sanderus, l. c.
2. Sanderus, *Chorogr. sacra*, II, 229 ; *Bibl. Carmel.*, II, 381; *Specul. Carmel.*, 943.
3. *Annales du Cercle arch. de Termonde*, 2e série, t. IX (1901), p. 24.
4. *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 3e série, I, 434.
5. Brasseur, *Origines*, 363. — Wauters rapporte que Granvelle, évêque d'Arras, donna en 1555 le sacre épiscopal à Barthélemy Curanza (= de Carranza), dominicain, élu de Tolède, dans l'église des Dominicains de Bruxelles, assisté des suffragants de Cambrai et de Tournai (*Hist. de Bruxelles*, III, 205). Le prédécesseur de Carranza, Jean Martinez Siliceo, mourut le 31 mai 1557 et Carranza fut installé le 5 mars 1558 (Gams, *Series episc.*, 81).
6. *Annal. du Cercle arch. de Mons*, XXX (1901), p. 375.
7. *Act. SS.*, t. I, Jan. 447 ; t. III Jul. 54-55 ; *Acta SS. Belgii*, III, 679-680.
8. *Annal. du Cercle arch. de Mons*, IV, 85.

Digitized by Google

1558. Le 5 mai, il assista aux États de Hainaut tenus à Mons (1).

Le 21 juillet, il prit part à Mons à l'inauguration de Philippe II comme comte de Hainaut (2).

Le 4 août et le 18 novembre, il assista aux États de Hainaut (3).

Le 24 novembre, il chanta la messe aux obsèques de Charles-Quint à Mons (4).

1559. Le 12 mars, il conféra à Tournai la bénédiction abbatiale à Jean de Haene, abbé de Warneton (5).

Le 29 avril, le 12 juin et le 13 juillet il assista aux États de Hainaut (6).

1560. Le 4 mars, il prit de nouveau part aux États de Hainaut (7).

1561. Le 14 et le 18 janvier, il assista aux États de Hainaut (8), obtint le 15 mars suivant une sentence en sa faveur contre l'Université de Louvain (9). et, le 18 août, prit de nouveau part aux États (10).

Le 7 septembre, il présida avec Louis de Blois à l'élection de Guillaume Delcourt, abbé de Cambron (11).

Les 1, 2 et 30 novembre, il conféra les ordres à Malines (12).

Le 26 décembre, il assista à Malines au sacre de Pierre Curtius, évêque de Bruges (13).

1562. Le 10 septembre,il assista aux États de Hainaut à Mons(14), et, le 5 octobre, à l'installation de l'Université de Douai (15).

1563. Le 23 janvier, il fit la consécration de la chapelle de St-Laurent du Kiel à Anvers (16).

Le 3 mars,il consacra l'église et deux autels de l'abbaye de Bélian près de Mons (17); fit, cette année,la visite canonique de l'abbaye de

---

1. Devillers, *Invent. analyt. des archives des États de Hainaut*, I, p. CLIV.
2. *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 2e série, t. IV, 354.
3. Devillers, *Inventaire*, I. p. CLV.
4. *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 3e série, XIII, 55.
5. *Chronic. abbat. Warneston.*, pp. 15-16.
6. Devillers, *Inventaire*, I, p. CLVI.
7. *Ib.*, p. CLVII.
8. Devillers, *Invent.*, I, p. CLVIII.
9. *Ib.*, I. 53-54.
10. *Ib.*, p. CLIX.
11. Lewaitte, *Histor. Camberon.*, II, 467 ; Monnier, ap. *Annal. du Cercle arch. de Mons*, XIV, 116.
12. Fruin, *Het Archief der O. L. V. Abdij te Middelburg*, 1902, n° 1519, p. 525.
13. *Gall. Christ.*, t. V, 249 (où l'on dit erronément le 8 février). Le 8 février 1562, l'évêque fut intronisé à Bruges. Cf. De Schrevel, *Hist. du Séminaire de Bruges*, I, 631.
14. Devillers, *Invent.*, I, p. CLX.
15. Duthilloeul, *Bibliogr. Douaisienne*, p. 3 ; Cardon, *La fondation de l'Université de Douai*, 1892, p. 202.
16. Diercxsens, IV, 235-242.
17. Vinchant, *Ann. du Hainaut*, II, 331 ; *Ann. du Cercle arch. de Mons*, II, 75; XXXII, 43.

Digitized by Google

St-Denis en Broqueroie, dont les statuts furent publiés le 4 août par l'archevêque Maximilien de Bergues (1).

Le 6 septembre, il assista aux États de Hainaut à Mons (2).

1564. Le 29 août, il assista aux États de Hainaut à Mons (3) ;

le 3 septembre, il consacra la nouvelle église de l'abbaye de l'Olive (4) ;

le 3 décembre, il figure dans un acte relatif aux reliques de sainte Julienne de Cornillon remises à Marguerite de Parme (5).

1565. Le 14 janvier, il assista à la bénédiction abbatiale de Dom Mathieu Moulart, abbé de St-Ghislain, donnée dans cette abbaye par l'archevêque Maximilien de Bergues (6).

Le 19 février, il intervient dans un acte pour Crespin (7).

Le 24 juin, il assista au concile provincial de Cambrai, où l'on admit les décrets du Concile de Trente et signa comme « S. T. D. episcopus Chalcedonensis, suffraganeus et vicarius generalis Cameracensis ». Il y fut procureur des abbés absents. Le synode finit le 25 juillet (8).

Après le 10 août, il donna la bénédiction à Alard Cuvillon, abbé de Cisoing (9).

Le 23 septembre, il consacra le chœur de St-Géry à Cambrai (10).

1566. En janvier, il célébra à Liessies les funérailles de l'abbé Louis de Blois, décédé le 7 de ce mois (11).

Le 15 mai, il assista aux États de Hainaut à Mons (12).

Le 11 novembre, il donna à Liessies la bénédiction au nouvel abbé, Dom Quentin Douillet (13).

1567. Le 19 mai, il réconcilia à Anvers les autels de l'église de N.-D. profanés par les Gueux en août 1566 et fit de même dans d'autres églises ; l'archevêque avait réconcilié lui-même l'église et l'autel du chœur (14). Le 24, il y conféra les ordres et, le 29, il assista

---

1. Devillers, *Cart. et chartriers*, V, 203-204.
2. Devillers, *Invent.*, I. p. CLX.
3. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXI.
4. Brasseur, *Orig.*, 155 ; *Act. Sanct.*, t. II feb., 495.
5. Monchamp, *Les reliques de Ste Julienne.* Liége, 1898, pp. 9-10.
6. Baudry, *Annales de Saint-Ghislain*, p. 636.
7. St-Genois, *Monum. anciens*, I, 315.
8. *Bibl. Carmel.*, II, 381-382 ; Baudry, 639-640 ; Lewaitte, *Histor. Camberon.*, II, 470-472. Voir le travail de M. Margerin indiqué en tête de cette notice.
9. *Gall. christ.*, III, 293.
10. Rayssius, *Belgica christ.*, 77, 183 ; *Cænobiarchia Crispin.*, 91.
11. *Acta Sanct.*, t. I Jan., p. 454.
12. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXII.
13. *Acta Sanct.*, t. I Jan., p. 456; *Chronic. Lætiense* ap. Reiffenberg, *Monuments*, VII, 436.
14. Diercxsens, IV, 52 ; Papebroch, *Annal. Antwerp.*, III, 124 ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, II, 266 ; *Acta Sanct.*, t. I Jun., Coroll. Norbert., n° 94.

Digitized by Google

avec l'archevêque à la procession solennelle du S. Sacrement. Le 15 juin, il bénit aussi le cimetière de l'église de N.-D. (1).

Dans une lettre du 25 juin à Granvelle, Morillon dit en parlant de son voyage à St-Amand : « Il n'y at heu ordre d'avoir Mr de Crespin que n'est encores hors de dangier (2) ». Il en est également question dans une lettre du 17 août à propos de mesures à prendre pour St-Amand. Cuperus se trouvait ce jour-là à Bruxelles (3). Une autre lettre du 23 août parle de l'impossibilité où Morillon a été de recourir à Cuperus pour régler les affaires intérieures de Saint-Amand, car il « estoit en si grande extrémité de maladie..., pour ce que l'on doubtoit sa vie, et encores n'est-il du tout refaict, et sera tout ce qu'il polra faire, d'icy à sept ou huict jours, se mettre en chemin pour se trouver au synode que Mr de Cambray veult tenir le second du mois prochain (4) ».

Le 18 décembre, il assista à Mons aux États de Hainaut (5).

1568. Le 1er mai, il fit à Crespin la dédicace du nouvel oratoire érigé en l'honneur de la sainte Croix et de S. Aubert (6), et, le 14, il assista aux États de Hainaut (7),

Le 13 août, il était à Bruxelles (8), et, vers la fin du mois, il assista dans la chapelle du collège de Savoie à Louvain au sacre de Corneille Jansenius, évêque de Gand (9).

Le 7 décembre, il consacra la chapelle de l'hôpital de St-Nicolas à Mons (10), et, le 29, assista aux États de Hainaut (11).

Cette année, il assista à la procession de N.-D. de Chièvres (12).

1569. Les 4, 21 et 22 mars et le 14 avril, il assiste aux États de Hainaut (13).

Entre le 1er mai et le 4 juin, probablement après le 22 mai, il assista à Bruxelles à l'examen d'hosties prétendûment teintes de sang, que le curé de Merchtem avait révélées, mais où l'on découvrit une imposture (14).

---

1. Papebroch, III, 124 ; Cod. Bruxell., 13992, f° 96v.
2 Poullet, *Correspondance de Granvelle*, II, 509.
3. *Ib.*, II, 580.
4. *Ib.*, 593.
5. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXIII.
6. *Acta Sanct.*, t. I April., 670.
7. Devillers. I, p. CLXIV.
8. *Corresp. de Granvelle*, III, 323.
9. Cod. Bruxell., 13992, *l. c.*
10. Hachez, *L'Église de St-Nicolas en Havré à Mons*, p. 13.
11. Devillers, I, p. CLXIV.
12. Cod. Bruxell. 13992, f. 97. Gazet (*Hist. eccl.*, p. 97) place ce fait en 1569.
13. Devillers, *Invent.*, I, pp. CLXVII-CLXVIII.
14. *Correspondance de Granvelle*, III, 592.

Digitized by Google

Le 27 septembre, il assista avec l'archevêque de Cambrai au service célébré à Sainte-Waudru de Mons pour Georges de Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries (1).

Le 14 novembre, il assista aux États de Hainaut, et signa en novembre et décembre l'acte d'union du clergé aux deux ordres des États de ce pays (2).

1570. Le 29 mars, il fit la translation solennelle des reliques des SS. Marcellin et Pierre à l'abbaye d'Hasnon (3); le lendemain, les 26 juin et 30 juillet, il se trouvait aux États de Hainaut à Mons (4).

Le 17 octobre, il assista au service funèbre de l'archevêque Maximilien de Bergues (5).

1571. Le 22 juillet, il donna la bénédiction à l'abbé Pierre Rollin de Saint-Denis en Broqueroie (6).

Le 20 août, il assista aux États de Hainaut (7).

1572. Le 22 avril, il bénit le cimetière de Braine-le-Comte (8).

Le 25 mai, lors de la prise de Mons par Louis de Nassau, il quitta Crespin et se retira à l'abbaye de Forest, près de Bruxelles. Il y mourut le 26 juillet et fut enterré dans l'église sous le clocher (9).

Le 14 mars 1590, son corps fut ramené à Crespin, où on lui éleva un mausolée, avec l'épitaphe suivante.

Reverendiss. P. Martini Cuperi
hujus Monasterii,
Dum viveret, Abbatis, Episcopi
Chalcedonensis, Illustrissimo
Dom. Roberto de Croy, Epis.
Cameracensi et duobus
Sequentibus Archiepiscopis ejusdem
Sedis Cameracensis a
Suffragiis, Ossa de Foresti Monas-
terio, ad Bruxellam

1. Archives de l'État à Mons, Fonds de Ste-Waudru, *Mémorial concernant les offices et enterrements de 1476 à 1682*, f. 61-61v.
2. Devillers, I, p. CLXVI, 59.
3. *Act. Sanct.*, t. I Jun., p. 4*; Dewez, *Hist. de l'abbaye de St-Pierre d'Hasnon*, p. 217.
4. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXVII-CLXVIII.
5. Destombes, III, 30.
6. *Chron. S. Dionys.*, ap. Reiffenberg, *Monuments*, VII, 621.
7. Devillers, *Invent.*, I, p. CLXX.
8. *Annal. du Cercle arch. d'Enghien*, V, p. 19.
9. Paquot, *Mémoires*, II, 501; *Gallia*, III, 110; *Specul. Carmelit.*, II, 943; Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, III, 580. Il est mentionné dans le Nécrologe de St-Denis en Broqueroie au 8 des calendes d'août (MS. à la Bibl. de Mons).

Digitized by Google

Sub-Urbia sito : in quo propter Bellorum motus in Hannoniâ,
A Catholicae fidei hostibus suscitatos,
receptus moerore ac senio
Tabescens interierat, anno M. D.
LXXII. Ioannis Manilii
Successoris cura, pridie Idus Martii
anni M. DXC. huc relata,
Terraeque mandata jacent. Tu, Lector ipsius animae a Deo
Optimo Maximo immortalia bona-
precare.

***

Vidisti ut patriam duro sub Marte labantem,
Illam etenim Gallus fraude premebat atrox :
Crispinum Martine, gemens, sociosque relinquis.
Excepit profugum, teque Foresta domus,
Mox saturum aetatis, variosque in pectore casus,
Belli versantem mors properata rapit.
Corpus et extinctum tumulo sepelivit amicus,
Grex, tua dum superos umbra beata petit.
Ast ubi ter senos isti iacuere per annos
Ossa loco, noster te inde retraxit amor :
Et proprias ductus pietate revisere sedes
Ne foret ingratus membra sepulta dedit.
Tu interea nostros cernens, Martine, labores
Accipe Mnemosynum nominis ecce tui.

Ioannes Manilius, Successor, grati animi signum ac beneficiorum a vivente acceptorum memor, hoc qualecumque monumentum tristis ac moestus posuit anno MDXC (1).

Il était représenté dans un vitrail de l'ancienne église des Carmes à Bruxelles (2) ; sa devise était : *Tempora tempore tempera* (3).

On lui attribue deux ouvrages :

In libros Machabœorum lib. III.

Collationes morales lib. III. (4).

1. Rayssius, *Cœnobiarchia Crespin.*, 94-97 ; Sanderus, *Chorogr. sacra*, II. 230-231.
2. Sanderus, II, 310 ; Cod. Bruxell. 16490, f. 74.
3. Foppens (Cod. Bruxell. 17569-17570, f. 15) ; *Bibl. Carmelit.*, II, 384.
4. *Ib.*, 383.

Digitized by Google

ANDRÉ FRANQUART, év. de Chalcédoine. 1577-1583.

Dans le consistoire du 26 janvier 1575, on proposa le siège de Chalcédoine pour l'abbé de Saint-Ghislain, D. Mathieu Moullart (1), mais ce prélat, comme l'on sait, fut élevé à celui d'Arras.

Le 7 janvier 1577, le choix du pape tomba sur l'archidiacre de Brabant dans l'église de Cambrai (2).

Les 13, 15, 16, 17 et 18 mai 1582, il consacra 24 autels dans l'église de Ste-Waudru à Mons (3).

Le 22 juillet 1582, il consacra la nouvelle église de la Chartreuse de Macourt près de Valenciennes (4).

Cet évêque, natif d'Avesnes, qui avait possédé le personat de Goyck près de Bruxelles (5), légua avant de mourir des reliques à l'église d'Avesnes. Il mourut en 1583 (6).

FRANÇOIS PÉTRART, O. S. F., év. de Chalcédoine. 1587-1592.

François Pétrart, récollet et gardien du couvent de Douai, puis ministre de la province de Saint-André (7), fut nommé évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambrai le 4 mars 1587 (8).

Le 8 septembre 1587, il donna la bénédiction à l'abbé Jean Hazart de Saint-Ghislain (9), et, le 22 novembre, pendant la vacance du siège de Tournai, à Jean Carton, abbé de Saint-Amand (10).

Le 29 mai 1588, il assista au sacre de Jean de Vendéville, évêque de Tournai, à l'abbaye de St-Martin (11).

Le 7 septembre suivant, il autorisa la visite des reliques à l'abbaye d'Hasnon (12), et, le 6 octobre, consacra l'autel dans la chapelle

---

1. Cons. 109, f. 488v ; 143, f. 9; Cons. S. C. f. 5 (Schede de Garampi), D. Baudry (*Annales de St-Ghislain*, p. 756), parle du refus fait par D. Jérôme Liétard, abbé de St-Ghislain, d'accepter la fonction de suffragant : n'y aurait-il pas erreur ?
2. Cons. 109, f. 500v; 143, f. 138v; S. C. f. 3v (Garampi).
3. Acte original de l'arch. Louis de Berlaymont aux Archives de l'État à Mons, Fonds de Ste-Waudru.
4. *Archiv. hist. et litt. du Nord de la France*, 2e Série, t. IV, p. 156-157 ; S. Le Boucq. *Hist. eccl. de Valenciennes*, p. 141 ; Brasseur, *Orig.*, 111 ; Cod. Bruxell. 16622, f. 1v.
5. Wauters, *Hist des environs de Bruxelles*, I, 264.
6. Brasseur, *Sancta Sanct. Hannon.*, 53-54.
7. Buzelin, *Gallo-Flandria*, I, 190 ; *Registrum patrum ac fratrum defunctorum prov. S. Andreae*, MS. aux Archives de l'État à Mons, f. 1; Le Glay, *Camerac. Christ.*, 86.
8. Cons. 117, f. 155 (Schede de Garampi).
9. Baudry, *Annal. de St-Ghislain*, 796.
10. *Gall. christ.*, III, 268.
11. *Ib.*, III, 243; Cousin, *Hist. de Tournai*, 332 ; Gazet, *Hist. eccl. Belg.*, 242; De Smet, *Corp. chron. Flandr.*, II, 579.
12. Fr. de Bar, MS. 7748 de la Bibl. de Bruxelles, p. 329.

Digitized by Google

de l'hôtel-de-ville à Mons (1). Le 5 janvier 1589, il ordonna prêtre à Mons Michel d'Esne, plus tard évêque de Tournai (2). Le 5 août 1590, il consacra l'autel majeur de l'abbaye de la Thure (3). En 1591, il fut nommé prieur du Val des Écoliers à Mons; il mourut le 1er juin 1592 (4).

PAUL BOUDOT, év. de Cardique.
1613-1635.

Paul Boudot, natif de Bourgogne, docteur de Sorbonne, fut nommé par l'évêque Jean Richardot, official, chanoine, pénitencier et archidiacre d'Arras. Il suivit ce prélat à Cambrai, où il exerça également les fonctions d'archidiacre de Brabant (5), puis de suffragant, avec le titre d'évêque de Cardique (Gardiki en Grèce, suffragant de Larisse) (6). Sa nomination date du 22 avril 1613 (7). En 1618, il fut transféré au siège de St-Omer, puis en 1626 à celui d'Arras. Il mourut le 11 novembre 1635 (8).

L'office de suffragant de Cambrai semble être resté vacant à partir de cette époque. Plus tard, le cardinal Dubois, qui avait autre chose à faire qu'à s'occuper sérieusement de son diocèse, se fit remplacer par d'autres prélats. Le Glay cite Mgr Quinquet, théatin, évêque de Tillopolis (9), sans doute Titiopolis. Au mois de juin 1720, Dubois avait jeté les yeux sur l'évêque de Bethléem, un récollet du nom de Louis Le Bel, mais ses propositions n'avaient pas été agréées (10).

Nous le voyons peu après recourir aux offices de Louis-François de Mornay, capucin, évêque d'Euménie (11).

Celui-ci consacra la nouvelle église des Récollets d'Ath le 13 octobre 1720 (12), le 31 du même mois, les autels de l'église de

1. Lettre orig. de l'archevêque Louis de Berlaymont du 6 octobre 1588, ap. Devillers, *Invent. des archives de Mons*, II, 280.
2. Rayssius, *Belgica christ.*, 277-278.
3. *Gall. christ.*, III, 618; Lejeune, *Monographies hist.*, II, 262.
4. Berlière, *Monasticon belge*, I, 446; Decamps, *Le Val des Écoliers à Mons*, 103-104.
5. *Gall. christ.*, III, 352; Le Glay, *Recherches*, 113.
6. *Gall. christ.*, l. c. C'est par erreur qu'on l'appelle év. de Chalcédoine (Le Glay, *Camer. christ.*, 87).
7. Cons. 129, f. 121v (Schede de Garampi).
8. *Gall. christ.*, l. c.; Le Glay, *Recherches*, 125.
9. *Camer. christ.*, 87.
10. Bliard, *Dubois cardinal et premier ministre*, t. II, 161.
11. Le Glay, *Recherches*, 211.
12. *Ortus et progressus*, MS., Pars II, p. 13.

Digitized by Google

Sainte-Élisabeth à Mons (1) et, le 3 novembre, la chapelle des Ursulines de cette ville (2).

Sous l'épiscopat de Mgr de Saint-Albin, les ordres furent conférés par les évêques de Ferns et d'Ossory en Irlande (3).

ALBERT-SIMON-FRANÇOIS D'AIGNEVILLE DE MILLANCOURT, év. d'Amycles. 1760-1793.

Ce prélat était fils de Charles d'Aigneville, chevalier de St-Louis, lieutenant du Roi à Cambrai et commandant de la citadelle de cette ville et de Marie-Josèphe de Dreux-Morainville. Il naquit le 6 décembre 1706 à la citadelle de Cambrai et fut baptisé le même jour dans l'église de St-Louis, située dans l'enceinte de la citadelle. Il fit ses études avec distinction à l'Université de Paris, ayant été reçu au nombre des élèves nobles pensionnaires du collège Mazarin. Il étudia trois ans la théologie au séminaire de Saint-Sulpice et prit sa licence au collège de Navarre. Plus tard, en vue d'obtenir à Cambrai un canonicat vacant, qui exigeait le grade de docteur en théologie, il prit celui-ci à l'université de Bourges. Nommé chanoine le 4 novembre 1733 (4), archidiacre de Hainaut le 15 août 1752, et, en 1759, grand chantre du chapitre de Cambrai, il exerçait en outre, déjà en 1754, les charges de vicaire-général et d'official (5).

L'archevêque Charles de Saint-Albin ayant demandé et obtenu l'autorisation d'avoir un auxiliaire, ce fut sur le chanoine d'Aigneville qu'il fixa son choix. Celui-ci fut préconisé évêque d'Amycles le 22 septembre 1760 (6), reçut ses bulles le 10 octobre suivant et fut sacré le 23 novembre à Paris, dans l'église de l'Hôtel royal des Invalides, dont son beau-frère, le comte de la Serre, était gouverneur, par Mgr de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, assisté des évêques de Metz et de Senlis.

Mgr d'Aigneville remplit les fonctions de suffragant pendant plus de trente ans, sous quatre archevêques presque toujours de résidence à la cour, MM. de Saint-Albin (fils naturel du régent), de

1. *Analectes*, XIV, 419.
2. *Ib.*
3. Le Glay, *Camer. christ.*, 87.
4. Ibid., Nous sommes grandement obligé à M. H. de Montégut (château des Ombrets par La Rochefoucauld) pour l'obligeance qu'il a eue de nous communiquer d'intéressants détails sur la personne et la famille de Mgr d'Amycles. La grand'mère de M. de Montégut était filleule et nièce du digne prélat.
5. Destombes, III, 168.
6. *Ib.*, 169.

Digitized by Google

Choiseul, de Fleury et de Rohan, c'est-à-dire qu'il eut à exercer fréquemment les fonctions épiscopales dans l'archidiocèse. N'ayant pas son journal à notre disposition, nous ne pouvons indiquer que quelques-uns de ses actes.

Le 5 juin 1761, il donna la confirmation à Mons (1).

Le 5 juin 1763, il assista, à Cambrai, au sacre de Mgr d'Anteroches, évêque de Condom (2).

Le 4 mai 1779, il assista à la translation du corps de l'archevêque Van den Burch, décédé le 23 mai 1644 et enterré dans l'église des Jésuites de Mons, qu'on se proposait en ce moment de démolir (3).

Il conféra fréquemment les ordres aux prêtres du diocèse de Tournai (4).

Le 6 décembre 1782, il fit la reconnaissance des reliques de Ste Madelberte (5).

Aux Quatre-Temps de Noël 1790, il conféra les ordres sacrés, la dernière fois à Cambrai avant les troubles religieux qui devaient agiter l'Église de France (6).

C'était un homme érudit, très versé dans la littérature classique (7). Il fut un des souscripteurs du Grand Dictionnaire d'Expilly, qui fut imprimé de 1760 à 1770, et son nom se trouve imprimé en tête de l'ouvrage. Toute sa bibliothèque, composée de 20,000 volumes, passa à sa mort à sa sœur, la marquise de Monaldy. Elle fut plus tard confisquée par la nation, et constitue un fonds important de la bibliothèque actuelle de la ville de Cambrai.

En 1790, Mgr d'Amycles dut faire une déclaration de tous ses revenus, pour se conformer aux lois du temps.

En conformité du décret de l'Assemblée nationale concernant les bénéfices et pensions, je soussigné Albert d'Aigneville de Millancourt, évêque d'Amycles, suffragant de Cambrai, déclare posséder un canonicat et la dignité de doyen de l'église métropolitaine de Cambrai, dont l'état des biens, revenus et charges a été fourni à MM. les officiers municipaux par MM. du Chapitre, plus une pension de six mille francs, en deux brevets, sur l'archevêché de cette ville, plus une pension réduite à douze cents livres

1. Decamps, *Val des Écoliers*, 152.
2. Destombes, III, 169.
3. *Annales du Cercle arch. de Mons*, VII. p. 55.
4. Cf. *Bullet. de la Soc. hist de Tournai*, XII. 37. 39. Voir spécialement le travail de M. le chan. Vos, *Curés et les paroisses du diocèse de Tournai*, passim.
5. *Act. SS. Belgii*, III, 574.
6. Destombes, III, 213.
7. M. de Montégut possède un exemplaire des « Orationes XVI » de S. Grégoire de Nazianze. Venise, Alde, 1516, portant la signature du prélat et de nombreuses annotations marginales de sa main.

Digitized by Google

sur l'abbaye de Châteaulandon, au diocèse de Sens, lorsqu'il remit la dite abbaye entre les mains du Roy, et enfin un petit bénéfice, à collation laïque, au diocèse de Boulogne de nulle valeur. A Cambrai ce 10 mars 1790.

✠ Albert évêque d'Amycles, suffragant de Cambrai (1).

Mgr d'Aigneville mourut le 27 octobre 1793, huit mois avant sa sœur, la marquise de Monaldy, la providence des pauvres et des malheureux de Cambrai, âgée de 84 ans, que l'infâme Lebon fit monter à l'échafaud révolutionnaire le 10 mai 1794, et dont la tête, avec celles d'autres victimes, tomba aux cris de « Vive la République » poussés par la populace (2). Il fut enterré dans le cimetière de la porte S. Sépulcre (3).

Mgr HENRI MONNIER, év. de Lydda.
1872.

Mgr Henri Monnier naquit à Nivelles (Nord) en 1820 et fit ses études à Mouscron, puis au grand séminaire de Cambrai. Ordonné sous-diacre, il fut nommé professeur au petit séminaire, et, dès la seconde année, chargé de la classe de rhétorique. Lorsque le 1er décembre 1850, M. Desrousseaux fut nommé curé de St-Géry de Cambrai, l'abbé Monnier succéda comme supérieur du petit séminaire. Le 4 novembre 1868, Mgr Régnier le nomma chanoine de l'église métropolitaine, et, le 17 août 1870, vicaire-général. Le 1er mai 1872, Mgr Monnier, préconisé évêque de Lydda, reçut la consécration épiscopale des mains de Mgr Régnier, assisté de Mgr Fruchaud, archevêque de Tours et de Mgr Lequette, évêque d'Arras.

Ses bulles furent enregistrées au Conseil d'État en qualité d'évêque auxiliaire de Cambrai. Mgr Régnier avait demandé qu'il fût nommé coadjuteur avec droit de succession ; le président Mac-Mahon l'avait promis, mais le ministère s'y opposa. On offrit à

1. M. Quarré-Reybourbon, de Lille, a eu l'obligeance de m'envoyer un calque de cette déclaration, qu'il possède dans sa collection, ainsi que la copie d'une lettre d'affaires du 17 mars 1766.

2. Les *Mémoires de la Soc. d'Émulation d'Abbeville*, IV. (1901, p. 368 et suiv.,) contiennent un travail de l'abbé J. Hoin sur Millencourt-en-Ponthière et ses seigneurs. On y trouve quelques détails sur l'évêque d'Amycles et sur Mme de Monaldi (*Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*. III. 21.) Je n'ai pu voir ce travail.

3. Le Glay, *Camerac. Christ.*, 87. Dinaux signale une pièce : Poetae Cameracenses illustr domino D. d'Aigneville de Millancourt Amiclæ episcopo collegii Cameracensis beneficentissimo moderatori anno 1772 (*Bibliogr. Cambrésienne*, n. 151). Il existe un beau portrait de Mgr d'Amycles au château de Potelles près de Quesnoy (*Bull. de la Soc. d'études de la Prov. de Cambrai*, II, 314.)

Digitized by Google

Mgr Monnier un siège épiscopal avec promesse de le faire revenir à Cambrai, mais le digne prélat refusa d'abandonner le vieillard qui l'avait appelé à partager avec lui le fardeau de l'administration du vaste diocèse confié à ses soins. Lors des vacances du siège archiépiscopal, il fut nommé premier vicaire capitulaire, bien que deux fois le gouvernement ait refusé de le reconnaître en cette qualité. Mgr Monnier exerça la charge d'auxiliaire sous NN. SS. Duquesnoy, Hasley, Thibaudier et Sonnois. Le 25e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Monnier fut fêté dans l'archidiocèse avec une solennité toute particulière, et le digne évêque reçut à cette occasion les témoignages les plus touchants de la vénération du clergé et du peuple (1). *Ad multos annos !*

1. On trouvera le récit de ces fêtes dans la *Semaine religieuse du diocèse du Cambrai*, 24 avril, 5 juin, 3, 17 et 25 juillet 1897. Je remercie M. le chanoine De Lassus de l'obligeance qu'il a eue de m'envoyer ces numéros de la *Semaine religieuse*.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE TOURNAI.

Digitized by Google

Digitized by Google

On ne possède d'autre travail sur les évêques suffragants de Tournai que la liste assez sommaire publiée par Sanderus, encore faut-il rayer quelques-uns des noms qui s'y trouvent ; une courte notice « de quibusdam episcoporum Tornacensium suffraganeis » dans le MS. Dufief (Bibl. Bruxell. Cod. 13762-68, ff. 238v-239) et une liste non moins fruste conservée aux Archives du Royaume (Conseil d'État, carton I).

Comme on doit s'y attendre, au XIVe siècle les auxiliaires de Tournai se retrouvent dans les diocèses voisins, et ce sont les déplacements assez fréquents de ces dignitaires ecclésiastiques qui permettent de les identifier. Sanderus commence la série des suffragants de Tournai par deux noms dont il est difficile de justifier la présence sur cette liste : Pierre, évêque de Roeskilde en Danemark et Thorfine, évêque de Hamar en Norvège.

D'après la tradition des abbayes de Ter Doest et des Dunes, Pierre de Roeskilde aurait fait naufrage sur les côtes de Flandre en se rendant en Terre Sainte, et serait mort à l'abbaye de Ter Doest le 19 mai 1218; on l'enterra dans le chœur du monastère (1). La date du décès est fautive, car les *Annales Lundenses* le placent en 1225 (2). Quant à Torfine, ancien moine cistercien, il avait dû quitter son diocèse à cause des persécutions dont il était l'objet. Il aborda en Flandre et reçut l'hospitalité au monastère de Ter Doest, où il mourut le 8 janvier 1285 (3).

Olaf, évêque de Roeskilde (1300-1320), aurait plus de droit à figurer dans la série des évêques auxiliaires de Tournai. Exilé de son pays, il se retira à Bruges et consacra en 1311 l'église des Dominicains de cette ville (4).

A notre connaissance, la liste des véritables auxiliaires de Tournai commence avec Godefroid, évêque de Schwerin.

---

1. *Flandria ill.*, III, 460-461 ; F. V. et C. C., *Chronique de l'abbaye de Ter Doest*, Bruges, 1845, pp. 9-10.

2. *MGH*, XXIX, 207 ; cf. Eubel, *Hier.*, I, 444.

3. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 461 ; De Visch, *Bibl. Cisterc.* 316-318 ; *Chron. de Ter Doest*, 16-17; Eubel, I, 282 ; *Rond den heerd*, 3e année (1868), pp. 42-43.

4. Sanderus, III, 461 ; De Jonghe, *Belgium dominic.*, 163 ; *Annal. de la Société d'émulation de Bruges*, II, 200.

Digitized by Google

GODEFROID, évêque de Schwérin.
1294.

On rencontre les évêques de ce siège suffragant de Brème comme auxiliaires dans divers diocèses d'Allemagne, tels l'évêque Bernon (1178) à Mayence (1), Brunward (1209) à Trèves (2).

L'évêque Godefroid bénit, le 13 juin 1294, le cimetière du couvent des Clarisses à Gentbrugge, au lieu dit *Gulde meersch* (3), et accorda des indulgences à ceux qui l'aideraient de leurs aumônes.

Godefridus, Dei gratia Zuerinensis ecclesie episcopus,omnibus presentia visuris salutem in eo qui est omnium vera salus. Quoniam, ut ait apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi recepturi prout gessimus in corpore, sive bonum fuerit sive malum, oportet nos diem messionis extreme nostris operibus prevenire, ac eternorum intuitu seminare in terris quod reddente domino cum multiplicato fructu recolligere debeamus in celis, firmam spem fiduciamque tenentes quoniam qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum igitur ad sustentacionem sororum in Ghuldemeerschs, ordinis sancte Clare,proprie non suppetant facultates, universitatem vestram monemus et exhortamur in Domino atque in remissionem injungimus peccatorum quatinus de bonis a Deo vobis collatis pias elemosinas et grata eis caritatis subsidia erogetis, ut per subventionem vestram ipsarum inopie consulatur, et vos per bona hec et alia, que Domino inspirante feceritis, pervenire possitis ad gaudia sempiterna. Nos quoque Dei omnipotentis auctoritate confisi omnibus vere penitentibus, qui predictis sororibus manum porrexerint adjutricem, XL dies et karenam de injuncta sibi penitencia misericorditer relaxamus, si dyochesani consensus probabitur accessisse.

Datum Ghuldemeerschs anno Domini M° CC° XCIIIJ pridie sancte Trinitatis (4).

L'acte par lequel l'évêque déclare avoir béni le cimetière est daté du jour de la bénédiction.

Godefridus, Dei gratia Zuerinensis ecclesie episcopus,omnibus presentia visuris, salutem in Domino. Noverint universi quod nos cymiterium sororum ordinis sancte Clare in Ghuldemeerschs in die sancte Trinitatis consecravimus, cooperante nobis gratia Spiritus Septiformis, dyochesani consensu accedente, sicut in suis patentibus litteris legimus evidenter.

Datum anno Domini M° CC° XCIIII° die predicto (5).

1. *Der Katholik*, 1895, I, 145.
2. *Mon. Germ. hist.*, SS. XV² pp. 1272-1274.
3. Ce couvent fut plus tard transféré à Gand (*Messager des sciences historiques*, 1837, p. 482, note).
4. Archives de l'État à Gand, Cartul. du couvent des Riches-Claires, n° 1, f. 9.
5. Ibid., f. 8v.

Digitized by Google

JEAN, évêque d'Apros.
1336-1337.

Jean, évêque d'Apros, appartenait à l'ordre des Carmes. Nous l'avons déjà signalé comme exerçant les fonctions de son ministère dans le diocèse de Cahors en 1321 et de Cambrai en 1335 (1). Le 25 octobre 1336, du consentement d'André, évêque de Tournai, il consacra l'autel de la sainte Croix dans l'église de Sainte-Pharaïlde à Gand.

Noverint universi quod nos frater Johannes, miseratione divina Napronensis episcopus, de licencia reverendi in Christo patris domini Andree, Dei gratia episcopi Tornacensis, consecravimus istud altare in honore sancte Crucis et posuimus in eodem altari reliquias sancte Agnetis virginis cum tribus granis incensi et concessimus vere penitentibus et confessis in die consecrationis ejusdem et per octavas quadraginta dies indulgentiarum.

Acta fuerunt hec sub anno Domini milesimo trecentesimo tricesimo sexto octavo kalendas novembris (2).

Le 29 janvier 1338 le pape Benoît XII chargea l'archidiacre de Cambrai, Arnaud Le Roi, de recevoir, au nom de la Chambre apostolique, l'argent et les biens laissés par l'évêque d'Apros dans les diocèses de Cambrai et de Tournai, et retenus en majeure partie par l'évêque Guillaume de Cambrai.

Dilecto filio magistro Arnaldo Regis, archidiacono Cameracensi, capellano nostro. Ad nostrum nuper relatio fide digna perduxit auditum quod quidam ordinis B. Marie de Monte Carmelo professor, se asserens episcopum Napronensem, postquam diutius in Cameracensi et Tornacensi civitatibus et diocesibus circumvicinisque partibus moram traxit, et in diversis actibus officium pontificale, de licentia presulum ad quos pertinebat, exercuit, diem clausit extremum, de multis pecuniis et bonis aliis que habebat condito, sicut asseritur, quamvis licentiam a sede apostolica nequaquam habere diceretur, super hoc testamento. Cum autem magna pars pecuniarum et bonorum hujusmodi per venerabilem fratrem nostrum Guillelmum, episcopum Cameracensem, teneatur, sicut sua insinuatione percepimus, arrestata, nosque velimus de pecuniis et bonis predictis ac aliis que habebat idem defunctus, ut inde possit ordinari liberius quod nobis secundum Deum, viso etiam tenore testamenti predicti, si coram nobis exhibeatur, expedire videbitur, habere certitudinem pleniorem, discretioni tue per apostolica scripta committimus et mandamus quatinus de hujusmodi pecuniis et bonis

1. Voir plus haut, pp. 25-26.
2. Charte originale dans le fonds de Sainte-Pharaïlde aux Archives de l'État à Gand, sceau enlevé ; *Privilegia S. Pharaïldis*. Ms. de la Bibl. de l'Université de Gand, p. 249.

Digitized by Google

in illis partibus consistentibus, simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii, solerti adhibita diligentia, te informans, pecunias et bona ipsa, in quibuscumque rebus eadem bona consistant, ad manum tuam, nomine nostro et camere nostre recipias et conserves, eos apud quos pecunias et bona ipsa esse repereris, cujuscumque status, ordinis, dignitatis vel conditionis existant, etiam si pontificali vel quavis alia premineant dignitate, ad illa tibi dicto nomine integraliter assignanda, per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, si necesse fuerit, compellendo. Non obstantibus exemptionis et quibusvis aliis privilegiis, indulgentiis et litteris apostolicis, cujuscumque tenoris existant, etiam si de illis esset in nostris litteris specialis et expressa mentio facienda, seu si eis vel eorum aliquibus communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Volumus autem quod eos, a quibus bona et pecunias receperis supradicta, absolvere valeas plenius et quitare de hiis que inde receperis ab eisdem, faciendo super hiis fieri publica instrumenta, per te prefate camere, quam clare, particulariter et distincte de premissis certiorem efficere studeas, transmittenda.

Datum Avinione IIII kal. februarii, anno quarto (1).

Une lettre de même teneur fut envoyée au sujet des biens que le même évêque avait laissés dans le pays d'Albi.

Dilectis filiis magistris Raimundo de Chameraco, Ambianensis, et Pontio de Pereto, Carnotensis ecclesiarum canonicis. Nuper intelleximus quod quidam ordinis B. Marie de Monte Carmelo professor, qui se asserebat episcopum Napronensem, nonnulla bona mobilia et immobilia in diocesi Albiensi et partibus circumvicinis acquisierat et habebat. Cumque ipse pridem in partibus Cameracen., ubi diem clausit extremum, testamentum, quamvis super hoc licentiam sedis apostolice nequaquam diceretur habere, condiderit, sicut fertur. Nos volentes de bonis predictis, ut inde possit ordinari liberius, quod nobis secundum Deum, viso etiam tenore testamenti predicti, si coram nobis exhibeatur, expedire videbitur, habere certitudinem pleniorem, discretioni vestre per apostolica scripta committimus et mandamus, quatenus vos vel alter vestrum de hujusmodi bonis in dictis partibus existentibus, quecumque sint et in quibuscumque rebus consistant, simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii, vos solerti adhibita diligentia informantes, bona ipsa ad manum vestram, nostro et camere nostre nomine, recipiatis etc., ut supra proxime, verbis competenter mutatis. Datum ut supra (2).

1. *Reg. Vatic.* 133, f. 2v, ep. 5 ; *Bullar. Carmelit.*, I, 567 ; Daumet, *Lettres de Benoît XII*, 2e fasc., n° 400, col. 257.
2. *Reg. Vatic.* 133, fr. 3v. ep. 6 ; Daumet, n. 401, col. 257.

Digitized by Google

Un registre de la Chambre apostolique a conservé le souvenir d'une propriété que l'évêque d'Apros avait à Tournai. Dans le compte rendu en 1341 par Simon de Portali, chantre de la cathédrale de Tournai,des sommes perçues par lui au nom du pape dans le diocèse de Tournai, nous trouvons les mentions suivantes :

Item anno XLI° mense augusti pro quibusdam domibus, que fuerunt episcopi Napronensis, quondam venditis per scabinos Tornacenses, recepi a predictis scabinis, deductis quibusdam expensis que erant deducenda, secundum consuetudinem Tornacensis civitatis, XXXIV lib. Par. in minuta moneta currente die date presentium.

. . . . . .

Item computavit se recepisse idem cantor de bonis episcopi Napronensis a Jacobo Crispini sabbato post Assumptionem B. M. V. anno XLI°.
C. XI. sol. XI, den. Tur. in obolis ad lilium (1).

DAVID de GÊNES, O. S. A. év. de Rose. 1327-1349.

David de Gênes,de l'ordre des Ermites de St-Augustin, provincial de son ordre en France, aurait été chargé par le roi de France de diverses missions en Bourgogne et en Brabant (2). La première fois que nous le rencontrons exerçant les fonctions épiscopales, c'est le 1 novembre 1327, jour où il consacra non l'église, comme le disent Ellsius (3) et Sanderus (4), mais, ainsi que le porte l'acte de consécration, le cimetière du couvent des Ermites de Saint-Augustin à Bruges.

Universis presentes litteras visuris et audituris Frater David, Dei et apostolice sedis gratia Rocensis episcopus, O. Eremitarum S. Augustini, salutem in Domino sempiternam. Universitati vestre tenore presentium innotescat quod protestamur et cognoscimus nos consecrasse cemiterium tam interius quam exterius fratrum ordinis prelibati in Brugis, de mandato et commissione [rev.] patris dom. nostri Tornacensis episcopi ac suorum officialium anno Domini 1327 in die omnium sanctorum. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus apponendum (5).

Le 25 octobre 1332, il donna,dans l'abbaye de l'Eechout à Bruges,

1. Archiv. Vatic., *Collect.* 187, fr. 83.
2. Ellsius, *Encomiasticon.*, p. 161 ; Crusenius, *Monasticon Augustinianum*, 1621, P. III, c. 13.
3. L. c.
4. Sanderus, *Flandria ill.*, III, 461.
5. Keelhoff, *Hist. de l'ancien couvent des Ermites de Saint-Augustin à Bruges*. Bruges, 1869, p. 348.

Digitized by Google

la bénédiction abbatiale à Gilles li Muisis, élu abbé de Saint-Martin de Tournai :

« Misitque electus Brugis ad quemdam religiosum virum, vocatum dominum David, de ordine fratrum eremitarum beati Augustini, asserentem se episcopum *Recreensem*. Ivitque electus Brugis, et a dicto episcopo recepit munus benedictionis in monasterio de Eechout anno gratiae XXXII, XXV die mensis octobris (1). »

On peut se demander comment il se fait que notre évêque porte dans la chronique de li Muisis un titre différent de celui que lui donne l'acte de 1327. Le siège *Recreensis* est inconnu. On trouve d'ailleurs un évêque Jean *Recreensis* (al. *Retrehensis*, *Retrechensis*), qui de 1320 à 1330 environ exerça les fonctions de suffragant dans les diocèses de Brixen (2), de Coire et de Constance (3). On remarquera d'ailleurs que dans un acte de 1349 l'évêque David porte le titre *Regiensis*. Il y a probablement lieu d'admettre une erreur de transcription, car d'autres documents continuent de l'appeler évêque de Rose.

Le 18 juillet 1333, du consentement de l'évêque Guillaume de Tournai, il consacra l'église de l'abbaye de Wevelghem ; les lettres données à cette occasion l'appellent évêque de Rose (4).

Le 25 janvier 1349, du consentement de l'évêque Jean de Tournai, il bénit à Gand la chapelle et les autels de Ten Walle, qui devait devenir le monastère de Groenenbriel :

Universis presentes litteras inspecturis frater David de Janua, ordinis sancti Augustini, permissione divina episcopus Rocensis.....

Datum Gandavi anno domini M° CCC° quadragesimo octavo, dominica predicta (dominica in festo conversionis sancti Pauli) (5).

Le 14 septembre suivant, il consacra l'autel de la chapelle des Bogards à Bruges ; l'acte de consécration lui donne le titre d'*episcopus Regiensis* (6), ce qui ne peut nullement s'entendre de Reggio.

---

1. *Chron. Aegid. li Muisis* ap. De Smet, *Chroniques de Flandre*, II, 128.

2. Sinnacher, *Beiträge zur Geschichte der bischöflichen Kirche Säben und Brixen* (Brixen, 1827, t. V, p. 158) le cite à Constance, en 1324, et à Brixen en 1326, avec le titre de *Recrehensis*.

3. Eubel, *Hierarchia*, II, 326 ; *Diöcesan-Archiv von Schwaben*, VII, 281. Il figure dans une lettre d'indulgences accordée vers 1320 au monastère de St-Pantaléon de Cologne sous le titre *Retrehensis* (Sauerland, *Urkunden und Reg. zur Gesch. der Rheinlande*, I, p. 270).

4. A. Coulon, *Histoire de Wevelghem*, Bruges, 1890, pp. 292-293; Sanderus, *Flandria. ill.*, III, 461; *Annal. de la Soc. d'Émulation à Bruges*, 2e Série, II, 192.

5. V. Van der Haeghen, *Het Klooster ten Walle en de Abdij van den Groenen Briel*, Gand, 1888, p. 79.

6. Gilliodts-van Severen, *Invent. dipl. des archives de l'ancienne école Bogaerde à Bruges*, Bruges, 1899, t. I, 41. — Lanterus (*Postrema saecula sex religionis Augustinianae*, Tolentini, 1858, t. I, p. 213), l'appelle *episcopus Rocensis*, de même qu'Ellsius.

Digitized by Google

C'est sans doute cet évêque David qui conféra le sous-diaconat à Nicolas Tavenel, dans la chapelle de N.-D. de Perroy-lez-Béthune, en vertu des facultés qui lui avaient été données par l'évêque d'Arras, ainsi qu'il conste par un acte du 1 avril 1340 (1).

GILLES DE FLANDRE, O. S. A., év. de Linda. 1359.

Ce religieux de l'ordre des Ermites de St-Augustin, du couvent de Gand, aurait, d'après Sanderus, exercé les fonctions de suffragant en 1368 dans les diocèses de Cambrai et de Tournai (2). Cet auteur l'appelle Liévin Struvius. Il y a peut-être et sans doute erreur de nom, car dans les registres de provision de Clément VI on trouve un ermite de St-Augustin, du nom de Gilles, qui fut pourvu de l'évêché de *Linda* (3) le 24 juillet 1346 et qui était mort avant le 28 janvier 1372 (4). Nous l'avons signalé dans le diocèse de Cambrai de 1346 à 1352 (5).

Le 18 mars 1359, l'évêque Philippe de Tournai lui demanda de consacrer la chapelle et les autels de l'hôpital de la Potterie à Bruges soit seul, soit avec Pierre, évêque d'Hardany.

Reverendis in Christo patribus, fratribus Egidio Lindinensi et Petro Hardanensi Dei gracia episcopis, Philippus, eadem gracia episcopus Tornacensis, salutem et sinceram in domino caritatem. Dedicandi capellam hospitalis siti in vico Potterie Brugis in diocesi Tornacensi necnon tria altaria fixa in eadem consecrandi cum solennitatibus in talibus adhiberi consuetis vobis et vestrum cuilibet, qui super hoc fuerit requisitus, tenore presencium licenciam impertimus.

Datum Tornaci sub nostro sigillo die XVIII mensis martii, anno Domini millesimo CCC° LVIII° (6).

PIERRE, O. S. D., év. d'Hardany. 1345-1359.

Le dominicain Pierre, évêque d'Hardany (7), avait été sacré évêque par le cardinal Gaucelme d'Albano, ainsi qu'il conste d'une

1. Haigneré, *Chartes de St-Bertin*, II, 312, n° 1592.
2. *Flandr. ill.*, III, 461.
3. En Asie mineure, suffragant de Paros.
4. Eubel, *Hierarchia cathol.*, I, 320.
5. Voir plus haut, pp. 29-35.
6. Original, sceau enlevé, aux Archives de l'hôpital de la Potterie à Bruges. Charte 337.
7. Le P. Eubel (*Hier.*, I, 282) se demande si ce siège ne serait pas celui de *Haran*, dans le patriarchat d'Antioche. Il ne s'agit donc pas de l'évêché d'Arbe (Rab) en Dalmatie, comme le dit Sanderus (*Flandr. ill.*, III, 461).

Digitized by Google

bulle de Clément VI du 24 juillet 1345 (1). Peu de temps après, nous le voyons en relation avec le diocèse de Tournai. Dans une supplique adressée au pape, il est dit qu'il avait reçu du St-Siège le pouvoir de prêcher en Flandre et en Brabant les indulgences en faveur du subside de la Terre Sainte ; le 29 août 1345, il sollicita l'autorisation de les prêcher contre les Turcs et adressa au pape une supplique en faveur de Thierry de Beernem.

Supplicat Sanctitati vestre humilis et devota vestra creatura frater Petrus, episcopus de Hardany, quatenus sibi specialem gratiam facientes in personam Theoderici de Beerneem et Margarite et Marie, sororum ejus, Georgii de Machenaers et Elysabeth, uxoris ejus, Tornacensis diocesis, ut confessor quem quilibet eorum elegerit eis possit semel in mortis articulo plenam remissionem peccatorum suorum concedere a pena et culpa auctoritate apostolica absolvere ut in forma. — Fiat R.

Item significat eidem Sanctitati Vestre idem episcopus quod, cum ipse habuerit a Sanctitate Vestra de gracia speciali ut in subsidium Terre sancte crucem per Flandriam atque Brabanciam et Zelandiam cum indulgenciis ad hoc elargitis idem frater Petrus populo valeat predicare et eidem crucem imponere auctoritate apostolica, de sui superioris immediati licentia, supplicat Sanctitati Vestre quatenus gratia sibi prius a Sanctitate Vestra concessa uti valeat in subsidium contra Turchos etc. ut in forma. — Fiat R. — Et quod transeat sine alia lectione. Fiat R.

Datum Avinione 4 kalendas septembris a° 4° (2).

Le 6 juin 1350, il assista à Marseille à la consécration de Pierre, évêque de Coria (3).

Le 17 octobre 1350, à la demande de l'abbé de Saint-Bavon, et avec le consentement du vicaire général de l'évêque de Tournai, il consacra la chapelle de Saint-Laurent à Oostacker. L'autorisation du vicaire général de l'évêque Pierre de Tournai fut donnée le 8 octobre 1350.

Reverendis in Christo patribus ac dominis, dominis archiepiscopis et episcopis gratiam et communionem sedis apostolice obtinentibus, vicarii reverendi in Christo patris ac domini domini P(etri), Dei gratia Tornacensis episcopi in remotis agentis, in spiritualibus et temporalibus generales, salutem in Domino. Ut capellam campestrem de Oestackere fundatam in honore Sancti Laurentii martiris et cimiterium ejusdem, magnitudinis unius mensure terre vel circiter, situata in parochia Sancti Christi Gandensis,

1. *Reg. Avin.* 82, f. 58v.
2. Archives du Vatican, *Reg. Suppl. Clementis VI*, t. 9, f. 162v.
3. Eubel, *Hier.*, II, 325.

Digitized by Google

Tornacensis diocesis, hac vice dedicare et benedicere valeatis, is scilicet vestrum qui super hoc fuerit requisitus, dum tamen vobis prius constiterit consensum et beneplacitum domini temporalis dicti loci intervenisse, in premissis vobis vice et auctoritate dicti reverendi patris licenciam concedimus per presentes, nisi aliquod impedimentum canonicum affuerit quod obsistat, jureque patroni ac curati dicti loci in omnibus semper salvo.

Datum sub sigillo [curie] Tornacensis quo utimur in hac parte, anno Domini M° CCC quinquagesimo, feria sexta post Beati Remigii (1).

Suit la lettre de l'évêque de Hardany.

Noverint universi presentes litteras inspecturi quod nos frater P(etrus), Dei gratia et apostolice Sedis providencia episcopus Hardimensis, auctoritate et licencia reverendorum dominorum vicariorum venerabilis patris ac domini domini P(etri), eadem gratia Tornacensis episcopi, nobis in hac parte commissa precibusque domini Johannis Zuederics de Bruxella, monachi Sancti Bavonis Gandensis ac prepositi ecclesie Sancti Martini in Papingloe, jure tamen omnium quorum interest semper salvo, capellam sancti Laurentii in Oestackere consecravimus ac cimiterium ejusdem capelle benediximus, presentibus discretis viris dominis Livino dicto Temmerman, curato de Postele, Hugone Clauwaert presbiteris, Ogero Tsuul, Petro de Boendale, capellano ejusdem capelle clericis, Balduino de Molcele ae Arnulpho Bate, laicis Tornacensis diocesis specialiter in dictis consecrationibus notatis.

Acta fuerunt hec anno Domini M. CCC quinquagesimo, dominica ante festum beati Luce ewangeliste. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus est appensum (2).

Le 7 avril 1359, il consacra l'église de l'hôpital de la Potterie, à Bruges, en l'honneur du St-Esprit, ainsi que trois autels.

Nos Petrus, Dei gracia et apostolice sedis providencia Hardenensis episcopus, magistro et priorisse sancti Spiritus de Potterie, Tornacensis dyocesis, ac universis presentes litteras inspecturis salutem et eternorum affluenciam gaudiorum. Illa vobis sunt concedenda que pie desiderare noscimini, videlicet conscientie puritatem animorumque pacem et salutem animarum consequi Deo propicio valeatis. Hinc est quod nos vestris supplicationibus favorabiliter annuentes, auctoritate venerabilis patris et domini, domini Philippi, eadem gracia Tornacensis episcopi, ecclesiam vestram de Potterie in honore sancti Spiritus et tria altaria in eadem ecclesia virtute litterarum venerabilis patris et domini, domini supradicti, consecravimus cum sollempnitatibus, indulgenciis que in talibus requiruntur

1. Archives de l'État à Gand : Abbaye de St-Bavon. Cartulaire n° 1, f° 170v.
2. *Ibid.*, f. 170v.

Digitized by Google

In cujus rei testimonium littere nostre una cum sigillo nostro litteris venerabilis patris et domini domini Philippi sepedicti est infixa.

Datum Brugis anno Domini M° CCC° LVIII° dominica in Passione, in qua ecclesia predicta fait a nobis in honore sancti Spiritus consecrata cum altaribus supradictis (1).

JACQUES d'AHRWEILER, O. Carm., év. de Croa. 1361.

Jacques de Ahrweiler, de l'ordre des Carmes, fut nommé au siège de Croa, suffragant de Spalato, en 1352, et exerça les fonctions d'auxiliaire dans les diocèses d'Utrecht, de Liége et de Cambrai, où on signale sa présence de 1357 à 1370 (2).

Le 10 octobre 1361, en vertu d'une autorisation de l'évêque Philippe de Tournai, il consacra l'autel dans l'infirmerie du couvent des Carmes à Bruges :

Universis et singulis quorum interest pateat per presentes quod nos Jacobus, ordinis fratrum Beatae Mariae de Monte Carmeli, Dei apostolicaeque sedis gratia Croacensis episcopus, anno domini MCCCLXI, decima die mensis octobris, quae erat dies dominica post festum Sanctorum Patriarcharum Abraham, Isaac et Jacob, consecravimus altare in infirmatorio fratrum ordinis predicti, conventus Brugensis, Tornacensis dioecesis, cum solemnitatibus ad hoc debitis et consuetis, cooperante nobis gratia Spiritus sancti septiformis, auctoritate et virtute litterarum dimissoriarum nobis specialiter scriptarum venerabilis in Christo patris ac domini D. Philippi, Tornacensis episcopi... etc.

Datum sub sigillo nostro Brugis anno et die quibus supra (3).

Cet évêque mourut le 12 avril 1370 (4).

JEAN d'ALOST, O. S. A., év. de Linda. 1372-1374.

Jean d'Alost, de l'ordre des Ermites de St-Augustin, figure le 28 janvier 1372 dans une bulle de Grégoire XI, comme successeur de l'évêque Gilles (5)

Le 19 novembre 1374, il fit la consécration de la chapelle des

1. Archives de la Potterie à Bruges, minute sur parchemin, Charte 338; cf. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 461.
2. Voir plus haut, pp. 49-50.
3. Daniel a S. M., *Specul. Carmelit.*, II, 928, n. 3252.
4. Voir plus haut, p. 50.
5. Arch. Vatic., Greg. XI. *Reg. Avin.*, t. 14, f. 149; Eubel, I, 320.

Digitized by Google

Bogards à Bruges (1). Le 14 janvier 1381, on rencontre le franciscain Jacques Bustin sur le siège de Linda (2).

BERTHOLD, O. S. D., év. de Linda.
1384-1420 (?).

Ce religieux dominicain fut prié le 21 février 1384 par le vicaire général de Tournai de consacrer le chœur de l'hôpital St-Julien à Bruges.

Reverendo ac religioso in Christo patri, fratri Berth[oldo], Dei gracia episcopo Lindinensi, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus Reverendi in Christo patris ac domini, domini Johannis, eadem gracia Tornacensis episcopi in remotis agentis, in Domino cum sincera dilectione salutem. Cancellum sive chorum capelle hospitalis sancti Juliani in Brugis, Tornacensis dyocesis, locum videlicet ad hoc aptum et honestum ac eciam sufficienter admortizatum et alias ydoneum, prout legitime sumus informati, dedicandi altareque fixum sive situatum in eodem cancello benedicendi et consecrandi, indulgenciasque omnibus vere penitentibus et confessis hujusmodi dedicacioni, benedictioni et consecrationi presentibus dari consuetos concedendi et alia omnia et singula circa premissa necessaria et oportuna faciendi et exercendi nomine et auctoritate dicti reverendi patris et domini domini Johannis, Dei gracia episcopi Tornacensis, vestre paternitati reverende licenciam et facultatem atque potestatem impertimur et committimus per presentes, jure dicti reverendi in Christo patris et domini alieno in omnibus salvo.

Datum Brugis, Tornacensis dyocesis, sub sigillo sedis Tornacensis quo in hac parte utimur una cum signeto nostro privato, die vicesima prima mensis februarii, anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo tercio.

Per Dominum Wayes (3).

Il fit cette consécration le 13 mars suivant.

Nos frater Bertoldus, Dei gratia episcopus Lindinensis, notum facimus universis quod anno Domini millesimo CCC° LXXX° tercio, ipsa die qua in ecclesia Dei cantatur *Oculi*, auctoritate et virtute litterarum dimissorialium vicarii generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis, eadem gratia episcopi Tornacensis, cancellum sive chorum sancti Juliani in Brugis, Tornacensis dyocesis, ac

1. Gilliodts-Van Severen, *École Bogaerde*, p. 44.
2. Eubel, I, 320, d'après Clément VII, *Reg. Avin.*, t. 21, f. 15.
3. Archives des Hospices civils de Bruges. Hôpital St-Julien ; charte 137, original, sceau enlevé.

Digitized by Google

altare fixum in eodem situatum in honore omnipotentis Dei ac sancti Juliani consecravimus et benediximus, cooperante nobis Spiritus sancti gratia septiformi. In cujus rei testimonium hec nostre presentibus sunt transfixe.

Datum Brugis anno die quibus supra nostro sub sigillo (1).

Le 3 mai 1388, il assista à la visite du St-Sang à Bruges (2).

En 1392, il assista avec plusieurs autres évêques suffragants au jugement prononcé contre Jacques de Juliers, suffragant d'Utrecht, par l'évêque de ce diocèse (3).

Le 5 janvier 1400, il consacra, comme suffragant de Strasbourg, le cimetière de la Chartreuse de cette ville (4), et, en 1401, la chapelle de N.-D. située près de Barr (5). Grandidier, dans ses suffragants de Strassbourg, dit qu'il mourut le 5 décembre 1420 et qu'il fut enterré dans la Chartreuse de Strassbourg avec l'inscription suivante :

An. Dom. MCCCC. XX. nonis decembris
Obiit Reverendus Pater Dominus
Bertholdus episcopus Lindinensis.
Requiescat in pace (6).

Cette date pourrait être fautive, car on sait que le 31 juillet 1413 Jean XXIII nomma le franciscain Jean Eckestein au siège de Linda, vacant par la mort de Berthold (7).

***

On ne peut placer parmi les suffragants de Tournai Guillaume della Vigna, O. S. B., évêque d'Ancône, trésorier du pape Urbain VI (8) qu'on voit figurer dans la translation du St-Sang à Bruges le 3 mai 1388 (9). Ce prélat fut l'agent du pape Boniface IX dans nos pays et reçut l'administration des diocèses de Tournai, de Thérouanne (10) et de Cambrai (11).

---

1. Archives des Hospices civils de Bruges. Hôpital St-Julien, charte n° 137bis, original, sceau enlevé.
2. Miraeus, *Op. dipl.*, II, 1029-1030 ; Sanderus, III, 462.
3. Miraeus, II, 1032 ; Van Heussen, *Hist. episcop. Ultraj.*, I, 24 ; *Batavia sacra*, P. I, p. 203 ; Ernst, *Suffragants de Liége*, 122-123.
4. Le Couteulx, *Annal. Cartus.*, VII, 103.
5. Silbermann, *Beschreibung von Hohenburg*, Strasbourg, 1781, p. 67 ; Ingold, *Nouv. œuvres inéd. de Grandidier*, III, 18.
6. Ingold, *l. c.*
7. *Reg. Later.*, t. 172, f. 327 (Eubel, II, 326).
8. Eubel, I, 87.
9. Miraeus, *Op.* II, 1029-1030 ; Gailliard, *Recherches hist. sur la chapelle du St-Sang à Bruges*, Bruges, 1846, p. 61, 229.
10. Cf. Valois, *La France et le grand schisme*, II, 263; IV, 517 et passim.
11. Eubel, *l. c.*

Digitized by Google

***

Il faut sans doute en dire autant de Jacques d'Ockenbroke, religieux franciscain, qui fut nommé à l'évêché de Sarepta (Syrie) le 14 novembre 1390, comme successeur du dominicain Barthélemy (1). En 1392, il assista à la dégradation de Jacques de Juliers (2), et, en 1398, à la procession du St-Sang à Bruges (3). Dès 1394, on rencontre un autre titulaire de ce siège, le franciscain Jaroslav, également nommé par Boniface IX (4). Je n'ai pas de preuve que Jacques ait exercé des fonctions épiscopales dans le diocèse de Tournai.

JACQUES BUSTIN, O. S. F. év. d'Asolo.
1394-1395.

Jacques Bustin, de l'ordre de S. François, promu d'abord au siège de Linda par le pape Clément VII d'Avignon le 14 janvier 1381 (5), fut transféré à celui de Citta nova (Asolo) (6) le 9 avril 1386 (7). Il exerça la charge de suffragant de Cambrai sous l'évêque Jean t'Serclaes, consacra en cette qualité l'église du prieuré de Sept-Fontaines le 11 avril 1388 et donna l'habit aux premiers religieux (8). Le 25 juillet 1395, il consacre cinq autels dans l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés à Tournai (9). A sa requête, les consaulx de Tournai avaient décidé le 2 novembre 1394 de le recommander au pape (10); il est encore cité dans leurs délibérations le 25 juillet 1395 (11).

NICOLAS, év. de ...
1402,

Cousin rapporte qu'en 1402 un évêque forain, nommé Nicolas, du consentement de l'évêque de Tournai pour lors absent, consacra l'autel de la chapelle de l'hôpital S. Eleuthère (12).

---

1. *Reg. Lat.*, 25, f. 209 (Eubel, I, 457; *Bull. Ord. Predic.*, II, 314). Les « Schede » de Garampi renvoient à AB, B. IX, 8, p. 149; Brev. 2, p. 462; Wadding, IX, 101.
2. Mir., *Op. dipl.*, II, 1033.
3. Cod. Bruxell., 7169.
4. Eubel, I, 457.
5. Eubel, I, 320.
6. Asolo, Italie supér. suff. de Grado.
7. Eubel, I, 198.
8. Sanderus, *Chorogr. sacra Brab.*, II, 73; voir plus haut, p. 51.
9. Vos ap. *Mem. Soc. hist. de Tournai*, XI, 187; Cousin, Lib. IV. c. 35, pp. 179-180.
10. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, VII, 20.
11. *Ib.*, XI, 187.
12. Cousin, Livre IV, c. 36, pp. 184-185; *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, XIII, 217.

Digitized by Google

On peut se demander si la date donnée par Cousin est exacte, et si cet évêque Nicolas ne serait pas l'évêque de Dogne, que nous avons signalé dans l'évêché de Cambrai en 1432 et qui était titulaire de ce siège dès le 29 novembre 1411.

JACQUES DE WESEP, O. S. D. év. de Dschebail. 1396-1422.

Jacques de Wesep, dominicain du couvent de Gand, élevé par Boniface IX au siège de Dschebail le 19 janvier 1396, exerça les fonctions épiscopales dans les diocèses de Cambrai, de Tournai et probablement d'Utrecht. Nous l'avons signalé en 1418 dans le diocèse de Cambrai (1).

Le 3 octobre 1412, il donna la bénédiction abbatiale à l'abbé de St-Pierre de Gand à Zwynaerde (2).

Le 6 juin 1413, il consacra la chapelle des Courtiers à Bruges, en vertu d'une autorisation donnée par les vicaires généraux de Tournai (3).

De Jonghe dit qu'il mourut en 1422 (4).

Dans les *Registres de La Loy* de Tournai, à la date du 22 juillet 1423, il est rapporté qu'un sermon fut fait publiquement à Gilles Merseault, hérétique :

« Et là en présence dudit monseigneur levesque et des evesques de Bethleem (5) et de *Ghehedines*, et aussi des abbés de Saint-Amand et Saint-Nicolay, prédication faite et audit Gilles monstre et ramontrée plusieurs articles en quoy il avoit erré (6). »

Quel est cet évêque de *Ghehedines*, que l'on serait tenté de considérer comme un suffragant de Tournai ? Sans doute le même que ce Jean, évêque de *Ghines*, qui figure en 1423 et 1427 dans les registres de la chambre des comptes à Lille, comme gouverneur et administrateur de l'hôpital d'Artois à Hesdin (7).

---

1. Voir plus haut, p. 64 ; *Bull. ord. Pred.*, II, 466; Nous ne pouvons dire si c'est lui qui consacra en 1408 l'autel des Sts-Nicolas et Blaise dans l'église de N. D. à Courtrai. (De Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk*, III, 241.)

2. Van Lokeren, *Abbaye de St-Pierre à Gand*, II, p, LXIV.

3. *Belgium dominic.*, 432, cf. 65 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 267 ; *La Flandre*, XII (1881), pp 142-144.

4. p. 64.

5. Le dominicain Laurent Pignon promu par Martin V le 5 mars 1423 (Eubel, I, 139)

6. G de Nédonchel, *Des anciennes lois criminelles en usage dans la ville de Tournai*. p. 287 ; Fredericq, *Corpus document.* I, 304.

7. *Inventaire sommaire des archives départementales, Nord. Archives civiles.* Série *B. Chambre des comptes*, t. I, p. 338; t. IV, p. 98, 110.

Digitized by Google

On rencontre en effet à cette époque un Jean Poisson, évêque d'Egine *(Aeginensis, Euguinensis)* de l'ordre des Ermites de S. Augustin (1), nommé le 31 août 1411 par Jean XXIII, mais qui était remplacé sur ce siège dès le 15 janvier 1420 par le franciscain Bertrand *de Jnsula* (2), tandis qu'il est cité le 14 octobre 1417, le 20 mai et encore en 1422 (3).

JEAN GRIGNART, O. S. D., év. de Dschebail. 1425-1436.

Jean Grignart, religieux dominicain, fut pourvu de l'évêché de Giblet (Dschebail) par Martin V, le 14 mai 1425 (4), et fut autorisé le 25 mai suivant, à se faire sacrer par n'importe quel évêque catholique (5). Le 18 juillet 1425, il reçut l'autorisation d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tournai (6).

En 1428, il consacra l'église de l'hôpital de Jérusalem à Bruges (7).

Le 15 janvier 1430, l'évêque Jean, de Tournai, l'autorisa à consacrer la chapelle de Nazareth dans la paroisse de N.-D. à Bruges.

Johannes, miseracione divina Tornacensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis et audituris salutem in Domino sempiternam cum noticia veritatis. Exigit nostre pontificalis dignitatis officium ut nostrorum subditorum vota, presertim ea que ad laudem et servicium omnipotentis Dei necnon ecclesiarum ac hospitalium nobis eciam subditorum salutem proficiunt ad optatum salubriter perducamus effectum. Cum itaque nuper capellam hospitalis de Nazareth infra methas parochie ecclesie beate Marie Brugensis, nostre diocesis, sitam et fundatam cum sollemnitatibus et cerimoniis consuetis per reverendum in Christo patrem et dominum, dominum Johannem, eadem miseracione episcopum Gebeldensem, suffraganeum nostrum, benedici, sanctificari, dedicari et consecrari fecerimus et mandaverimus, pluribus aliis arduis negociis legitime prepediti, notum igitur facimus quod premissis completis idem reverendus pater omnibus et singulis utriusque sexus vere penitentibus et confessis predictam cappellam personaliter annuatim visitantibus, videlicet dominica proxima post festum sancti Martini hyemalis, que est dies dedicationis ejusdem capelle et qui in spiritu humilitatis, peregrinacionis et devocionis causa eadem die ibidem accesserint manusque ad opus fabrice hospitalis hujusmodi

1. Eubel, I, 72.
2. *Ib.*
3. Bled. *Régestes des évêques de Thérouanne*, I, p. 9; Haigneré, *Chartes de St-Bertin*, III. 214, 216.
4. Mart. V. a. 8. *Reg. Later.* 108, f. 319; Eubel, I, 272.
5. *Reg. Later.*, 250, f. 75-75v.
6. *Ib.*, ff. 75v-70.
7. Sanderus, III, 462.

Digitized by Google

porrexerint adjutrices quadraginta dies de injunctis sibi penitenciis auctoritate nostra ordinaria de nostris licencia et permissu misericorditer in Domino relaxavit. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum.

Datum et actum Brugis, dicte nostre diocesis, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo nono, mensis januarii die quintadecima (1).

Cette consécration eut lieu le lendemain.

Johannes, miseracione divina episcopus Gibeldensis. Universis Christifidelibus presentes literas inspecturis salutem in eo qui est omnium vera salus. Sancta mater ecclesia de animarum salute sollicita devocionem fidelium per quedam spiritualia et allectiva munera, videlicet remissiones et indulgencias, incitare consuevit ad debitum famulatus honorem Deo et sacris edibus impendendum, ut quanto crebrius et devocius illuc confluit populus christianus, assiduis Salvatoris graciam precibus implorando, tanto delictorum suorum veniam et gloriam regni celestis consequi mereatur eternam. Ut igitur capella hospitalis de Nazareth infra methas parochialis ecclesie beate Marie Brugensis, Tornacensis diocesis, sita et fundata per nos de mandato Reverendi in Christo patris ac domini, domini Johannis, eadem miseracione divina Tornacensis episcopi, nuper consecrata et dedicata congruis honoribus frequentetur et eciam jugiter veneretur, omnibus Christifidelibus vere penitentibus, confessis et contritis qui ad dictum locum in die dedicacionis ejusdem, videlicet dominica post festum sancti Martini hyemalis annuatim causa peregrinacionis et devocionis personaliter accesserint et ad opus fabrice ejusdem manus porrexerint adjutrices, de omnipotentis Dei misericordia et beatissime virginis Marie ac beatorum apostolorum Petri et Pauli omniumque sanctorum et sanctarum ejus meritis et autoritate confisi, de licencia tamen et permissu prefati Reverendi patris vive vocis oraculo nobis factis, quadraginta dies indulgenciarum de injunctis sibi penitenciis nostra auctoritate in Domino misericorditer relaxamus. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri duximus appensione muniri.

Datum et actum in dicto loco Brugis, anno Domini millesimo CCCC^c vicesimo nono, mensis januarii die decima sexta (2).

Nous avons eu précédemment l'occasion de le signaler en 1430 dans le diocèse d'Utrecht (3), et de 1433 à 1437, dans celui de Cambrai (4).

Jean Grignart mourut avant le 19 juillet 1437 (5).

1. Archives des Hospices civils de Bruges. Hospice de la Madeleine, Cartul. de N.-D. de Nazareth, f. 51v.
2. Archives des Hospices civils de Bruges. Hospice de la Madeleine, Cartul. de l'hospice de N.-D. de Nazareth, f. 51v-52.
3. Van Heussen, *Batavia sacra*, P. II, 347 ; *Hist. Ultraj.*, I, 495, 531.
4. Voir plus haut, pp. 66-67.
5. Eubel, II, 176.

Digitized by Google

JEAN DE MONTMARTIN, O. S. F., év. de Rose. 1434-1436.

Jean de Montmartin était un franciscain du couvent de Tournai, confesseur du comte de Ligny en Cambrésis et de Guise, seigneur de Beaurevoir. Il fut nommé évêque de Rhosus en Cilicie le 1 septembre 1434 (1) et sacré le 16 janvier 1435, dans l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, par l'évêque de Tournai, du consentement de l'évêque de Cambrai, « et étoit son titre d'un évêquié nommé *Rosensis*, lequel vaquoit par mort du suffragant de l'évêque de Tournai ». Le dîner, qui suivit la cérémonie, eut lieu à l'hôtel du comte de Ligny (2).

L'auteur des *Mémoriaux de Saint-Aubert* pourrait se tromper en assurant que l'évêché de Rose vaquait par la mort du suffragant de Tournai. Cet évêché avait été conféré le 1 juillet 1414 à Thierry Guessei, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin (3), suffragant de Liége (4), qui mourut en 1433 (5). Il s'agit donc plutôt de la vacance de la charge de suffragant de Liége.

Il mourut avant le 17 octobre 1436, époque à laquelle figure son successeur, Denis Stephani, suffragant de Liége (6).

NICOLAS MAES, O. S. F., év. de Sarepta. 1437-1448.

Ce religieux franciscain du couvent de Gand, bachelier en théologie, fut élevé au siège de Sarepta le 26 juillet 1436, après la mort de Jacques de Varennes, suffragant de Metz (7).

[1437] Die veneris VII^mo^ kal. augusti ad relationem domini cardinalis de Comite provisum fuit ecclesie Sareptane, provincie Nazareth, vacanti per obitum domini Jacobi de Varenis, ordinis minorum, ultimi ipsius episcopi extra Romanam curiam defuncti, de persona fratris Nicolai Thome, dicti ordinis, conventus Gandensis,Tornacensis diocesis, sacre theologie bachallarii, ad ipsam ecclesiam promoti (8).

1. Eubel, II, 248.
2. *Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai (Archives hist. du Nord de la France*, 2e Série V, 548).
3. Eubel, I, p. 444, note.
4. Ernst, 129-130.
5. de Tombeur, *Prov. belgica*, p. 68; Ellsius, p. 649; Crusenius p. III, c. 24; Eubel, II, 248.
6. Eubel, II, 248.
7. Eubel, II, 253; Wadding, *Annal. Minor.*, XI, 18.
8. Arch. Vat. *Oblig.* 66, f. 38v.

Digitized by Google

Il paya sa baliste de 10 florins le 10 novembre de la même année.

Die XVI^a ejusdem mensis novembris 1437 habuit prefatus d^us D. episcopus thesaurarius [Daniel, episcopus Concordiensis], predicto dom. B (aptista de Padua), camere apostolice clerico recipiente ut supra, a Rev. patre dom. Nicolao Thomasii pro balista ecclesie Sarretane, flor. auri de camera decem flor. X.

Ita est non habet acquietantiam. L. de Piscia (1).

Le 5 novembre suivant, Eugène IV l'autorisa à recevoir la consécration des mains de n'importe quel évêque catholique (2) et, en le dispensant de la résidence, lui conféra la faculté d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tournai. Comme il était tenu à faire tous les deux ans la visite *ad limina*, Nicolas remplit ce devoir par procuration le 16 novembre 1437 et le 5 octobre 1439 (3).

Universis etc. Franciscus etc. Universitati etc. Quod cum reverendus in Christo pater dom. Nicolaus, Dei gratia episcopus Sarreptanus, Romana curia citra montes existente, teneatur singulis bienniis sedem apostolicam sive limina beatorum apostolorum Petri et Pauli visitare; hinc est quod dictus dom. episcopus sedem ipsam et eadem limina pro duobus bienniis, uno die, sexta decima mensis novembris anni Domini MCCCCXXXVII incepto et ut sequitur finiendo et uno alio exinde incipiendo et ut sequitur etc. finiendo, die date presentium, per venerabilem virum dom. Judocum de Manyhem, litterarum apostolicarum abbreviatorem, procuratorem suum, cum devotione etc. visitavit. Nichil tamen etc. In quorum etc.

Datum Florentie die quinta mensis octobris MCCCCXXXVIIII, pontificatus etc. anno nono (4).

Sanderus, suivi par les auteurs du *Gallia*, rapporte qu'en 1432 il bénit l'abbesse Élisabeth Utenhove du monastère de Nonnenbosch (5); mais si cette abbesse a gouverné vingt ans et est morte en 1452, ou la date donnée par le *Gallia* est fautive, ou il doit s'agir d'un autre suffragant.

---

1. Arch. Vat. *R. C.*, 612, p. 23. = Eug. IV, *Intr. et Exit.* t. 402.
2. *Reg. Later.* 355, f. 225; *Bull. Ord. Predic.*, III, 222.
3. *Reg. Later.* 355, f. 225; *Bull. Ord. Pred.*, III, *l. c.* — Raissius s'est donc trompé en plaçant au 4 non. quinct. 1429 la consécration de l'église de St-Amé de Douai par notre suffragant (*Belgica christ.*, 267).
4. *Arch. Vatic., Div. Cameral.* Arm. 29, t. 20. f. 108.
5. Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 137; *Gall. christ*, V, 232, d'après une petite chronique MS. conservée aux Archives de l'État à Gand, Nouveau-Bois, n° 8, chronique qui s'arrête au milieu du XVIIe s. La copie étant de cette époque, il n'est pas possible de dire quand elle fut composée.

Digitized by Google

Le 29 septembre 1438, il bénit le cimetière et le cloître du monastère de Galilée à Elseghem, et le lendemain, fête de S. Jérôme, il consacra l'église en l'honneur de la sainte Vierge. L'auteur de la chronique du monastère dit que cette cérémonie fut accomplie par « Nicolas, évêque de Sarepta, de l'ordre des Frères-Mineurs, pour lors suffragant de l'évêque de Tournai ».

Anno autem Domini millesimo quadringentesimo tricesimo octavo, ipso die sancti Mychaelis, consecratum fuit cymiterium monasterii nostri in Galilea, totus videlicet ambitus et totum spacium intus ab ambitu comprehensum. Et in crastino immediate sequenti, hoc est ipso die sancti Hieronimi, solempniter et devotissime consecrata fuit ecclesia nostra, in qua nunc sumus, que vocatur in Galilea, in honore gloriose virginis Marie Dei genitricis, patrone monasterii, a venerabili domino Nycolao, episcopo Sareptano, qui fuit de ordine fratrum minorum et suffraganeus pro tunc erat episcopi Tornacensis.

Dedicavit et tunc summum altare, cujus patrona est dicta beata Virgo, et octo altaria in inferiori ecclesia. Pronunciavit quod monasterium nostrum cum nomine antiquo, quod fuit beate Marie de Vallo, deberet principale nomen habere Galilea. Sicque dicetur monasterium beate Marie in Galilea alias dictum de Vallo. Et pronunciavit dedicationem nostram in perpetuum debere teneri feria quinta post festum Bavonis, que dies sancti Bavonis venit in crastino sancti Iheronimi. Et dedit singulis annis in perpetuum cuilibet homini ecclesiam dictam devote visitanti singulis diebus octavarum XL dies indulgentiarum. Et episcopus Tornacensis eciam XL dies in perpetuum contulit simili modo singulis diebus octavarum dedicationis ejusdem (1).

Le 24 avril 1440, du consentement de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, il consacra la chapelle du couvent de Sainte-Claire à Gand.

Nicholaus, miseratione divina episcopus Sareptanus, reverendi in Christo patris et domini, domini Johannis eadem miseratione Tornacensis episcopi, suffraganeus, de ordine fratrum minorum assumptus, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et pacem in Domino sempiternam. Licet is de cujus munere venit ut sibi a fidelibus suis digne et laudabiliter serviatur, de habundantia sue pietatis, que merita supplicantium excedit et vota, bene servientibus sibi multo majora retribuat quam valeant promereri, nichilomimus tamen desiderantes Domino populum reddere acceptabilem et bonorum operum sectatorem fideles ipsos ad complacendum ei quasi quibusdam allectivis muneribus, indulgentiis

1. Cod. 321 de la Bibl. de Gand, p. 263 ; Fayen, *Le prieuré augustin d'Elseghem* (*Annales de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand*, 1901, pp. 339-340).

Digitized by Google

videlicet et remissionibus, invitamus ut exinde reddantur divine gratie aptiores. Cupientes igitur ut ecclesia monasterii sancte Clare juxta Gandavum sita, Cammeracensis diochesis, per nos de licentia et assensu reverendi in Christo domini Johannis de Burgundia, Cameracensis episcopi, in honorem beate Marie Virginis consecrata, quiquidem dictus reverendus pater nobis omnia jura ratione dicte consecrationis ad eum spectancia gratiose donavit et concessit, presentibus honestis viris magistro Johanne de Voorda et Tiercheleto de Bare intercessoribus ex parte dicti monasterii, de cetero congruis honoribus frequentetur et edificia ejusdem sustententur et conserventur et ut fideles ipsi eo libentius causa devotionis confluant ad eandem et ad opus ecclesie manus promptius porrigant adjutrices quo ex hoc ibidem dono celestis gratie conspexerint liberius se esse refectos, de omnipotentis Dei misericordia beateque virginis ac apostolorum Petri et Pauli et omnium sanctorum et sanctarum ejus meritis et intercessionibus confisi, omnibus vere penitentibus confessis et contritis, qui dictam ecclesiam in festo dedicationis annuatim et per octavas et diebus nativitatis Domini, Epiphanie, omnibus festis beate Virginis, Parascheves, Passche, Penthecostes, Sacramenti et per octavas beati Johannis Baptiste, Apostolorum omnium et Evangelistarum, sancte Clare, sancti Francisci, Marie Magdalene, Margarete, Katherine, XI^m virginum, omnium Sanctorum, Barbare, Nycholay devote visitaverint et ad opus ecclesie manus adjutrices porrexerint XL dies indulgentiarum de injunctis sibi penitenciis in Domino misericorditer relaxamus. Nam ad hoc voluntas dyochesani accessit. In cujus rei testimonium presentes litteras fieri et sigilli nostri appensione fecimus muniri.

Datum et actum anno Domini M° CCCCXL°, die aprilis XXIIIJ^a, que fuit dominica tercia post Pascha, qua cantatur pro introitu majoris misse *Jubilate*, et tunc est anniversaria dedicationis dies (1).

A la date du 25 juin 1442, nous rencontrons une curieuse déclaration de notre suffragant au sujet de la prétendue excommunication encourue par les personnes qui avaient assisté à la procession de S. Liévin à Houthem (2).

Le 1 octobre 1444, il présida à la reconnaisance des reliques de saint Guthagon à Oostkerke (3).

En 1445, 1446 et 1448, il assista à la procession du St-Sang à Bruges (4).

Le 30 juillet 1445, en vertu d'une autorisation de l'évêque Jean de Tournai, il consacra la chapelle de Staelhiser à Bruges, des Frères du Tiers Ordre de S. François, et accorda des indul-

1. Archives de l'État à Gand, Couvent des Riches Claires. N° 1, Cartulaire, fo 19.
2. Dierick, *Mémoires sur la ville de Gand*, II, 399-401; Van Lokeren, *Abbaye de St-Bavon*, documents p. 118.
3. *Act. SS.* t. I. Jul., pp. 588-589; Cousin, p. 222 ; Wadding, XI, 226.
4. Cod. Bruxell. 7169.

Digitized by Google

gences (1) ; le 20 septembre suivant il consacra l'autel du chœur de l'église de La Howardries (2).

Le 27 juin 1447, il fut autorisé à consacrer la chapelle de Sainte-Barbe à Gand (3).

Il mourut le 2 juillet 1448 et fut enterré dans le couvent des Frères-Mineurs à Bruges (4).

GUILLAUME VASORIS, O. S. D., év. de Sarepta 1448-1475.

Ce religieux dominicain, natif de St-Omer, entra au couvent de cette ville, et devint dans la suite pénitencier mineur pontifical (5). Il fut nommé au siège de Sarepta, avec faculté d'exercer les fonctions pontificales dans les diocèses de Tournai et de Thérouanne, le 21 octobre 1448 (6).

1448. Die mercurii XII kal. novembris S. D. N. in consistorio secreto, ad relationem D. cardinalis Morinensis, providit ecclesie Sareptane titulari de persona D. Guillelmi Vasoris, ordinis predicatorum, in theologia baccalarii formati, D. N. pape minoris penitentiarii, vacanti per obitum quondam Nicolai, ultimi episcopi extra Romanam ecclesiam defuncti, concedendo eidem quod posset exercere pontificalia in civitatibus et diocesibus Tornacensi et Morinensi, reservando sibi pensionem annuam ducentarum libr. Turon. super fructibus ecclesie Tornacensis (7).

En 1450, il consacra l'autel des saintes Vincienne et Landrade, placé sous les orgues de l'église de St-Bavon à Gand (8).

Cette année, ainsi qu'en 1454, 1457, 1458, 1459 et 1460, il assista à la procession du S. Sang à Bruges (9).

Le 31 janvier 1454, il fit la visite de l'abbaye de St-André-lez-Bruges (10). Le 14 avril suivant, il consacra l'église des Croisiers de

1. Delepierre, *Archives de la Flandre Occidentale*, I, p. 88.
2. Mémoriaux de Simon du Chastel.
3. Miraeus, III, 696 ; Van Lokeren., *Abbaye de St-Pierre à Gand*, II, 230.
4. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 462 dit en 1438 ; t. I, 244, en 1428. L'année est précisée par la nomination de son successeur. Cf. *Rond den Heerd*, 3e année, 1868, p. 286.
5. Quetif et Echard, I, p. XXII, XXV.
6. AB. Nicol. V, III, 4, p. 160 ; Brev. 3, p. 329 (Schede de Garampi) ; Eubel, II, 253 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 462.
7. Arch. Vatic. *Obligat.* 72, f. 33v ; 75, f. 32v ; Berlière, *Invent. analyt.*, n. 1655.—Sanderus (III, 462) et ceux qui l'ont suivi, comme le P. Schoutens (*Martyrolog. minoritico-belgicum*, Hoogstraeten, 1902, p. 206) ont introduit dans la liste des suffragants un Guillaume Barellis ou Bureau ; il y a eu tout simplement confusion.
8. Sanderus, *Flandr. ill.*, II, suppl. 57 ; *Gallia christ.*, V, 182 ; De Jonghe, *Belgium Dominic.*, III ; Van Lokeren, *Abbaye de St-Bavon*, 142.
9. MS. Bruxell. 7169.
10. Weale, *Chron. monast. S. Andreae*, 138.

Digitized by Google

Tournai (1). Le 1 octobre de la même année, il bénit le cimetière du monastère de Sainte-Agnès à Gand, fondation de celui de Sion à Audenarde, et, le 26 novembre suivant, il donna l'habit aux premières novices (2).

Le 27 avril 1455, il consacra des autels à l'abbaye d'Oudenbourg. Le 1 mai 1457, il consacra l'église de ce monastère et y fit l'élévation du corps de S. Arnoul (3).

En 1454, quelques bourgeois de Courtrai avaient demandé au pape Nicolas V que les Frères-Mineurs pussent se fixer dans leur ville. Le pape chargea l'abbé de St-Pierre de Gand d'examiner cette affaire. Son avis fut favorable, mais le chapitre de N.-D. et les curés de la ville ayant protesté, Calixte III désigna comme nouvel arbitre Guillaume, évêque de Sarepta, suffragant de Tournai, par un acte du 1 juin 1458. Guillaume se prononça en faveur des Franciscains en octobre 1459 (4).

Le 1 août 1458, il consacra la chapelle de la ferme de Boomburch, dépendant de l'abbaye d'Oudenbourg (5).

Dans les comptes de l'hôpital de St-Jean l'Évangéliste, dit de S. Sauveur, à Lille, on lit: « A Mons. l'evesque de Sarepta, souffragant Mons. de Tournay, pour ses despens, paine et travail de venir de Bruges à Lille, tant pour bénir ledit hospital et cimetière d'iceluy, comme pour recepvoir le couvent à profession selon la rieule de saint Augustin, paié XL livres (6). »

En 1459, il fonda à Bruges le couvent de Béthanie, dit de Ste-Madeleine ou Maegdendael, dans la paroisse de Ste-Croix, et, en novembre 1462, il fit avec le doyen de St-Donatien et le curé de Ste-Croix un accord sur leurs droits respectifs (7). La même année, il procéda à la réforme de l'abbaye de St-Trond à Bruges (8).

Le 16 février 1460, il procéda à la réforme du couvent des Dominicains d'Harlem, en vertu d'une délégation de l'évêque d'Utrecht (9).

Le 30 mai 1463, il fit la visite des reliques de S. Basile à Bruges (10),

1. Berlière, *Monasticon belge*, I, 461-462, où il faut corriger l'indication de Fr. de Bar, qui attribue cette cérémonie à Nicolas Maes.

2. De Jonghe, *Belgium Dominic.*, 133.

3. Ib., 114 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 320 ; *Acta Sanct.*, t. III aug., 223 ; Malou, *Chronique d'Oudenbourg*, 60 ; Feys et Van de Casteele, *Hist. d'Oudenbourg*, I, 383-384.

4. F. De Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk*, III, 326.

5. Malou, p. 64.

6. Comptes de 1446-1458, f. 15v (*Invent. des archives hospitalières de Lille*, II (1898), p. 122.)

7. Miræus, *Op. dipl.*, IV, 440-441 ; *Annal de la Soc. d'Émulation à Bruges*, II, 196-198 ; Delepierre, *Archives de la Flandr. Occid.*, I, p. 97-98.

8. Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 255 ; De Jonghe, *Belgium dominic.*, 114-115.

9. De Jonghe, *Batavia desolata*, 58; Van Heussen (*Histor. Ultraj.*, II (Harlem), 163) dit par erreur 1469.

10. *Act. Sanct.*, t. III Jun., p. 411.

Digitized by Google

et, le 16 mai 1464, en vertu d'une délégation donnée le 20 mars par l'évêque de Tournai, il consacra l'autel et le cimetière de l'hôpital Gantois à Lille (1).

Le 1er dimanche d'octobre 1464, il consacra, à l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges, la chapelle de S. Thièbaut (2).

Pendant les années 1464 et 1465, il célébra à plusieurs reprises la messe en présence du duc Philippe le Bon à Bruges, le 3 avril, le 29 mai, les 8 et 9 juin, le 28 novembre et le 24 décembre 1464, les 1 et 6 janvier, 2, 11 et 15 février 1465 (3). Le 23 mai et le 2 juin, il célébra à Bruxelles (4).

C'est probablement lui qui consacra en 1469 la chapelle et le cimetière du couvent de Sion à Courtrai (5).

Le 22 juillet 1466, il assista au sacre de Louis de Bourbon à Liége (6).

Le 10 mars 1471, il fit la translation des reliques de S. Boniface dans l'église de N.-D. à Bruges (7). Le 12 décembre 1472, il assista à la pose de la première pierre de l'église du monastère de Sainte-Agnès à Gand (8). Le 10 octobre 1473, il consacra trois autels dans l'église de St-Vaast à Menin (9).

Le 10 janvier 1474, il assista avec les évêques de Dschebail, de Juliade et de Dagne au sacre de Ferry de Clugny, évêque de Tournai, dans l'église de St-Rombaut à Malines.

In nomine Domini amen. Per hoc presens instrumentum cunctis pateat et fiat manifestum quod anno a nativitate ejusdem Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo tercio, indictione sexta, die vero dominica, secunda mensis januarii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, sacrosancte Romane ecclesie pontificis, domini Sixti, divina providentia pape quarti, anno secundo, Reverendus in Christo pater ac dominus, dominus Ferricus de Clugnyaco, Dei et apostolice sedis gratia electus confirmatus ecclesie Tornacensis, in venerabili ecclesia sancti Rumoldi Mechliniensis, Cameracensis diocesis, per reverendum in Christo patrem, dominum Petrum, Atrebatensem episcopum, secum assistentibus quatuor aliis

1. *Invent. des archives hospitalières de Lille*, II, p. 158.
2. Weale, p. 153.
3. Gachard, *Voyage des Souverains des Pays-Bas*, I, 88, 89, 91-92.
4. Ib., I, 97 ; *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 1ère Série, I, 121.
5. De Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk*, III, 396.
6. *Ampl. Coll.*, IV, 1292.
7. Cousin, *Hist. de Tournai*, II, 237 ; *Act. Sanct.* t. II Jun., 495-496 : De Jonghe, *Belg. Domin.*, 115 ; Beaucourt, *Notre-Dame à Bruges*, 188-189.
8. De Jonghe, 113-114. J'ignore si c'est lui qui consacra en 1472 le maître-autel de l'église St-Jacques à Bruges (Weale, *Bruges et ses environs*, p. 132).
9. Rembry, *Histoire de Menin*, IV, p. 556.

Digitized by Google

episcopis, videlicet Reverendis patribus ac dominis Guillelmo Sareptane, Johanne Gibeldensis, Jacobo Julinensis et Godefrido Dagnensis ecclesiarum presulibus, solenniter infra missarum ac divini servicii solemnia, in presentia plurium illustrium et nobilium comitum, magnatum, militum et aliarum venerabilum et honorabilium personarum multitudine populi itidem assistentium consecratus est in episcopum ac munus consecrationis secundum ritum ecclesie suscepit solemnitatibus in talibus fieri et adhiberi solitis, de et supra quibus omnibus et singulis prefatus reverendus dominus Ferricus peciit a me notario publico infrascripto sibi fieri et dari publicum instrumentum unum per plura. Acta fuerunt hec in dicta ecclesia sancti Rumoldi Mechliniensis, sub anno, indictione, mense, die et pontificatu predictis, presentibus et assistentibus ibidem cum prefatis reverendis patribus illustribus et potentissimis dominis, dominis Jacobo de Sabaudia Rothmontensis, Anthonio de Croy Castelli in Porciano, Philippo de Croy de Chimayaco, Guidone de Bruneu de Meghem comitibus.

Ego Jacobus magistri Johannis clericus, Eduensis diocesis, publicus apostolica auctoritate notarius (1).

En 1475, il fit la dédicace de l'église des FF. Mineurs de l'observance de Scheepsdale, à Bruges (2).

Avant de mourir, il remit au couvent des Dominicains de Gand deux parcelles de la vraie Croix qu'il avait reçues à Dordrecht, où il avait été appelé pour authentiquer cette relique. Ses ornements pontificaux passèrent à Nicolas Brugman, évêque de Sélivrée, qui les remit plus tard au couvent de Gand (3).

Il mourut à Gand le 19 novembre 1475 et fut enterré dans l'église des Dominicains, dans la chapelle, qui du temps de Sanderus, était dédiée à sainte Madeleine.

Sanderus et De Jonghe ont conservé son épitaphe :

Hic iacet
Reverendus in Christo Pater et Dominus
D. Guillelmus
miseratione divina Episcopus Sareptanus
necnon Reverendissimorum in
Christo Patrum
Dominorum Joannis, Guillelmi,
et Ferrici

1. Copie d'un acte notarié authentiquée sur parchemin aux Archives de l'État à Mons (Évêché de Tournai, layette I, nº 8).
2. De Neef, *Tabula*, pp. 35-36, Delepierre, *Archives de la Flandre occid.*, I, 119.
3. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 462 ; De Jonghe, 67.

Digitized by Google

Dei providentia episcoporum
Tornacensium
Suffraganeus,
Fundator Domus sororum de Bethania
in Brugis ;
ac sanctissimi Domini nostri D. Papae
in sancto Petro in Urbe
Poenitentiarius juratus
Frater ordinis Praedicatorum con-
ventus S. Audomari
Qui obiit anno M. CCCC. LXXV.
XIX novembris.
Orate pro anima ejus (1).

GILLES DE BAERDEMAKERE, O. S. F., év. de Sarepta. 1476-1494.

Gilles De Baerdemakere (*Barbitonsoris*, Barbier), religieux de l'ordre de S. François, docteur en théologie, occupait la charge de provincial de Flandre, lorsqu'il fut choisi pour suffragant de Tournai (2). Il fut pourvu du siège de Sarepta le 3 avril 1476, et on lui assigna une pension sur la mense épiscopale de Tournai (3).

Il signa son obligation le 9 avril suivant par l'intermédiaire de Guy Morelli de Besançon :

Die nona mensis aprilis ven. vir dom. Guido Morelli, canonicus Bisuntinus, ut principalis et privata persona ac vice et nomine R. P. D. Egidii, electi Sareptani, obligavit se camere apostolice et eidem camere apostolice obtulit pro valore unius baliste eidem per D. Egidium debite ratione provisionis de persona sua ad eamdem ecclesiam auctoritate apostolica factam per bullas dom. Sixti sub dat. Rome tercio nonas aprilis anno quinto florenos auri de camera decem, quos promisit eidem camere illico solvere (4).

Il fut sacré à Bruges le 30 juin suivant par l'évêque d'Aberdeen, assisté des suffragants de Thérouanne et de Cambrai (5).

1. Sanderus, *Fland. ill.*, III 462 ; *Belg. Dominic.*, p. 116.
2. Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 245 ; III, 462 ; *De Brugensibus eruditionis fama claris*, 1624, p. 14; *Analectes*, IX, 171-172. Notice sur cet évêque dans *Rond den Heerd*, 1868, pp. 306-308, 322-323.
3. AB. Sixt. IV. 5, t. II, p. 30 ; t. 12, p. 228 ; R. C. 304, p. 114v ; (Schede de Garampi) ; Eubel, II, 253 ; cf. Wadding XIV, 164 ; XV, 455.
4. *Oblig.* 84, f. 242; Berlière, *Invent. anal.*, n. 1833.
5. *Excellente Cronike*, f. 176; cf. *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belg.*, 5e sér., t. XI, p. 557.

Digitized by Google

Le 7 juillet 1476, il assista à Mons à l'ouverture du chapitre provincial des Frères-Mineurs (1).

Le 19 juillet suivant, il bénit de nouvelles cloches à Ostende et, l'après-midi, y conféra le sacrement de confirmation. Le lendemain, il bénit la première pierre de la tour de la nouvelle église (2).

Le 21 février 1477, il assista à Bruges à la condamnation de Jean de Becelaere (3).

Le 20 juillet 1477, il assista à la procession du S. Sang à Bruges (4), de même qu'en 1479, 1484 et 1485 (5).

Le 29 juin 1478, il assista à Bruges dans l'église de St-Donatien au baptême de Philippe le Beau (6).

Le 2 octobre 1478, il donna la bénédiction à un abbé du diocèse de Thérouanne dans l'église des Frères-Mineurs de Bruges, assisté du prévôt de Loo et de l'abbé d'Eechoute (7).

Le 4 février 1478 ou 1479, il consacra la chapelle du refuge des Dunes à Bruges (8). Peut-être faut-il lui attribuer également la consécration de l'église de St-Jacques à Bruges, qui se fit le 16 mars 1479 (9).

Le 31 août 1479, il consacra la chapelle de N.-D. aux épines (*O. L. V. ten Doorn*), couvent de Franciscaines du Tiers-ordre à Eecloo, et, à cette occasion, la ville lui fit un présent de vin. Un compte de la ville de 1479 en a conservé le souvenir :

« Item den laetsten dach van hoest was Teeclo de Suffragaen ghesonden by myn heere den bisscop van Doornicke omme de Kercke ende Klooster tonser Vrouwe te wydene ende hem was ghepresenteerd III cannen wijns van VIII grooten den stoop comt... XLVIII s. gr. » (10).

Le 12 septembre suivant, au témoignage de Sanderus, il fit la dédicace de la grande église de cette ville (11).

En 1481, il assista au synode diocésain, qui se tint à Bruges et qui fut présidé par les vicaires généraux (12).

---

1. *Analectes*, XIV, 302.
2. *Excellente Cronike*, p. 208v; *Rond den Heerd*, 1868, p. 307.
3. *Ib.*
4. Gaillard, *S. Sang*, p. 88.
5. MS. Bruxell. 7169.
6. *Excellente Cron.*, p. 207v ; *Rond den Heerd*, 307.
7. *Excell. Cron.*, p. 195v.
8. Adrien But, *Cronica de Dunis*, 1839, p. 93.
9. Weale, *Bruges et ses environs*, p. 132.
10. Ed. Neelemans, *Geschiedenis der stad Eecloo*, p. 82.
11. *Flandr. ill.*, I, 328.
12. Sanderus, III, 462.

Digitized by Google

En 1483, il consacra la chapelle de Blankenberghe (1).

En 1485, il fut chargé par l'évêque de Tournai de vérifier l'authenticité de la relique de la sainte Croix dans l'église de Ste-Croix à Bruges, ce qu'il fit avec d'autres commissaires dans le couvent des Dominicains (2).

Le 21 mai 1486, il consacra en l'honneur de sainte Barbe l'église des FF. Mineurs de Courtrai (3).

Le 14 septembre 1486, il consacra le maître-autel et le cimetière du nouveau monastère de Sarepta à Moerkerke (4).

Il se trouvait à Bruges le 16 mai 1488, lors de la visite du roi des Romains (5).

En 1489, il fit la translation des reliques de sainte Ursule, qu'il plaça dans une nouvelle châsse (6). Le 25 mai 1490, il fit la visite canonique des Frères Cellites, dits de Bethléem, à Bruges (7).

Le 17 avril 1491, il chanta la messe chez les Franciscains de Bruges, et, le 6 juillet, il assista à la procession du S. Sang et chanta la messe à Notre-Dame (8).

Le 31 janvier 1491 ou 1492, il donna la bénédiction abbatiale au nouvel abbé de Ter Doest, Martin Weyts (9).

En 1492, il bénit le cimetière des Tertiaires de S. François du couvent de la place « den Ouden-Sack » à Bruges (10).

La même année, il consacra la chapelle de Sainte Colette chez les Pauvres-Claires à Gand (11).

Sanderus, suivi par le P. De Neef et par le P. Adolphe Van Puymbrouck, dit que l'évêque Gilles, brisé par l'âge et la maladie, résigna sa charge en 1507 et mourut à Bruges le 27 mars 1514, qu'il fut enterré dans le chœur des Frères-Mineurs de cette ville, et que de son temps l'épitaphe placée sur sa tombe était effacée (12). Sanderus s'est grandement trompé. Gilles De Baerdemakere mourut le 28 mars 1494, vendredi-saint, entre 4 et 5 h. du soir, à Lille, où il

1. *La Flandre*, VI (1874-75), p. 394.
2. J. Van Caloen, *De vier Kruisreliquiën*, p. 51.
3. De Neef, p. 39 ; De Potter, (*Geschiedenis der stad Kortryk*, III, 333, à la suite de Sanderus (*Flandr. Ill.*, II, 411 ; III, 26) attribue cette cérémonie à un Guillaume Bureau, franciscain, indument placé dans la liste des évêques suffragants de Tournai.
4. *Rond den Heerd*, 1868, p. 305 ; 322-323.
5. *Ib.*, p. 339-340.
6. *Annal. de la soc. d'Émulation*, 4e Sér. t. IV, p. 38.
7. Gilliodts-Van Severen, *École Bogaerde*, I, 360.
8. H. Dussart, *Fragments inédits de Romboudt de Doppere*, Bruges, 1892, pp. 2, 5.
9. *Ib.*, 19.
10. De Neef, p. 41.
11. Sanderus, I, 140.
12. *Ib.*, I, 245 ; *de Brugensibus*, p. 14 ; De Neef, p. 45 ; Van Puymbrouck, *Eenige bladzijden uit de geschiedenis van het voormalig Franciscaner-klooster te Gent*. Gent, p. 74.

Digitized by Google

s'était rendu pour conférer les ordres. Nous en avons pour garant son propre secrétaire, Romboudt De Doppere (1).

Le corps de l'évêque de Sarepta fut transporté à Bruges et enterré le lundi de Pâques, 31 mars, dans l'église des Franciscains. Le jeudi suivant, on y célébra ses obsèques solennelles, et la messe fut chantée par l'abbé de Saint-André. Jamais, dit De Doppere, on ne vit tant de monde à l'offrande. L'éloge du défunt fut prononcé par le P. Jean Quaternote. Les religieux cellites, chez lesquels le convoi funèbre s'était d'abord arrêté, reçurent ses entrailles qu'ils déposèrent dans leur couvent (2).

De Doppere, qui avait connu intimement l'évêque de Sarepta, fait le plus vif éloge de sa piété et de sa science :

« Hic magnis erat virtutibus praeditus, vir litteratus admodum et bene theologus, mansuetus, pius, comis omnibusque moribus honestis, mitis et modestus, in rebus omnibus absque omni supercilio et fastu, laudatae admodum vitae » (3).

Après le décès de Gilles de Baerdemakere, la charge de suffragant de Tournai fut vacante pendant quelque temps. Le lendemain de sa mort, 29 mars 1494, ce fut le suffragant de Thérouanne, qui fut appelé en toute hâte pour conférer les ordres à Lille (4). Aux Quatre-Temps de Noël, le même prélat vint conférer les ordres à St-Sauveur à Bruges (5). Le 16 avril 1495, ce fut l'évêque d'Aberdeen qui consacra le saint chrême à Bruges, parce qu'il n'y avait à Tournai ni évêque, ni suffragant (6). A la Pentecôte, ce fut de nouveau le suffragant de Thérouanne qui donna les ordres à Tournai (7). Aux Quatre-Temps de mars 1496, ce fut le suffragant de Beauvais qui conféra les ordres à Lille, au nom de l'évêque ou du suffragant, tandis que l'évêque de Nazareth, Pierre de la Cambre, ancien abbé cistercien de Froidmont au diocèse de Beauvais et suffragant d'Angers (8), donnait les ordres à Gand au nom des vicaires-généraux de Louis Pot, nommé par le roi de France (9). Le 2 avril 1496, ce fut l'évêque de Nocera en Italie, Jacques Breuquet, frère de Julien

1. *Excell. Cron.*, f. 279 ; Dussart, p. 47 ; *Bull. de la Comm. d'hist. de Belgique*, 5e Série, XI, 557.
2. Dussart, l. c ; *Excellente Cronike*, f. 279 ; *Bull. Comm. d'hist.* p. 563.
3. *Ib.*
4. *Ib.*, 47.
5. *Ib.*, 50.
6. *Ib.*, 52.
7. *Ib.*, 53.
8. *Gall. christ.*, IX, 833 ; Cf. Eubel, II, 221.
9. Dussart, 54.

Digitized by Google

Breuquet, chanoine de Saint-Donatien de Bruges et secrétaire du vicariat de l'évêque de Tournai, qui donna les ordres dans l'église de Saint-Sauveur à Bruges (1). Le jeudi-saint de l'année suivante, ce fut de nouveau le suffragant de Beauvais, qui bénit le saint chrême à Tournai (2). Avec le nouvel évêque, Pierre Quick, abbé de Saint-Amand, préconisé le 20 décembre 1497 (3), nous voyons apparaître un nouveau suffragant, Raphael de Mercatel, abbé de Saint-Bavon de Gand et évêque de Rhosus.

RAPHAEL DE MERCATEL, O. S. B., év. de Rhosus 1487-1508.

Raphael de Mercatel, fils naturel du duc Philippe de Bourgogne et de la dame de Mercastel, née de Belleval, après avoir pris sa licence en théologie à l'université de Paris, entra à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand. Le 29 septembre 1463, il fut nommé abbé du monastère de Saint-Pierre d'Oudenbourg (4) ; il passa de là, le 6 avril 1478, à l'abbaye de Saint-Bavon de Gand, et y fit son entrée solennelle le 18 mai (5). Le nouvel abbé trouva un puissant protecteur dans l'archiduc Maximilien. A la suite de la nomination qu'Innocent VIII avait faite au siège épiscopal de Tournai du cardinal Antoniotto Pallavicini, le roi de France avait désigné pour occuper ce siège Louis Pot, abbé de St-Lomer de Blois, et le duc, de son côté, ne voulut reconnaître d'autre candidat que l'abbé de Saint-Amand, Pierre Quyck. Les Gantois manifestèrent l'intention d'avoir leur évêque, et le duc obtint d'Innocent VIII l'élévation de l'abbé de Saint-Bavon au siège de Rhosus en qualité de suffragant de Tournai. La bulle de provision est du 16 février 1487 (6). Les auteurs du *Gallia* disent qu'il fut consacré à Bruges le 8 août 1478, mais l'indication de l'année est fautive, il faut sans doute lire 1487.

Nous ne nous occuperons pas ici de son abbatiat à St-Bavon de Gand, renvoyant pour cette partie à la notice que lui a consacrée Van Lokeren ; nous rappellerons seulement ses actes épiscopaux.

Le 25 mars 1498, il assista au sacre de Pierre Quyck, nommé au siège de Tournai par le duc. Cette cérémonie fut accomplie par

1. Dussart, 55.
2. *Ib.*, 64.
3. Eubel, II, 278.
4. Feys et Van de Casteele, *Hist. d'Oudenbourg*, I, 384-390; Berlière, *Invent. analyt.*, n. 1736.
5. *Ib.*, n. 1843; *Gall. christ.*, V, 183, 267. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 462-463 ; Malou, *Chronique d'Oudenbourg*, 66 ; Van Lokeren, *L'abbaye de St-Bavon*, 156-162.
6. Arch. Vatic. Innoc. VIII, Later. A. 1. l. 7, 315 ; Eubel, II, 248. Les fiches de Garampi indiquent encore : Commissio Rossen. (A. B. Alex. VI, 10. t. 28, p. 203 ; licentia testandi (A. B. Alex. VI, 9, t. 18, p. 228 ; pensio Tornacensis (A. B. Jul. II. 5, t. 11, p. 34).

Digitized by Google

l'évêque de Cambrai assisté des évêques de Rhosus et de Sélivrée (1).

En vertu d'une autorisation concédée le 28 février 1500 par l'évêque Pierre de Tournai, il donna une relique de S. Bavon à l'église de Harlem (2).

En 1505, il essaya de faire ériger par Jules II son abbaye en évêché, mais tout ce qu'il put obtenir du pape, ce fut l'exemption de l'ordinaire (3).

Les 18 et 19 juillet 1507, il assista à Malines au service célébré pour le duc de Bourgogne (4).

En 1503 il avait, du consentement de ses religieux, choisi pour coadjuteur avec droit de succession, tant à l'abbatiat qu'à l'évêché, le prieur D. Gilles Boele. L'archiduc Philippe intercéda à Rome en sa faveur, et obtint l'approbation pontificale le 18 décembre 1503 Dans le courant de l'année 1507, Raphaël se retira dans le refuge de l'abbaye à Bruges ; il y mourut le 3 août 1508. Son corps fut ramené le lendemain à Gand et enterré à Saint-Bavon (5).

Raphaël de Mercatel s'occupa beaucoup d'orner son abbaye et de la doter d'une magnifique bibliothèque. On connaît la liste des livres réunis par lui, grâce à deux inventaires retrouvés par M. Pinchart aux Archives du Royaume (6). La Bibliothèque de l'université de Gand possède une bonne partie des manuscrits exécutés sur l'ordre de l'abbé Raphaël ; et l'on en vante la fraîcheur de coloris et la netteté du dessin (7).

GILLES BOELE, O. S. B., év. de Rhosus, 1513-1517.

Gilles Boele, de Termonde, prieur de l'abbaye de St-Bavon de Gand, fut béni abbé de ce monastère le 24 juin (8), ou le 29 août 1507 (9). Il fut, comme son prédécesseur, évêque de Rhosus, siège

1. *Gall. christ.*, III, 237.
2. *Act. Sanct.*, t. I oct.. pp. 286, 287.
3. Van Lokeren, p. 160 ; *Documents*, p. 143 ; Garampi renvoie aux A.B. Jul. II, 5, t. 19, p. 152 ; I, t. 4, p. 21.
4. *Bull. Comm. d'hist de Belgique*, 2e Sér., t. V, p. 114.
5. Van Lokeren, 159-161 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, II, suppl. 57.
6. *Bibliothèque manuscrite de Raphael de Mercatel, abbé de Saint-Bavon (Bibliophile belge*, 1872, pp. 21-34)
7. Frederichs, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XIII, col. 420-422 ; J. de Saint-Genois, *Catal. des MSS. de la Bibl. de l'université de Gand*, passim.
8. Van Lokeren, 162-164 ; Sanderus, *Flandr. ill.*, II, 607.
9. *Gall. Christ.*, V, 183.

Digitized by Google

dont il fut pourvu le 6 avril 1513, avec droit d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tournai (1). Il mourut le 14 avril 1517 (2).

On rencontre à la même époque dans le diocèse de Tournai un autre évêque titulaire, *Jean du Bois*, évêque de Beirut *(Beryten)*. Élevé à la dignité abbatiale de St-Martin de Tournai, il crut devoir, dans le but d'éviter au monastère les misères d'une commende, abdiquer en faveur du cardinal de Rossis, du titre de S. Clément, et reçut en échange le titre d'évêque de Beirut, par lettres de Léon X de l'an 1519. Il se retira au refuge de l'abbaye à Ath et y mourut le 31 mai 1523 (3).

BAUDOUIN VILLAIN, O. S. F., év. de Sarepta, 1506-1519.

Baudouin Villain, religieux franciscain, issu d'une famille noble (4), fut élevé au siège de Sarepta en qualité de suffragant de Tournai le 11 mai 1506 (5). Le pape lui assigna une pension sur la mense épiscopale de Tournai (6). Il signa son obligation le 26 juin [1506]:

Die dicta [XXVI junii]. D. Jo(hannes) Cheminart, nomine Rdi P. D. Balduini, electi Sareptanen. obtulit camere... pro balista dicte ecclesie in partibus infidelium consistentis ratione provisionis... de persona sua facte... sub datum quinto idus maii anno tertio etc. Solvit (7).

Le 21 février 1507, « monsieur maistre Baude Vilain, évesque et suffragan dudit seigneur de Tournay, redédia l'église de St-Amand et les ostelz du cueur à cause d'aucunes suspitions que ils pouvoient estre (8). »

Le 23 avril suivant, il consacra l'oratoire du couvent des Sœurs-Noires ou d'Arcte-vie à Tournai (9). Dufief rapporte que cet évêque figurait sur un vitrail de la chapelle de ces religieuses. Les archives de ce couvent auraient conservé le document suivant : « L'an 1508, le lundi de Pasques, 23 jour d'avril, Révérend Père

1. S. C. 12, p. 7 ; 29, t. 63. f. 94v (Schede de Garampi).
2. Van Lokeren, *Abbaye de St-Bavon, Docum.*, 146.
3. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 463 ; Berlière, *Monasticon belge*, I, 287.
4. Weale, *Chronic. S. Andreæ*. 170.
5. Cousin, l. IV, c.48; Vos, *Abbaye de St-Médard de Tournai* ap. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XI, 219. — Garampi, dans ses fiches indique AB. Jul. II, 9, t. 8, pp. 203, 206; *Oblig.*, 88, f. 79 ; S. C. 10, p. 22.
6. AB. Jul. II, 9, t. 12, p. 215, 217 (Schede de Garampi).
7. *Oblig.*, 88, f. 79 ; Berlière, *Invent. analyt.*, n. 1922.
8. MS. Bruxell. II, 2662, f. 69.
9. Cousin, lib. IV. c. 48, cf. p. 269 ; *Gall. christ.*, (III, 238) dit c. 1509 : Bozière, p. 448-449.

Digitized by Google

en Dieu, Baudouin Villain. évesque de Sarepta, suffragant de Tournay, docteur en théologie de Paris et religieux de Saint-François en cette ville, depuis abbé de Saint-André-lez-Bruges, a dédié ceste chapelle et grand autel au nom des XI mille vierges, garni de leurs reliques (1). »

La même année, il consacra la chapelle de Sion à Bruges (2) et il fut chargé de prendre des informations sur la translation du couvent des Tertiaires dominicaines de Worcum à Tamise (3).

Il était administrateur de la cure de St-Jacques à Bruges, lorsqu'en 1509 il fut nommé abbé de St-André près Bruges (4). A cette occasion il paya le 15 juin 1509, la somme de 400 florins à la Chambre apostolique (5). Le 17 juillet suivant, il fit son entrée solennelle à l'abbaye en habit franciscain, mais cinq jours après il reçut l'habit bénédictin des mains de l'abbé de St-Pierre d'Oudenbourg. Il travailla à relever la discipline dans son monastère, et, à cet effet, il y appela des religieux de Gembloux pour y introduire la discipline de la congrégation de Bursfeld (6).

Il assista au synode diocésain de 1509 (7) et bénit, le 6 août 1511, la chapelle de St-Bernard à l'abbaye de Wevelghem (8). Il mourut le 6 septembre 1519 (9).

NICOLAS BUREAU, O. S. F., évêque de Sarepta, 1519-1551.

Ce religieux franciscain du couvent de Tournai, bachelier en théologie, fut élevé au siège de Sarepta en qualité de suffragant de l'évêque de Tournai le 2 décembre 1519 (10). Il prit part au synode diocésain de 1520 (11). Le 31 octobre 1521, il consacra l'église du prieuré de Saint-Prix près de Béthune (12); le 22 septembre, celle du

1. MS. Bruxell. 13762-68, p. 239.
2. Sanderus, *Flandr. ill.*, I, 256.
3. Miraeus, *Op. dipl.*, IV, 453.
4. Weale, pp. 170-171.
5. Oblig. C. A. p. 21 ; R. C. 760, p. 53v (Schede de Garampi).
6. Dufief, *l. c.*
7. *Gall. christ.*, V, 273.
8. *Ib.*, III, 311. *Annal. de la Soc. d'Emulation*, 2e série, II, 198.
9. Weale, *l. c.* ; *Gall. christ.*, V, 273. Est-ce lui qui consacra la chapelle et l'autel du béguinage d'Audenarde le 26 décembre 1516? (Van Lerberghe, *Audenaerdsche Mengelingen*. V, 246).
10. De Neef, 48 ; Sanderus, III, 463. — Garampi, dans ses fiches, indique AB. Leo X, 8. t. 22, p. 115-117 : AB. Leo X, 8, t. 22, p. 116-119; Prov. S. C. p. 23v; S. C. 13, p. 100; Wadding, XIII, 88.
11. Dufief, 239.
12. Ib. ; Locrius, *Chron. belg.*, p. 585.

Digitized by Google

monastère de Brayelle-les-Aumay (1) et, le 18 novembre 1522, l'église de St-Aubert à Arras (2).

Le 13 juillet 1525, il reçut le serment de l'évêque Charles de Croy (3), et consacra en 1527 l'église des Tertiaires franciscaines à Audenarde (4). Le 4 juillet 1529, il consacra l'église de St-Amé à Douai (5); le 24 février 1536, il consacra des autels à l'abbaye de Cisoing et, le lendemain, donna la confirmation dans l'église de l'abbaye (6).

Le 25 mai 1536, il fit à Gand l'élévation des reliques de sainte Colette (7). En 1539, 1542, 1548 et 1550, il prit part à la procession du St-Sang à Bruges (8). Le 6 mars 1539, il assista au jubilé du chanoine Pierre Cottrel à Tournai (9). En 1539 il présida à la translation du St-Sacrement et des reliques de l'ancienne église paroissiale de St-Sauveur à Gand, qu'on devait rebâtir à neuf, dans la chapelle de l'hôpital de St-Jacques (10). Le 11 septembre 1541, il assista à l'abbaye de Vicogne au sacre de Nicolas de Nieuwlant, évêque d'Hébron, suffragant d'Utrecht (11).

Le 29 mars 1546, il consacra la chapelle de l'hospice Kinderen Alyn's à Gand (12). Le 3 octobre suivant, il prêcha au réfectoire de St-Donatien à Bruges (13).

C'est probablement lui qui, le 1 mai 1542, bénit Jean Van de Weerde, abbé d'Oudenbourg (14), lequel fut postulé en 1547 à l'abbaye de St-André-lez-Bruges, et installé par le suffragant de Tournai le 6 mars 1547 (15).

Il mourut à Bruges en 1551, et fut enterré dans l'église des Frères-Mineurs, à l'entrée de l'église, près du dixième pilier à droite, où on lui éleva un monument avec cette épitaphe :

---

1. Locrius, 413 ; *Gall. christ.*, III, 452.
2. Locrius, p. 587 ; Dufief, *l. c.*
3. Baudry, *Annales de St-Ghislain*, p. 626.
4. De Neef, 53.
5. Locrius, p. 592.
6. De Coussemaker, *Cartul. de l'abbaye de Cisoing*, pp. 569-570.
7. *Act. Sanct.*, t. I. mart. pp. 621-622 ; De Neef, 55.
8. MS. Bruxell. 7169.
9. *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, V, 330 ; Vos, *Chapitre de Tournai*, I, 291.
10. Diericx, *Mém. sur la ville de Gand*, II, 406, 584-585.
11. Hoynck van Papendrecht, *Anal. belg.*, III. P. I, p. 294.
12. *Messager des sciences hist.*, 1850, p. 136.
13. De Schrevel, *Hist. du Séminaire de Bruges*, I, 275.
14. Malou, *Chron. d'Oudenbourg*, p. 69.
15. Weale, *Chron. S. Andreæ*, p. 178.

Digitized by Google

Sepultura
Illustrissimi ac Reverendissimi Domini
Nicolai de Burau
Quondam episcopi Sarreptani
necnon
diœceseos Tornacensis Suffraganei
Qui in hac ecclesia perpetuum
Fundavit anniversarium
Ad onus cœmentariorum
Cuius sartores sunt provisores.
Requiescat in pace (1).

Nicolas Bureau avait pour devise : *ad altiora natus* ; son portrait se trouvait dans un vitrail du couvent des Récollets à Tournai.

« Au chœur il y a une grande verrière sur laquelle est dépeinte la nativité de Nre Sr et un évesque à genoux avec ceste écristure :

Rdus in Xto Pater D. Nicolaus Burellus, episcopus Sareptanus, ecclesie et diœceseos Tornacensis suffraganeus huius conventus religiosus hanc dedit vitream anno 1538.

Ce mesme évesque a donné la représentation du St-Sacrement qu'on porte à la procession sur laquelle on voit ces paroles : « *Ex dono D. Nicolai Burelli minorite episcopi Sareptani, orate pro eo* (2). »

Érasme fait mention de notre suffragant dans une de ses lettres. On lui avait rapporté que dans un sermon Nicolas Bureau avait parlé contre lui. Le chatouilleux érudit, dont l'épiderme était fort sensible à toute critique, protesta auprès de l'évêque de Tournai, Louis Guillard, lequel en avertit son suffragant. La lettre d'Érasme, écrite d'Anderlecht le 17 juin 1511, vaut la peine d'être mentionnée (3).

1. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 463; *Messager de S. François*, 4e année, p. 20; Gilliodts-Van Severen, *Cartul. de l'École Bogaerde* (I, 461-462, 1191), parle de l'anniversaire fondé par Nicolas Bureau.

2. Dufief, 239.

3. « Suffraganeo tuo facile ignoscerem quod alieno impulsu talia dixisset in famam meam apud populum, si vel levis esset iniuria vel eam gereret personam cui venia deberetur. Nunc quid atrocius, quam in populari, imo in sacra concione manifestis conviciis, atque adeo mendaciis, incessere famam hominis immerentis, imo benemerentis, et quo nihil apud christianos detestabilius hæreseos crimen impingere? Atque hæc facit monachus, senex, theologus et episcopus ; denique tuas, hoc est, laudatissimi præsulis, vices gerens. Quis autem est scurra tam perfrictæ frontis, qui responsurus sit impudentius quam ille respondit rogatus quid offendisset in libris meis hæreticum? Non legi, inquit, libros Erasmi, Paraphrases habebam in animo legere, sed visa est latinitas tam profunda ut metus sit ne in hæresim aliquam posset prolabi. Ita se purgabat magnificus ille Theologus apud hominem egregie cordatum neque vulgariter eruditum. Cæterum quod auctoritas tua literis admonuit hominem, ne posthac ita petulanter debacchetur, in nomina eorum qui bene merentur de sacris studiis, functus es tu quidem officio boni præsulis, sed aliis magis ista ratione consultum est quam mihi. Utinam Scorpius ille venenum quod infixit auditorum simplicium animis ad se posset retrahere ». (Ep. 578, *Op.*, t. III, 646.)

Digitized by Google

GUILLAUME DE HAUWERE, év. de Sarepta, 1552-1560.

Guillaume De Hauwere, de Malines, était sigillifère et official de la cour spirituelle de Tournai à Bruges (1), lorsqu'il fut nommé évêque de Sarepta et suffragant de Tournai, le 1er mai 1552 (2).

Il fut sacré le 21 août suivant dans l'église de l'abbaye de Saint-Ghislain, par Martin De Cuyper, évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambrai. Il fit enregistrer son serment d'obéissance, le 27 mars 1553 (3); nous donnons ici le texte complet de ce document :

In nomine Domini Amen.

Noverint universi et singuli presentis publici instrumenti seriem inspecturi, quod anno a nativitate ejusdem Domini MDLIII, indictione XI, die vero XIX mensis februarii, pontificatus Smi in Christo patris et Dni N. Dni Julii, divina providentia pape III, anno III, in mei notarii publici testiumque infrascriptorum ad hec vocatorum specialiter et rogatorum presentia personaliter constitutus Revdus in Christo pater et dnus, dnus Guilhelmus De Houwere, Dei et apostolice sedis gratia episcopus Sarreptanus, necnon Revdi in Christo patris et dni, dni Caroli de Croy, eadem gratia episcopi Tornacensis, in pontificalibus vicarius et suffraganeus, principalis principaliter pro se ipso, citra tamen quorumcunque procuratorum suorum per eum hactenus quomodolibet constitutorum revocationem, asserens et exponens, sibi kalendis maii proxime preteritis, de ecclesia hujusmodi Sarreptane per prefatum Smum in Christo patrem et dnum nostrum, dnum Julium papam IIIm modernum fuisse provisum, seque illi in episcopum et pastorem prefectum, prout in bullis seu litteris apostolicis de super expeditis latius dixit contineri. Et deinde, juxta hujusmodi bullarum seu litterarum apostolicarum formam et tenorem, XII kal. septembris etiam ultime preteriti, se munus benedictionis et consecrationis episcopalis, in ecclesia abbatiali S. Ghisleni, Cameracensis diocesis, a Revdo in Christo patre et dno, domino Martino, Dei et ejusdem apostolicae sedis gratia episcopo Calcedonensi, Cameracensi suffraganeo, assistentibus aliis duobus catholicis episcopis ac aliis abbatibus et personis fidedignis, prestito tamen prius per eundem Revdum dnum asserentem, in ejusdem dni Martini, episcopi Calcedonensis manibus, juramento in ipsis bullis seu litteris apostolicis inserto, suscepisse. Et, cum per easdem bullas seu litteras apostolicas eidem dno asserenti, ut ulterius subjunxit, mandetur quatenus hujusmodi juramentum prestitum de verbo ad verbum, per patentes suas litteras suo sigillo munitas,

1. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 464.
2. Garampi indique *Cons.* 109, f. 77v.
3. Arch. Vatic., Arm. 29 (*Div. Camer.*), t. 155, ff. 292-294v.

Digitized by Google

prefato S^mo^ d^no^ nostro pape per proprium nuncium quanto citius destinare procuraret, volens ipse exponens hujusmodi S^mi^ d^ni^ nostri pape obedire mandatis, ut tenetur ; idcirco sponte et ex certa ejus scientia, animoque et proposito deliberatis, omnibus melioribus modo, via, jure, causa et forma, quibus melius et efficacius potuit et debuit, fecit, constituit, creavit, nominavit, deputavit et solemniter ordinavit suos veros, certos, legitimos et indubitatos procuratores, actores, factores, negociorumque suorum infrascriptorum gestores ac nuncios speciales et generales, ita tamen quod specialitas generalitati non deroget, nec e contra, videlicet venerabiles et discretos viros dominos Johannem Praten(sem), Riccardum Belin, et Claudium Riquelot, causarum in Romana curia sollicitatores, licet absentes tanquam presentes, et quemlibet eorum in solidum, specialiter et expresse, ad ipsius rev^di^ d^ni^ constituentis nomen et pro eo, coram prefato S^mo^ d^no^ nostro papa, vel reverendissimorum dominorum cardinalium consistorio, seu alia quavis persona vel personis, quacunque auctoritate seu dignitate fungentibus, comparendum, ibidemque, cum debitis reverentia et honore ac ceremoniis, litteras patentes ipsius Rev^di^ d^ni^ constituentis juramentum prenarratum continentes presentandum, aliasque et alia faciendum et dicendum in premissis et circa ea necessaria aut quomodolibet oportuna, et que ipsemet Rev^dus^ d^nus^ constituens faceret vel diceret, aut facere vel dicere posset si presens et personaliter interesset: et de hiis omnibus, si opus fuerit, instrumentum seu instrumenta publicum seu publica, unum vel plura sibi fieri et tradi petendum et obtinendum : unum quoque vel plures procuratorem vel procuratores loco sui vel alicujus eorum, cum simili aut limitata potestate, substituendum. Promisitque ipse Rev^dus^ d^nus^ constituens mihi notario publico infrascripto rite ac legitime stipulanti et recipienti, vice ac nomine omnium et singulorum quorum interest, intererit aut interesse poterit quomodolibet in futurum, se ratum, gratum, firmum atque stabile perpetuo habiturum totum id et quicquid per dictos suos procuratores constitutos ac substituendum vel substituendos ab eis seu eorum aliquem actum, dictum, factum, gestumve fuerit in premissis aut quomodolibet procuratum, ipsosque et quemlibet eorum relevare ab omni onere satisdandi, judicioque sisti et judicatum solvi, cum clausulis necessariis et oportunis, sub ypotheca et obligatione omnium et singulorum bonorum suorum, mobilium et immobilium, presentium et futurorum, omnique juris et facti renunciatione ad hec necessaria pariter et cautela. De et super quibus premissis omnibus et singulis antedictus Rev^dus^ d^nus^ constituens sibi a me notario publico infrascripto unum vel plura, publicum seu publica, fieri, confici atque tradi petiit instrumentum seu instrumenta.

Acta fuerunt hec Bruxelle, dicte Cameracensis diocesis, in domo habitationis mei notarii publici infrascripti, sub anno, indictione, mense, die et pontificatu prescriptis, presentibus ibidem providis et discretis Cornelio de Lapide juniore, Arnoldo Bartholomei, clericis, et Johanne Graen... laico,

Digitized by Google

prefate Cameracensis et Monasteriensis respective dioces., testibus ad premissa vocatis specialiter atque rogatis.

Et ego Cornelius a Lapide, clericus Cameracensis diocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus notarius, per Cornelium Brabanere admissus, quia predictorum procuratorum constitutioni et potestatis dationi, ceterisque premissis omnibus et singulis, una cum prenominatis testibus interfui, eaque sic fieri vidi, scivi et audivi, ideo hoc presens publicum instrumentum, manu alterius scriptum, in hanc publicam formam redegi signoque, nomine et cognomine meis solitis et consuetis signavi et subscripsi in fidem et testimonium eorundem premissorum rogatus et requisitus.

Ego Guilhelmus, Dei et apostolice sedis gratia, episcopus Sarreptanus ab hac hora in antea fidelis et obediens ero... Sicque Deus adjuvet et hec sancta Dei Evangelia. In cujus rei testimonium presentes has litteras, juramentum per me, juxta ejusdem S^{mi} d^{ni} nostri litteras et mandata, nuper de mense augusti, in munere consecrationis prestitum, continentes, et per notarium infrascriptum subscriptas, sigilli nostri appensione muniri curavimus.

Datum Bruxelle, Cameracensis diocesis, anno a nativitate Domini MDLIII, die vero XX mensis decembris.

In nomine Domini. Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum, quod anno a nativitate ejusdem Domini MDLIII, indictione XI, die vero XXVII mensis martii, pontificatus D^{ni} in Christo patris et D^{ni} Nostri, d^{ni} Julii, divina providentia pape III, anno IV, in mei notarii publici testiumque infrascriptorum ad hec specialiter vocatorum et rogatorum presentia, personaliter constitutus d^{nus} Richardus Belin, Carnotensis diocesis, nuntius ac procurator, et eo nomine, Rev^{di} P. d^{ni} Guilhelmi, Dei et apostolice sedis gratia episcopi Sarraptani, necnon Rev^{di} in Christo patris et d^{ni} nostri Caroli de Croy, eadem gratia episcopi Tornacensis, in pontificalibus vicarii et suffraganei, prout de ejus procurationis mandato constat publico instrumento rogato et publicato per d^{num} Cornelium de Lapide, notarium publicum, sub die XIX februarii 1553, habens et in suis manibus tenens litteras patentes prestationis juramenti fidelitatis, tempore receptionis muneris consecrationis in Rev^{di} P. d^{ni} Martini, episcopi Calcedonensis, Cameracensis suffraganei, manibus, ratione provisionis ipsi Rev^{do} d^{no} Guilhelmo, dicte ecclesie Sarraptane illiusque prefectionis, ut dicitur, per litteras apostolicas sub data XII kal. septembris pontificatus prelibati S^{mi} in Christo patris et d^{ni} Nostri, d^{ni} Julii, divina providentia pape III, anno III, facte, prestiti, juxta formam sibi per eundem S^{mum} d^{num} D^{num} papam in eisdem litteris apostolicis directam et transmissam, sub die XX decembris MDLII, per manusPetri de Dumo, notarii publici, subscriptas, et ipsius Rev^{di} d^{ni} Guilhelmi episcopi sigilli

Digitized by Google

appensione munitas, in camera apostolica recognitas et dimissas mihi notario infrascripto regestrandas, ut moris est, presentavit, produxit atque dedit. Et insuper idem d^nus^ Richardus, nuncius et procurator, pro ipsius Rev^di^ d^ni^ Guilhelmi episcopi exoneratione, et ut mandatis apostolicis juxta dictarum provisionis et prefectionis hujusmodi litterarum formam, tenorem et continentiam, paruisse et satisfecisse videatur et appareat ac legitime constet, sibi dicto nomine unum vel plura, publicum seu publica, de hujusmodi patentium litterarum prestationis juramenti predicti presentatione, fieri atque confici instrumentum et instrumenta ad perpetuam rei memoriam petiit.

Acta fuerunt hec Rome in domo habitationis mei notarii infrascripti, sub anno, indictione, die, mense et pontificatu quibus supra, presentibus ibidem discretis viris d^nis^ Francisco Fono, laico nullius dioc., et Alexandro Cappello de Montepolitiano, testibus ad premissa vocatis specialiter atque rogatis.

Outre une pension sur l'évêché de Tournai (1), il reçut la cure de la Chapelle à Bruxelles (2), puis le décanat de St-Sauveur à Bruges et la cure de Ste-Walburge (3).

L'acte suivant montre que l'acceptation de la cure de la Chapelle ne date pas de 1536, mais de 1552, année où il obtint de se faire remplacer dans cette charge par Hubert de Zande :

Robertus de Croy etc. Universis et singulis etc. salutem in Domino. Notum facimus quod cum nuper Reverendus in Christo Pater et dominus Guillelmus de Hauwere, artium et sacre theologie doctor, Dei et apostolicae sedis gratia episcopatum Sareptanum adeptus, ac dilectissimi fratris nostri episcopi Tornacensis in pontificalibus vicarius et suffraganeus deputatus, regimini et administrationi ecclesiae suae parochialis beate Marie Virginis de Capella extra antiquos muros oppidi Bruxellensis, nostre dioecesis, sibi ex dispensatione dicte sedis reservate cureque animarum subditorum et parochianorum ejusdem alias ibi per nos commisse, propter munia episcopalia pro nunc sibi incumbentia per se commode deservire et intendere nequeat, hinc est quod Nos de vite ac morum probitate deque idoneitate et sufficientia dilecti nobis in Christo domini Huberti de Zanda, presbyteri dicte nostre dioecesis artiumque magistri, quoad deservituram dicte ecclesiae sufficienter informati, contractum arrende per et inter ipsum et praefatum Reverendum Patrem dominum episcopum Sarreptanum, coram fideli nobis dilecto officiali nostro Cameracensi Bruxelle die date presentium initum et factum(cui hec nostre littere transfiguntur) authoritate

1. AB. Jules III, 3. Prov. p. 53, 54, 56, 57 (Schede de Garampi; le volume manque aujourd'hui).
2. *Analectes*, V, 225; Cod. Bruxell. 13510, pp. 25-26.
3. Sanderus, 464.

Digitized by Google

nostra ordinaria et pontificali laudamus, confirmamus et approbamus, eosdemque contrahentes ad utriusque ipsorum petitionem et instantiam, ad illius observationem et interventionem efficaciter utrumque fore et esse obligatos et adstrictos respective decernimus et declaramus presentium per tenorem. In cujus rei, etc. Datum Bruxelle etc. 1552 mensis septembris decima sexta (1).

Le 25 décembre 1553, il consacra l'église de St-Nicolas d'Oudeman (2), assista cette année ainsi qu'en 1555 et 1557, à la procession du S. Sang à Bruges (3), et prit part les 15 et 16 septembre 1555 aux obsèques de Jeanne de Castille à Sainte-Gudule à Bruxelles (4).

Le 2 janvier 1557, il présenta au chapitre de Sainte-Gudule le prêtre Jean De Blyde pour desservir la cure de la Chapelle (5), qu'il résigna le 16 juillet 1558 en faveur de maître Arnoul De Voecht (6).

Le 27 juin 1557, il fit la reconnaissance des reliques de S. Arnoul à Oudenbourg (7), et, le lendemain, de celles de sainte Godelièvе à Ghistelles (8).

Il mourut à Bruges en 1560 et fut enterré à Sainte-Walburge (9).

LUC JACOBI, év. de Sarepta.
1561-1573.

Luc Jacobi (Serjacobs, Jacques), de Termonde, promu en première ligne le 22 mars 1537 parmi les maîtres ès arts de l'université de Louvain, licencié en théologie (10), professeur de philosophie au Faucon, puis chanoine de Tournai, fut préconisé, par Pie IV évêque de Sarepta et suffragant de Tournai le 10 mars 1561 (11) :

Referente R^mo^ D^no^ Othone, cardinale Augustano, SS. providit ecclesiae Sarreptanae in p. inf. certo modo vacanti de persona domini Luce Jacobi, canonici ecclesie Tornacensis, theolog. licentiati cum retentione canonicatus et prebende predictorum, et deputavit eum suffraganeum episcopi Tor-

1. Bibl. royale de Bruxelles, MS. 16631 ; copie du XVIIe siècle.
2. Van Lokeren, *Abbaye de St.-Pierre à Gand*, II, p. LXIX.
3. MS. Bruxell. 7169.
4. *Bull. de la Comm. royale d'hist.*, 3e Série, I, 434. — Wauters (*Hist. des environs de Bruxelles*, III, 205.) dit que le suffragant de Tournai assista en 1555 au sacre de Barthélemy de Caranza, archevêque de Tolède, dans l'église des Dominicains à Bruxelles.
5. *Analectes*, V, 220.
6. *Ib.*, 221 ; MS. Bruxell. 13510, p. 26.
7. *Act. SS.*, t. III aug. p. 224 ; Feys et Van de Casteele, *Hist. d'Oudenbourg*, I, 395-396.
8. *Act. SS.*, t. II Jul., p. 377.
9. Sanderus, III, 464.
10. *Analectes*, II, 310, XXI, 113 ; cf. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XVI, 188.
11. Sanderus, III, 464.

Digitized by Google

nacensis, ad preces et de consensu ipsius episcopi, et assignavit ei pensionem ducentorum ducatorum super fructibus mense episcopalis Tornacensis, que transeat ad successores (1).

Le 14 octobre 1567, il rebénit six autels dans les carolles de N.-D. à Tournai et le lendemain ceux de N.-D. flamande et de S. Paul ermite profanés par les Gueux (2). Le 9 avril 1568, il rebénit l'église de Saint-Martin également saccagée par les Gueux (3), consacra le 2 mai les autels à St-Nicaise (4), assista le 4 à l'ouverture du synode diocésain (5), et le 9 consacra trois autels à Notre-Dame (6). Le 3 décembre, il y fit de nouveau la consécration des autels de N.-D., de Ste-Anne, de S. Michel et S. Sébastien (7), et le 11 mars de l'année suivante, il accomplit la même cérémonie pour sept autels dans l'église de St-Jacques à Tournai (8). Le 7 mai, il consacra six autels dans l'église de la Madeleine de la même ville (9). Le 30 juillet de la même année, il fut nommé confesseur extraordinaire pour ceux qui avaient assisté aux prêches (10). L'évêque Jacobi fit don à la cathédrale de Tournai de deux statues d'albâtre représentant l'Annonciation, qu'il fit placer dans une des nefs, avec l'inscription suivante :

Rever. Dominus Lucas Iacobi episcopus Sareptanus S. Th. lic. et huius ecclesiae canonicus, me fieri fecit (11).

Dans son testament, daté de 1574, il fit de sa fortune cinq parts : deux furent attribuées aux Jésuites fixés depuis peu à Tournai, deux aux étudiants du collège du chapitre de Tournai, dit de S. Paul, l'autre aux pauvres de la ville (12).

Luc Jacobi mourut à Tournai le 26 octobre 1574 en opinion de sainteté(13). Il avait pour armes : d'azur parsemé d'étoiles à cinq rais, à trois têtes de chien d'or, 2 et 1, et pour devise : *veritas temporis filia* (14).

---

1. *Acta Consist.*, 1551-1566 (Bibl. Corsini à Rome, t. 43, ff. 91-92v). Garampi indique dans ses fiches : 29. t. 158. f. 80v (volume auj. manquant) et Cons. 109. f. 282v.
2. *Mémoires de Nicolas de Soldoyer*, II, 275.
3. *Ib.*, 282.
4. *Ib.*, 286.
5. Vos, *Chapitre de N.-D. de Tournai*, I, 121.
6. Soldoyer, 286.
7. *Ib.*, 352.
8. *Ib.*, 352.
9. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XVIII, 383
10. Soldoyer, II, 365.
11. Sanderus, 464.
12. *Ib.*
13. *Ib.*, Dufief.
14. Sanderus, *l. c.*

Digitized by Google

JACQUES O'DALLY, O. S. A., év. de Killfenora.

Irlandais d'origine, docteur de Sorbonne, Jacques O'Dally fut sacré évêque de Killfenora en Irlande à Paris chez les Minimes le 6 octobre 1726. Il fut reçu en 1727 chanoine de Tournai et tréfoncier et exerça les fonctions épiscopales sous l'évêque Jean-Ernest de Bavière, comte de Löwenstein. Sanderus rapporte qu'il donna les ordres à Courtrai (1). Le 4 avril 1745, il donna la bénédiction abbatiale à Michel Patte, abbé de St-Martin de Tournai (2). Il mourut le 20 août 1749 (3).

Mgr ISIDORE-JOSEPH DU ROUSSAUX, év. d'Euménie. 1880.

Mgr Du Roussaux, né à Hal le 19 janvier 1826, ordonné prêtre le 8 septembre 1849, successivement professeur de mathématiques, de philosophie et de théologie générale au petit séminaire de Malines, chanoine honoraire de la métropole de St-Rombaut (7 mai 1865), supérieur du petit séminaire de Malines (29 novembre 1868), fut nommé administrateur apostolique du diocèse de Tournai par décret de la S. C. Congrégation des Évêques et Réguliers du 22 novembre 1879 et préconisé évêque d'Euménie le 27 février 1880. Il fut sacré dans la chapelle du petit séminaire de Malines le 14 mars 1880. Nommé évêque de Tournai par bref du 12 novembre 1880, il prit possession de son siège le 25 du même mois. Il mourut à Kain-lez-Tournai le 23 septembre 1897 (4).

Mgr ÉMILE-JOSEPH POURBAIX, év. d'Eudociade. 1893-1894.

Né à Trazegnies le 24 avril 1845, Émile-Joseph Pourbaix fit ses études d'humanités et son cours de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, où il obtint de brillants succès. Il entra ensuite au grand séminaire de Tournai, et fut ordonné prêtre le 4 juin 1871.

---

1. Sanderus, *Flandr. ill.*, III, 464-465.
2. Berlière, *Monasticon belge*. I, 292.
3. *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*, XVI, 100. Cf. Bellesheim, *Gesch. der kath. Kirche in Irland*, III, 107-108.
4. Cf. *Bien public*, 1 déc. 1879, 16 mars 1880, 20 et 26 nov. 1880, 29 sept, 1897 ; *Éloge funèbre de S. G. Mgr Du Roussaux* par le chan. Jules Liagre. Tournai, Casterman, 1897; *Précis histor.*, t. 46, p. 524 ; Claessens, *La Belgique chrétienne*, t. II, 319 ; *Annuaire de l'univ. de Louvain*, 1898, app., pp. III-X ; E. Rembry ap. *Annal. de la Soc. d'Émulation*, LII (1902), pp. 366-367.

Digitized by Google

A Mons, où il fut envoyé en qualité de vicaire à Ste-Waudru, il se fit remarquer par un zèle et une activité d'autant plus remarquables, que la mauvaise santé du doyen, M. Legrain, faisait retomber sur le jeune vicaire presque tout le fardeau administratif de la paroisse. Désireux de mener une vie moins absorbée par les travaux du ministère, il aspirait après la vie d'étude qu'il trouva au grand séminaire, où il fut appelé pour occuper la chaire de Liturgie et, un peu plus tard, aussi celle de Droit canonique. Il affectionnait surtout les études liturgiques, et il composa pour l'usage des élèves un manuel, que son successeur compléta et publia en 1897, sous le titre de : *Sacrae Liturgiae Compendium* (1).

A la mort de M. le chanoine Van Geersdale, curé-doyen de Charleroi, ce fut sur le chanoine Pourbaix que Mgr Du Roussaux jeta les yeux pour lui donner un successeur. Pendant les cinq ans qu'il passa à Charleroi (1887-1892), M. Pourbaix renouvela en quelque sorte sa paroisse, organisant l'instruction religieuse des enfants, rehaussant l'éclat des solennités du culte, restaurant l'église, établissant deux congrégations de la Ste Vierge, et gagnant par sa franchise et son allure vive et joyeuse la sympathie de la population.

Lorsque M. Decrolières, président du grand séminaire de Tournai, eut été élevé au siège épiscopal de Namur, M. Pourbaix fut appelé à le remplacer dans cette charge (1892) et puis dans celle de vicaire-général. Peu après Mgr Du Roussaux sollicita du Saint-Siège la faveur d'avoir comme auxiliaire le président du Séminaire. Dans le consistoire du 19 janvier 1893, Mgr Pourbaix fut préconisé évêque d'Eudociade. Le sacre eut lieu le 2 février suivant dans l'église du Séminaire. Le souvenir de cette fête rendit cette église chère au nouvel évêque et le poussa peu après à entreprendre la restauration de cet édifice. Dans le courant de cette année, au mois de novembre, il se rendit à Rome pour chercher auprès du pape les conseils qui devaient le diriger dans son administration. Celle-ci devait être bien courte. Le vendredi 8 juin 1894, à cinq heures du matin, Mgr Pourbaix rendait son âme à Dieu ; il était dans la 49e année de son âge, et la deuxième de son épiscopat. Les funérailles eurent lieu le 12 à la cathédrale de Tournai et furent présidées par Mgr Du Roussaux, évêque diocésain, et Mgr Decrolières, évêque de Namur, qui chanta la messe. L'oraison funèbre fut prononcée par M. le chanoine Jules Liagre. A l'issue du service, le cortège funèbre se dirigea vers le cimetière du Sud, où la

1. Tournai, Decallonne, 1897, XXIII-613 pp. in-8°.

Digitized by Google

dépouille mortelle de Mgr Pourbaix fut déposée dans le caveau réservé aux chanoines (1).

Mgr CHARLES-GUSTAVE WALRAVENS, év. de Samosate 1896-1897.

Mgr Walravens est né à Enghien le 28 juin 1841. Après avoir terminé ses études à Enghien et sa philosophie à Bonne-Espérance, il entra au séminaire de Tournai en octobre 1861 et fut, trois ans plus tard, envoyé à l'Université de Louvain, où il obtint le grade de licencié en théologie. Il fut ordonné prêtre le 10 juin 1865. Nommé en 1868 vicaire de la paroisse de Ste-Élisabeth à Mons, il fut, deux ans plus tard, chargé de donner le cours supérieur de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance. En octobre 1880, Mgr Du Roussaux lui confia la chaire de théologie morale au grand séminaire de Tournai et le nomma, en 1883, chanoine honoraire de la cathédrale. A la mort de Mgr Pourbaix, il fut appelé à la présidence du grand séminaire (juin 1894). Peu de temps après Mgr Du Roussaux le demanda comme coadjuteur, et S. S. Léon XIII le nomma évêque de Samosate par bref du 26 décembre 1896 Il fut sacré à Tournai le 24 février 1897. La même année il succédait à Mgr Du Roussaux comme évêque de Tournai, en vertu d'un bref du 16 décembre 1897 (2). *Ad multos annos !*

SUPPLÉMENT.

Revue bénéd., 1903, p. 9. La liste des faux évêques, contre lesquels l'autorité ecclésiastique dut sévir, pourrait s'enrichir d'une série de noms au XIVe siècle. Je signalerai particulièrement Athanase, prétendu évêque *Veriensis*, signalé dans un acte du 4 novembre 1338 (Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n. 6430), Pierre l'Arménien, prétendu archevêque de Jérusalem et de Nazareth, cité le même jour (Vidal, n. 6431), les deux carmes Julien de Bologne et Daniel, contre lesquels Benoît XII dut sévir le 27 mars 1339 (Vidal, n. 7426). Bernard Gasc, soi-disant évêque de Ganos, auquel M. l'abbé Vidal a consacré une étude (*Mélanges Léonce Couture.* Toulouse, 1902, pp. 137-159), et ces deux moines cisterciens Jean de Looz et

1. Cf. *Éloge funèbre de Mgr Emile-Joseph Pourbaix* (*Semaine religieuse de Tournai*, 16 juin 1894, pp. 372-381) ; *Bien public*, 1894, nos 160 et 164 ; notice par E. Rembry dans les *Annales de la Soc. d'Émulation*, t. 53 (1903), pp. 192-194.

2. *Bien public*, 1897, no 293 ; E. Rembry, pp. 194-195.

Digitized by Google

Bernard de Clairvaux contre lesquels le chapitre général de 1306 dut sévir (Kervyn de Lettenhove, *Codex Dunensis*, Bruxelles, 1875, pp. 448-449).

P. 12. Un travail de Mgr Chèvre sur les suffragants de Bâle a paru dans la *Revue d'Alsace*, 1903, pp. 235-241; 563-570; et 1904, pp. 134 143. — Nous y avons donné des notes complémentaires (*ib.*, 1903, pp. 332-336).

P. 13. On peut ajouter à la liste des ouvrages à consulter : Eubel *Series vicariorum urbis* a. 1200-1558 (*Röm. Quartalschrift*, t. VIII, (1894), pp. 493-499).

P. 52. *Hubert de Monte*, évêque de Rose (*Rossensis*), est signalé comme ayant remplacé l'évêque Arnold d'Utrecht et le suffragant Folker, évêque de Dschebaïl, dans la consécration de la chapelle d'Aerde le 11 août 1376 (*Archief voor de geschiedenis van het aertsbisdom Utrecht*, XXX (1904), pp. 159-160).

1904, p. 61. *Hugues Tournet*, évêque de Dagne, suffragant de Cambrai, fit l'élévation du chef de S. Éverard à l'abbaye de Cisoing le 12 novembre 1441 (I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cisoing*, Lille, 1886, pp. 364-366).

P. 68. *Godefroid Greveray*, évêque de Dagne, suffragant de Cambrai, consacra le 11 septembre 1474 l'église des Franciscains d'Hérenthals (Schlager, *Beiträge zur Geschichte der Kölnischer Franciskaner-Ordensprovinz im Mittelalter*, Köln, 1904, p. 112).

P. 77. Ligne 8, 22 janvier 1462, *lisez*, 1463.

P. 142. *Adrien Aernout*, évêque de Rose, suffragant de Cambrai, fit le 28 septembre 1522 l'élévation des reliques de sainte Wivine à l'abbaye du Grand-Bigard près de Bruxelles (*Officium cum missa proprium in utraque festivitate S. Wivinae virg. pro clero eccl. paroch. B. M. in Sabulone Bruxellis... concessum.* Romae-Tornaci, Typis S. Joannis Ev. 1903, pp. 73-74).

Les 19 et 21 avril 1518, il avait examiné à Bruxelles une épine de la Couronne du Sauveur (Bibl. royale de Bruxelles, MS. 22054, f. 5; cf. J. Van den Gheyn, *Catal. des Manuscrits de la Bibl. royale de Bruxelles*, t. IV (1904), p. 395.)

P. 126. Le 28 mars 1420, Jacques, évêque de Dschebaïl, donna la bénédiction abbatiale à Guillaume, abbé de St-Bavon à Gand (Archiv. Vatic., *Div. Cameral.*, t. 6, ff. 161v-162).

P. 157. On trouve une notice, accompagnée d'un portrait, sur Mgr Louis-François de Mornay décédé le 28 novembre 1741, dans les *Cenni biografici e ritratti di padri illustri dell'ordine Capuccino*, Roma, 1850, t. I, pp. 62-63.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

ABERDEEN, Écosse ; l'évêque, 136, 140.
Adendyc, Mathias, 32 ; son fils Thierry ; Élisabeth, fille de Thierry, 32.
Adolphe de la Marck, 28-29.
Adrien Aernout, 89-91, 156.
AEGINE (*Aeginen*, *Enguinen*), siège suffragant d'Athènes ; voir Égine.
Aernout, Adrien, O. Carm., év. de Rose, suffragant de Cambrai, 89-91, 156.
AFFLIGHEM, abbaye O. S. B., Belgique, prov. Brabant, 38.
Aigneville, Charles de Millancourt d', 106 ; son fils Albert-Simon-François de, év. d'Amycles, suffragant de Cambrai, 106-108.
Ailly, Pierre d', év. de Cambrai, 52, 53.
AIX-LA-CHAPELLE, égl. N.-D., 28 ; chanoines réguliers de St-Augustin, 62.
AHRWEILER, Jacques d', O. Carm., év. de Croa, suff. de Cambrai, Liége, Tournai, Utrecht, 49-50, 122.
Alain de Gars, 42.
Alard Cuvillon, 100.
ALBANO, card. év. : Gaucelme, 119.
Albert, moine cistercien, 11.
Albert le Grand, év. de Ratisbonne, 20-21.
Albert-Simon-François d'Aigneville de Millancourt, 106-108.
Alexandre IV, 20.
Alexandre van den Assche, 74.
Alin, Liévin, moine de St-Pierre à Gand, 32.
ALOST, Belgique ; égl. de St-Martin, 65.
ALOST, Jean d', O. S. Aug, év. de Linda, suff. de Tournai, 122-123.
AMERSFOORT, Hollande ; frères de la vie commune, 79.
AMIENS, France, dép. Somme ; chan. : Raymond de *Chameraco*.
AMYCLES, Grèce, siège suffragant de Patras ; év. : Mgr d'Aigneville de Millancourt.
ANCONE, Italie ; év. : Guillaume della Vigna, 124.
ANDERLECHT, Belgique, prov. Brabant ; égl., 80.
André, archev. d'Antivari, 13, 16.
André, év. de Mégare, 68.
André Ghini, 25, 115.
André, Pierre d', év. de Cambrai, 34.
André Franquart, 104.
ANGERS, France, dép. Maine-et-Loire ; év. suffr. : Pierre de la Cambre.
Anninia, v. Siméon.
Anteroches, Mgr d', év. de Condom, 107.
ANTIVARI, Épire ; archev. : André.
Antoine, év. de Trébizonde, puis de Gastelli, 36.
Antoine de Ligne, 92.
Antoine Munnoz, 24.
ANVERS, Belgique, 93 ; égl. N.-D., 62, 80, 90, 100-101 ; doyen ; Nicolas de *Castro* ; chap. : Jean Noele ; égl. St-André, 91 ; égl. St-Georges,

Digitized by Google

25 ; égl. St-Jacques, 62, 79 ; égl. Ste-Walburge, 79 ; égl. St-Willibrord, 96 ; chap. Ste-Anne, 52 : chap. St-Éloi, 77; chap. St-Laurent du Kiel, 99; chap. St-Sauveur, 44 ; abbaye de St-Michel, 72 ; abbaye du St-Sauveur, 78 ; Augustins, 90; Bégards, 79 ; Carmes, 80, 81, 85, 87, 90-91, 94 ; Cellites, 96 ; Chartreux, 63 ; Dominicains, 20-21 ; Augustines de Ste-Anne. (Luythagen), 80; Clarisses, 77 ; Sœurs Noires, 85; Victorines, 23; Béguinage, 96; hôpital Ste-Élisabeth, 63, 91, 97 ; hôpital N.-D., 44 ; magistrat, 80.

APROS, Macédoine, siège suffragant de Verissa; év. : Jean, O. Carm.; Jean.

ARBOIS, Philippe d', év. de Tournai, 112, 119, 120, 121.

Arboren, v. Oristano.

ARDEMBOURG, Zélande ; v. Erdemborgh.

Arnaud de *Sirra*, 36.

Arkel, Jean d', év. d'Utrecht, 49.

Arnaud Le Roi, 25, 115.

Arnold, év. d'Utrecht, 156.

Arnoul, ab. de Trois-Fontaines, 14.

ARRAS, France, dép. Pas-de-Calais ; év. : Jean Richardot, Pierre Bertrand, Pierre de Ranchicourt, Mathieu Moullart; év. suff. : Pasquier Maupair; égl. St-Aubert, 145.

ARROUAISE, France, dép. Pas-de-Calais, abbés : Augustin Gabel, Jean de Béthencourt.

ASOLO, Italie, suffr. de Grado (*Civitas Nova*) ; év. : Jacques Bustin.

ATH, Belgique, prov. Hainaut ; Frères-Mineurs, 73, 105 ; hôpital, 79.

Athanase, soi-disant év. *Variensis*, 155.

AUDENARDE, Belgique, prov. Flandre orientale ; tertiaires franciscaines, 145.

AUGSBOURG, Allemagne; suffr., VIII.

Augustin Gabel, 93.

AUTRE-ÉGLISE, Belgique, prov. Brabant ; égl., 21.

AUVERGNE, France : suffr. X; Guy d', év. de Cambrai, 25, 29.

Auxonne, Guillaume d', év. de Cambrai, 115.

AVERBODE, abbaye O. Prém., Belgique, prov. Brabant; ab. Mathieu Foullon.

AVESNES, France, dép. Nord, 104 ; tertiaires franciscaines, 83, 96 ; v. Franquart.

Aya, v. Dagne.

Aynghien, v. Enghien.

Baerdemaker (Barbier, *Barbitonsoris*), Gilles de, O. S. F., év. de Sarepta, suffr. de Tournai, 137-141.

BAELE, Suisse, suffr., VIII, 156.

BAMBERG, Allemagne, suffr., VIII.

Baquencourt, Philippe de, moine de Corbie, ab. d'Homblières, 66.

Barbier, v. Baerdemaker.

Barbitonsoris, v. Baerdemaker.

Baraets, Catherine, ép. de Gilles *Monachi*, puis de Francon Crome Cane, 47.

Barenchove, Hilla de, 45.

Barthélemy, O. S. D., év. de Sarepta, 125.

Baudouin Villain, 143-144.

BAVIÈRE, Jean de, év. de Liége, administrateur de Cambrai, 52-53, 55.

Béatrice, prieure de Bigard, 39.

Béatrice Spapen, 45.

BEAUVAIS, France, dép. Oise ; suffr. 140-141.

BEERNEM, Belgique, Fl. occ.; Thierry, Marguerite et Marie de, 120.

Béhault, François de, ab. de St-Denis-en-Broqueroie, 96.

BEIRUT (*Beryten*), Syrie, év. : Gilles Van der Heyden, Jean Du Bois.

Digitized by Google

BÉLIAN, abbaye O. S. Aug. à Mesvin, Belgique, prov. Hainaut, 99.
Benoît XII, 17, 25, 35, 115-116.
Benoît XIII (Pierre de Luna), 53. 54.
BERCHEM, Belgique, prov. d'Anvers; égl. de St-Willibrord, 80.
BERGEN-OP-ZOOM, Hollande : ff. mineurs, 78.
Bergues, Henri de, év. de Cambrai, 80, 81, 82, 141-142 ; Maximilien de, archev. de Cambrai, 100, 102.
Berlaer, Marguerite de, 45.
Berlaymont, Louis de, archev. de Cambrai, 104, note 3.
Bernard, card. de St-Cyriaque, 30.
Bernard de Clairvaux, 156.
Bernard Gasc, 155.
Bernon, év. de Schwerin, 144.
Berthold, O. S. D., év. de Linda, suff. de Strassbourg et de Tournai, 123-124.
Bertrand de *Insula*, 127.
Bertrand, Pierre, év. d'Arras, 129.
Beryten, v. Beirut.
BESANÇON, France, dép. Doubs; suff., VIII, Thierry, év. de Sude.
Béthencourt. Jean de, ab. d'Arrouaise, 93.
BETHLÉEM, Palestine ; év., 126 ; v. Louis Le Bel.
BETHLÉEM, prieuré, O. S. Aug., près Louvain, 64.
BIGARD (*Vigardis*), prieuré O. S. B., près Bruxelles, prieure : Béatrice.
BINCHE, Belgique, prov. Hainaut ; égl. coll., 76.
BLANKENBERGHE, Belgique, Flandre occidentale; chapelle, 139.
BLOIS, Louis de, ab. de Liessies, 91, 98, 99, 100.
Bocehout, dame de, Relide de Costot.
Boele, Gilles, ab. de St-Bavon à Gand, év. de Rhosus, 84, 142-143.
BOIS-LE-DUC, Hollande ; frères de la vie commune, 79 ; clarisses, 44, note 3.
BOIS-St-MARTIN, près Grammont, Belgique, Flandre orientale ; chartreuse, 34.
Bolenbeke (*Volenbeke*), Henri de, chap. de Ste-Gudule à Bruxelles, bénéficier de Zellaer à Malines, 46, 47.
BOLOGNE, Julien de, O. Carm., faux évêque, V, note 4, 155 ; égl. St-Léonard, 68.
Boniface IX, 53, 54, 60, 62, 64, 124, 125.
BONNE-ESPÉRANCE, abbaye O. Prém., près Binche, Belgique, prov. de Hainaut, 22, 82.
BOTENDAEL, près Bruxelles; couvent O. S. F., 78.
Boudens, Wautier et son fils Jean, 39.
Boudot, Paul, archidiacre d'Arras, puis de Brabant, év. de Cardique, suffragant de Cambrai, év. de St-Omer, près d'Arras, 105.
BOULOGNE ou d'Auvergne, Guy de, év. de Cambrai, 25, 29.
Bourbon, Louis de, év. de Liége, 78, 135.
BOURGOGNE, duc de, 76-77, 142 ; David de, év. de Thérouanne, 71, év. d'Utrecht, 134 ; Jean de, év. de Cambrai, 71-72, 73, 76, 77, 80, 81, 131 ; Philippe de, év. d'Utrecht, 92.
BOUSIES, Jean de, O. S. F., év. de Dschebaïl, suffragant de Cambrai et de Thérouanne, 67-71, 135.
Bouvri, Laurent de, ab. de Mont-St-Martin, 67.
BRABANT, archidiaconé du dioc de Cambrai ; archidiacres : André Franquart, Paul Boudot; prédication d'indulgences, 120.

Digitized by Google

BRAC, Illyrie, v. *Braxialensis.*
Brachiliensis, v. *Braxialensis.*
BRAFFE, Belgique, prov. Hainaut ; chapelle de N.-D., chapelain : Arnaud de *Sirra.*
BRAINE-LE-COMTE, Belgique, prov. de Hainaut, 97, 102.
Braxialensis, *Brachiliensis*, peut-être Brac, Brazza (Illyrie) ; évêques : Denis Gor, Godefroid.
BRAYELLE-LES-AUNAY, France, dép. Pas-de-Calais, 145.
BRAZZA, v. *Braxialensis.*
BRECHT, Belgique, prov. d'Anvers ; chapelle de N.-D., 76.
Breuquet, Jacques, év. de Nocera, 140-141 ; Julien, son frère. chan. de St-Donatien à Bruges, 140-141.
Briselot, Jean, O. Carm., év. de Beirut, suff. de Cambrai, ab. d'Hautmont, commendataire d'Hanzinnes, prieur de St-Saulve, archevêque d'Oristano, 83-89.
BRIXEN, suffragants, VIII ; v. Jean, év. *Recreensis.*
BROQUEROIE, v. St-Denis en-Broqueroie.
Broue, Guillaume de la, év. de Cahors, 25.
BRUGES, Belgique, prov. Flandre occidentale, 25, 138, 139 ; évêque : Pierre Curtius ; abbaye d'Eechout, 117-118 ; égl. N.-D., 97, 135 ; égl. St-Basile, 134 ; égl. St-Donatien, 138, 141, 145 ; égl. St-Jacques, 138, 144 ; égl. St-Sauveur, 140, 141, 150 ; égl. Ste-Croix, 139 ; égl. Ste-Walburge, 150, 151 ; chapelle des Courtiers, 126 ; chapelle de Nazareth, 127, 128 ; chapelle de Sion, 144 ; chapelle de Staelhiser, 132 ; Bogards, 118, 123 ; Carmes, 89, 91, 122 ; Cellites, 139 ; Dominicains, 113, 139 ; Ermites de St-Augustin, 117 ; Frères Mineurs, 133, 136, 138, 140, 145 ; Tertiaires O. S. F., 140 ; couvent de Béthanie, 134 ; hôpital St-Julien, 123 ; hôpital de Jérusalem, 127 ; hôpital de la Potterie, 119 ; refuge des Dunes, 138 ; refuge de St-Bavon, 142 ; procession du St-Sang, 124, 125, 132, 133, 138, 139, 145, 151 ; synode de 1481, 138 ; official de Tournai, 147.
Brugmann, Nicolas, év. de Sélivrée, 136.
Brunward, év. de Schwerin, 124.
BRUXELLES, Belgique, prov. Brabant, 80, 156 ; égl. de Ste-Gudule, 80, 90, 98, 151 ; chan. : Nicolas de *Castro*, Jean Coreman, Jean Witte, Mathias de Cologne, Renaud de *Capella* ; chapelains de Ste-Anne : Arnaud de *Sirra*, Lambert de *Camera* ; chapelains de St-Jacques : Henri de Volenbeke, Jean Leeman ; chapelle du St-Sacrement de miracle, 97 ; égl. de la Chapelle, 79, 92, 95, 151, prévôt : Jean Riquelot, curés : Guillaume de Hauwere, Hubert de Zande ; chapelle des Merciers, 72 ; Carmes, 23, 35, 36, 48, 80, 91, 92, 97, 101, 103 ; Frères de la vie commune, 78, 80 ; Clarisses, 45 ; couvent de St-Pierre, 78 ; hôpital de St-Pierre, 28 ; voir Boterdael, Gherais, Raye.
Buccamazi, Jean, card. de Tusculum, 24.
BUDUA, Dalmatie ; évêque : Gilles de Byedborch, Mathias.
Bureau, Nicolas, O. S. F., év. de Sarepta, suffragant de Tournai, 144-146.
BURTSCHEID, Prusse rhénane, abbaye O. Cist., 20.
Bustin, Jacques, év. de Linda, puis

Digitized by Google

d'Asolo, suff. de Cambrai et de Tournai, 51, 125.
Byedborch, Gilles de, O. Carm., év. de Budua, 63.
Cabchoven, Marie de, prieure de Forest, 46.
CAHORS, France, dép. Lot, 25 ; Carmes, 25 ; évêque : Guilllaume de la Broue ; év. suff. : Jean, év. d'Apros ; voir Pouget.
Calixte III, 68, 134.
CAMBIER, Gilles, ab. de St-Denis-en-Broqueroie, 85.
CAMBRAI, France, dép. Nord ; évêques : Godefroid de Fontaine, Enguerran de Créquy, Pierre de Levis, Guy d'Auvergne ou de Boulogne, Guillaume d'Auxonne, Pierre d'André, Gérard de Dainville, Pierre d'Ailly, Jean de Gavre, Jean de Bourgogne, Henri de Bergues, Jacques de Croy, Robert de Croy ; archevêques : Maximilien de Bergues, Louis de Berlaymont, Charles de St-Albin ; archevêques des XVIIIe et XIXe siècles, 106-109 ; administrateurs : Guillaume, év. d'Ancône, Jean de Bavière, év. de Liége, Jean Ysewijn ; évêques suffragants, voir table : archidiacres : André Franquart, Arnaud Le Roi, Paul Boudot, Mgr d'Aigneville ; cathédrale de N.-D, 25, 78 ; chan. : Hugues de la Chapelle, Mgr d'Aigneville ; égl. St-Fiacre, 78 ; égl. St-François, 90 ; église St-Georges, 78 ; égl. St-Géry, 100 ; abbaye de St-Aubert, 67, 85, 129 ; abbaye du St-Sépulcre, v. Jombard ; diocésains : Henri de Volenbeke, Jean de Coslaer, Mathieu de Vellen ; synodes, 97, 100.
CAMBRE, la, *(Camera)*, abbaye O. Cist., près Bruxelles, 46.
CAMBRE, Pierre de la, ab. de Froidmont, év. de Nazareth, suffragant d'Angers, 140.
CAMBRON, Belgique, prov. de Hainaut ; abbaye O. Cist., 98 ; abbé : Guillaume Delcourt ; chapelle de N.-D., 62.
Camera v. Cambre ; Lambert de, chap. de Ste-Anne à Ste-Gudule de Bruxelles, 37.
CANTIMPRÉ, Thomas de, 11 note.
CARDIQUE, Gardiki, siège suff. de Larisse en Grèce ; év. : Paul Boudot.
Carmes de la Germanie inférieure, 35, 49, 81, 92, 94.
Carton, Jean, ab. de St-Amand, 104.
CASSEL, France, dép. Nord ; égl. N.-D., 68.
Castro, Nicolas de, chan. d'Utrecht, de Ste-Gudule de Bruxelles, doyen de N.-D. à Anvers, 39.
Catharen, v. Cattaro.
Catherine Baraets, 47.
Catherine de Meckinghen, 47.
Catherine de Mur, 71.
Catherine Spapen, 45.
CATTARO *(Catharen.)*, Dalmatie ; év. : Denis.
CHALCÉDOINE, Bithynie ; évêques : André Franquart, Augustin Gabel, François Pétrart, Hugues de la Chapelle, Jean Gillet, Martin De Cuyper.
Chameraco, Raymond de, chan. d'Amiens, 116.
Chapelle, Hugues de la, év. de Chalcédoine, suff. de Cambrai, 92 ; Renaud de la, chan. de Ste-Gudule à Bruxelles, 43.
Chariez, Thierry de, ab. de La Charité, év. de Sude, suff. de Besançon, 24.
Charles-Quint, 89, 98, 99.
Charles le Téméraire, 96.

Digitized by Google

Charles de Groy, 91, 145, 147, 149.
Charles-Gustave Walravens, 155.
CHARTRES, France, dép. Eure-et-Loire ; chan. : Ponce de *Pereto*.
Chevrot, Jean, év. de Tournai, 129, 132.
CHIÈVRES, Belgique, prov. de Hainaut ; Sœurs-Grises, 79 ; égl. N.-D., 101.
CHIOS, Grèce, siège suff. de Mytilène, 20.
CISOING, France, dép. Nord ; abbaye O. S Aug., 145, 156 ; abbé : Alard Cuvillon.
CITEAUX, France, dép. Côte-d'or ; abbaye mère ; moine : Albert.
Civitas nova, v. Asolo.
CLABOTSBORRE, dans la forêt de Soigne, Belgique, prov. de Brabant, 50, 51.
CLAIRVAUX, France, dép. Aube ; abbaye O. Cist. ; abbé : Jean ; Bernard de, moine, faux évêque.
Clément VI, 15, 16, 24, 30, 33, 36, 43, 49, 120.
Clugny, Ferry de, év. de Tournai, 71, 79, 135, 136.
COIRE, Suisse ; év. suff. : Jean, év. *Recreensis*.
COLOGNE, Allemagne ; archevêque : Henri; suffragants, VIII, Jean, archev. de Mytilène, Pierre, év. de Sude ; abbaye de St-Martin, 27-28 ; v. Herman, év. de Henna ; monastère de St-Maurice, 29 ; égl. des SS-Machabées, 18, 19 ; Dominicains, 20 ; concile provincial de 1322, 28.
COLOGNE, Herman de, moine de St-Martin, év. de Henna, suff. de Cambrai et de Liége, 27 29 ; Mathias de, O. Carm., év. de Trébizonde, suff. de Cambrai, 35-49.
CONDÉ, France, dép. Nord, 73 : Sœurs grises, 98.
CONDOM, France, dép. Gers ; év. ; Mgr d'Anteroches.
CONSTANCE, Allemagne ; suffragants, VIII ; Jean, év. *Recreensis*, Hubert, év. de Rose.
Coreman, Jean, chan. de Ste-Gudule à Bruxelles, 64.
CORIA, Espagne ; év. : Pierre.
Corneille Jansenius, 101.
CORSENDONCQ, prieuré O. S. Aug., Belgique, prov. d'Anvers, 52.
Coslaer, Jean de, seigneur de Witham, et son ép. Catherine, 36.
Costot, Relide de, sœur de Ralin Raye, dame de *Bocehout*, 39.
Cottrel, Pierre, chan. de Tournai, 145.
Coudenberghe, Élisabeth de, religieuse de Forest, 39.
COURTRAI, Belgique, Flandre occidentale ; Frères-Mineurs, 134, 139 ; couvent de Sion, 135.
Crékel, Nicolas, prêtre, 39.
Créquy, Enguerrand de, év. de Cambrai, 22-23.
CRESPIN, France, dép. Nord ; abbaye O. S. B., 78, 79, 100, 101, 102, 103 ; abbés : Antoine de Ligne, Martin De Cuyper.
CROA (erronément *Duacen.*), Dalmatie, suff. de Spalato ; év. : Jacques d'Ahrweiler.
CROJA, Épire, suff. de Durazzo, 49.
Crome-Cane, Francon et son ép. Catherine Baraets, 47.
Croy, Charles de, év. de Touruai, 91, 145, 147, 149 ; Guillaume, év. de Cambrai, 90 ; Jacques, év. de Cambrai, 84 ; Robert, év. de Cambrai, 92 note 8, 93, 94, 96, 97, 102, 150.
CULENBORG, Hollande ; égl. N.-D., 64.

Digitized by Google

Cunaviensis, v. Konarlje.
Curtius, Pierre, év. de Bruges, 99.
Cuvillon, Alard, ab. de Cisoing, 100.
CUYCK, Hollande; couvent de Ste-Agathe, 28.
Cuyper, Martin De, O. Carm., év. de Chalcédoine, suff. de Cambrai, ab. de Crespin, 48, 94-103, 147, 149.
DAGNE, Dogne, v. Danj.
Dainville, Gérard de, év. de Cambrai, 51.
DALHEIM, monastère O. Cist., anc. dioc. de Liége, 20.
Daniel, archev. de Naxos, 30, 32.
Daniel, faux évêque, V, note 4, 155,
DANJ *(Dagnensis, Dognensis)* Épire; évêques: Godefroid Greveray, Hugues Tournet, Jean, Nicolas.
David de Bourgogne, 71, 134.
David de Gênes, 117 119.
David Hay, 93.
Delcourt, Guillaume, ab. de Cambron, 99.
Delmeten., voir Duvno.
Denemark, Jacques de, év. de Sude, suff. d'Utrecht, 22, 24.
Denis, év. de Rose, puis de Cattaro, 60, 61.
Denis Stéphani, 129.
DOGNE, v. Danj.
DORDRECHT, Hollande; monastère de Ste-Agnès, 63; chapelle de Ste-Croix, 49.
DOUAI, France, dép. Nord, 93; université, 99; égl. St-Amé, 145.
DOUAI, Guarin de, archev. de Vérissa, 11.
Douillet, Quentin, ab. de Liessies, 100.
Dreux, Henri de, archev. de Reims, 19.
DSCHEBAIL *(Gebelden, Gibelden, Gibilicen.)*, Syrie; évêques, 90, Folker, Jean de Bousies, Jean Grignart. Jean Levasseur, Jacques de Wesep,
Duacen, v. Croa.
Dubois, cardinal, 105; Jean, ab. de St-Martin de Tournai, év. de Beirut, 143.
DUNES, Belgique, Flandre occidentale; abbaye O. Cist., 113.
Duras, Ladislas de, 65.
Du Roussaux, Isidore-Jos., év. d'Euménie, puis de Tournai, 153-154.
Duvenvoorde, Guillaume de, seigneur d'Osterhout, 45.
DUVNO *(Delmeten.)*, en Herzégovine, suff. de Spalato; év.: Guerrin, Jean de Huy.
Eckestein, Jean, év. de Linda, 124.
EDELAERE, Belgique, Flandre or., 76.
EECHOUTE, abbaye O. S. Aug., à Bruges, 138.
EECLOO, Belgique, Flandre orientale; couvent de N.-D. aux épines, 138.
EGINE *(Aeginen, Euguinen, Ghehedines, Ghines)*, Grèce; év.: Bertrand de *Insula*, Jacques, Jean Poisson;
EGMOND, Hollande; abbaye O. S. B.. ab.: Jean de Hillegom.
EICHSTAETT, Allemagne; suffragants, VIII.
Élisabeth de Adendyc, 32.
Élisabeth de Coudenberghe, 39.
Élisabeth Gherais, 46.
Élisabeth Utenhove, 130.
Élisabeth, ép. de Georges de Machenars, 120.
ELSEGHEM, Belgique, Flandre orientale; monastère O. S. Aug., 131.
Emens, Pierre, ab. de Nizelles, 87.
Émile-Jos. Pourbaix, 153-155.
Enen., v. Henna.
ENGHIEN *(Aynghien)*, Belgique, province de Hainaut; égl. paroissiale, 33-34, 74; curés: Jean Kelvekin; Jean Pistoris; Augustins, 74;

Digitized by Google

Carmes, 63, 91-92 ; v. Hérinnes.
Enguerran de Créquy, 22-23.
ENO, Thrace, peut-être Henna.
Erasme, 88, 146.
Erdenborgh, Jean de, 39, v. Ardembourg.
ERFURT, Allemagne ; suffragants, IX.
Esne, Michel d', év. de Tournai, 105.
ESPAGNE, suffragants, X.
Étienne, év. de Tinos, 30.
EUDOCIADE, év. : Em.-Jos. Pourbaix.
Eugène IV, 68-69, 130.
Euguinen, v. Egine.
EUMÉNIE ; év. . Isidore-Jos. du Roussaux, L. Fr. de Mornay.
Evenen, v. Henna.
Fabri, Jean, chan. de St-Germain à Mons, 88.
Ferry de Clugny, 71, 79, 135, 136.
FLANDRE, prédication d'indulgences, 120.
FLANDRE, Gilles de, O. S. Aug., év. de Linda, suff. de Cambrai et de Tournai, 29-35, 119, 122.
Folker, év. de Dschebaïl, suff. d'Utrecht, 156.
FONTAINE, Godefroid de, év. de Cambrai, 18, 19.
FOREST Belgique, prov. de Brabant ; abbaye O. S. B., 72, 90, 102 ; abbesse : Élisabeth ; moniales : Marie de Calchoven, prieure, et Élisabeth de Coudenberghe.
FOSSOMBRONE, Italie ; évêque, 68.
Foullon, Mathieu, ab. d'Averbode, 96
François, év. de Chalcédoine, 51.
François de Béhault, 96.
François de Melun, 90.
François Pétrart, 104.
Francon Crome Cane, 47.
Franquart, André, archidiacre de Brabant, personne de Goyck, év, de Chalcédoine, suff. de Cambrai, 104.
FRISINGUE, Allemague ; suffragants, IX.
Gabel, Augustin, O. S. Aug., ab. d'Arrouaise, év. de Chalcédoine, suffr. de Cambrai, 93.
GALTELLI, Sardaigne : év. Antoine.
GAND, Belgique, Flandre orientale ; év. : Corneille Jansenius ; égl. St-Sauveur, 145 ; église Ste-Pharaïlde, 25, 115 ; abbaye de St-Bavon, 33, 64, 120, 121, 133; abbés : Gilles Boele, Guillaume, Raphael de Mercatel; moine : Jean Zuederics ; abbaye de St-Pierre, 134, abbé, 126, moines : Jean Puishalhuc, Liévain Alin; Dominicains, 136 ; Frères de la vie commune, 79; abbaye de Groenenbriel, 118 ; couvent de Ste-Claire, 26, 114, 139 ; couvent de Ste-Agnès, 134, 135; chap. de Ste-Barbe, 133 ; hôpital St-Jacques, 145; hospice Kinderen Alyn's, 145 ; reliques de Ste-Colette, 145.
GANOS, prétendu évêché, v. Bernard Gasc.
Gars, Alain de, doyen de St-Brieuc, auditeur des causes du palais apostolique, 42.
Gasc, Bernard, faux év. de Ganos, 155.
Gaucelme, card. d'Albano, 119.
Gavre, Jean de, év. de Cambrai, 62.
Gebelden., v. Dschebaïl.
GEMBLOUX, Belgique, prov. de Namur ; abbaye O. S B., moine : Jean, archev. de Néopatras.
GÊNES, David de, O. S. Aug., év. de Rose, suffr. de Tournai, 117-119.
GENTBRUGGE, Belgique, Flandre orientale ; clarisses, 114.

Digitized by Google

Georges de Machenaers et son ép. Élisabeth, 120.
Georges de Witthem, 96.
Gérard de Dainville, év. de Cambrai, 51.
GHEEL, Belgique, prov. d'Anvers; égl., 91.
GHEHEDINES, v. Égine.
Gherais, Jean, de Bruxelles, et ses filles Élisabeth et Marie, 46.
GHINES, v. Égine.
Ghini, André, év. de Tournai, 25, 115.
GHISTELLES, Belgique, Flandre occid., 151.
Gibilicen, v. Dschebaïl.
Gilles Boele, 84, 142-143.
Gilles Cambier, 85.
Gilles De Baerdemakere, 137 141.
Gilles de Byedborch, 63.
Gilles de Flandre, 29-35, 119, 122.
Gilles de Roeselaere, 32.
Gilles li Muisis, 118.
Gilles *Monachi*, 47.
Gillet, Jean, év. de Chalcédoine, 51.
Gisilbert Raye, 39.
GIVRY, Belgique, prov. de Hainaut; égl., 98.
Godefroid, O. S. D., év. *Braxialensis*, 26-27.
Godefroid, év. de Schwerin, 113-114.
Godefroid de Fontaine, 18, 19.
Godefroid Greveray, 73, 76-81, 135, 136, 137, 156.
Gossuin de *Monte*, 32.
GOYCK, Belgique, prov. de Brabant; personne: André Franquart.
GRAMMONT, Belgique, Flandre orientale; abbaye de St-Adrien, 51, 72; frères de la vie commune, 79.
GRAND-BIGARD, monastère près de Bruxelles, 87, 156.
Grégoire XII, 55, 65.
Grégoire, év. de Rose, 52.
Greveray, Godefroid, O. Carm., fils de Thierry, év. de Dagne, suffr. de Cambrai, 73, 76-81, 135, 136, 137, 156.
Grignart, Jean, O. S. D., év. de Dschebaïl, suffr. de Cambrai, de Tournai et d'Utrecht, 66-67, 127-128.
GRIMBERGHEN, Belgique, prov. de Brabant; abbaye O. Prém., 98.
GROENENDAEL, Belgique, prov. de Brabant; prieuré O. S. Aug., 44, 78.
Guarin de Douai, 11.
GUELDRE, Hollande; carmes, 76, 81.
Guerrin, év. de Duvno, 15.
Guessei, Thierry, O. S. Aug., év. de Rose, suff. de Liége, 129.
Guillard, Louis, év. de Tournai, 146.
Guillaume, ab. de St-Bavon à Gand, 156.
Guillaume d'Auxonne, 115.
Guillaume de Croy, 90.
Guillaume de Duvenvoorde, 45.
Guillaume de Hauwere, 147-151.
Guillaume de la Broue, 25.
Guillaume de la Roche, 55.
Guillaume de la Ruelle, 93.
Guillaume Delcourt, 99.
Guillaume della Vigna, 124.
Guillaume de Ventadour, 118.
Guillaume Vasoris, 133-137.
Guldeneir, Jean, 39.
Guy d'Auvergne, ou de Boulogne, 25.
Haene, Jean de, ab. de Warneton, 99.
HAINAUT, archidiaconé de Cambrai, v. Aigneville.
HALBERSTADT, Allemagne; suffragants, IX.
HAMAR, Norwège; év.: Thorfine.

Digitized by Google

HANSUELLE, Belgique, prov. de Hainaut ; chapelle, 82.
HANZINNES, Belgique, prov. de Namur ; prévôté O. S. B., dépendant de St-Médard de Soissons, commendataire : Jean Briselot.
HARDANY, Haren ? suff. d'Antioche (*Hardimen.*) ; év. : Pierre.
Hardimen., v. Hardany.
HARLEM, Hollande, égl. St-Bavon, 142 ; carmes, 123 ; dominicains, 134 ; Johannites, 22.
HASNON, France, dép. Nord ; abbaye O. S. B., 102, 104,
HAUTMONT, France, dép. Nord ; abbaye O. S. B. ; abbé ; Jean Briselot.
HAUTRAGE, Belgique, prov. de Hainaut ; couvent, 98 ; hôpital, 84.
Hauwere, Guillaume de, doyen de St-Sauveur et curé de Ste-Walburge à Bruges, curé de la Chapelle à Bruxelles, év. de Sarepta, suff. de Tournai, 147-151.
Hay, David, ab. de Mont-St-Eloi, 93.
Hazart, Jean, ab. de St-Ghislain, 104.
HÉBRON, Palestine ; év. : Nicolas de Nieuwlant.
Heesnaken, Jean de, 39.
Helen., v. Henna.
Henen., v. Henna.
HENNA (*Hennen*, *Enen.*, *Evenen.*, *Helen.*, *Henen.*, *Hennen.*), Eno? ; év. : Herman de Cologne.
Hennen., v. Henna.
Henri de Bergues, 80, 81, 141-142.
Henri de Dreux, 191.
Henri de Molenark, 18.
Henri de Neuss, 55.
Henri de Perwez, 55.
Henri de Tolnis, 60-63.
Henri de Volenbeke, 46-47.
Henri Monnier, 108-109.
Henri Suyderman, 44.
HÉRENTHALS, Belgique, prov. d'Anvers ; frères-mineurs, 79, 156 ; Besloten-hof, 62, 85.
HÉRINNES, Belgique. prov. de Brabant ; égl. N.-D., 19 ; chartreuse, 72, 74-75.
Herman de Cologne, 27 29.
HERZÉGOVINE, v. Duvno.
HESBAYE, archidiaconé de Liége, v. Thierry de Perwez.
HESDIN, France, dép. Pas-de-Calais, 72.
HIERAPOLIS, Asie-mineure ; év. : Jean van der Heetvelde.
HILDESHEIM, Allemagne ; suffragants, IX.
Hilla de Barenchove, 45.
Hillegom, Jean de, ab. d'Egmond, 50.
HIPPUS, Palestine ; év. : Hubert.
HOMPLIÈRES, France, dép. Aisne ; ab. : Philippe de Baquencourt.
HONNECOURT, France, dép. Nord ; abbaye O. S B., 67.
Honorius III, 20.
HOUTHEM-St-LIÉVIN, Belgique, Flandre orientale, 132.
Hubert de *Monte*, év. d'Hippus, suff. d'Utrecht, 52-53, 156.
Hubert de Zande, 150.
Hugues de la Chapelle, 92.
Hugues Tournet, 66, 71-73.
HUY, Belgique, prov. de Liége ; égl. N.-D., 78 ; croisiers, 20.
HUY, Jean de, moine de Léoncel, ab. de Trois-Fontaines, év. de Konavlje, puis de Duvno, V, note 4, 12-18.
IGNY, France, dép. Marne ; abbaye O. Cist. ; ab. : Jean.
ILE-BARBE, France, abbaye O. S. B., 17.
Ingerram, v. Enguerran.

Digitized by Google

Innocent VI, 43.
Innocent VII, 56, 71, 141.
Insula, Bertrand de, O. S. F., év. d'Égine, 127.
Isabelle, abbesse de Forest, 46.
Isarne, archev. de Lund, puis de Salerne, 24-25.
Isidore-Jos. Du Roussaux, 153.
Jacobi, Luc, év. de Sarepta, suff. de Tournai, 151-152.
Jacques, év. d'Égine, 51.
Jacques, év. de Juliade, 135, 136.
Jacques, év. de Tripoli, 53.
Jacques Breuquet, 140-141.
Jacques Bustin, 51, 125.
Jacques Prévôt, 90.
Jacques d'Ahrweiler, 49, 122.
Jacques de Croy, 84.
Jacques de Denemark, 22.
Jacques de Juliers, 124.
Jacques de Wesep, 64, 126-127, 156.
Jacques d'Ockenbroke, 125.
Jacques O'Dally, 153.
Jansenius, Corneille, év. de Gand, 101.
Jaroslav, O. S. F., év. de Sarepta, 125.
Jean XXII, 13, 16, 35 note 7, 48.
Jean XXIII, 65, 127.
Jean Buccamazi, card. de Tusculum 24.
Jean, O. Carm, év. d'Apros, suff. de Cahors, Cambrai et Tournai, 25-26, 115-117.
Jean, év. d'Apros, 26.
Jean, év. de Danj, 73.
Jean, év. *Recrecensis*, *Retrechensis*, *Regiensis*, suff de Brixen, Coire et Constance ; v. Rose.
Jean, ab. d'Igny, puis de Clairvaux, 11-12.
Jean, moine de Gembloux, puis archev. de Néo-Patras, 11.
Jean, moine de St-Denis, 11-12.
Jean-Ernest de Löwenstein, 153.
Jean Boudens, 39.
Jean Briselot, 83-89.
Jean Carton, 104.
Jean Chevrot, 129, 132.
Jean Coreman, 64.
Jean d'Alost, 122-123.
Jean d'Arkel, 49.
Jean de Bavière, 52.
Jean de Béthencourt, 93.
Jean de Bourgogne, 71, 131, 132.
Jean de Bousies, 67-71, 135, 136.
Jean de Coslaer, 36.
Jean de Erdemborgh, 39.
Jean de Gavre, 62.
Jean de Haene, 99.
Jean de Heesnaken, 39.
Jean de Hillegom, 50.
Jean de Huy, V, note 4, 12-18.
Jean de Looz, 155.
Jean de Medina, 24.
Jean de Mont-Martin, 129.
Jean de Rumigny, 19.
Jean de Sobernheim, 24.
Jean des Prés, 118.
Jean de Steenberghe, 39.
Jean de Thoisy, 127, 128.
Jean de West, 123.
Jean d'Orimont, 88.
Jean d'Yssche, 55.
Jean Eckenstein, 124.
Jean Fabri, 88.
Jean Gillet, 51.
Jean Grignart, 66-67, 127-128.
Jean Guldeneir, 39.
Jean Hazart, 104.
Jean Jombard, 71.
Jean Kelvekin, 34.
Jean Ketelare, 69.
Jean Leeman, 46.
Jean Le Lièvre, 79.
Jean Le Vasseur, 71.
Jean *Michaelis*, 47.
Jean Noele, 46.

Digitized by Google

Jean Olivier, 85.
Jean *Pistoris*, 74.
Jean Poisson, 126-127.
Jean Puishalhuc, 32.
Jean Richardot, 105.
Jean Riquelot, 95.
Jean Tigier, 84.
Jean T' Serclaes, 51, 125.
Jean van der Heetvelde, 91-92.
Jean van de Weerde, 145.
Jean Witte, 39.
Jean Ysewijn, 53-60.
Jean Zuederics, 121.
Jérôme Liétard, 104.
JÉRUSALEM, v. Pierre l'Arménien.
Jombard, Jean, ab. du St-Sépulcre à Cambrai, 71.
Jules II, 142.
JULIADE *(Julinen.)*, év. ; Jacques.
Julien de Bologne, V, note 4, 155.
Julienne, Ste, de Cornillon ; reliques, 100.
JULIERS, Jacques de, év. auxiliaire V, 124-125.
Kelvekin, Jean, curé d'Enghien, 34.
KESSELAERE, N.-D. de, à Edelaere, 76.
Ketelare, Jean, recteur de l'égl. de Langemarcq, 69.
KILLFENORA, Irlande ; év. : Jacques O' Dally.
KONAVLJE *(Cunavien.)*, Dalmatie, suff. de Durazzo ; év. : Jean de Huy.
LA CHARITÉ, dioc. de Besançon ; abbaye O. Cist., abbé : Thierry de Chariez.
Ladislas de Duras, 65.
LA HOWARDRIES, Belgique, prov. de Hainaut ; égl., 133.
LA HULPE, Belgique, prov. de Brabant ; égl., 96.
Lambert de *Camera*, 37.
Landris, Pierre de, O. S. F., év. de Dora, suff. de Cambrai, 73-75.
LANGEMARCQ, Belgique, Flandre occ. égl., 68-70, curés : Jean de Bousies, Jean Ketelare.
Laurent de Bouvri, 67.
LAUSANNE, Suisse ; suffragants, IX.
Le Bel, Louis, év. de Bethléem, 105.
Leeman, Jean, chap. de Ste-Gudule à Bruxelles, chan. de St-Servais à Maestricht, 46.
LELIENDAEL, Belgique, monastère O. Prém., 95.
Le Lièvre, Jean, ab. de St-Jean de Valenciennes, 79.
Léon X, 85, 88, 143.
Léonard, év. de Linda, 30.
LÉONCEL, dioc. de Valence, abbaye O. Cist., moine : Jean de Huy.
Le Roi, Arnaud, archidiacre de Cambrai, 25, 115.
Le Vasseur, Jean, év. de Dschebaïl, suff. de Thérouanne, 71.
Lévis, Pierre de, év. de Cambrai, 26.
Lévold de Northof, 28.
Liedekerke, Marie de, 46.
LIÉGE, Belgique ; év. : Adolphe de la Marck, Louis de Bourbon ; suffragants, IX, voir Albert le Grand, Denis Stephani, Henri de Neuss, év. de Sidon, Henri de Tolnis, Jacques év. de Croa, Jean, archev. de Mytilène, Jean Ysewijn, Thierry Guessei ; chapitre de St-Lambert, archidiacre de Hesbaye et chan. : Thierry de Perwez ; chan. : Guillaume de la Roche ; égl. St-Michel, 55 ; abbaye de St-Jacques, 27, 29 ; chartreuse, 55.
LIERRE, Belgique, prov. d'Anvers ; égl. St-Gommer, 79, 84
LIESSIES, France, dép. Nord, abbaye O. S. B., 37, 98 ; abbés : Louis

Digitized by Google

de Blois, Quentin Douillet,
Liétard, Jérôme, ab. de St-Ghislain, 104, note 1.
Liévin Alin, 32.
Ligne, Antoine de, ab. de Crespin, 92, 95.
LIGNY en Cambrésis, France, 129.
LILLE, France, dép. Nord, 139 ; hôpital Gantois, 135 ; hôpital St-Jean l'évang., 134.
LIMOUSIN, évêques auxiliaires, X.
Li Muisis, Gilles, ab. de St-Martin de Tournai, 118.
LINDA, Asie mineure, suff. de Paros *(Lindinen., Lindinien, Lundinien.)* év. : Berthold, Gilles de Flandre, Jacques Bustin, Jean d'Alost, Jean Eckestein, Léonard.
LOBBES, Belgique, prov. de Hainaut; abbaye O. S. B., 27, 76.
LONGPONT, dioc. Châlons ; abbaye O. Cist., 18.
LOO, Belgique, Flandre occid. ; prévôté O. S. A., 138.
LOOZ *(Laude)*, Jean de, faux évêque, 155.
Louis de Berlaymont, 104.
Louis de Blois, 91.
Louis de Bourbon, 78, 135.
Louis-Fr. de Mornay, 105-106, 156.
Louis Guillard, 146.
Louis Le Bel, 105.
Louis Pot, 140-141.
Louis van den Berghe, 95.
LOUVAIN, Belgique, prov. de Brabant ; carmes, 94 ; chartreuse, 84 ; dominicains, 21 ; clarisses, 82 ; couvent des onze mille vierges, 63 ; université, 81, 99, 151; collège de Savoie, 101.
Löwenstein, Jean-Ernest, de, év. de Tournai, 153.
Luc Jacobi, 151-152.
LUND, Danemark ; archev. : Isarne.
Lundinen, voir Linda.
LYDDA, Palestine; év.: Henri Monnier.
MACOURT, France, dép. Nord ; chartreuse, 104.
Madeleine Prévôt, 84.
Maes, Nicolas, év. de Sarepta, suff. de Tournai, 129-133.
MAESEYCK, Belgique, prov. de Limbourg; égl. Ste-Catherine, 26.
MAESTRICHT, Hollande ; égl. St-Servais, 55, chan. : Jean Leeman.
MALINES, Belgique, prov. d'Anvers, 79, 80, 99; égl. St-Rombaut, 71, 135, bénéficiers de Zellaer: Henri de Bolenbeke, Jean *Michaelis*, Rasse de Thede ; égl. SS. Pierre et Paul, curé: Jean Ysewijn ; carmes, 50, 60, 62, 63, 81, 94, 95, 98.
Marc, év. de Sarno, 68.
MARCHIENNES, France, dép. Nord: abbaye O. S. B., 93.
Marck, Adolphe de la, év. de Liége, 28-29.
Marguerite, dame d'*Oescort*, 46.
Marguerite de Beernem, 120.
Marguerite de Berlaer, 45.
Marie de Beernem, 120.
Marie de Cabchoven, 46.
Marie de Liedekerke, 46.
Marie de Oos, 79.
Marie Gherais, 46.
MARIENTHROON, Belgique; monastère de chan. rég., 63.
Martin V, 65, 66, 68, 127.
Martin De Cuyper, 94-103, 147, 149.
Martin Weyts, 139.
Martini, Jacques et Paul, 32, 33.
Mathias, év. de Budua, suff. d'Utrecht, 63.
Mathias de Cologne, 35-49.
Mathieu de Vellen, 46.
Mathieu Foullon, 96.
Mathieu Moullart, 100, 104.
Matthieu, Jean, O. Carm, év. de

Digitized by Google

Rose, suff. de Cambrai, 75.
MAUBEUGE, France, dép. Nord ; égl. de Ste-Aldegonde, 71, 95.
Maupair, Pasquier, O. S. D, év. de Soliwri, suff. d'Arras et de Cambrai, 92-93.
Maximilien de Bergues, 100.
MAYENCE, Allemagne ; suffragants, IX.
Mekinghen, Catherine de, 47.
Medina, Jean de, év. de Sude, 24.
MÉGARE, Grèce ; év. : André.
Melun, François de, év. de Thérouanne, 90.
MENIN, Belgique, Flandre occidentale ; égl. St-Vaast, 135.
Mercatel, Raphaël de, ab. d'Oudenbourg, puis de St-Bavon, év. de Rhosus, suff. de Tournai, 141-142.
MERCHTEM, Belgique, prov. de Brabant ; curé, 101.
Merica, v. Van der Heyden.
METZ, Lorraine ; suffragants, IX, Thierry de Varennes ; dominicains, 23.
Michaëlis, Jean, bénéficier de Zellaer, 47.
Michel d'Esne, 105.
Michel Patte, 153.
MICHELFELD, abbaye, 26.
Millancourt, v. Aigneville.
MINDEN, Allemagne ; suffragants, IX.
MOERKERKE, Belgique, Flandre occ. ; couvent de Sarepta, 139.
Molenark, Henri de, archev. de Cologne, 18.
Monachi, Gilles, époux de Catherine Baraets, 47.
Monaldy, marquise de, 107-108.
Monnier, Henri, év. de Lydda, suff. de Cambrai, 108-109.
MONS, Belgique, prov. de Hainaut, 52, 107 ; égl. de Ste-Waudru, 102, 104 ; égl. de St-Germain, chan. : Jean Fabri ; égl. de Ste-Elisabeth, 106 ; abbaye du Val des Écoliers, 25, 72, 76, prieur : François Pétrart ; frères-mineurs, 84, 85, 88, 138 ; ursulines, 106 ; sœurs grises, 80 ; couvent S. M. Madeleine, 91 ; béguinage, 23, 88 ; chap. Ste-Croix, 96 ; refuge de Liessies, 98 ; hôpital St-Nicolas, 101 ; hôpital de Cantimpret, 97 ; hôtel de ville, 105 ; États de Hainaut, 99-102.
Monte, Gossuin de, 32 ; Hubert de, év. de Rose, suff. de Cambrai, Constance, Liége et Utrecht, 52-53, 156.
Montmartin, Jean de, O. S. F., év. de Rose, suff. de Tournai, 67, 129.
MONT-ST-ÉLOI, France, dép. Pas-de-Calais ; abbaye O. S. A., abbés : David Hay, Guillaume de la Ruelle.
MONT-ST-MARTIN, France, dép. Aisne : abbaye O. Prém., ab. : Laurent de Bouvri.
Mornay, Louis Fr. de, év. d'Euménie, 105, 106, 156.
Moullart, Mathieu, ab. de St-Ghislain, év. d'Arras, 100, 104.
Munnoz, Antoine, év. de Sude, 24.
MUNSTER, Allemagne ; suffragants, IX.
Mur, Catherine de, abbesse de Prémy, 71.
MYTILÈNE, île de Samos, Grèce, 20 note ; archev. : Jean.
Napronen., v. Apros.
NAXOS ET PARIOS, Grèce ; archev., 32, Daniel.
NAZARETH, Palestine ; év. : Pierre l'Arménien, Pierre de la Cambre.
NEUSS, Allemagne ; Henri de, év. de Sidon, suff. de Liége, 55.
Nicolas, V, 69.
Nicolas, év., suff. de Tournai, 125-126.

Digitized by Google

Nicolas, év de Danj., 64-66, 71, 126.
Nicolas, év. de Sude, 24.
Nicolas Brugmann, 136.
Nicolas Bureau, 144-146.
Nicolas Crekel, 39.
Nicolas de *Castro*, 39.
Nicolas de Nieuwlant, 145.
Nicolas Maes, 129-133.
Nicolas Roberti, 84, note 2.
Nicolas Tavenel, 119.
Nieuwlant, Nicolas de, év. d'Hébron, suff. d'Utrecht, 145.
NIMÈGUE, Hollande ; égl., 20.
NISPEN, Hollande ; curés : Jean de Steenberghe, Mathias de Cologne.
NIZELLES, Belgique, prov. de Brabant ; abbaye O. Cist., ab. : Pierre Emens.
NOCERA, Itatie ; év. : Jacques Breuquet.
Noele, Jean, chap. de N.-D. à Anvers, 46.
NONNENBOSCH, Belgique, Flandre orientale ; abbaye O. Cist., abb. : Élisabeth Utenhove.
Northof, Lévold de, chan. de Liége, 28.
Ockenbroke, Jaques d', év. de Sarepta, 125.
O 'Dally, Jaques, O. S. Aug., év. de Killfénora, 153.
Oescort, Marguerite, dame d', 46.
OLIVE, Belgique, prov. de Hainaut ; abbaye O. Cist., 100.
Olivier, Jean, ab. de St-Médard de Soissons, 85-86.
OLMUTZ, Moravie ; suffragants, IX.
Onufrius Santo-Croce, légat, 78.
Oos, Marie de, abbesse des Brigittines de Termonde, 79.
OOSTACKER, Belgique, Flandre orientale, 120-121.
OOSTKERKE, Belgique, Flandre occidentale ; reliques de St-Guthagon, 132.
Orimont, Jean d', ab. de Broqueroie, 88.
ORISTANO, *(Arboren.)*, Sardaigne ; archev. : Jean Briselot.
ORVAL, Belgique, prov. de Luxembourg ; ab. Jean, abbé.
OSNABRUCK, Allemagne ; suffragants, IX.
OSTENDE, Belgique, Flandre occid., 138.
Othon, cardinal, 19.
OUDEMAN, Zélande ; égl. de St-Nicolas, 151.
OUDENBOURG, Belgique, Flandre occ. ; abbaye O. S. B, 134, 144, 151 ; abbés : Jean van de Weerde, Raphaël de Mercatel.
OVERYSCHE, Belgique, prov. de Brabant, 96.
PADERBORN, Allemagne ; suffragants, IX.
PAPINGLOO, Belgique, Flandre orientale ; prévôté de St-Martin, dépendant de St-Bavon de Gand, prévôt : D. Jean Zuederics de Bruxelles.
PARC, près Louvain, Belgique, prov. de Brabant ; abbaye O. Prem., abbé : Louis van den Berghe.
Pasquier Maupair, 92-93.
PASSAU, Allemagne ; suffragants, IX.
Patte, Michel, abbé de St-Martin de Tournai, 153.
Paul Boudot, 105.
Pereto, Ponce de, chan. de Chartres, 116.
PERROY-LEZ-BETHUNE, France, dép. Pas-de-Calais, 119.
Perwez, Thierry de, fils d'Henri, chan. de St-Lambert, archidiacre de Hesbaye, év. de Liége, 54-60.
Pétrart François, O. S. F., év. de Chalcédoine, prieur du Val des Écoliers à Mons, suff. de Cambrai, 104-105.

Digitized by Google

Philippe II, roi d'Espagne, 99.
Philippe, duc de Bourgogne, 92, 135.
Philippe d'Arbois, 112, 119, 120, 121.
Philippe de Baquencourt, 66.
Pie II, 69, 77.
Pie IV, 151.
Pierre, év. de Chalcédoine, 51.
Pierre, év. de Coria, 120.
Pierre, O. S. D. év. d'Hardany, 119, 122.
Pierre, év. de Roeskilde, 113.
Pierre, év. de Sude, 21-24.
Pierre Bertrand, 119.
Pierre Cottrel, 145.
Pierre *Curtius*, 99.
Pierre d'Ailly, 52, 53.
Pierre d'André, 34.
Pierre de la Cambre, 140.
Pierre de Landris, 73-75.
Pierre de Levis, 26.
Pierre de Ranchicourt, 135.
Pierre Émens, 87.
Pierre l'Arménien, faux archev. de Jérusalem et de Nazareth, 155.
Pierre Quick, 141.
Pierre Rollin, 102.
Pistoris, Jean. curé d'Enghien, 74.
Poisson, Jean, O. S. Aug., év. d'Égine, 126-127.
Ponce de *Pereto*, 116.
Portali, Simon de, chantre de Tournai, 117.
Pot, Louis, ab. de St-Lomer de Blois, év. de Tournai, 140-141.
Pourbaix, Émile-Jos., év. d'Eudociade, 153-155.
POUGET, France, dép. du Lot ; couvent de St-Claire, 25.
PRAGUE, Bohème ; suffragants, IX.
PRÉMY, France, dép. Nord ; abbaye O. S. Aug., abbesse : Catherine de Mur.
Prés, Jean des, év. de Tournai, 118.
Prévôt, Jacques, prieur des Augustins d'Anvers, 90 ; Madeleine, abbesse de la Thure, 84.
Puishalhuc, Jean, moine de St-Pierre à Gand, 32.
Quentin Douillet, 100.
Quick, Pierre, ab. de St-Amand, év. de Tournai, 141, 142.
Quinquet, Mgr, év. de Titiopolis, 105.
Ranchicourt, Pierre de, év. d'Arras, 135.
Raphaël de Mercatel, 141-142.
Rasse *Theoderici* de Thede, 47.
RATISBONNE, Allemagne ; év. : Albert le Grand ; suffragants, X.
Raye, Gisilbert et Rulin, de Bruxelles, 39.
Raymond de *Chameraco*, 116.
Recreen., év. : Jean.
Regien., v. Jean, év. *Recreen.*
REIMS, France, dép. Marne ; archev. Henri de Dreux.
Relide de Costot, 39.
Renaud de la Chapelle, 43.
RHOSUS, Cilicie ; év. : Gilles Boele, Jean de Montmartin, Raphaël de Mercatel ; v. Rose.
Richard, ab. de Trois-fontaines, 14.
Richardot, Jean, év. d'Arras, 105.
Riquelot, Jean, prévôt de la Chapelle à Bruxelles, 95.
Robert de Croy, 93, 150.
Roberti, Nicolas, prieur de Septfontaines, 84, note 2.
Roche, Guillaume de la, chan. de Liége, 55, 57.
Roeselaere, v. Roulers.
ROESKILDE, Danemark ; év. Pierre.
ROEULX, Belgique, prov. de Hainaut ; abbaye de St-Foillan, O. Prém., 73.
ROLDUC, Limbourg hollandais ; abbaye O. S. Aug., V.
Rollin, Pierre, ab. de Broqueroie, 102.

Digitized by Google

ROSE, Dalmatie, suff. de Raguse ; év.: Adrien Aernout, David de Gênes, Denis Stephani, Gilles de Byedborch, Grégoire, Henri de Tolnis, Hubert de *Monte*, Jean Mathieu ; v. Rhosus.
ROSENDAEL, Belgique, prov. d'Anvers, monast. O Cist., 46.
ROTHEM, Belgique, prov. de Limbourg, abbaye de N.-D., O. Cist., 29.
ROUGE-CLOITRE, Belgique, prov. de Brabant ; prieuré O. S. Aug., 50, 51, 78, 79.
ROULERS *(Roeselaere)*, Belgique, Flandre occid. ; Gilles de, 32.
Ruelle, Guillaume de la, 93.
Rumigny, Jean de, év. de Liége, 19.
Saint-Albin, Mgr de, archev. de Cambrai, 106.
SAINT-AMAND, France, dép. Nord ; abbaye O. S. B, 101, 126, 143 ; abbés : Jean Carton, Pierre Quick.
SAINT-ANDRÉ-LEZ-BRUGES, Belgique, Flandre occid. ; abbaye O. S. B., 133, 135 ; abbés : Baudouin Villain, Jean Van de Weerde.
SAINT-BAVON, voir Gand.
Saint-Brieuc, France, dép. Côtes-du-Nord, doyen : Alain de Gars.
SAINT-DENIS, près Paris ; abbaye O. S. B., moine : Jean.
SAINT-DENIS-EN-BROQUEROIE, Belgique, prov. de Hainaut ; abbaye O. S. B., 100, abbés : François de Béhault, Gilles Cambier, Jean d'Orimont, Pierre Rollin.
SAINT-GERLACH, Limbourg hollandais ; monastère O. Prém, 50.
SAINT-GHISLAIN, Belgique, prov. de Hainaut ; abbaye O. S. B., 147 ; abbés : Jean Hazart, Jérôme Liétard, Mathieu Moullart.
SAINT-OMER, France, dép. Nord ; évêque : Paul Boudot ; égl. coll., 90 ; dominicains, 133.
SAINT-PRIX, France, dép. Pas-de-Calais, prieuré, 144.
SAINT-SAULVE, près Valenciennes, France, dép. Nord ; monastère O. S. B. 67 ; prieur : Jean Briselot.
SAINT-TROND, Belgique, prov. de Limbourg ; abbaye O. S. B., 21.
SALERNE, Italie ; archev. : Isarne.
Salubrien, v. Soliwri.
SAMOSATE, év. : Ch.-Gust. Walravens.
SAREPTA, Palestine ; évêques : Barthélemy, Gilles De Baerdemakere, Guillaume De Hauwere, Jacques d'Ockenbroke, Jaroslav, Luc Jacobi, Nicolas Bureau, Nicolas Maes, Thierry de Varennes.
Sarepta, v. Moerkerke.
SARNO, Italie ; év. : Marc.
SCHEUT, près Bruxelles ; égl. 76 ; chartreuse, 91.
SCHWERIN, Allemagne ; év.: Bernon, Brunward, Godefroid.
SÉLIVRÉE (*Salubricen*), voir Soliwri.
SEPT-FONTAINES, Belgique, prov. de Brabant ; prieuré O. S. Aug., 78 ; prieur : Nicolas Roberti.
Siméon, faux év. d'Arménie, I, note 2.
Simon de *Portali*, 117.
SINNICH, Belgique, prov. de Liége, monastère O. S. Aug., 28.
Sirra, Arnaud de, chap. de N.-D. à Braffe, puis de Ste-Anne à Ste-Gudule de Bruxelles, 36, 37.
Sobernheim, Jean de, ab. de Sponheim, 24.
SOISSONS, France, dép. Aisne ; abbaye de St-Médard O. S. B. 85, 87 ; abbé : Jean Olivier ; v. Hanzinnes.
SOLIWRI (*Salubricen*, Sélivrée), suff. de Constantinople ; év., 142, Nicolas Brugmann, Pasquier Maupair.
Spapen, Béatrice et Catherine, 45.

Digitized by Google

SPIRE, Allemagne ; suffragants, X.
SPONHEIM, Allemagne ; ab. : Jean de Sobernheim.
Steenberghe, Jean de, religieux de Tongerloo, curé de Nispen, 39, 41.
Stephani Denis, év. de Rose, suff. de Liége, 129.
STRASSBOURG, Alsace ; suffragants, X, Berthold, év. de Linda; chartreuse, 124.
SUDE, Grèce, suff. de Naxos ; évêques : Antoine Munnoz, Jacques de Denemark, Jean de Medina, Nicolas, Pierre, Thierry de Chariez.
Suyderman, Henri, 44.
TAMISE, Belgique, Flandre orient.; dominicaines, 144.
Tavenel, Nicolas, 119.
TER DOEST, Belgique, Flandre occid. ; abbaye O. Cist., 113 ; abbé : Martin Weyts.
TERMONDE, Belgique, Flandre orient., 151 ; égl. de N.-D., 72, 90; Brigittins, 79 ; Brigittines, 79, 98, abbesse : Marie de Oos ; béguinage, 77, 95.
Thede, Rasse *Theoderici* de, bénéficier de Zellaer à Malines, 47.
THÉROUANNE, France, dép. Pas-de-Calais ; évêques : David de Bourgogne, François de Melun ; suffragants : X, 90, 137, 140, Guillaume Vasoris, Jean de Bousies; administrateur : Guillaume, év. d'Ancône.
Thierry de Beernem, 120.
Thierry de Chariez, 24.
Thierry de Perwez, 54.
Thierry de Varennes, 129.
Thierry Greveray, 76.
Thierry Guessei, 129.
Thoisy, Jean de, év. de Tournai, 127, 128.
Tholen, Zélande ; v. Tolnis.
Thomas de Cantimpré, 11 note.
Thorfine, év. de Hamar, 113.
THUIN, Belgique, prov. de Hainaut ; égl. de S. Théodard, 19.
THURE, La, Belgique, prov. de Hainaut ; abbaye O. S. Aug., 67, 105, abbesse : Madeleine Prévôt.
Tigier, Jean, ab. de St-Jean à Valenciennes, 84.
TINOS, Grèce, év. : Étienne.
TITIOPOLIS, év. : Quinquet.
Tolnis (Tolvis, Tolhuys, Tholen ?), Henri de, O. Carm., év. de Rose, suff. de Liége et d'Utrecht, 52, 60 63
TONGERLOO, Belgique, prov. d'Anvers ; abbaye O. Prém , 26, 41, 63, 97, 98 ; religieux : Jean de Steenberghe.
TOUL, France, dép. Meurthe ; suffragants, X, Godefroid év. *Braxialen.*
TOURNAI, Belgique, prov. de Hainaut ; évêques : André Ghini, Charles de Croy, Ferry de Clugny, Guillaume de Ventadour, Jean Chevrot, Jean-Ernest de Bavière, Jean d'Harcourt, Jean des Prés, Jean de Thoisy, Jean de West, Louis Guillard, Louis Pot, Michel d'Esne, Philippe d'Arbois, Pierre d'André, Pierre Quick, Isidore Du Roussaux, Charles-Gustave Walravens ; administrateur : Guillaume, év. d'Ancône ; suffragants, voir table.
Égl. de N.-D. 152 ; chantre : Simon de *Portali*, chan..: Pierre Cottrel ; égl. St-Jacques, 152 ; égl. de la Madeleine, 26, 152 ; égl. St-Nicolas, 76 ; abbaye de St-Martin, O. S. B., 152, abbés : Gilles li Muisis, Jean du Bois, Michel

Digitized by Google

Patte; abbaye de St-Nicolas-des-Prés, O. S. Aug., 125, 126; croisiers, 133-134; frères-mineurs, 129, 144, 146; jésuites, 152; sœurs noires, 143; hôpital St-Éleuthère, 125.

Tournet, Hugues, O. S. F., év. de Danj, suff. de Cambrai, 66, 71-73, 156.

TRÉBIZONDE, Pont-Euxin; suff. de Kerth; év.: Antoine, Mathias de Cologne.

TRENTE, Tyrol; suffragants, X.

TRÈVES, Allemagne; suffragants, X, Pierre, év. de Sude; abbaye de St-Mathias, O. S. B., 24; égl. St-Siméon, 24; carmes, 24.

TRIPOLI, Syrie, suff. de Tyr; év.: Jacques, Jean Ysewijn.

TROIS-FONTAINES, France, dép. Marne; abbaye O.Cist., abbés: Arnoul, Jean de Huy, Richard.

T'Serclaes, Jean, év. de Cambrai, 51, 125.

Tusculum, Frascati, près Rome; card.: Jean Buccamazi.

Urbain VI, 124.

Utenhove, Élisabeth, abbesse de Nonnenbosch, 130.

UTRECHT, Hollande; évêques: Arnold, David de Bourgogne, Jean d'Arkel, Philippe de Bourgogne; chan.: Nicolas de *Castro*; suffragants, X, v. Albert le Grand, Henri de Tolnis, Hubert, év. d'Hippus, Hubert de *Monte*, Jacques, év. de Croa, Jacques de Denemark, Jacques de Juliers, Jean Grignart, Jean Van der Heetvelde, Mathieu, év. de Budua, Nicolas de Nieuwlant; dominicains, 21.

VAL-DIEU, Belgique, prov. de Liége; abbaye O. Cist., 29.

VALENCIENNES, France, dép. Nord; égl. N.-D. la grande, 96; égl. St-Pierre, 80; abbaye de St Jean, O. S. Aug., 96; abbés: Jean Le Lièvre, Jean Tigier; carmes, 83, 89; dominicains, 67; tertiaires O. S. F., 78, 90; v. St-Saulve.

Van den Assche, Alexandre, 74.

Van den Berghe, Louis, ab. de Parc, 95.

Van der Heetvelde, Jean, O. Carm., év. d'Hierapolis, suff. de Cambrai et d'Utrecht, 91-92.

Van der Heyden, Gilles, év. de Beirut, suff. de Cambrai, 80-83.

Van de Weerde, Jean, ab. d'Oudenbourg et de St-André-lez-Bruges, 145.

Varennes, Thierry de, év. de Sarepta, suff. de Metz, 129.

Varien., Athanase, prétendu évêque, 155.

Vasoris, Guillaume, O. S. D. év. de Sarepta, suff. de Thérouanne et de Tournai, 133-137.

Vellen, Mathieu de, 46.

Ventadour, Guillaume de, év. de Tournai, 118.

VERDUN, France, dép. Meuse: suffragants, X.

VERISSA, Macédoine; archev.: Guarin de Douai.

VERMANDOIS, France; ab., 67.

VICOGNE, France, dép. Nord; abbaye O. Prém., 93, 145.

VIENNE, Autriche, suffragants, X.

Vigna, Guillaume della, év. d'Ancône, administrateur de Cambrai, Thérouanne et Tournai, 124.

Villain, Baudouin, O. S. F., év. de Sarepta, suff. de Tournai, ab. de St-André-lez-Bruges, administrateur de St-Jacques à Bruges, 90, 143-144.

VILLERS, Belgique, prov. de Bra-

Digitized by Google

bant ; abbaye O. Cist., 19, 22, 23, 28.
VILVORDE, Belgique, prov. de Brabant; béguinage, 78; carmélites. 78.
VLIERBEEK, Belgique, prov. de Brabant ; abbaye O. S. B , 50.
VLIERZELE, Belgique, prov. Flandre orient., 96.
Volenbeke, v. Bolenbeke.
Walravens, Ch. Gust, év. de Samosate, puis de Tournai, 155.
WARNETON, Belgique, Flandre occ.: abbaye O. S. Aug., ab. : Jean de Haene.
Wesep, Jacques de, O. S. D., év. de Dschebail, suff. de Cambrai et de Tournai, 64, 126 127.
West, Jean de, év. de Tournai, 123.
WEVELGHEM, Belgique, Flandre occid. ; abbaye O. Cist., 118, 144.
Weyts, Martin, ab. de Ter Doest, 139.
Wicte, v. Witte.
WITHAM, Belgique, prov. Brabant ; seigneur : Jean de Coslaer.
Witte (*Wicte*), Jean, chan. de Ste-Gudule à Bruxelles, 39, 40, 43.
Witthem, Georges de, 96.
Wivine, Ste, reliques, 156.
WURZBOURG, Allemagne ; suffragants, X.
Ysewijn, Jean, curé des SS-Pierre et Paul à Malines, vic. général de Cambrai, év. de Tripoli, suff. de Cambrai et de Liége, 53-60.
Yssche, Jean d', et son ép. Marguerite Van der Crute, 55.
Zande, Hubert de, curé de la Chapelle à Bruxelles, 150.
ZEELHEM, Belgique, prov. de Limbourg ; chartreuse, 29.
ZÉLANDE ; prédication des indulgences, 120.
Zellaer, v. Malines.
ZELLICK, Belgique, prov. Brabant ; chap de St-Quirin, 64.
Zuederics, Jean, de Bruxelles, prévôt de Papingloo, 121.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction. 3

ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE CAMBRAI :

Jean, archevêque de Mytilène. 11
Pierre, évêque de Sude. 21
Isarne, archevêque de Lund. 24
Jean, évêque d'Apros. 25
Godefroid, *ep. Braxialensis*. 26
Herman de Cologne, évêque de Henna. 27
Gilles de Flandre, évêque de Linda. 29
Mathias de Cologne, évêque de Trébizonde. 35
Jacques d'Ahrveiler, évêque de Croa. 49
Jacques, évêque d'Égine. 51
Pierre (?), évêque de Chalcédoine. 51
Jacques Bustin, évêque d'Asolo. 51
Hubert, évêque de Rose. 52
Jean Isewijn, évêque de Tripoli. 53
Henri de Tolnis, évêque de Rose. 60
Jacques de Wesep, évêque de Dschebaïl. 64
Nicolas, évêque de Dagne. 64
Jean Grignart, évêque de Dschebaïl. 66
Jean de Bousies, évêque de Dschebaïl. 67
Hugues Tournet, évêque de Dagne. 71
Pierre de Landris, évêque de Dora. 73
Jean Mathieu, évêque de Rose. 75
Godefroid Gréveray, évêque de Dagne. 76
Gilles Van der Heyden, évêque de Beirut. 81
Jean Briselot, évêque de Beirut. 83
Adrien Aernout, évêque de Rose. 89
Jean Van der Heetvelde, évêque d'Hierapolis. 91
Hugues de la Chapelle, évêque de Chalcédoine. 92
Pasquier Maupair, évêque de Sélivrée. 92
Augustin Gabel, évêque de Chalcédoine. 93
Martin De Cuyper, évêque de Chalcédoine. 94
André Franquart, évêque de Chalcédoine. 104
François Pétrart, évêque de Chalcédoine. 104

Digitized by Google

Pages.
Paul Boudot, évêque de Cardique. 105
Albert-Simon-François d'Aigneville de Millancourt, évêque d'Amycles. 106
Henri Monnier, évêque de Lydda. 108

ÉVÊQUES AUXILIAIRES DE TOURNAI :

Godefroid, évêque de Schwerin. 114
Jean, évêque d'Apros. 115
David de Gênes, évêque de Rose. 117
Gilles de Flandre, évêque de Linda. 119
Pierre, évêque d'Hardany. 119
Jacques d'Ahrweiler, évêque de Croa. 122
Jean d'Alost, évêque de Linda. 122
Berthold, évêque de Linda. 123
Jacques Bustin, évêque d'Asolo. 125
Nicolas, évêque de 125
Jacques de Wesep, évêque de Dschebaïl. 126
Jean Grignart, évêque de Dschebaïl. 127
Jean de Montmartin, évêque de Rose. 129
Nicolas Maes, évêque de Sarepta. 129
Gillaume Vasoris, évêque de Sarepta. 133
Gilles de Baerdemakere, évêque de Sarepta. 137
Raphaël de Mercatel, évêque de Rhosus. 141
Gilles Boele, évêque de Rhosus. 142
Baudouin Villain, évêque de Sarepta. 143
Nicolas Bureau, évêque de Sarepta. 144
Guillaume De Hauwere, évêque de Sarepta. 147
Luc Jacobi, évêque de Sarepta. 151
Jacques O' Dally, évêque de Killfenora. 153
Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux, évêque d'Euménie. . . . 153
Mgr Emile-Joseph Pourbaix, évêque d'Eudociade. . . . 153
Mgr Charles-Gustave Walravens, évêque de Samosate. . . . 155
Supplément. 155
Table des noms de personnes et de lieux. 157

152

Imprimerie Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE-PARIS-BRUGES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

CANCELLED

2548278

DUE SEP '69 H

FEB 23 1970 ILL

CANCELLED

2810833

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

CANCELLED

DUE SEP '69 H

FEB 23 1970 ILL

CANCELLED

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

CANCELLED

DUE SEP '69 H

FEB 23 1970 ILL

CANCELLED

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

CANCELLED

DUE SEP '69 H

FEB 23 1970 ILL

CANCELLED

Digitized by Google

Fr 7019.30.405
Les eveques auseiliaires de Cambr
Widener Library 004324690
3 2044 087 924 486

Digitized by Google